



Rapport de présentation

Tome 1

PLUi APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 21/09/2020

A Niederbronn-les-Bains, le 22/09/2020

M. Patrice HILT, le Président

Accompagnement technique



Bureaux d'études



OTE INGÉNIERIE
des compétences au service de vos projets
Siège social
1 rue de la Lisière - BP 40110
67403 ILLKIRCH Cedex - FRANCE
Tél : 03 88 67 55 55
www.ote.fr





OTE INGÉNIERIE
des compétences au service de vos projets

www.ote.fr

Sommaire

A	CONTEXTE GENERAL	7
1.	Coordonnées de l'intercommunalité	8
2.	Présentation générale du territoire	9
2.1.	Positionnement du territoire	9
2.2.	Chiffres clés	13
2.3.	Communes limitrophes	13
3.	Rattachement administratif et intercommunal	14
3.1.	Rattachement administratif	14
3.2.	Structures intercommunales	14
4.	Le Plan Local d'Urbanisme	16
4.1.	Historique du document d'urbanisme	16
4.2.	Contexte juridique du PLUi	21
4.3.	Situation du document d'urbanisme au regard de l'évaluation environnementale et contenu du rapport de présentation	24
B	PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC	25
1.	Un dynamisme démographique à retrouver	26
2.	Une économie à conforter	30
3.	Une accessibilité à améliorer	33
4.	Des équipements et services à conserver	35
5.	Des espaces naturels et agricoles à protéger	37
6.	Des paysages urbains et naturels diversifiés à ne pas banaliser	44
7.	Des ressources à valoriser	51
8.	Des risques liés à l'eau à prendre en compte pour assurer la protection des biens et des personnes	52
9.	Bilan des documents d'urbanisme en vigueur et comparaison par rapport au projet de PLUi	53
9.1.	Pour l'habitat	53
9.2.	Pour le développement économique et le tourisme	55

C	CONSOMMATION FONCIERE ET CAPACITES DE DENSIFICATION ET DE MUTATION	57
1.	Analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers	58
1.1.	Evolution de l'urbanisation sur une longue période	58
1.2.	Evolution de l'artificialisation entre 2000 et 2012	98
2.	Estimation des capacités de densification	99
2.1.	Les dents creuses	99
2.2.	Les friches	101
D	ARTICULATION DU PLU AVEC LES AUTRES DOCUMENTS D'URBANISME ET LES PLANS OU PROGRAMMES	109
1.	Articulation du PLU avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programme	110
2.	Analyse de la compatibilité du PLUi avec le SCOTAN	112
E	ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	123
1.	Contexte physique	124
1.1.	La topographie : un espace de transition entre massif vosgien et plaine rhénane	124
1.2.	Un réseau hydrographique important	127
1.3.	Contexte climatique	133
2.	Paysages	135
2.1.	Les paysages du Pays de Niederbronn-les-Bains	135
2.2.	Positionnement et situation des communes dans les entités paysagères	138
2.3.	Les points de vue	142
2.4.	Les repères emblématiques	144
2.5.	Les filtres visuels	146
2.6.	Les entrées sur le territoire	148
2.7.	Les entrées de ville	150
3.	Milieux naturels et biodiversité	153
3.1.	Milieux naturels protégés et/ou inventoriés	154
3.2.	Milieux naturels du territoire	191
3.3.	Faune et flore locales	197

4.	Fonctionnement écologique	229
4.1.	Concept de Trame Verte et Bleue	229
4.2.	Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique	230
4.3.	Fonctionnement écologique à l'échelle du SCOTAN	238
4.4.	Fonctionnement écologique à l'échelle locale	240
5.	Gestion des ressources	243
5.1.	Ressources géologiques	243
5.2.	Gestion du cycle de l'eau	246
5.3.	Ressources énergétiques	252
6.	Nuisances et risques	258
6.1.	Gestion des déchets	258
6.2.	Nuisances acoustiques	259
6.3.	Les émissions de gaz à effet de serre	261
6.4.	Risques naturels	262
6.5.	Risques anthropiques	270
6.6.	Autres servitudes	276
7.	Perspectives d'évolution de l'état initial de l'environnement et caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan	277
7.1.	Caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan	277
7.2.	Perspectives d'évolution de l'état initial	342
F	ANALYSE DES INCIDENCES NOTABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLUi SUR L'ENVIRONNEMENT	345
1.	Effets et incidences notables	346
1.1.	Impact sur les milieux, les espèces et les continuités écologiques	346
1.2.	Patrimoine historique et culturel	369
1.3.	Contexte économique	371
1.4.	Contexte agricole	372
1.5.	Paysage	376
1.6.	Gestion des ressources	379
1.7.	Risques et nuisances	389

2. Conséquences du PLU sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement	400
2.1. Incidences sur les sites Natura 2000	401
2.2. Incidences sur les Arrêtés de Protection du Biotope	413
2.3. Incidence sur la Réserve Naturelle Régionale	415
2.4. Incidences sur les zones humides remarquables	416
2.5. Incidences sur les ZNIEFF	420

A Contexte général

1. Coordonnées de l'intercommunalité

Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains



5 place du Bureau Central
BP 80029
67892 NIEDERBRONN-LES-BAINS



(03) 88 05 86 86



contact@ccpaysniederbronn.fr

représentée par

- M. Patrice HILT, Président
- Mme Carole FABACHER, Directrice Générale des Services

2. Présentation générale du territoire

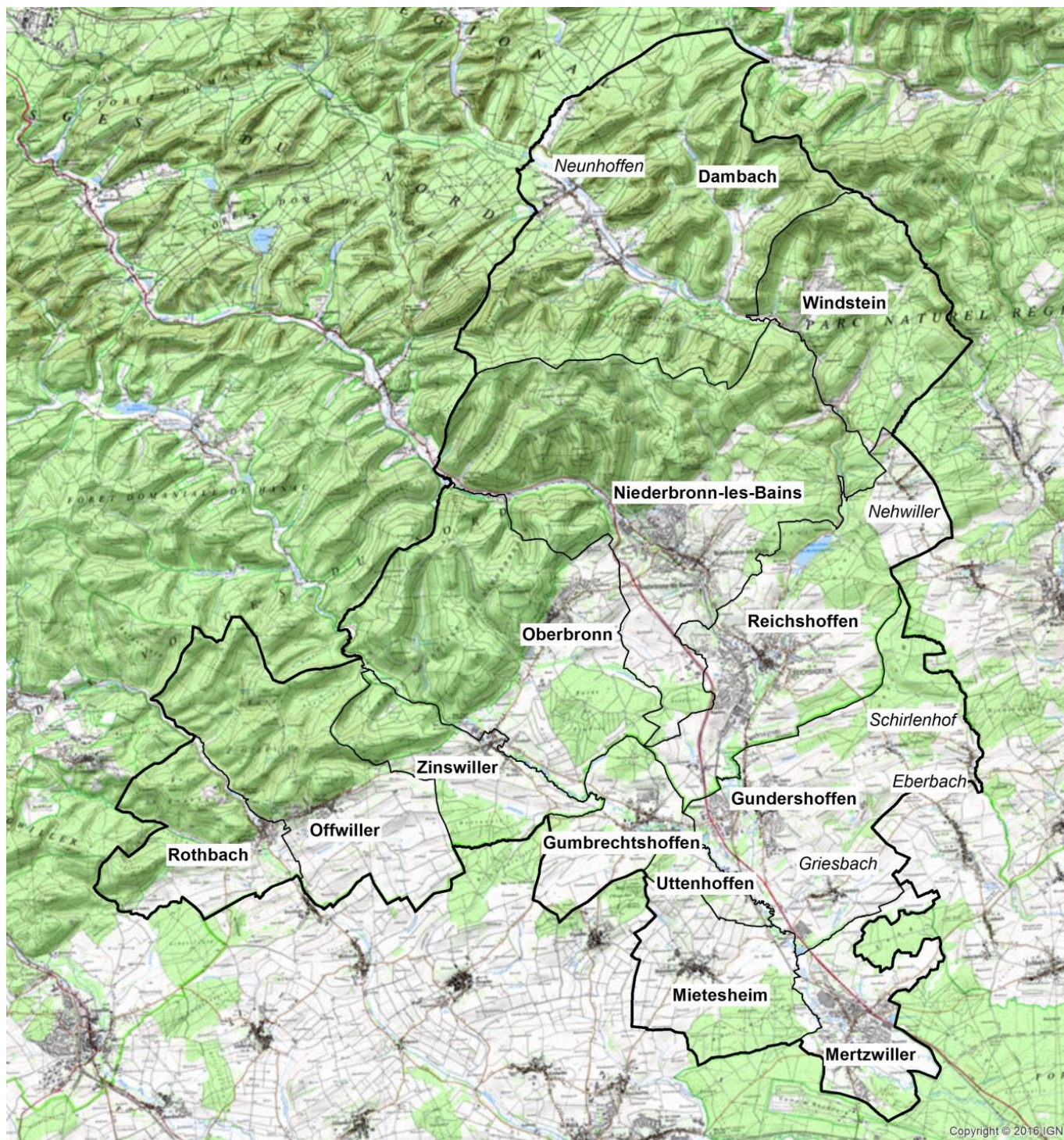
2.1. POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE

2.1.1. Situation géographique

La Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains (CCPN) a été créée par arrêté préfectoral du 16 décembre 1998. Elle regroupe 13 communes réparties en 18 villages.

Situé sur le piémont des Vosges du Nord et les collines sous-vosgiennes, le territoire se situe au Nord-Ouest du Bas-Rhin.

CONTEXTE GENERAL



Copyright © 2016 IGN



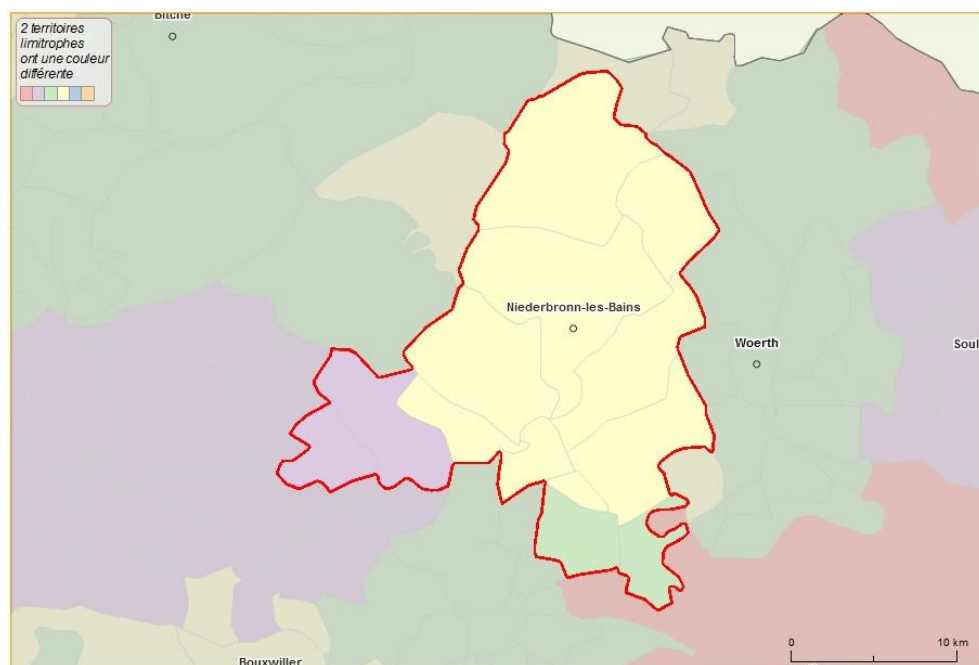
0 1 250 2 500
m

MAI 2017

2.1.2. Bassins et territoires de vie (2012 - 2014)¹

La Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains est rattachée à **3 bassins de vie** différents :

- Le bassin de vie de Reichshoffen-Niederbronn-les-Bains concerne les communes de Dambach-Neunhoffen, Gundershoffen, Gumbrechtshoffen, Niederbronn-les-Bains, Oberbronn, Reichshoffen, Uttenhoffen, Windstein et Zinswiller ;
- Le bassin de vie d'Ingwiller comprend les communes d'Offwiller et de Rothbach ;
- Le bassin de vie de Pfaffenhoffen influe sur les communes de l'extrémité Sud du territoire à savoir Mietesheim et Mertzwiller.



Cartographie des bassins de vie (Observatoire des territoires – CGET)

1

DEFINITIONS

Le découpage de la France "en bassins de vie" est un outil proposé par l'INSEE pour faciliter la compréhension de la structuration du territoire de la France métropolitaine.

Le **bassin de vie** constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

Chaque bassin de vie est construit autour d'un pôle de services qui dispose au moins de la moitié des équipements de la gamme intermédiaire, comme par exemple les supermarchés, les collèges et les postes de police ou de gendarmerie. Cette gamme d'équipement a été retenue car elle n'est pas présente sur tout le territoire et a donc un rôle plus structurant. Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route en heure creuse.

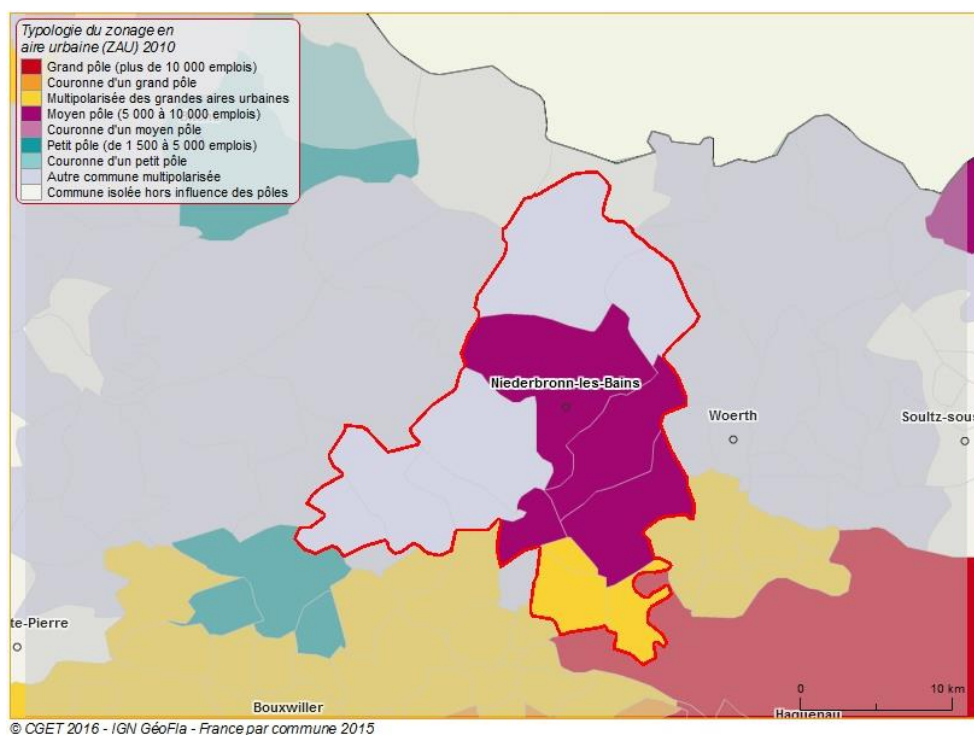
Les **"territoires de vie"** ont été définis par l'Insee pour une étude sur la qualité de vie. Ce zonage découpe les bassins de vie de plus de 50 000 habitants pour mieux rendre compte de la diversité de la qualité de vie au sein des territoires les plus urbanisés. S'affranchissant des limites des unités urbaines, les territoires de vie découpent ainsi les grands bassins de vie autour des pôles de services.

2.1.3. Zones d'influence des aires urbaines²

Une partie du territoire bénéficie de la qualification "d'urbain" :

- Les communes de Niederbronn-les-Bains, Reichshoffen, Gundershoffen et Gumbrechtshoffen qui constitue un pôle urbain moyen ;
- Les communes multipolarisées des grandes aires urbaines du Sud du territoire (Mietesheim et Mertzwiller).

Les communes se situent hors des grandes aires urbaines et apparaissent comme multipolarisées.



Cartographie des aires urbaines et de leurs zones d'influence (Observatoire des territoires – CGET)

2

DEFINITIONS

Une **aire urbaine** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :

- les "moyennes aires" : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci ;
- les "petites aires", ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

2.1.4. Zones d'emploi³

Le territoire de la CCPN s'inscrit en totalité dans la zone d'emploi de Haguenau.

2.2. CHIFFRES CLES

- Superficie: 18 440 ha
- 23 359 habitants (INSEE 2016) ;
- Densité de la population en 2016 : 126,7 hab./km²
- 10 943 logements dont 9 546 résidences principales (INSEE 2015) ;
- 11 221 actifs (INSEE 2015) ;
- Taux d'activité des 15/64 ans en 2013: 75,4%
- 9 119 emplois (INSEE 2015) ;
- Taux de concentration d'emplois en 2015 : 92,7%

2.3. COMMUNES LIMITROPHES

Les communes limitrophes du territoire de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains qui peuvent en application de l'article L132-12 du code de l'urbanisme être consultées à leur demande sur le PLU intercommunal sont :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BITCHE (compétente en matière de PLU)

- Baerenthal ;
- Philippsbourg ;
- Sturtzelbronn ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUER-PECHELBRONN

- Obersteinbach ;
- Lembach ;
- Langensoultzbach ;
- Froeschwiller ;
- Morsbronn-les-Bains ;
- Forstheim ;

3

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU (compétente en matière de PLU)

- Haguenau ;
- Bitschhoffen ;
- Uhrwiller ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HANAU-LA PETITE PIERRE (compétente en matière de PLU)

- Mulhausen ;
- Bischholtz ;
- Ingwiller ;
- Lichtenberg.

3. Rattachement administratif et intercommunal

3.1. RATTACHEMENT ADMINISTRATIF

Les communes du Pays de Niederbronn-les-Bains sont rattachées

- au canton de Reichshoffen qui compte 43 communes ;
- à l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg.

3.2. STRUCTURES INTERCOMMUNALES

3.2.1. Participation de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

La Communauté de communes est membre des structures intercommunales suivantes :

- Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) d'Alsace du Nord qui porte notamment les compétences SCOT et PCAET ;
- Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) ;
- Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères du Nord du Bas-Rhin ;
- Syndicat mixte ouvert à la carte de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) ;

3.2.2. Participation des communes

Individuellement, en sus de l'adhésion à la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, les communes participent à diverses structures intercommunales :

Commune	ATIP	SYCOPARC	Syndicat intercommunal des eaux d'Offwiller et environs	Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Reichshoffen et environs	Syndicat intercommunal d'assainissement d'Offwiller-Rothbach	Syndicat intercommunal d'assainissement du Bassin du Rothbach et de la Moder supérieure	Syndicat mixte des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA)	SIVU du CES de Niederbronn-les-Bains et environs	SIVU des communes forestières du massif du Wintersberg	SIVU des communes forestières du Ripshübel	Syndicat des communes du Ripshübel (SYCOR)
Dambach-Neunhoffen	X	X					X				
Gumbrechtshoffen	X			X			X	X		X	
Gundershoffen	X			X			X				
Mertzwiller	X			X			X				
Mietesheim	X			X			X			X	
Niederbronn-les-Bains	X	X					X	X	X		
Oberbronn	X	X						X		X	X
Offwiller	X	X	X		X	X	X	X		X	
Reichshoffen	X	X		X			X		X		
Rothbach	X	X			X	X	X	X			
Uttenhoffen	X			X			X				
Windstein	X	X					X				
Zinswiller	X	X					X	X		X	

4. Le Plan Local d'Urbanisme

4.1. HISTORIQUE DU DOCUMENT D'URBANISME

L'arrêté préfectoral du 24 octobre 2015 a acté le transfert de la compétence en matière de PLU, de document en tenant lieu ou de carte communale des communes membres vers la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

Par délibération du 14 décembre 2015, elle a engagé l'élaboration d'un document d'urbanisme intercommunal avec les objectifs initiaux suivants :

- Maintenir l'attractivité du territoire et assurer le développement d'une offre en logements :
 - Équilibrée sur le territoire, tout en s'appuyant sur l'armature urbaine de celui-ci ;
 - Diversifiée, en répondant aux parcours résidentiels notamment des jeunes et jeunes ménages, ainsi qu'aux besoins liés à l'allongement de la vie ;
 - En garantissant une offre en foncier suffisante ;
 - En privilégiant la résorption de la vacance tout en favorisant l'adaptation du parc existant à la demande ;
 - En encourageant la rénovation et ou la réhabilitation du bâti existant en prenant en compte son environnement proche et les paysages urbains ;
- Valoriser les dents creuses et définir leur devenir en vue de leur urbanisation ou de leur préservation en espace vert ;
- Permettre le développement d'activités non nuisantes, de services, ou encore de petits équipements dans les parties urbanisées des communes en veillant à leur compatibilité avec l'environnement proche et en évitant les conflits d'usages ;
- Favoriser la reconversion des friches urbaines notamment à Niederbronn-les-Bains, Zinswiller, Gundershoffen et Reichshoffen ;
- Veiller à la préservation du potentiel agricole et forestier du territoire tout en répondant aux besoins des exploitants agricoles ;
- Maintenir ou reconstituer des haies (variétés locales) pour lutter contre l'érosion des sols ;
- Répondre aux besoins liés aux exploitations forestières notamment pour la production de bois de chauffage ou de construction durable et permettre le développement de filières à haute valeur ajoutée (séchage, aboutage, ...) visées entre autre par la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord ;
- Promouvoir le développement d'une filière de production agricole diversifiée et courte et permettre l'installation de points de vente des produits locaux ;

- Conforter le développement économique en :
 - Poursuivant en priorité le développement des zones d'activités intercommunales notamment celles de Reichshoffen et Mertzwiller ;
 - Permettant le maintien et les évolutions des activités existantes dans les communes et en privilégiant leur desserrement vers les zones d'activités intercommunales afin de limiter l'étalement urbain ;
 - Assurant la possibilité d'installation des commerces et des services de proximité dans les communes ;
 - Permettant la création ou le maintien de zones de rencontre pour le commerce ambulant et les marchés, notamment à travers l'aménagement des espaces publics ;
- Assurer le développement de l'exploitation des ressources naturelles comme la carrière à Rothbach, respectueuse de leur environnement ;
- Valoriser la ressource thermale et soutenir la diversification de l'offre en hébergements touristiques sur l'ensemble du territoire ;
- Promouvoir le tourisme vert à travers la mise en valeur du patrimoine naturel, favoriser l'accessibilité aux sites et leur connexion aux axes de déplacements doux (étendre les itinéraires cyclables et créer des parcs à vélos) ;
- Développer les services à la personne et en particulier répondre aux besoins liés à la petite enfance en réalisant la maison intercommunale de l'enfance à Reichshoffen ;
- Promouvoir le développement du très haut débit et du réseau de téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire ;
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et architectural qui constitue une composante forte de l'identité locale et qui contribue à l'attractivité du territoire et notamment :
 - Les entrées de ville ;
 - Les jardins familiaux comme ceux de Griesbach ;
 - Les cœurs historiques remarquables ;
 - Les vergers à hautes tiges constituant des zones de transition entre les espaces urbanisés et les espaces agricoles ;
 - Le couvert végétal et forestier ;
 - Les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques à l'exemple des réservoirs suivants : prés et vergers de Niederbronn-les-bains, Reichshoffen et d'Oberbronn, prés et vergers de Rothbach, Offwiller, Zinswiller et "Bois d'Uhrwiller" ;
- Redéfinir les périmètres rapprochés de protection du patrimoine pour les monuments historiques ;
- Intégrer autant que faire se peut dans le PLUi les dispositions réglementaires de la ZPPAUP de Reichshoffen ;

- Prévoir le développement des communes en s'appuyant sur les caractéristiques paysagères du territoire et promouvoir le développement de haies dans les zones agricoles et naturelles pour lutter contre les risques naturels ; Contribuer à la préservation des lignes de crêtes dans les communes du piémont ;
- Poursuivre la gestion et l'entretien des cours d'eau du réseau hydrographique relevant de la compétence de la communauté de communes, à savoir les cours d'eau suivants :
 - La Zinsel du Nord et ses affluents ;
 - Le Falkensteinerbach et ses affluents ;
 - Le Schwarzbach et ses affluents ;
- Assurer la préservation de la ressource en eau potable et minérale :
 - Eau potable ;
 - Les ressources thermales et minérales (sources celtique et romaine) ;
 - La mise en œuvre des programmes d'assainissement afin de reconquérir les cours d'eau dégradés ;
- Poursuivre le maillage des itinéraires cyclables à l'échelle de la communauté de communes et permettre l'interconnexion vers les territoires limitrophes : Bitche, Pays de Hanau, Val de Moder, Haguenau, Sauer-Pechelbronn ;
- Poursuivre l'offre en stationnement notamment pour :
 - Favoriser l'accès aux gares, aux commerces et aux services ;
 - Répondre aux besoins touristiques et notamment ceux des camping-cars ;
 - Répondre aux besoins des poids lourds ;
 - Inscrire au projet de PLUi le projet de contournement de Mertzwiller ;
- Apporter une attention particulière à la qualité des aménagements en entrées de villes et en traversées d'agglomération et faire en sorte qu'ils soient un vecteur du développement dans les parties agglomérées ;
- Articuler urbanisation et desserte par les transports en commun en :
 - Favorisant l'urbanisation à proximité des gares ;
 - Assurant des liens piétonniers et cyclables entre les quartiers et les gares ;
 - Développant du stationnement lié aux gares (parkings, parkings-relais, aires de covoiturage, arrêt gare au lotissement "Le Murbuch" à Metzwiller) ;
- Redonner une vocation économique et/ou touristique et/ou de transport à l'ancienne ligne ferroviaire "désaffectée" vers Bitche ;

- Assurer le développement du territoire en prenant en compte les risques et enjeux naturels tels que :
 - Le risque d'inondation traduit notamment dans le PPRI ;
 - Les coulées d'eau boueuse à Mietesheim ;
 - Les mouvements de terrains à Oberbronn, Zinswiller et Rothbach ;
 - La préservation de la ressource en eau ;
- Garantir au mieux la sécurité des personnes et des biens face aux risques technologiques liés au transport de matières dangereuses et aux installations militaires.

Par ailleurs, le code de l'urbanisme a évolué suite :

- A l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 qui a assuré une recodification à droit constant de la partie législative et est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016 ;
- Au décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 qui a assuré une recodification de la partie réglementaire et la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme. Les évolutions de la partie réglementaire sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2016 exclusivement pour les PLU dont l'élaboration ou la révision a été prescrite à compter du 1^{er} janvier 2016. Néanmoins, le conseil communautaire a la possibilité de décider par une délibération expresse d'appliquer les nouvelles dispositions réglementaires.

Par délibération du 7 novembre 2016, la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains a décidé de mettre en œuvre les nouvelles dispositions réglementaires.

Au moment de son approbation, ce document servira de support à l'instruction des autorisations d'urbanisme en lieu et place des documents de référence actuels, exceptée la ZPPAUP de Reichshoffen :

Commune	Etat des lieux
PLANS D'OCCUPATION DES SOLS	
Oberbronn	Approbation 8 mars 2002 ■ Une modification approuvée le 4 juin 2005 ■ Une modification simplifiée approuvée le 28 janvier 2010
Offwiller	Approbation 12 décembre 1983 ■ 3 modifications approuvées les 27 avril 1993, 23 mars 1999 et 23 avril 2007 ■ Une modification simplifiée approuvée le 8 janvier 2010
Windstein	Approbation 8 juin 1991
Zinswiller	Approbation 27 janvier 1982 ■ 4 modifications approuvées les 17 janvier 1986, 22 décembre 1989, 29 octobre 1998 et 18 décembre 2009

CONTEXTE GENERAL

PLANS LOCAUX D'URBANISME	
Dambach-Neunhoffen	Approbation 27 mai 2004 ■ 2 modifications approuvées les 17 septembre 2010 et 13 septembre 2013
Gumbrechtshoffen	Approbation 13 juin 2012
Gundershoffen	Approbation 15 décembre 2014
Mertzwiller	Approbation 21 mars 2016
Mietesheim	Approbation 28 avril 2014 ■ Une modification approuvée le 14 décembre 2015
Niederbronn-les-Bains	Approbation 30 septembre 2013 ■ Une modification approuvée le 24 septembre 2018 ■ Une modification simplifiée approuvée le 6 octobre 2014
Rothbach	Approbation 12 décembre 2016
PLAN LOCAL D'URBANISME et SPR (ZPPAUP)	
Reichshoffen	Approbation le 11 juillet 2006 ■ Deux révisions simplifiées approuvées le 9 décembre 2009 ■ Une modification approuvée le 9 décembre 2009 ■ Une modification simplifiée approuvée le 7 septembre 2010
CARTE COMMUNALE	
Uttenhoffen	Approbation par le conseil municipal le 19 janvier 2006 et par arrêté préfectoral du 30 juin 2006

4.2. CONTEXTE JURIDIQUE DU PLUi

4.2.1. Loi Montagne

La montagne constitue une entité géographique, économique et sociale dont le relief, le climat, le patrimoine naturel et culturel nécessitent la définition et la mise en œuvre d'une politique spécifique de développement, d'aménagement et de protection.

Afin de mettre en œuvre cet objectif de la loi Montagne ont été délimitées sur le territoire français des zones de montagne.

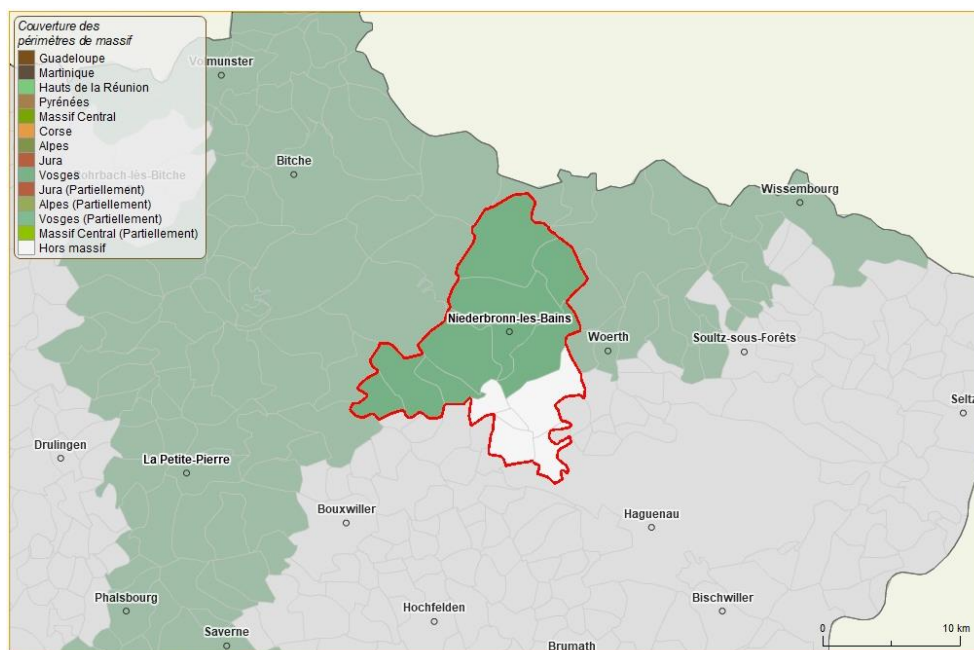
Elles se caractérisent par des handicaps significatifs entraînant des conditions de vie plus difficiles et restreignant l'exercice de certaines activités économiques. Elles comprennent, en métropole, les communes ou parties de communes caractérisées par une limitation considérable des possibilités d'utilisation des terres et un accroissement important des coûts des travaux dus :

- Soit à l'existence, en raison de l'altitude, de conditions climatiques très difficiles se traduisant par une période de végétation sensiblement raccourcie ;
- Soit à la présence, à une altitude moindre, dans la majeure partie du territoire, de fortes pentes telles que la mécanisation ne soit pas possible ou nécessite l'utilisation d'un matériel particulier très onéreux ;
- Soit à la combinaison de ces deux facteurs lorsque l'importance du handicap, résultant de chacun d'eux pris séparément, est moins accentuée ; dans ce cas, le handicap résultant de cette combinaison doit être équivalent à celui qui découle des situations visées aux 1° et 2° ci-dessus.

Chaque zone de montagne et les zones qui lui sont immédiatement contiguës et forment avec elle une même entité géographique, économique et sociale, constituent un massif.

Les massifs sont les suivants : Alpes du Nord, Alpes du Sud, Corse, Massif central, Massif jurassien, Pyrénées, Massif vosgien.

8 communes de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains sont inscrites dans le massif des Vosges : Dambach-Neunhoffen, Niederbronn-les-Bains, Oberbronn, Offwiller, Reichshoffen, Rothbach, Windstein et Zinswiller.



Périmètre du massif des Vosges au droit du Pays de Niederbronn-les-Bains (Observatoire des territoires – CGET)

Aucune commune n'est cependant soumise à l'application de la loi Montagne.

4.2.2. SCOTAN

La Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains est inscrite dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord, approuvé le 17 décembre 2015.

Le SCOTAN définit une armature urbaine du territoire et identifie les différentes localités du Pays de Niederbronn-les-Bains comme suit :

- une ville-relais correspondant aux ensembles urbains de Niederbronn-les-Bains, Reichshoffen et Gundershoffen ;
- un pôle émergent : Mertzwiller
- 9 villages : Dambach-Neunhoffen, Gumbrechtshoffen, Mietesheim, Oberbronn, Offwiller, Rothbach, Uttenhoffen, Windstein et Zinswiller ; s'ajoutent à ce niveau d'armature, les villages associés à Reichshoffen (Nehwiller) et à Gundershoffen (Schirlenhof, Eberbach et Griesbach).

Le SCOTAN assure un rôle intégrateur des documents de rang supérieur qui s'imposent aux documents locaux en termes de compatibilité :

- Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et le PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) du district Rhin – documents approuvés le 30 novembre 2015 ;
- Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la Moder (en cours d'élaboration) ;
- La Charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN) validée par le décret n°2014-341 du 14 mars 2014 portant renouvellement du classement du parc naturel régional des Vosges du Nord (régions Alsace et Lorraine) - le PNRVN concerne les communes de Dambach-Neunhoffen, Niederbronn-les-Bains, Oberbronn, Offwiller, Reichshoffen, Rothbach, Windstein et Zinswiller ;

ou de prise en compte :

- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de l'Alsace approuvé par la Région Alsace le 21 novembre 2014 et le préfet de Région le 22 décembre 2014 ;
- Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE), approuvé le 29 juin 2012 ;
- Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux, adopté par le Conseil Général du Bas-Rhin le 9 décembre 2013 ;
- Le Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux, adopté par le Conseil Régional d'Alsace le 11 mai 2012 ;
- Le Schéma départemental des Carrières du Bas-Rhin approuvé le 30 octobre 2012 ;
- La directive régionale d'aménagement des forêts domaniales de la région Alsace, approuvée le 31 août 2009 ;
- Le schéma régional d'aménagement des forêts des collectivités de la région Alsace, approuvé le 31 août 2009 ;
- Le schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées de la région Alsace, approuvé le 1^{er} juin 2006.

4.3. SITUATION DU DOCUMENT D'URBANISME AU REGARD DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET CONTENU DU RAPPORT DE PRESENTATION

Le territoire de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains est concerné par 3 sites Natura 2000 (ZSC délimités au titre de la directive "Habitats") :

- La Moder et ses affluents (sur les bans communaux de Dambach-Neunhoffen, Niederbronn-les-Bains, Oberbronn, Offwiller, Reichshoffen, Rothbach et Windstein) ;
- La Sauer et ses affluents (sur le ban de Dambach-Neunhoffen) ;
- Le massif forestier de Haguenau (sur les bans de Mietesheim et Mertzwiller).

En application de l'article L104-2 du Code de l'urbanisme, **le PLU intercommunal** du Pays de Niederbronn-les-Bains **relève d'une évaluation environnementale**. Elle conduit à une prise en compte particulière de l'environnement lors de l'élaboration du PLU intercommunal et implique des études spécifiques qui complètent le rapport de présentation.

Le rapport de présentation du PLUi répond donc, en termes de contenu, aux dispositions des articles R151-1 à R151-3 du Code de l'urbanisme.

B Principales conclusions du diagnostic

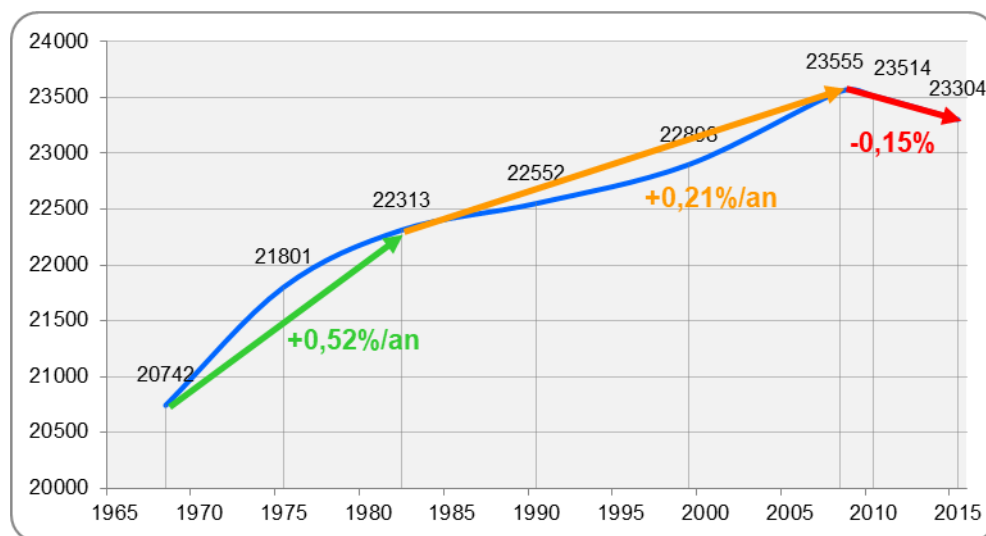
1. Un dynamisme démographique à retrouver

■ En 2015, la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains comptait **23 304 habitants** répartis de la manière suivante :

- 4 villes (villes relais et pôle émergent du SCOTAN) de plus de 3 000 habitants, qui concentrent 72% de la population de la CCPN ;
- 2 communes de plus de 1 000 habitants ;
- 5 villages qui comptent entre 400 et 850 habitants ;
- 2 villages de moins de 200 habitants ;

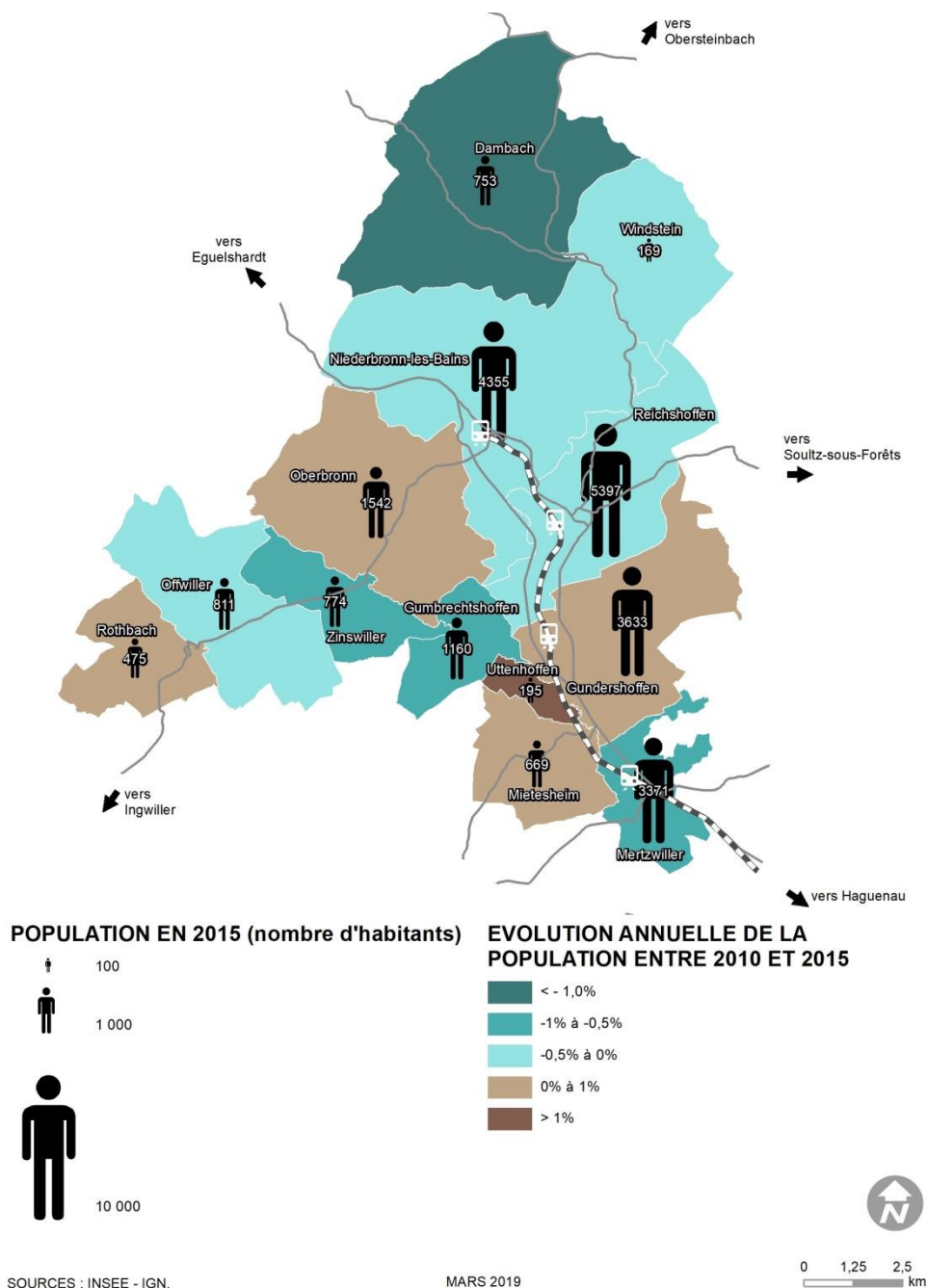
Pour 10 943 logements dont 9 546 résidences principales, soit **12,8%** de résidences secondaires et logements vacants

■ Une population qui a progressé jusqu'en 2008 et diminue du fait du départ de personnes du territoire :



Entre 2015 et 2017, les données de l'INSEE montrent une progression positive de la population totale du territoire (+82 habitants soit une évolution de +0,2% par an) laissant entrevoir une reprise démographique.

Le territoire connaît cependant de grandes disparités entre les communes et en fonction des années.



■ Une population vieillissante

La part des personnes les plus âgées progresse au détriment des jeunes ménages, même si entre 2010 et 2015, on enregistre une légère progression de la part des moins de 14 ans.

0-14 ans	15-29 ans	30-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus
				
16,4% ↗	14,8% ↘	41,7% ↘	16,6% ↗	10,5% ↗

Répartition de la population par tranches d'âges en 2015 et évolution par rapport à 2010

■ Une composition des ménages qui évolue

- Une augmentation des personnes seules (en particulier les plus de 80 ans)
- Une augmentation des familles monoparentales

Hommes seuls	Femmes seules	Couples sans enfants	Couples avec enfant(s)	Familles monoparentales
				
10,3% ↗	14,9% ↗	32,5% ↘	32,4% ↘	8,0% ↗

- La maison individuelle reste le type de logements prédominant mais la part des appartements progresse légèrement entre 2010 et 2015 ;
- Le parc locatif se concentre principalement dans les villes (84,3%) ;
- Des logements sont à réinvestir :
 - La part des logements vacants progresse significativement (9,2% du parc en 2015) ;
 - Elle concerne surtout le parc ancien et les appartements ;
 - D'après l'étude du Conseil Départemental, seul un quart des logements vacants serait disponible sur le marché ;
- Les grands logements sont souvent sous-occupés ;

1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces ou plus
				
1,1%	5,2%	14,1%	22,3%	55,4%
			Occupés pour 63,2% d'entre eux par une ou 2 personnes	Occupés pour 56,2% d'entre eux par une ou 2 personnes

Le besoin en logements augmente du fait de la progression démographique mais également du fait de la diminution de la taille des ménages.

Les besoins en logements du territoire à l'horizon 2035 ont été estimés sur la base des hypothèses suivantes :

- Un desserrement des ménages à 2,2 personnes par ménages à l'horizon 2035 (contre 2,40 en 2015) ;
- Une reprise démographique à hauteur de +0,5%/an (en cohérence avec les objectifs du SCOTAN pour le territoire), soit environ 25 370 habitants sur le territoire en 2035 ;
- Une résorption de la vacance et une stabilisation du nombre de résidences secondaires à 11% (contre 12,8% en 2015) ;

Il en résulte un besoin d'environ 1 240 logements entre 2019 et 2035.

Parallèlement la taille des logements doit se diversifier pour être plus adaptée aux besoins.

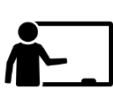
2. Une économie à conforter

- Une population active très présente sur le territoire - la population active (actifs occupés + chômeurs) représente 75,6% de la population de 15 à 64 ans :

Répartition de la population de 15 à 64 ans – 14 848 personnes

Actifs ayant un emploi	Chômeurs	Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés	Retraités ou pré-retraités	Autres inactifs
				
66,2%	9,3%	6,3%	9,8%	8,3%

- Les ouvriers restent davantage présents, mais la qualification des emplois occupés par la population active progresse :

Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chef d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
					
0,4%	5,2%	8,9%	22,2%	27,1%	36,1%

- Le taux de concentration d'emplois recule:

En 2015, on compte 92,7 emplois pour 100 actifs alors qu'il s'établissait à 94,4 emplois pour 100 actifs en 2010 ;

- L'industrie reste le premier pourvoyeur d'emplois du territoire, mais sa part recule légèrement entre 2010 et 2015 ;

Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, transports, services divers	Administration, enseignement, santé, action sociale
				
1,3%	39,0%	8,2%	32,2%	19,3%

- De nombreux sites industriels sont historiquement implantés dans les tissus urbains ou à leurs limites ;



Usine De Dietrich de Mertzwiller

- Du foncier à vocation économique a été aménagé par les communes et la communauté de communes et des réserves foncières sont en cours d'aménagement (16 ha) ;



Zone d'activités de Gundershoffen (Dreieck)

- Le tourisme, une activité économique importante et vecteur de développement pour le territoire :

- Plusieurs sites touristiques :

- ↳ Casino

- ↳ Patrimoine archéologique et historique : maison de l'archéologie des Vosges du Nord, châteaux, mémorial de la bataille de Reichshoffen, casemate de Neunhoffen, maison d'Offwiller, Musée historique et industriel de Reichshoffen, ...

- ↳ Tourisme vert : sentiers de randonnées et de promenade, cyclotourisme, ...



Casino de Niederbronn-les-Bains

- Des capacités d'accueil :

- ↳ 7 hôtels totalisant 250 chambres (principalement à Niederbronn-les-Bains) ;

- ↳ 83 meublés de tourisme ;

- ↳ Des structures d'accueil collectif ;

- ↳ 3 campings totalisant 285 emplacements ;

- ↳ Des établissements de restauration ;

3. Une accessibilité à améliorer

- Un territoire irrigué par la RD1062 qui assure la liaison entre Haguenau et Bitche avec le contournement de Mertzwiller qui reste à réaliser



RD1062

- La ligne ferroviaire Haguenau – Niederbronn-les-Bains dessert 4 gares sur le territoire.



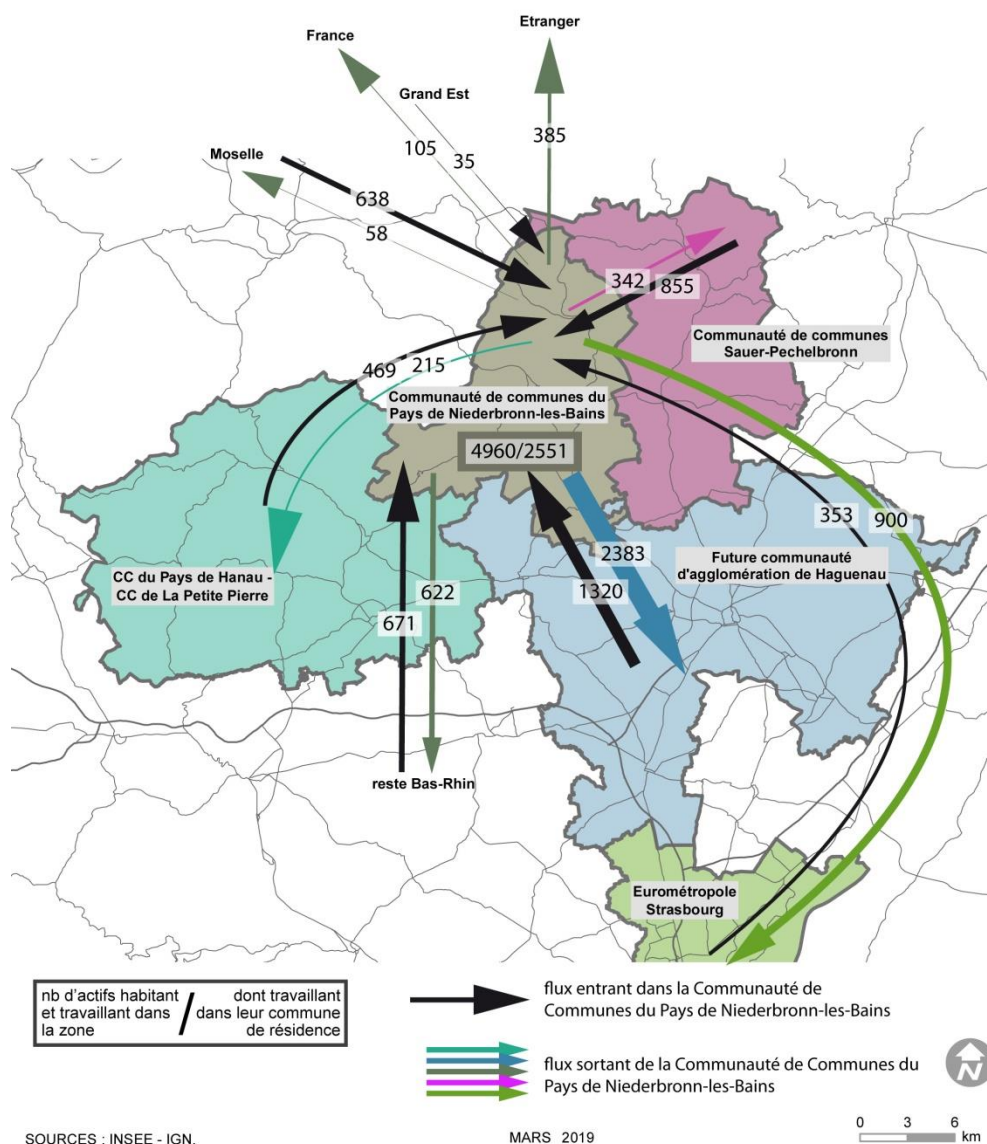
Gare de Reichshoffen



Elle a fait l'objet de travaux de modernisation en 2017.

- Le maillage cyclable du territoire est en cours de finalisation ;

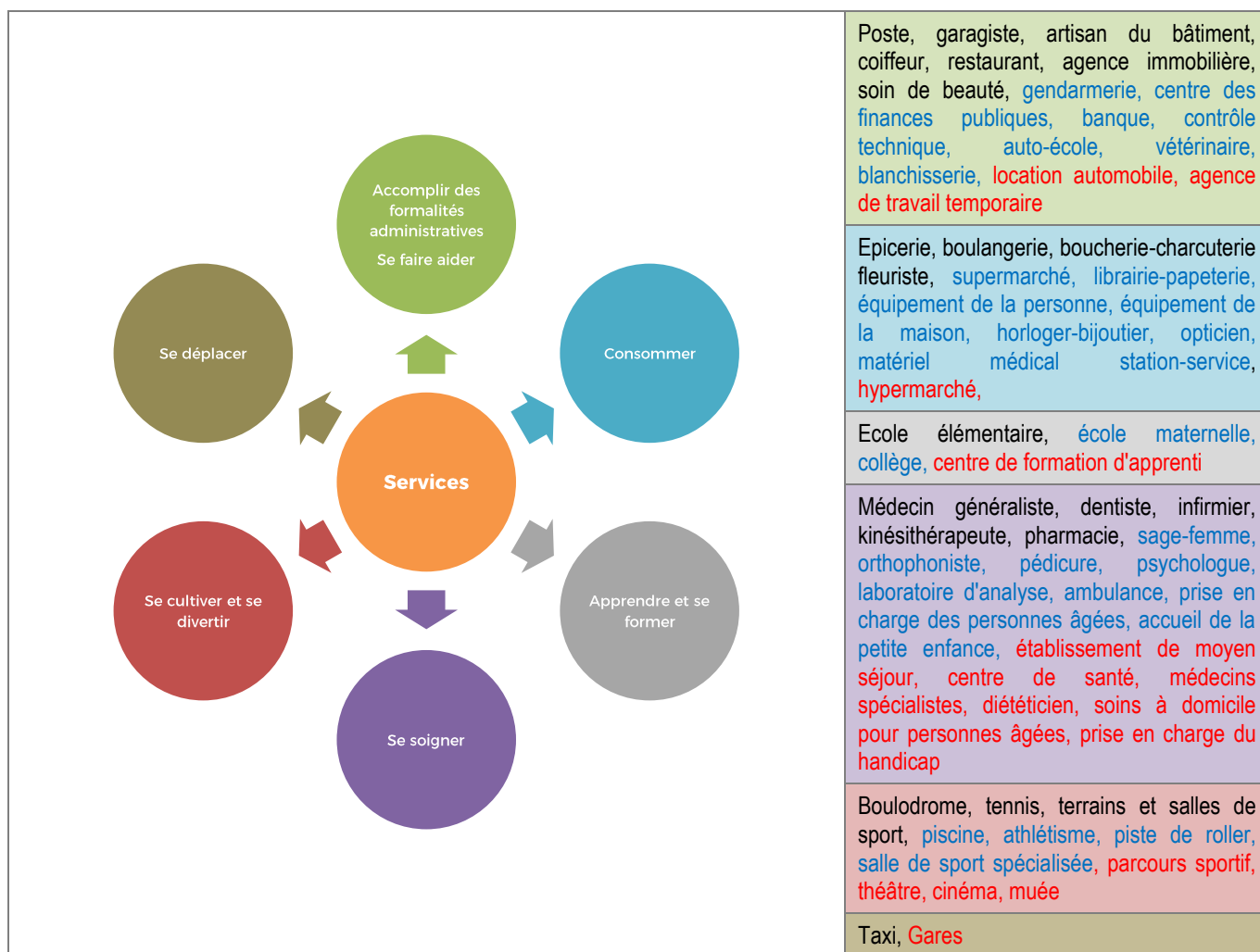
- Une part importante des actifs travaille sur le territoire (49,7%), en particulier dans leur commune de résidence (25,6%) ;
- Les actifs qui quittent le territoire, travaillent principalement dans l'agglomération haguénovienne et l'Eurométropole de Strasbourg ;
- Le territoire est attractif en termes d'emplois pour les territoires voisins (agglomération haguénovienne, CC Sauer-Pechelbronn, CC du Pays de Bitche).



4. Des équipements et services à conserver

■ Des équipements et services variés, riches et de qualité :

- 2 pôles de services intermédiaires ;
- 5 pôles de services de proximité ;
- Un niveau d'équipement de proximité supérieur à la moyenne départementale ;



En noir : équipements de proximité – en bleu : équipements intermédiaires – en rouge : équipements supérieurs

- Les équipements répondent aux besoins de la population notamment dans les domaines suivants :
- Prise en charge des enfants : accueil de la petite enfance, scolaire et périscolaire, collèges
 - Equipements sanitaires : 4 EPHAD, établissement thermal, 6 pharmacies, de nombreux professionnels de santé, prise en charge du handicap
 - Equipements culturels et sportifs : 3 espaces culturels, deux écoles de musique, 2 piscines, des salles sportives, des terrains de sports, ...



EPHAD d'Oberbronn



Terrain de sport de Mietesheim

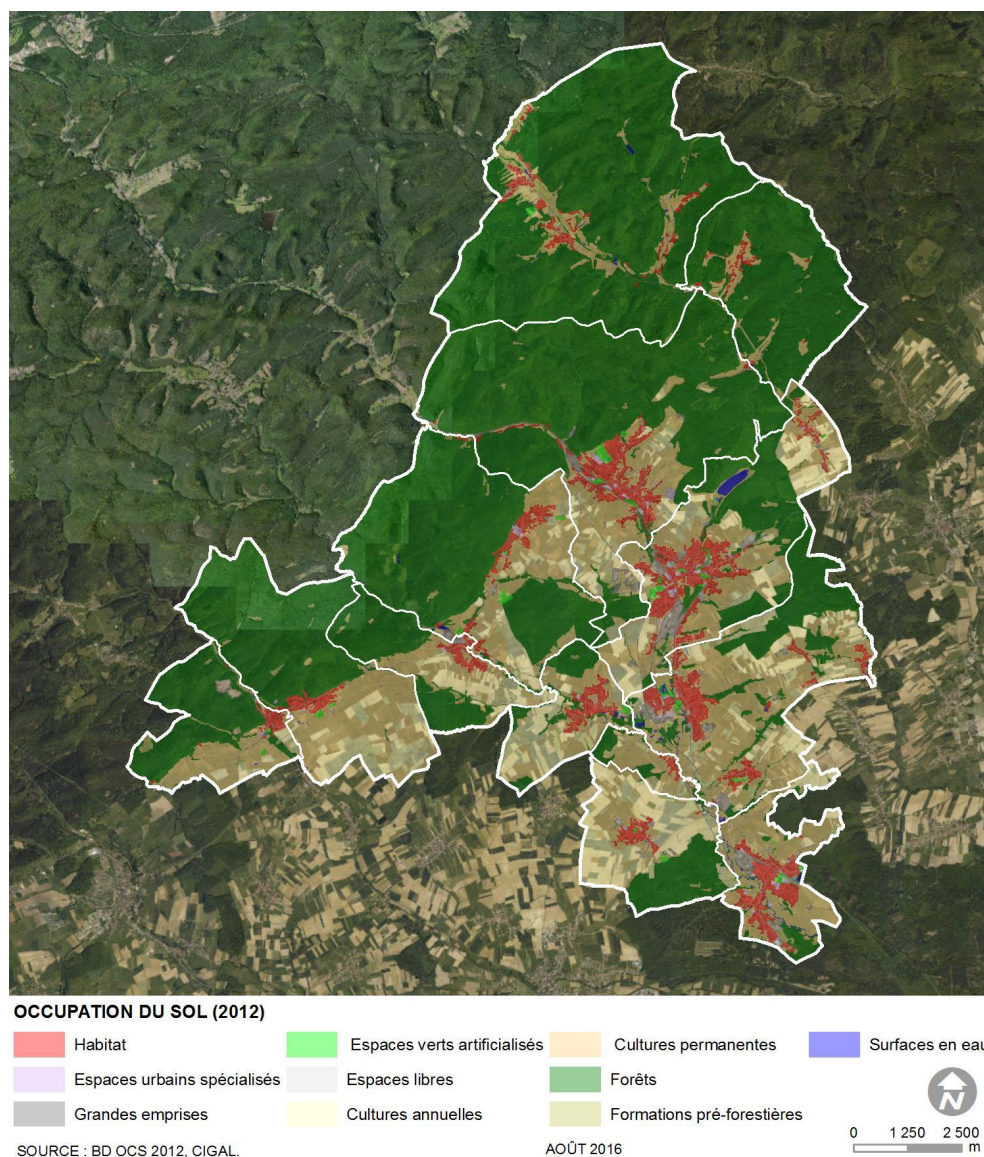


Equipements sportifs à Niederbronn-les-Bains



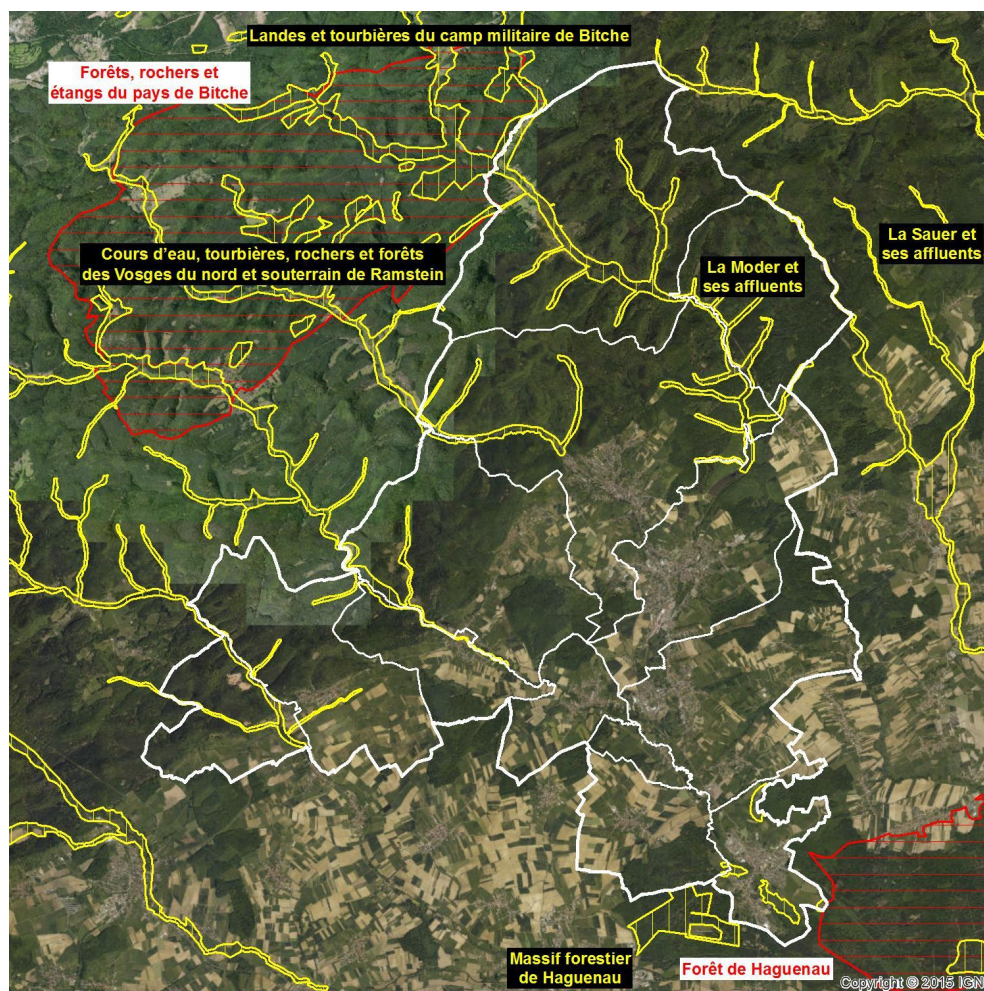
Ecole à Gundershoffen

5. Des espaces naturels et agricoles à protéger



- Une occupation des sols qui évolue
 - Forêts : 10752 ha (58,4% du territoire) ➔
 - **Cultures permanentes (prairies) : 3745 ha (20,3%) ⬇️ (-184 ha)**
 - **Cultures annuelles : 2019 ha (11,0%) ⬆️ (+158 ha)**
 - **Surfaces artificialisées par l'habitat : 1016 ha (5,5%) ⬆️ (+11 ha)**
 - **Surfaces artificialisées par des grandes emprises (zones d'activités, infrastructures) : 426 ha (2,3%) ⬆️ (+15 ha)**
 - Formations pré-forestières (haies, taillis, ...) : 285 ha (1,5%) ⬇️ (-70 ha)
 - Espaces verts artificialisés : 78 ha (0,4%) ➔
 - Espaces en eau : 50 ha (0,3%) ➔
 - Espaces urbains spécialisés : 44 ha (0,2%) ➔
 - Espaces libres : 10 ha (0,1%) ➔

- Des milieux naturels remarquables qui couvrent une large partie du territoire
 - 3 sites Natura 2000 ;



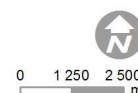
NATURA 2000

Directive Oiseaux (Zone de Protection Spéciale (ZPS))

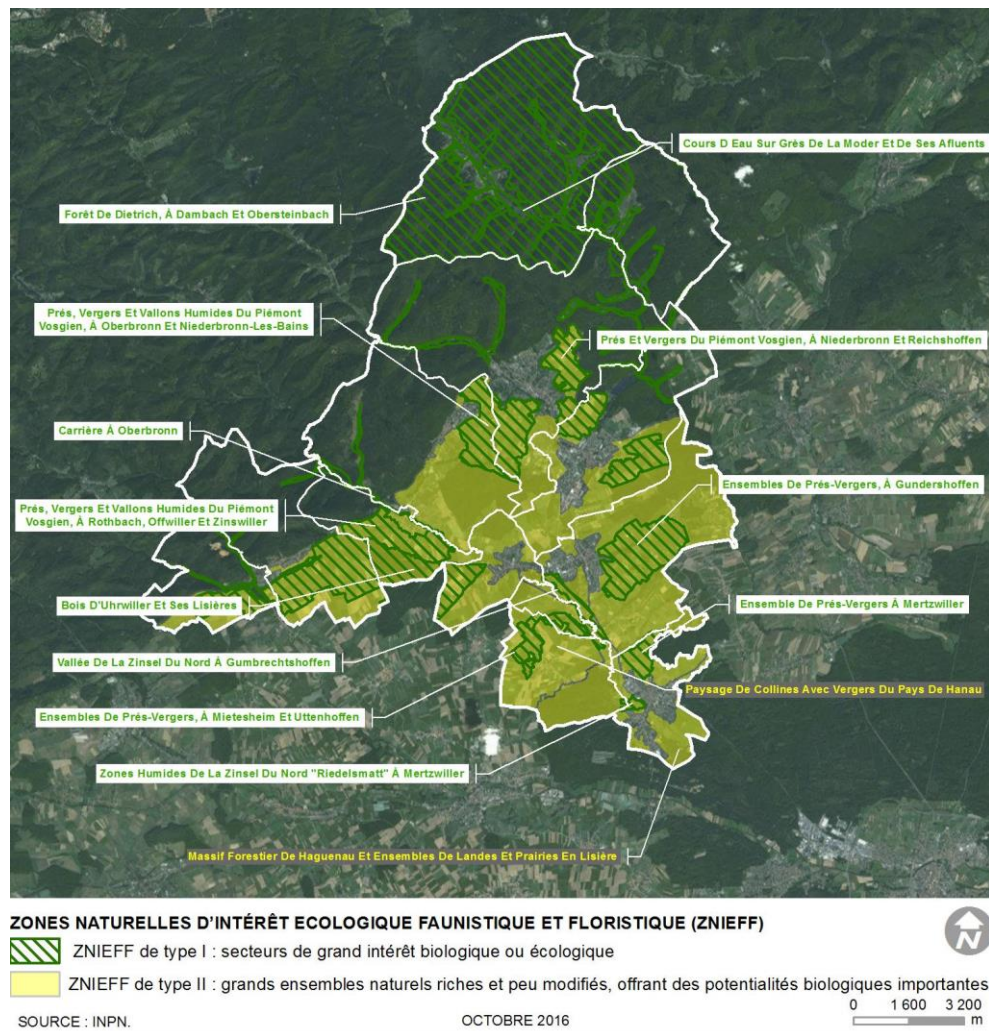
Directive Habitat (Zone Spéciale de Conservation (ZSC))

SOURCE : INPN.

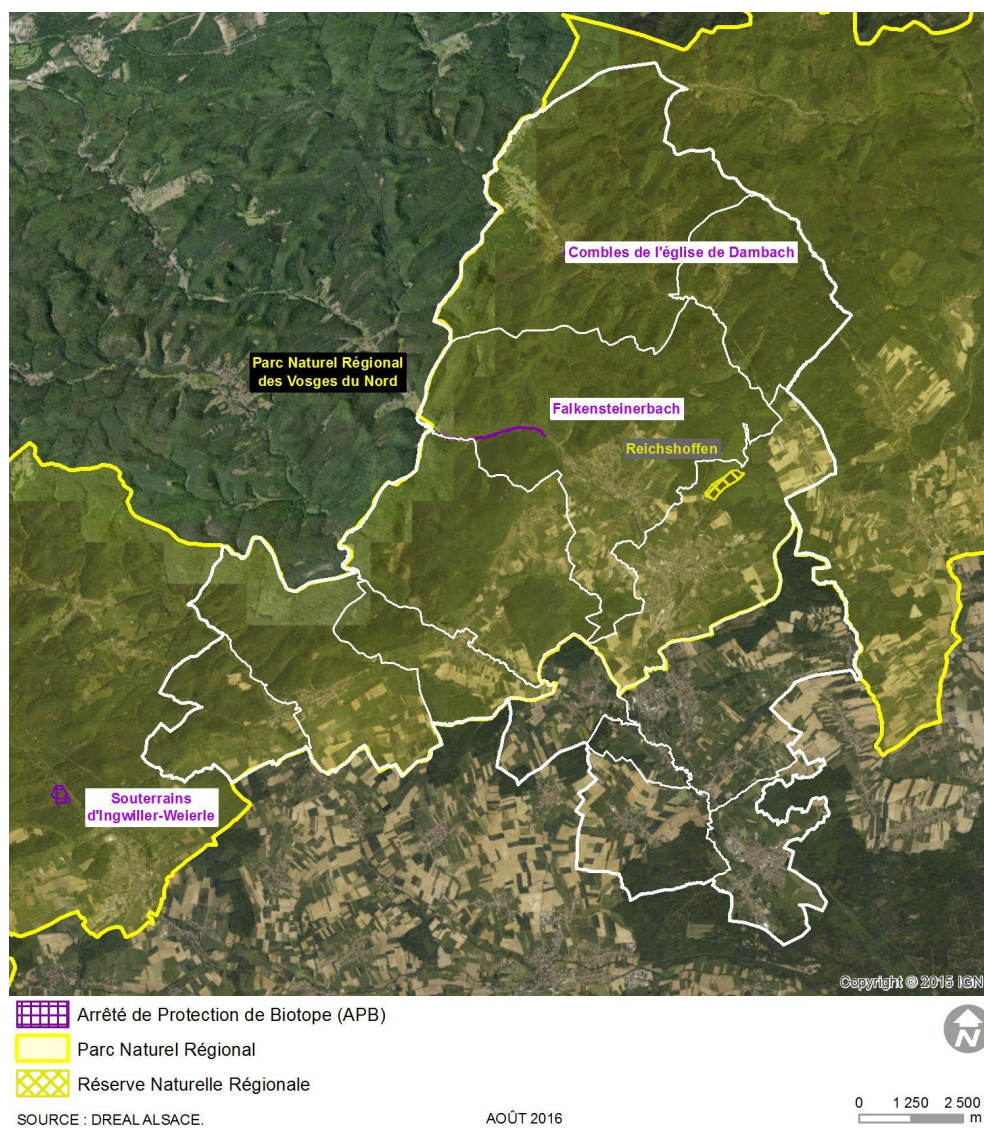
AOÛT 2016



- Deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 2 qui couvrent 39% du territoire de la communauté de communes et 16 ZNIEFF de type 1 ;



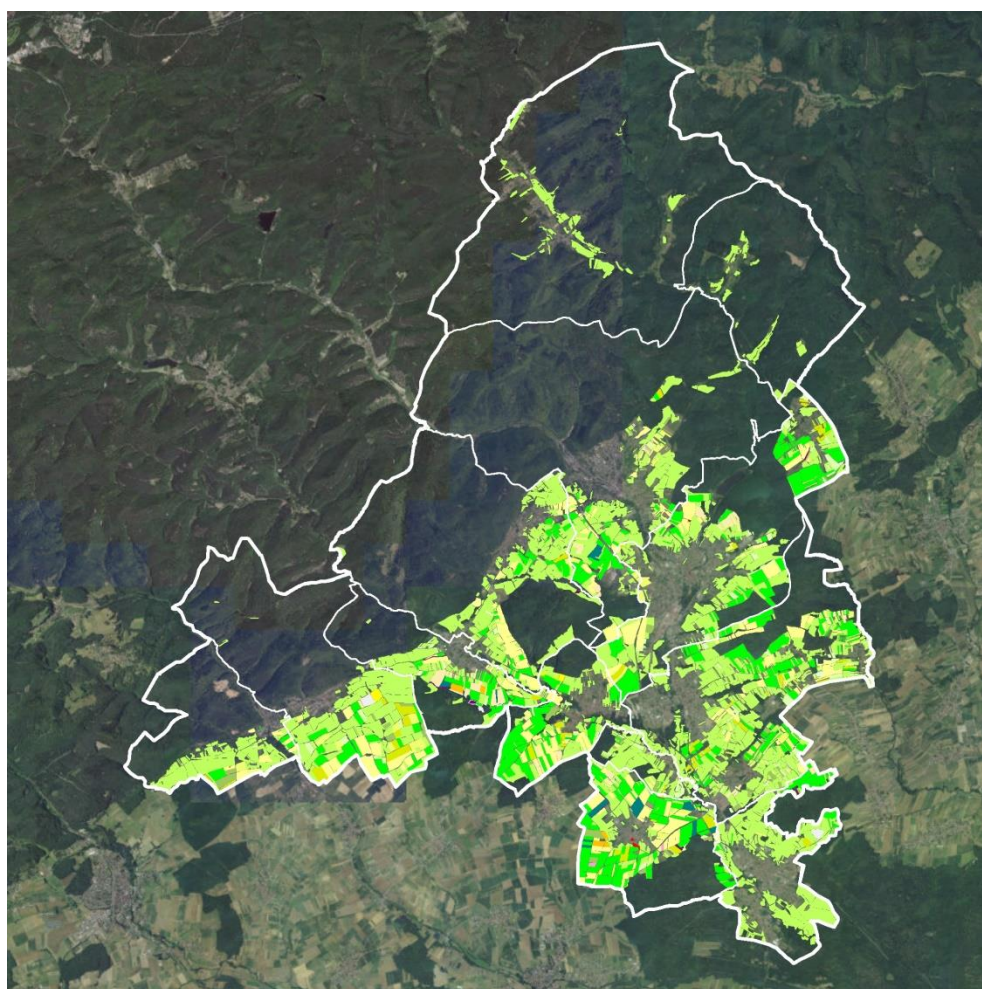
- Deux arrêtés de protection du biotope ;
- Une réserve naturelle régionale ;
- Des cours d'eau et fonds de vallées reconnus comme Zones Humides Remarquables ;
- 9 réservoirs de biodiversité, 3 corridors écologiques d'importance nationale et 11 d'importance régionale ;
- 8 communes font partie du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord



- Une agriculture qui participe à l'économie du territoire et l'entretien du paysage
 - Un nombre d'exploitations en recul :
 - ↳ -27% entre 2000 et 2010 ;
 - ↳ -57% entre 1988 et 2010 ;
 - En 2010, 88 exploitations dans la CCPN ;
 - Elles exploitent une superficie de 3495 ha en polyculture et polyélevage (3295 UGB)
 - La superficie exploitée sur le territoire intercommunal est de 4798 ha (supérieure à la surface utilisée par les exploitations qui ont leur siège sur le territoire) – essentiellement des prairies-vergers (60%) et du maïs d'ensilage (23%) – la surface agricole exploitée a progressé de 100 ha entre 2012 et 2017 ;
 - 7 communes concernées par l'AOC Munster ;



Une exploitation agricole à Oberbronn



ÎLOTS CULTURAUX ET GROUPES DE CULTURES MAJORITAIRES DES EXPLOITATIONS

	blé tendre		colza		fourrage		vignes
	maïs grain et ensilage		tournesol		prairies permanentes		autres cultures industrielles
	orge		autres oléagineux		prairies temporaires		légumes-fleurs
	autres céréales		surface gelée sans production		vergers		divers

SOURCE : REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 2017.

MARS 2019

0 1 250 2 500
m



6. Des paysages urbains et naturels diversifiés à ne pas banaliser

■ Un patrimoine bâti reconnu

- Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de Reichshoffen ;



Centre historique de Reichshoffen couvert par la ZPPAUP

- Des ensembles urbains cohérents
- 14 monuments historiques : ruines de châteaux forts, le château De Dietrich, patrimoine religieux, ancienne usine d'électricité de Niederbronn-les-Bains, deux maisons à Oberbronn



Château De Dietrich à Reichshoffen

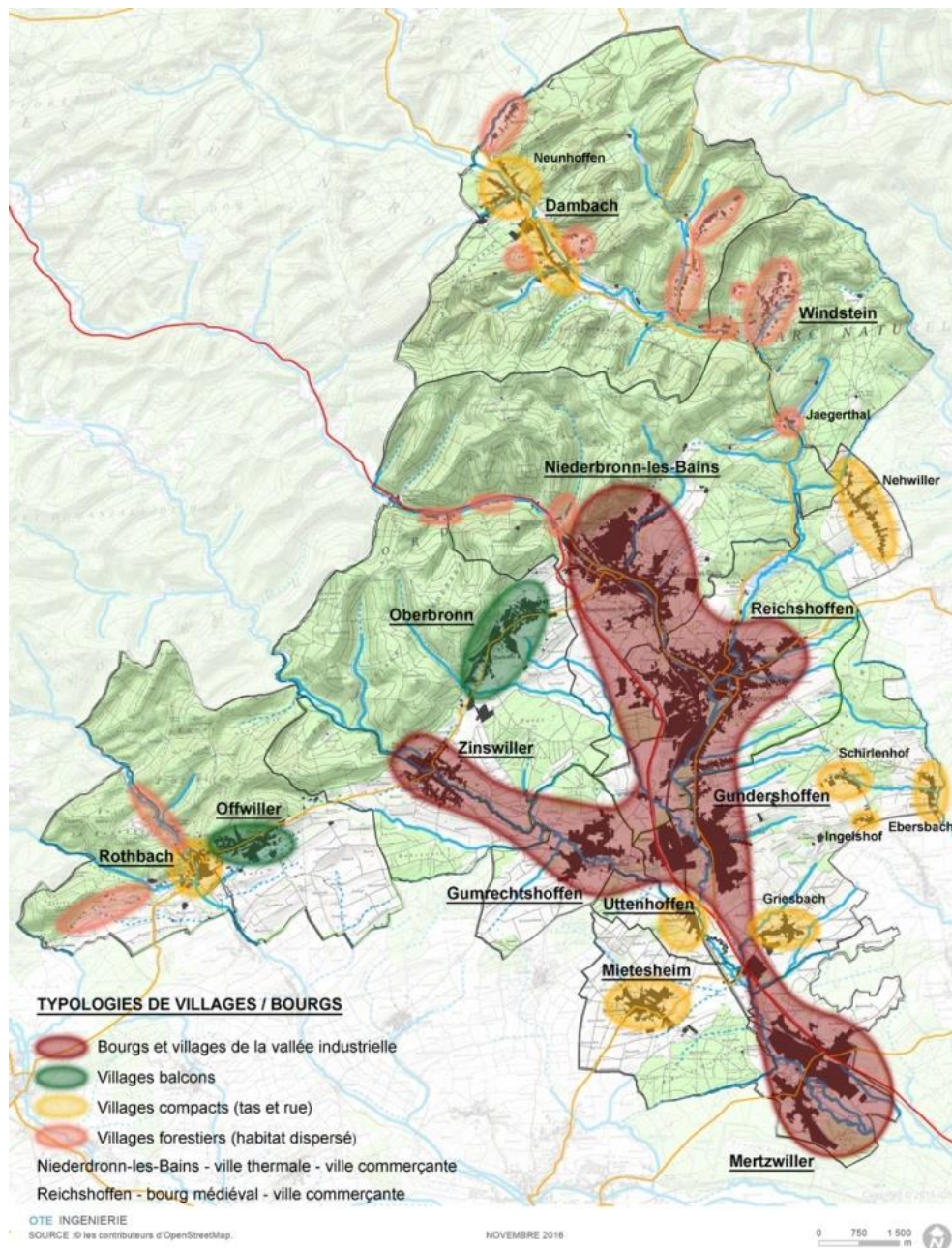


Château du Nouveau Windstein



Couvent d'Oberbronn

■ Des caractéristiques urbaines spécifiques :



- **Bourgs et villages de la vallée industrielle** : Reichshoffen, Niederbronn-les-Bains, Gundershoffen, Mertzwiller, Gumbrechtshoffen et Zinswiller ;
- **Villages compacts** :
 - ↳ Villages rues : Uttenhoffen, Schirlenhof, Ingelshof, Eberbach, Nehwiller, Rothbach, Dambach-Neunhoffen ;
 - ↳ Villages tas : Mietesheim, Griesbach ;
 - ↳ Villages balcons accrochés au piémont vosgien : Oberbronn, Offwiller ;

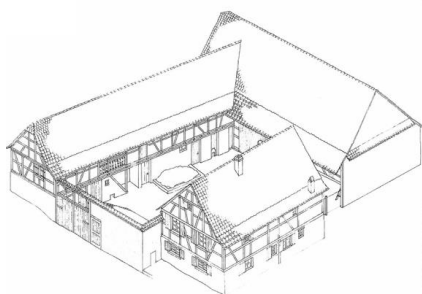


Offwiller

- **Villages et hameaux du massif forestier - bâti dispersé** : Windstein, Jaegerthal, parties de Dambach-Neunhoffen , Niederbronn-les-Bains et Rothbach ;
- **Quelques spécificités**
 - ↳ Ville thermale : Niederbronn-les-Bains ;
 - ↳ Bourgs commerçants : Niederbronn-les-Bains, Reichshoffen ;
 - ↳ Bourg médiéval : Reichshoffen ;

■ Un bâti diversifié

- Des fermes cours traditionnelles



Rothbach



Mietesheim

- Des fermes-blocs traditionnelles ;



Dambach



Windstein

- Des immeubles et maisons de ville



Reichshoffen



Niederbronn-les-Bains

- Des maisons individuelles



Mertzwiller



Uttenhoffen



Niederbronn-les-Bains

- Du bâti groupé ou coordonné



Gumbrechtshoffen



Mertzwiller

- Des immeubles collectifs



Gundershoffen



Uttenhoffen



Reichshoffen

■ Des problématiques qui se font jour :

- La gestion de la topographie avec les remblais, les murs de soutènement ;
- L'intégration de nouvelles typologies en rupture avec le bâti traditionnel du territoire ;
- La perte de cohérence du tissu bâti ;
- L'évolution des granges ;



■ Un paysage diversifié :

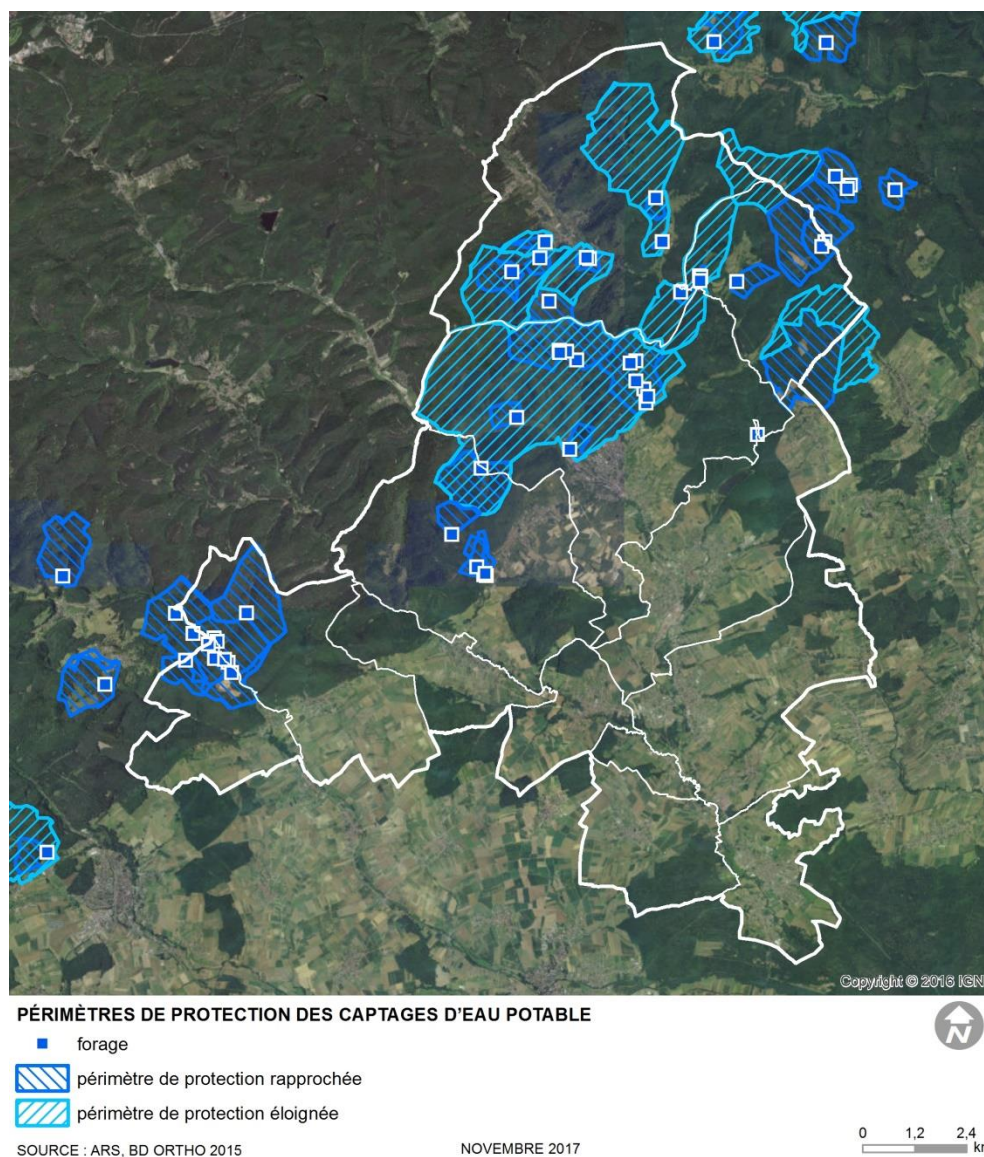


- Lié à la topographie ;
- Lié à l'utilisation du sol ;
- Lié à la présence de filtres visuels.



7. Des ressources à valoriser

- Un territoire au-dessus de deux masses d'eau souterraine :
 - Des sources exploitées commercialement (thermalisme, eau minérale) ;
 - Des captages dans le massif vosgien pour alimenter les collectivités en eau potable ;



■ Des ressources énergétiques d'origine renouvelable déjà exploitées :

- Bois énergie ;
- Solaire thermique : 281 installations (1744 m²) ;
- Solaire photovoltaïque : 157 installations (1,3 ha) ;



8. Des risques liés à l'eau à prendre en compte pour assurer la protection des biens et des personnes

■ Plusieurs communes du territoire sont soumises à un risque d'inondation

Niederbronn-les-Bains, Reichshoffen, Gundershoffen, Gumbrechtshoffen, Uttenhoffen, Mietesheim et Mertzwiller

- Un PPRi en cours d'élaboration ;
- Des cartes d'aléas et d'enjeux disponibles et à prendre en compte ;

Le PGRI préconise de limiter strictement la construction dans les zones inondables.

■ 7 communes soumises à un risque de coulées de boue avec au moins un bassin versant sensible à l'érosion en amont d'une zone urbaine et au moins un évènement reconnu comme catastrophe naturelle.



Coulée de boue à Zinswiller

9. Bilan des documents d'urbanisme en vigueur et comparaison par rapport au projet de PLUi

Les documents d'urbanisme en vigueur avaient inscrit des secteurs de développement dédiés au développement de l'habitat, aujourd'hui encore non mobilisés. Le projet de PLUi, s'il reprend un certain nombre d'entre eux, a conduit à réduire considérablement les surfaces de développement.

9.1. POUR L'HABITAT

Commune	Document d'urbanisme en vigueur		Projet de PLUi	
	Ouvertes à l'urbanisation	Réserves foncières	Ouvertes à l'urbanisation	Réserves foncières
Dambach	1,2 ha (1AU)			
Gumbrechtshoffen	2,7 ha (1AU)	7,2 ha (2AU et 2AU1)		5,00 ha (dont 3,36 ha dans l'enveloppe urbaine)
Gundershoffen			1,83 ha	1,83 ha
Eberbach Griesbach Ingelshof Schirlenhof	1,8 ha (1AUH)	1,2 ha (2AUH)	3,14 ha	
Mertzwiller	4,8 ha (1AUa, 1AUb, 1AUc, 1AUd)	2,6 ha (2AUa)	2,64 ha (dont 0,78 ha dans l'enveloppe urbaine)	2,60 ha
Mietesheim	0,3 ha (1AU)		0,34 ha	0,87 ha (hors friche CIDOU)
Niederbronn-les-Bains	8,5 ha (1AU1, 1AU2 et 1AUZ)	8,0 ha (2AU1, 1AU2 et 2AUZ)	4,39 ha dans la ZAC	8,09 ha (dont 6,97 ha dans la ZAC)
Oberbronn	5,4 ha (INA)	1,2 ha (IINA)	0,86 ha	0,74 ha
Offwiller	5,4 ha (INA)	1,2 ha (IINA)	1,11 ha	1,14 ha sans la partie rattachée à Rothbach
Reichshoffen	11,5 ha (1AUa, 1AUa1 et 1AUa2)	15,2 ha (2AUa)	6,48 ha (dont 2,85 ha dans l'enveloppe urbaine)	10,41 ha (dont 3,67 ha dans l'enveloppe urbaine)
Nehwiller	3,3 ha (1AUd)	1,7 ha (2AUd)	1,31 ha	
Rothbach	1,2 ha (1AU)	0,7 ha (2AU)	1,16 ha	0,66 ha sur le ban d'Offwiller
Uttenhoffen	0,3 ha		0,59 ha	0,38 ha

Commune	Document d'urbanisme en vigueur		Projet de PLUi	
	Ouvertes à l'urbanisation	Réserves foncières	Ouvertes à l'urbanisation	Réserves foncières
Windstein	7,6 ha (U, NA1 et NB)			
Zinswiller	4,6 ha (INA1)			2,62 ha dont 0,51 ha dans l'enveloppe urbaine)
Ville relais	20,0 ha	23,2 ha	11,17 ha	20,33 ha
Pôle émergent	4,8 ha	2,6 ha	2,64 ha	2,60 ha
Villages	29,2 ha	17,4 ha	8,73 ha	11,41 ha
TOTAL	54,0 ha	43,2 ha	22,54 ha	34,34 ha

Le PLUi conduit à réduire les surfaces de développement pour l'habitat **de plus de 40 ha et seulement 40% des surfaces de développement sont ouvertes à l'urbanisation**

9.2. POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LE TOURISME

Commune	Document d'urbanisme en vigueur		Projet de PLUi	
	Ouvertes à l'urbanisation	Réserves foncières	Ouvertes à l'urbanisation	Réserves foncières
Dambach		3,43 ha (IIAUL) pour aménager une zone de loisirs et touristique		
Mertzwiller		4,0 ha (2AUX) pour aménager une zone d'activités		4,04 ha (2AUX)
Niederbronn-les-Bains	4,5 ha (1AUT) zone touristique 0,9 ha (1AUX) site d'activités	1,9 ha (2AUT) extension du camping 1,0 ha (2AUX) site d'activités	0,9 ha (1AUX)	1,23 ha (2AUT)
Reichshoffen	5,3 ha (1AUT1 et 1AUT2) zone touristique et camping 7,3 ha (1AUx) zone d'activités	3,0 ha (2AUx) zone d'activités	1,77 ha (1AUT) 7,50 ha (1AUX)	3,72 ha (2AUT)
Windstein	11,3 ha (NA3) golf			
TOTAL	29,3 ha	13,33 ha	10,17 ha	9,00 ha

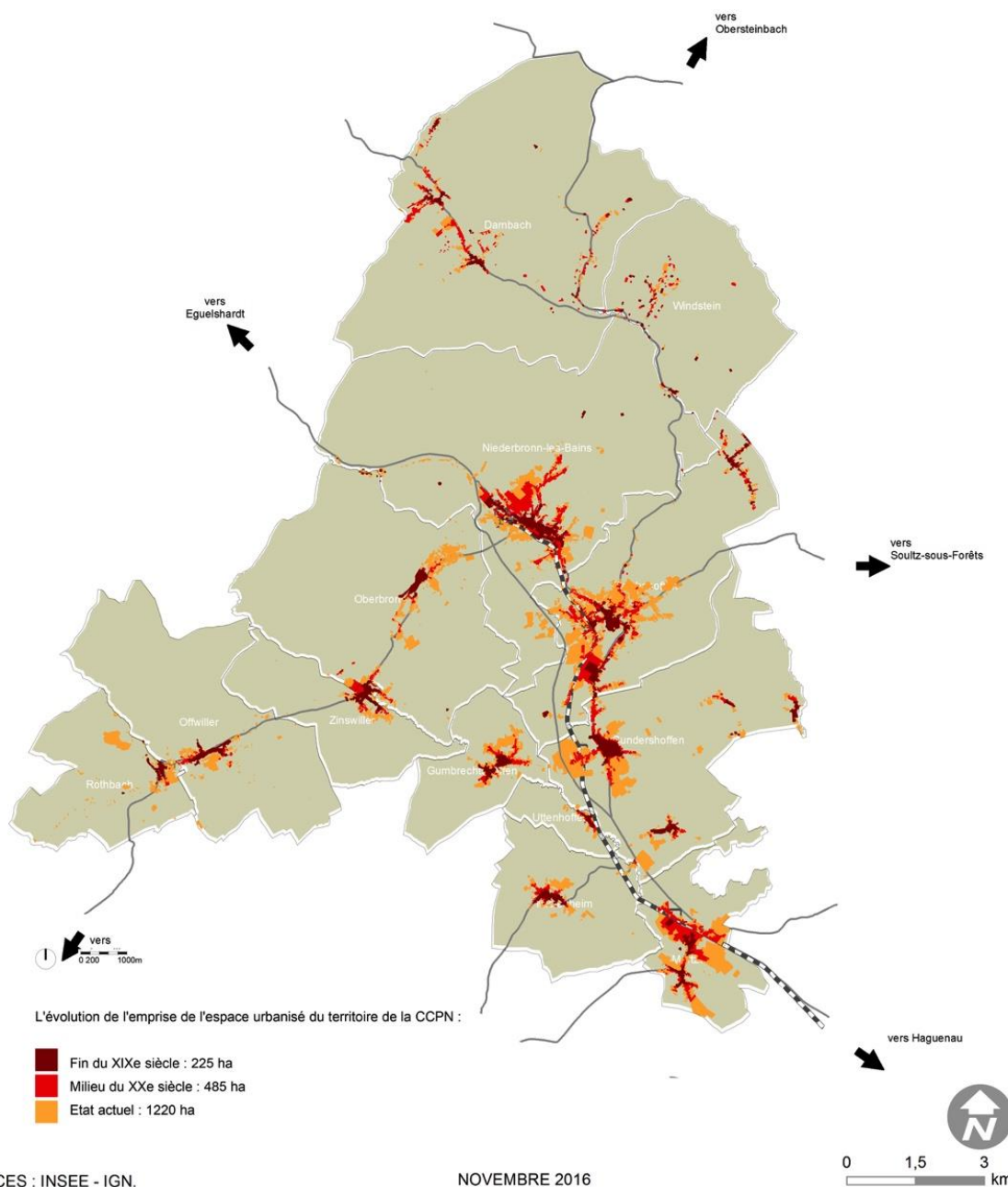
Le PLUi conduit à réduire les surfaces de développement pour l'économie et le tourisme **de plus de 23 ha.**

C

Consommation foncière et capacités de densification et de mutation

1. Analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

1.1. EVOLUTION DE L'URBANISATION SUR UNE LONGUE PERIODE



A partir des données fournies par le Parc Naturel des Vosges du Nord, étendues au reste du territoire (non couvert par le PNRVN), une évolution des surfaces urbanisées a pu être établie :

- En 1850, la surface urbanisée représentait dans la CCPN, 225 ha ;
- En 1950, elle s'établissait à 485 ha ;
- En 2016, elle atteignait 1 220 ha.

L'emprise de l'espace urbanisé a ainsi été multipliée :

- par 2,1 entre 1850 et 1950 ;
- par 2,6 entre 1950 et 2016 ;
- par 5,4 entre 1850 et 2016.

1.1.1. Evolution des villes et villages de la vallée industrielle

a) NIEDERBRONN-LES-BAINS

Le noyau historique de la ville est situé sur un replat à proximité du cours d'eau Falkensteinerbach, entre la rue Clemenceau et la rue des Sœurs Eppinger. Ce site a été urbanisé dès l'époque gallo-romaine, du 1^{er} au 5^{ème} siècle, comme l'attestent les fouilles archéologiques.

Le tissu urbain linéaire se développe à partir du XIX^{ème} siècle le long de la rue de la Libération, située sur la rive droite du Falkensteinerbach, et le long de la rue de la République, située sur sa rive gauche. Au début du XIX^{ème} siècle, les deux rues ne comptent que quelques maisons.

La construction de la "forge De Dietrich", à l'Ouest de la ville, a eu pour conséquence le développement de l'urbanisation de la rue de la République qui s'allonge en direction de l'usine. En 1840, l'avenue Foch est créée dans la partie centrale de la ville pour desservir les thermes et leur parc. L'ouverture de la ligne de chemin de fer en 1864 conforte le développement urbain et industriel de la ville et de sa région. La ligne de chemin de fer surplombe la ville au sud et constitue la limite au développement urbain, qui ne la franchit qu'à partir des années 1950-1960.

Le développement de la ville est linéaire, contraint par la topographie du terrain. La ville de la fin du XIX^{ème} siècle et de la première moitié du XX^{ème} siècle se développe autour de l'avenue Foch et de la route de Reichshoffen en direction de l'Est.

Les amorces de la route de Jaegerthal et des rues de la Vallée et de la Forêt forment des tentacules d'urbanisation qui s'étirent vers le Nord.

A partir des années 1950 une succession de lotissements est construite au Nord-Est de la ville. L'urbanisation investit les pentes adoucies des vallons qui surplombent la ville. Une ceinture verte sur les pentes les plus raides sépare la vieille ville linéaire du lotissement "Montrouge". Les terrains de sport, la piscine et le collège sont construits également dans ce secteur de la ville. Les logements collectifs de la cité Montrouge datent des années 1960. Le lotissement "Les Châtaigniers" est construit dans les années 1975 au Nord, en continuité du quartier "Montrouge".

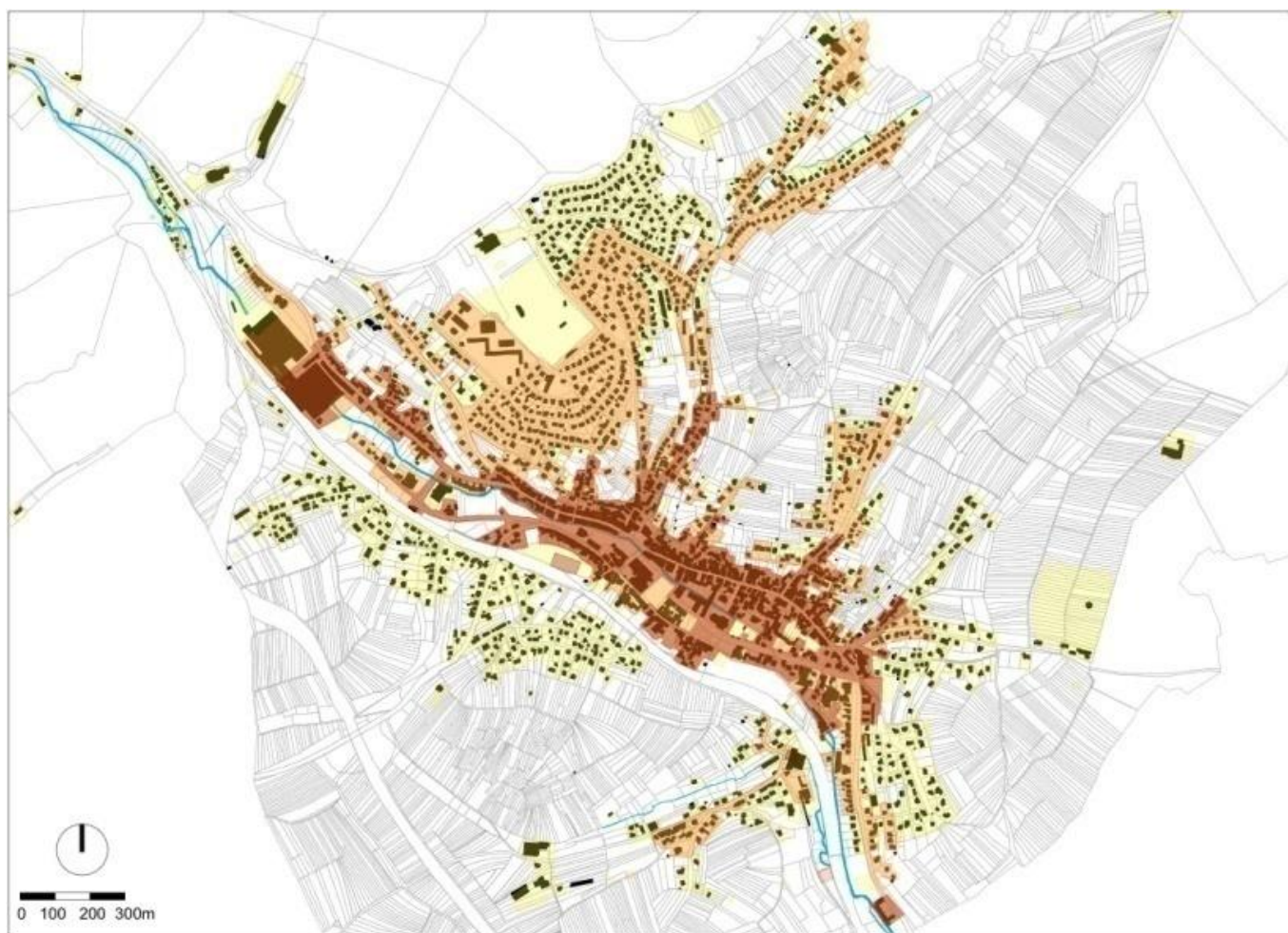
Au Sud de la ville, derrière la ligne de chemin de fer, quelques nouvelles rues sont aménagées, constituées pour un habitat pavillonnaire.

L'urbanisation continue à se développer de manière spontanée le long de la route de Jaegerthal et des rues de la Vallée et de la Forêt.

Un petit lotissement est aménagé dans les années 2010 à l'extrémité de la rue de la Forêt. Le nouveau quartier pavillonnaire est en construction au Sud-Est de la ville (en direction de Reichshoffen) le long de la rue des Elfes.

Les commerces de surface moyenne sont insérés dans le tissu urbain du centre (COOP) et à proximité de la Gare (supermarché Match).

La zone d'activités intercommunale du Sandholz est aménagée dans la deuxième moitié des années 1990 en limite du ban communal de Reichshoffen le long de la RD1062.



	Années 1890 (données du PNRVN) : 39,6 ha
	Années 1951 (données du PNRVN) : 99 ha
	Année 2016 (données du PNRVN - actualisées) : 207 ha

L'emprise de l'espace urbanisé a été multipliée par :

- 2,5 entre 1890 et 1950 ;
- 2,1 entre 1950 et 2016 (2012) ;
- 5,2 entre 1890 et 2016 (2012).

L'évolution de la ville du XIX^{ème} siècle au milieu du XX^{ème} siècle correspond à un développement linéaire spontané qui s'opère en direction de l'usine et le long des voies et des chemins existants. Les premiers lotissements se développent dans la période 1950-1980 au Nord-Ouest de la ville sur le replat du coteau de Montrouge. La voie de chemin de fer est franchie par l'urbanisation à partir des années 1950. Les coteaux situés dans cette partie du territoire communal sont aménagés sous forme de lotissements au coup par coup, au gré des opportunités, en provoquant un mitage de l'espace. Le développement organisé des années 2000-2016 est situé au Sud-Est de la commune. Dans la période 1950-2016, le développement spontané linéaire progresse et prolonge les amorces urbanisées situées le long des voies à la sortie de la commune. Les nombreuses parcelles "vides" se trouvent entre les différents types d'urbanisation. Ces parcelles sont marquées par les contraintes topographiques (des pentes trop importantes) et/ou paysagères (présence des vergers et des boisements).

b) REICHSHOFFEN

Le noyau historique de la ville correspond au bourg médiéval entouré des remparts. Le château privé de la famille De Dietrich est situé au Sud de la vieille ville et entouré d'un parc d'une surface d'une vingtaine de hectares, fermé au public. Les espaces à l'extérieur des remparts sont inconstructibles et occupés par des jardins potagers et des aménagements paysagers publics. Ils sont traversés par le ruisseau Falkensteinerbach, qui longe le bourg médiéval par l'Ouest. Le bourg est traversé par l'axe principal de communication (RD662) du Sud-Est vers le Nord. Le plus ancien faubourg de la ville se développe le long de cette voie en direction du Nord.

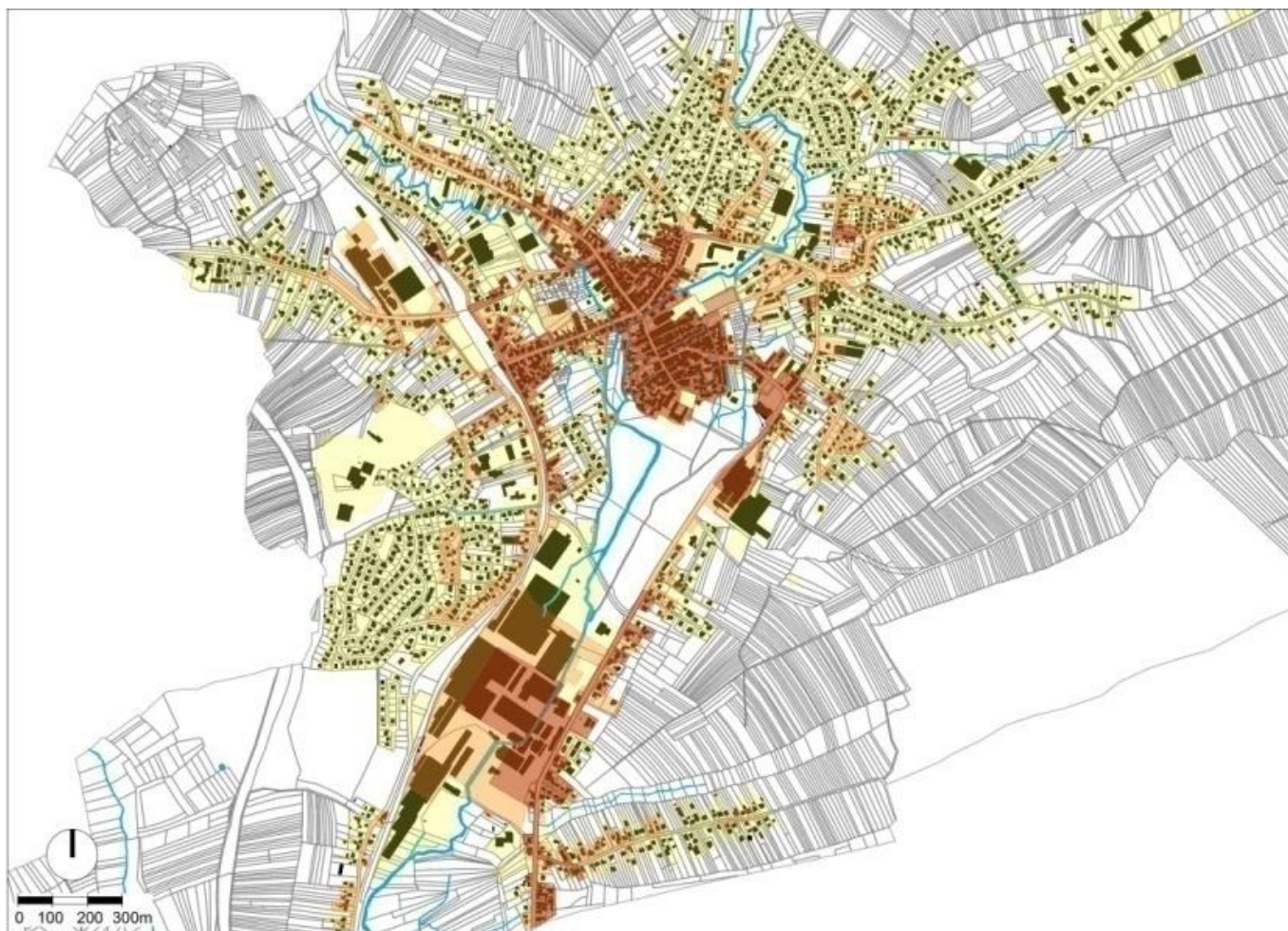
Les premières installations industrielles de Reichshoffen (les hauts fourneaux) datent de la fin du XVIII^{ème} siècle. Ils ont été détruits lors des combats de la Libération en 1945. A partir du milieu du XIX^{ème} siècle l'entreprise s'engage dans la construction ferroviaire sur son site industriel de Reichshoffen. L'usine se développe sur son emplacement actuel au Sud de la ville, en contact avec la voie de chemin de fer. L'essor industriel est suivi par un développement urbain important de la ville au XIX^{ème} siècle. Les extensions linéaires spontanées se développent le long des voies et chemins existants, à proximité de l'usine et en direction de la gare. L'urbanisation de cette époque crée un réseau de tentacules qui s'étire le long des routes d'accès au fond des vallées.

A partir des années 1950 une succession de lotissements est construite au Nord de la ville et à l'Ouest de l'usine, de l'autre côté de la voie de chemin de fer. Le collège est construit le long de la voie de chemin de fer à l'Ouest de la commune. L'urbanisation investit les pentes adoucies des vallons qui surplombent la ville. Les deux secteurs, Nord et Ouest, sont aménagés en tranches successives jusqu'à nos jours. Ces extensions pavillonnaires situées sur les coteaux sont très visibles et marquent les vues sur le paysage urbain.

L'urbanisation continue à se développer de manière spontanée le long de toutes les voies et chemins aux extrémités de la ville.

Les commerces de surface moyenne sont insérés dans le tissu urbain à proximité des faubourgs (le supermarché Lidl : sur la rue de Haguenau, Intermarché et Bricomarché à proximité de la rue Kandel et du faubourg de Niederbronn-les-Bains, le supermarché Match à proximité de la Mairie). Deux petits sites industriels et quelques activités artisanales sont localisés dans le tissu urbain résidentiel (l'entreprise De Dietrich sur la rue d'Oberbronn, l'entreprise Treca sur la route de Strasbourg).

Le complexe sportif de la ville se trouve à l'Ouest à proximité de la voie de contournement, la RD1062.



	Années 1890 (données du PNRVN) : 35,8 ha
	Années 1951 (données du PNRVN) : 89 ha
	Année 2016 (données du PNRVN - actualisées) : 252,1 ha

L'emprise de l'espace urbanisé a été multipliée par :

- 2,5 entre 1890 et 1950 ;
- 2,8 entre 1950 et 2016 (2012) ;
- 7 entre 1850 et 2016 (2012).

Le tissu urbain médiéval est dense et compact. Les faubourgs anciens (construits avant l'industrialisation de la vallée) sont également compacts et situés au Nord du bourg. Au XIX^{ème} siècle l'entreprise De Dietrich installe son usine au Sud du domaine familial qui entoure le château. L'usine se trouve à proximité du cours d'eau et de la voie de chemin de fer. L'expansion de l'urbanisation suit l'essor industriel de la ville. Les nombreux faubourgs sont créés au XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle. Les faubourgs s'étirent dans les vallées le long des voies de communication et forment un tissu urbain tentaculaire. L'urbanisation récente (à partir des années 1950 à nos jours) se fait de manière spontanée et organisée. Le développement spontané se fait aux extrémités des voies de communication. Ce développement continu s'est éloigné du centre de ville. Les lotissements sont construits sur les coteaux, visibles dans le paysage, ils marquent durablement la silhouette de la ville. Les nombreux espaces résiduels non aménagés sont présents entre les différents tissus urbains anciens et récents. Certaines de ces parcelles sont marquées par les contraintes topographiques (des pentes trop importantes) et/ou paysagères (présence des vergers et des boisements). Dans les autres cas, elles correspondent aux gisements fonciers et pourront être mobilisées pour le développement urbain à venir.

c) GUNDERSHOFFEN

Le noyau historique de Gundershoffen a une forme compacte qui correspond à la typologie du village-tas. Le village se développe à l'Ouest de Falkensteinerbach. A la fin du XIX^e siècle les extensions linéaires spontanées se développent le long des voies et chemins existants et en direction de la Gare. Les extensions linéaires menant vers l'usine De Dietrich située à Reichshoffen franchissent les limites communales et commencent à créer la conurbation entre Reichshoffen et Gundershoffen dès la fin du XIX^e siècle. Le centre du village a été détruit en grande partie au cours de la deuxième guerre mondiale.

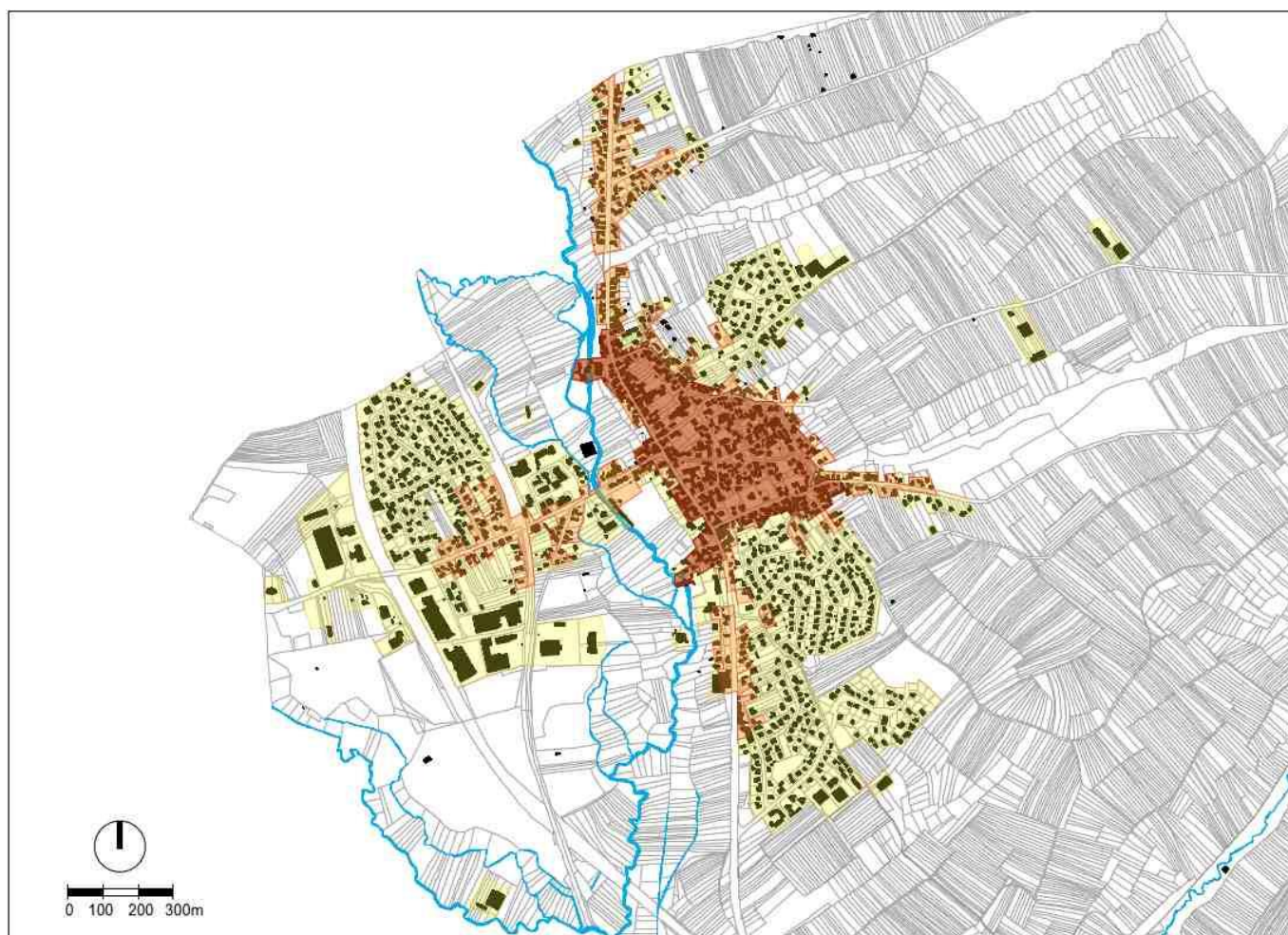
Le développement urbain se fait à partir des années 1960 au travers d'opérations successives de lotissements :

- 1962 : Le lotissement Eulenberg se développe à l'Ouest de la commune de l'autre côté de la voie de chemin de fer ;
- 1971: Le lotissement "Les Quatre Vents" est situé au Nord-Est du centre de village ;
- 1973 : Le lotissement "Les Platanes" est situé l'extrémité Sud de la commune (logement individuel, collectif et social) ;
- 1980 : La deuxième tranche du lotissement "Les Platanes" comble la dent creuse formée entre la première tranche et le centre du village ;
- 2010 : Le lotissement "Les Mines" se développe à l'Est de la première tranche du lotissement "Les Platanes".

Dans les années 1975 le nouveau centre de Gundershoffen est créé à proximité de la gare à l'Ouest du cœur de village. Cette nouvelle centralité regroupe les équipements publics : la nouvelle Mairie, la salle polyvalente, la maison des associations, les équipements sportifs mais aussi les commerces, services et les fonctions résidentielles : l'habitat collectif et pavillonnaire.

Le développement linéaire spontané est nettement moins important à Gundershoffen que dans les communes voisines. Il se développe le long de la rue du Sablé en direction d'Ingelshof ou le long de la rue de la Forêt au Nord-Est de la commune. Le bâti dispersé, situé en deuxième ou troisième rang est situé le long de la RD662 à proximité de la limite communale avec Reichshoffen.

"La zone d'activité de la Hardt" à Gundershoffen est située de part et d'autre de la RD 1062. Deux extensions de zone sont prévues dans ce secteur, l'une de 12 ha la seconde de 4 ha.



	Années 1820-1866 (carte de l'Etat-major) : 20,3 ha
	Années 1950-1965 (photo aérienne de l'époque) : 41,6 ha
	Année 2016 (photo aérienne actuelle) : 131,1 ha

L'emprise de l'espace urbanisé a été multipliée par :

- 2 entre 1850 et 1950 (1965) ;
- 3,2 entre 1950 (1965) et 2016 ;
- 6,5 entre 1850 et 2016.

Le cœur village compact est de typologie de village-tas, les rues du village forment des vastes îlots clos et paysagers. L'évolution de la ville du XIX^{ème} siècle au milieu du XX^{ème} siècle correspond à un développement linéaire spontané qui s'opère en direction de l'usine et le long des voies et des chemins existants. La conurbation avec la commune voisine existe depuis la fin du XIX^{ème} siècle, elle est créée par l'urbanisation du faubourg en direction de l'usine située à Reichshoffen.

Les extensions urbaines réalisées de 1960 à nos jours correspondent pour la plupart aux opérations d'urbanisme organisées.

Le tissu urbain du centre, reconstruit après la deuxième guerre mondiale, est moins dense que le tissu urbain traditionnel des cœurs de village.

Les dents creuses sont présentes dans la commune, mais sont de plus petites tailles que dans les communes voisines.

d) GUMBRECHTSHOFFEN

La commune de Gumbrechtshoffen est à l'origine composée de deux villages situés sur les rives opposées de la Zinsel du Nord.

Les deux noyaux correspondent à la typologie de villages-tas composés autour de plusieurs rues qui forment des cœurs d'îlots. Le cœur d'îlot de Gumbrechtshoffen situé sur la rive Nord de la Zinsel est relativement grand et paysager. Celui de Gumbrechtshoffen Sud est plus petit avec peu d'espaces libres de constructions. Les parties centrales des cœurs de village ont été détruites en partie au cours de la seconde guerre mondiale est reconstruites après-guerre.

A la fin du XIX^{ème} siècle les extensions linéaires spontanées se développent le long des voies et chemins existants en sortie du village. Aux formes compactes des cœurs du village s'ajoutent des formes tentaculaires de faubourg avec des maisons ouvrières qui se développent en direction de l'Est (Gundershoffen), Nord (Reichshoffen) et Ouest (Zinswiller).

Le lotissement du village se développe dans les années 1960-1970 au Nord-Ouest du village. Cette extension organisée est située à écart du cœur de village. La deuxième tranche de lotissement date des années 1990. Un petit lotissement situé à l'entrée Sud date des années 1970.

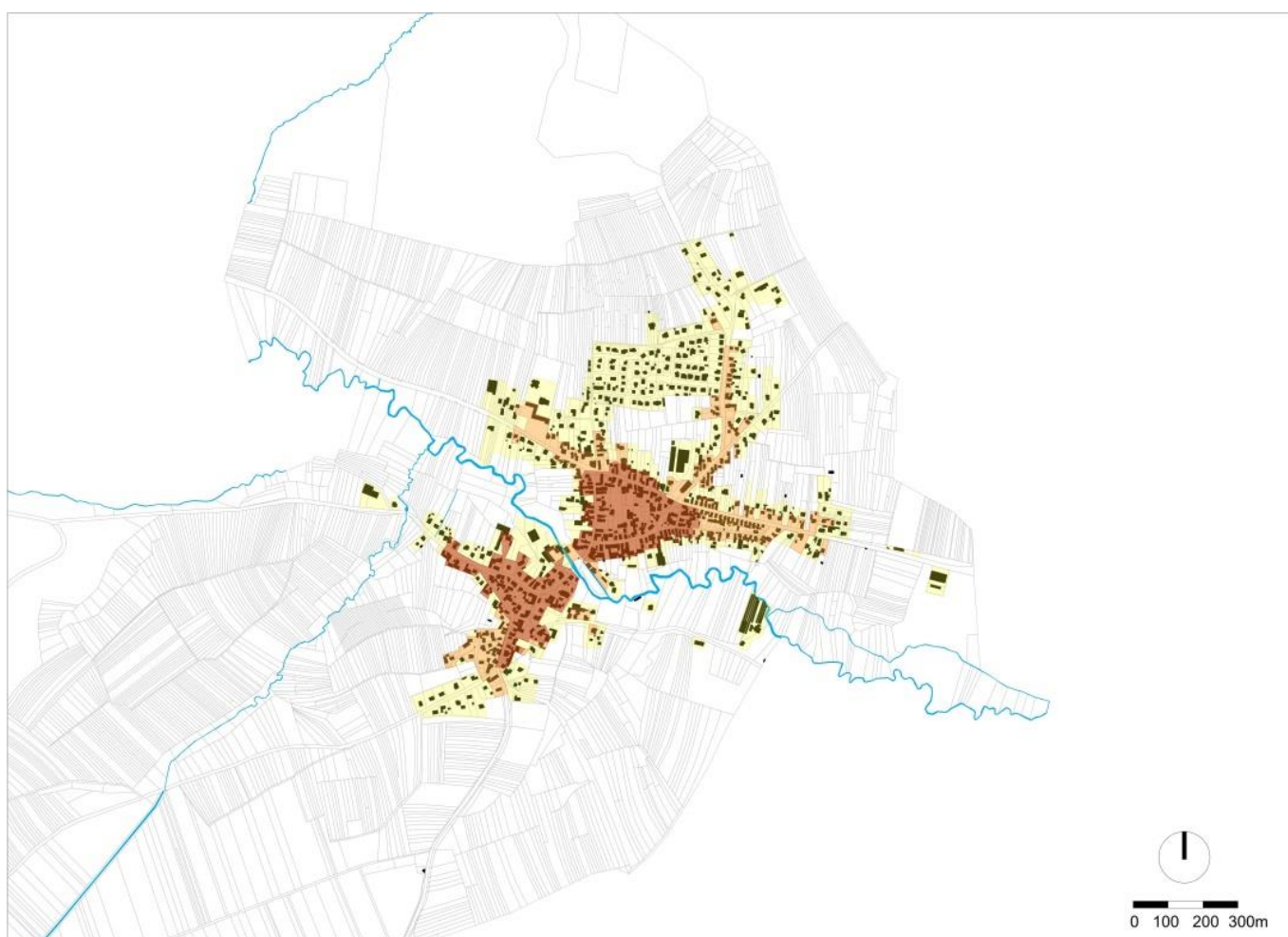
Les extensions linéaires continuent à se développer au coup par coup aux extrémités du village. Les pavillons récents construits dans ces endroits observent des reculs importants par rapport à la rue et/ou sont construit en deuxième ligne. Cette urbanisation provoque un mitage de l'espace et donne une image désorganisée des entrées de ville.

Un îlot non-urbanisé regroupe les parcelles entre le tissu urbain traditionnel, les extensions linéaires et les lotissements.

Le groupe scolaire, la salle polyvalente et les terrains de sports sont regroupés l'Ouest du village, sur la rue Principale. Les constructions sont implantées avec un recul important par rapport à la rue. Le parvis est occupé de stationnements et d'un espace vert peu appropriable qui entoure le monument aux morts.

Les autres terrains de sports sont situés à l'Est du village, sur la limite avec le ban communal de Gundershoffen.

Des activités artisanales sont insérées dans le tissu urbain (Métallerie Wilhelm – située à proximité de la Mairie) ou sont situées à proximité de la zone artisanale de Gundershoffen.



	Années 1820-1866 (carte de l'Etat-major) : 11,6 ha
	Années 1950-1965 (photo aérienne de l'époque) : 22 ha
	Année 2016 (photo aérienne actuelle) : 58,6 ha

L'emprise de l'espace urbanisé a été multipliée par :

- 2 entre 1850 et 1950 (1965) ;
- 2,7 entre 1950 (1965) et 2016 ;
- 5 entre 1850 et 2016.

Les deux cœurs de village sont compacts et correspondent à la typologie de village-tas. Les rues du Gundershoffen Nord forment un vaste îlot clos et paysager, l'îlot de Gundershoffen Sud est plus petit avec peu d'espaces libre de constructions. L'évolution de la ville du XIX^{ème} siècle au milieu du XX^{ème} siècle correspond à un développement linéaire spontané qui s'opère en direction de l'Est (Gundershoffen), Nord (Reichshoffen) et Ouest (Zinswiller). Les lotissements sont situés sur les coteaux au Nord à l'écart du village. Un îlot non-urbanisé occupe les parcelles entre le tissu urbain traditionnel, les extensions linéaires et les lotissements au Nord du village. L'urbanisation pavillonnaire dispersée, située aux extrémités des voies, provoque un mitage de l'espace et donne une image désorganisée aux entrées du village.

e) MERTZWILLER

La commune de Mertzwiller se compose de deux noyaux urbains distincts – situés sur les deux rives de la Zinsel du Nord. L'urbanisation de la rive droite est plus ancienne et se situe sur l'emplacement d'un site gallo-romain. L'urbanisation de la rive gauche est plus tardive, même si elle est aujourd'hui beaucoup plus développée. Les deux anciens noyaux urbains étaient à l'origine de typologie de villages-mixte. Les destructions de la deuxième guerre mondiale ont endommagé la structure urbaine traditionnelle, qui n'est quasiment plus lisible. Les aménagements de l'espace public, pourtant pas sans ambition qualitative, débouchent sur les ronds-points situés au centre du village. Ces aménagements routiers brouillent eux ainsi la perception de l'identité villageoise de la commune.

Le développement de la fin du XIX^{ème} et du début de XX^{ème} siècle se fait comme dans les villages et villes voisines de manière linéaire et forme des tentacules urbanisés qui s'étendent le long des voies de communication et en direction de la gare. L'urbanisation traverse la voie du chemin de fer et les amorces de rues se développent également vers le Nord de l'autre côté de la voie. Ce tissu urbain correspond à la typologie de faubourgs.

Une série de lotissement se développe à partir des années 1960 sur les différents endroits de la commune :

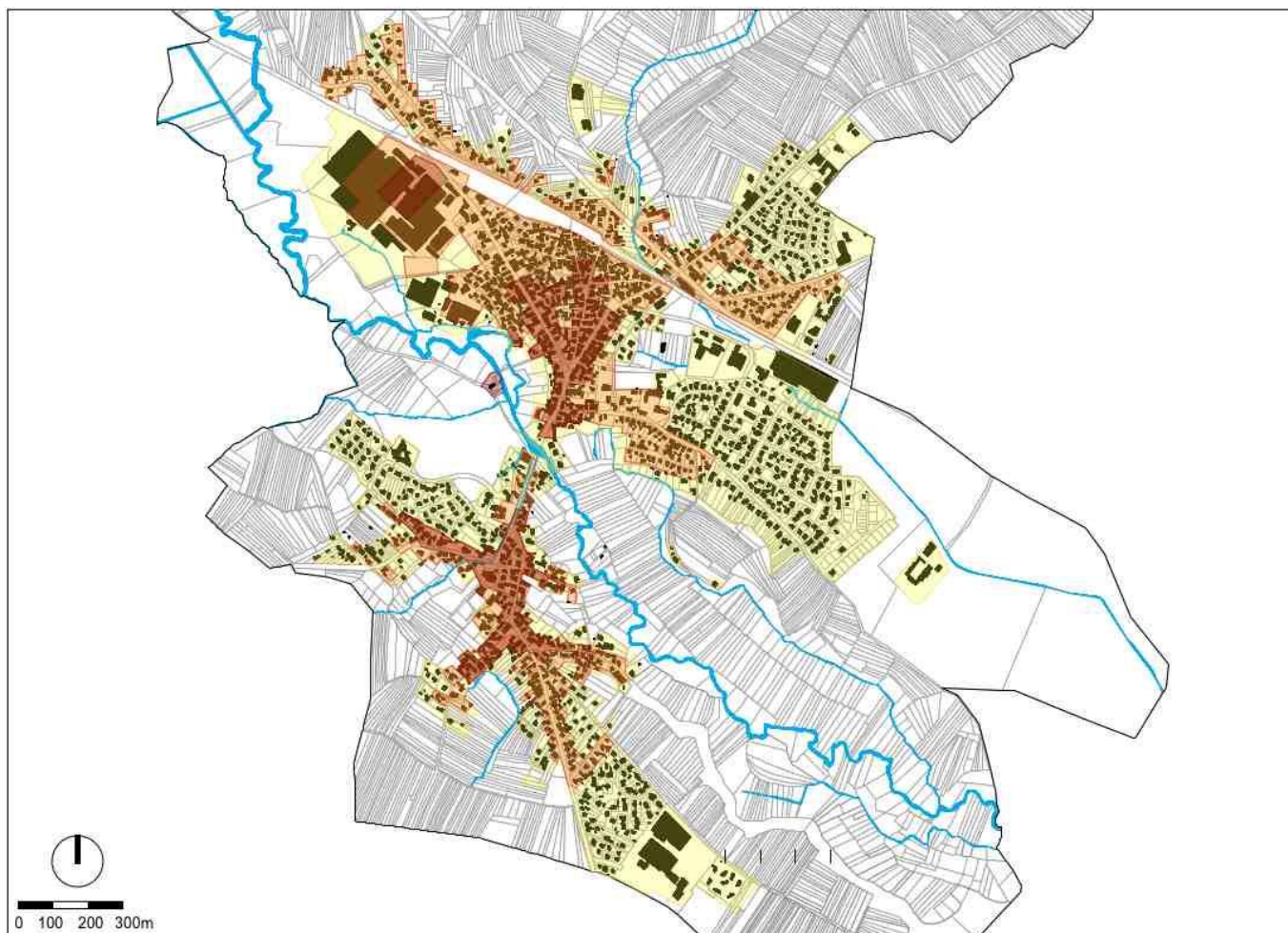
- Le lotissement de la rue des Prés, des Roses, ... est construit à l'Est du centre de village dans les années 1960-1970. Quelques immeubles de logements collectifs font partie de la programmation. Les écoles, primaire et maternelle, datent des années 1950-1960 et sont situées le long de la voie qui relie le lotissement au centre. Le collège a été construit dans les années 1980 au Nord de lotissement à proximité de la voie de chemin de fer. Dans les années 2010-2015 une nouvelle tranche de lotissement a été construite à son extrémité Est.
- Le lotissement situé de l'autre côté de la voie de chemin de fer et de la RD1062 au Nord-Est de la commune date des années 1980-1990. Son extension a été réalisée dans les années 2000-2010. Ce lotissement inclus également une opération de logements collectifs.
- Le lotissement situé au Sud-Ouest du village date des années 1980-1990. Il est composé de bâti coordonné : maisons pavillonnaires et maisons jumelées.
- Le lotissement situé à l'Ouest du village se développe dans les années 1990-2000 à proximité de la maison de retraite puis la deuxième tranche est construite dans les années 2000-2010 et le raccorde au tissu urbain ancien. La partie récente inclue une petite opération de logements intermédiaires.

Les extensions linéaires récentes sont présentes aux extrémités des voies mais sont de dimensions relativement restreintes. Les pavillons sont souvent situés à l'écart de la voie et/ou en deuxième rang. Cette urbanisation provoque un mitage de l'espace et donne une image désorganisée des entrées de ville.

L'usine De Dietrich thermique est située au Nord-Ouest du village à proximité de la voie de chemin de fer et de la gare.

Le parc d'activités "les Bosquets" est aménagé au Sud de la commune à l'écart de l'entrée de ville par la RD227.

Quelques entreprises artisanales sont regroupées à l'entrée Nord de la commune (rue de Laubach) et à l'entrée Est (rue de Bitche sur la RD1062). Les autres sont insérées dans le tissu urbain ou disséminées : à proximité de l'entrée Nord-Ouest, le long de la voie de chemin de fer et du collège ou au Sud de l'usine De Dietrich.



Années 1820-1866 (carte de l'Etat-major) : 15,2 ha

Années 1950-1965 (photo aérienne de l'époque) : 60,6 ha

Année 2016 (photo aérienne actuelle) : 156,3 ha

L'emprise de l'espace urbanisé a été multipliée par :

- 4 entre 1850 et 1950 (1965) ;
- 4 entre 1950 (1965) et 2016 ;
- 10 entre 1850 et 2016.

Les deux cœurs de village sont compacts et correspondent à la typologie du village-tas. Les îlots en cœurs de village sont petits avec peu d'espaces libres de constructions. Le village a subi des destructions au cours de la deuxième guerre mondiale. L'évolution de la ville du XIX^{ème} siècle au milieu du XX^{ème} siècle correspond à un développement linéaire spontané qui s'opère le long des voies existantes et de part et d'autre de la voie de chemin de fer. Un quartier composé de plusieurs rues est créé à cette époque à proximité de l'usine et de la gare, au Nord-Ouest de la commune. L'évolution urbaine de la deuxième moitié du XX^{ème} et du début du XXI^{ème} siècle s'est fait par le biais des lotissements. Mertzwiller en compte quatre, situés à différents endroits aux extrémités du village. Les extensions linéaires récentes sont présentes mais sont de dimensions relativement restreintes.

f) ZINSWILLER

Le cœur de village de Zinswiller correspond à la typologie du village mixte. La partie du village-tas se développe autour d'un îlot paysager, occupé par des vergers et des potagers. L'îlot est délimité par la Grand-rue, la rue Creuse et la rue des Romains. Le village-tas est inséré sur un vallon qui surplombe la Zinsel du Nord. La partie du village-rue se développe le long de la rue d'Uhrwiller parallèle au cours d'eau et située en fond de la vallée.

A la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle, le village se développe d'une façon spontanée le long des voies et des chemins existants. L'urbanisation se poursuit le long de la rue d'Uhrwiller et de la rue des Romains. L'amorce de la rue du Griesberg est construite sur le croisement avec la rue d'Uhrwiller.

La rue de l'Union et la rue des Peupliers sont des faubourgs de Zinswiller situés sur le ban communal d'Oberbronn. Ils datent également de la fin du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle.

Les extensions urbaines des années 1960-1980 investissent des coteaux situés au-dessus de la rue des Romains. La rue du Griesberg est aménagée et raccordée à la rue des Romains. Le lotissement situé à l'extrémité Est du village le long de la rue Mattenberg, investit le coteau qui surplombe la rue d'Uhrwiller.

Dans les années 2000-2010 un nouveau lotissement est aménagé. La voie qui dessert le lotissement, la rue Belle Vue, permet de raccorder la rue Mattenberg à la rue de Griesberg.

Un grand îlot paysager occupé par des vergers et situé sur une forte pente se trouve aujourd'hui enclavé par l'urbanisation de la colline et par celle de la vallée.

Les extensions linéaires récentes sont présentes aux entrées du village mais sont de dimensions relativement restreintes.

L'usine De Dietrich occupe un grand terrain au bord de la Zinsel du Nord et situé au centre du village. Le bâti industriel ancien se trouve ainsi au cœur du village et donne une identité particulière au site.



Années 1890 (données du PNRVN): 12 ha

Années 1951 (données du PNRVN): 18 ha (+5,7 ha sur le ban d'Oberbronn)

Année 2016 (données du PNRVN - actualisées) : 31,6 ha
(+17,6 ha sur le ban communal d'Oberbronn)

L'emprise de l'espace urbanisé a été multipliée par :

- 1,5 entre 1890 et 1950 ;
- 1,8 (2) entre 1950 et 2016 (2012) ;
- 2,6 (4,1) entre 1890 et 2016 (2012).

Le cœur de village de Zinswiller correspond à la typologie du village mixte. La partie village-tas est située au Nord-Ouest, la partie village-rue se développe vers le Sud-Est. L'usine De Dietrich occupe un terrain en contact du centre de village. L'évolution du village du XIX^{ème} siècle au milieu du XX^{ème} siècle correspond à un développement linéaire spontané qui s'opère le long des voies existantes à proximité de l'usine. Les faubourgs de Zinswiller sont situés sur le ban communal d'Oberbronn. L'évolution urbaine récente (après 1960) se fait par le biais des opérations organisées sous forme de lotissement. Les lotissements sont situés au Sud du village et investissent des coteaux. Un grand îlot paysager occupé par des vergers et situé sur une forte pente se trouve aujourd'hui enclavé par l'urbanisation de la colline et par celle de la vallée.

g) SYNTHESE DE L'EVOLUTION DE L'URBANISATION DES VILLES ET VILLAGES DE LA VALLEE INDUSTRIELLE

Les extensions spontanées linéaires sont typiques de l'évolution de l'urbanisation de la fin du XIX^{ème} au milieu du XX^{ème} siècle. Ces extensions longent de part et d'autre des voies de communication en sortie de villes et de villages et sont situées entre les vallons. Elles se développent également sous forme de faubourgs en direction de l'usine et de la gare. Les extensions linéaires spontanées forment un tissu urbain allongé qui s'apparente à des tentacules.

Les extensions organisées sont typiques de l'évolution de l'urbanisation postérieure à 1950. Les lotissements sont construits sur les coteaux aux pentes adoucies. Ils sont visibles dans le paysage et marquent durablement la silhouette des villes et des villages. De nombreux espaces résiduels non aménagés sont présents entre les différents tissus urbains anciens et récents. Ces parcelles sont souvent marquées par les contraintes topographiques (des pentes trop importantes) et/ou paysagères (présence des vergers et des boisements). Dans les autres cas, elles correspondent aux gisements fonciers et pourront être mobilisés pour le développement urbain à venir.

Les extensions linéaires récentes se poursuivent dans les dimensions plus ou moins importantes. L'urbanisation pavillonnaire dispersée est présente dans certaines communes. Elle provoque un mitage de l'espace et donne une image désorganisée aux entrées de villes et de villages.

Les villes et villages sont traversés par des cours d'eau avec à leurs abords des espaces inondables. Ces espaces sont en principe non-urbanisés et porteurs de qualités paysagères et écologiques.

Les villes et villages de la vallée industrielle sont caractérisés par une forte expansion urbaine. L'emprise urbaine de Gumbrechtshoffen, Gundershoffen, Niederbronn-les-Bains, Reichshoffen a été multipliée par 5 à 7 entre 1850 et 2016. Le développement le plus important concerne Mertzwiller avec une multiplication de son emprise urbaine par 10.

Dans l'ensemble, l'emprise urbaine a été multipliée par 2 à 2,5 du milieu du XIX^{ème} au milieu du XX^{ème} siècle. Elle a été multipliée par 4 dans le cas de Mertzwiller.

La commune de Zinswiller fait partie de la vallée industrielle. Le village est marqué par la présence d'un site industriel ancien, mais son rythme d'évolution urbaine est moins important. Ceci est dû en partie au fait que les faubourgs de Zinswiller sont situés sur le ban communal d'Oberbronn, donc comptabilisés ailleurs. En comptabilisant l'évolution de l'emprise du village (situés sur le ban communal de Zinswiller et d'Oberbronn) l'expansion urbaine s'approche des autres villages/villes de la vallée industrielle (multiplication par 4,1 entre 1890 et 1950).

1.1.2. Evolution des villages

a) GRIESBACH (GUNDERSHOFFEN)

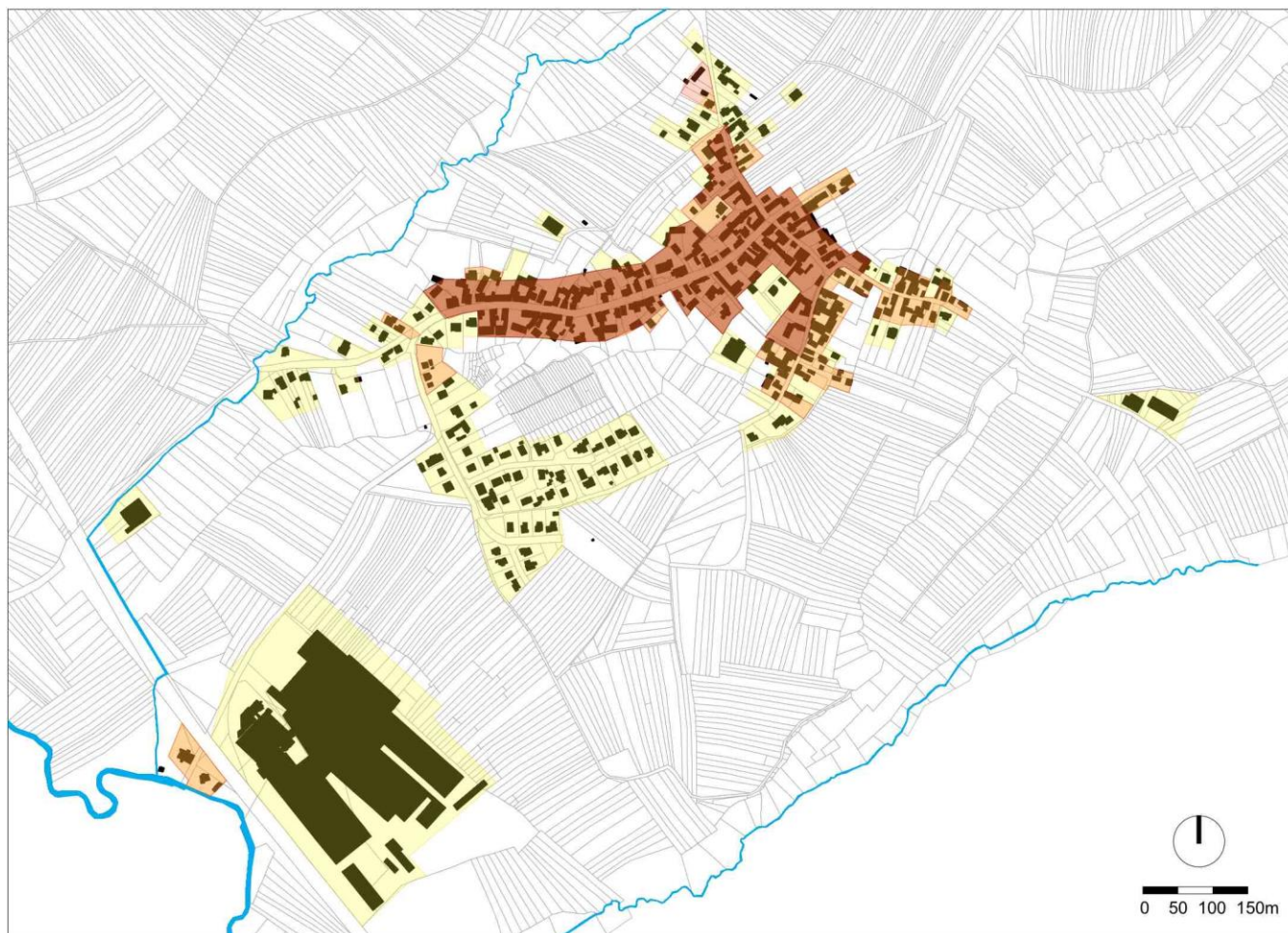
Le cœur de village de Griesbach se développe le long de la rue Principale (typologie village-rue) et sur son croisement avec la rue de Buchstock. Le tissu urbain du centre est constitué de fermes-cours traditionnelles organisées le long des rues du village. Les vergers et les potagers situés en arrière des fermes composent une ceinture végétale typique de la région. Un îlot paysager ouvert d'un côté est formé par la rue Principale, rue de la Dîme, la rue de Buchstock et la rue de la Fontaine.

A la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle, le village évolue sous forme d'extensions linéaires spontanées situées le long de la rue de Paris et de la rue de la Fontaine.

Le développement de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle se fait sous forme d'opérations organisées. Le lotissement "les Saules" est construit dans les années 1970 au Sud-Ouest du village. La deuxième tranche de ce lotissement est construite à la fin des années 2000.

Le village continue à se développer de manière spontanée aux extrémités du village. Ces extensions concernent l'entrée Nord (extrémité de la rue de Buchstock), l'entrée Ouest le long de la rue des Saules.

L'entreprise Tryba s'implante à proximité de la RD1062 en face du moulin de Griesbach dans les années 1980. Elle occupe un site d'une dizaine de hectares.



	Années 1820-1866 (carte de l'Etat-major) : 6,5 ha
	Années 1950-1965 (photo aérienne de l'époque) : 9,6 ha
	Année 2016 (photo aérienne actuelle) : (20,8) 31 ha

L'emprise de l'espace urbanisé a été multipliée par :

- 1,5 entre 1850 et 1950 (1965) ;
- (2,1) 3,2 entre 1950 (1965) et 2016 ;
- (3,2) 4,8 entre 1850 et 2016.

Le village évolue par développement organisé, spontané linéaire et spontané diffus à proximité du village. Les emprises de sorties d'exploitations et des activités économiques sont incluses dans le décompte de surfaces.

L'emprise du site de l'entreprise Tryba correspond à 10,2 ha soit un tiers de la surface totale actuelle de la commune. Le développement de l'emprise urbanisée de Griesbach est relativement important, du fait notamment de la surface occupée par Tryba. Le rythme de développement du village sans les espaces réservés aux activités économiques est comparable au rythme de développement des autres villages du secteur.

b) INGELSHOF, SCHIRLENHOF, EBERBACH (GUNDERSHOFFEN)

Le hameau d'Ingelshof regroupait à l'origine plusieurs fermes alsaciennes situées au Nord de la rue Principale. Quelques maisons pavillonnaires se sont implantées au Sud de cette rue. Une entreprise artisanale est insérée dans le tissu urbain du village. Trois maisons d'habitations sont implantées à l'écart de l'enveloppe urbaine en bordure de la voie communale reliant Schirlenhof à Forstheim.

Le hameau de Schirlenhof est implanté sur le site d'une ancienne ferme, qui a été détruite par un incendie. Le hameau actuel correspond à une nouvelle implantation suite à ce sinistre. Le bâti ancien est situé de part et d'autre de la Grand-rue. Des maisons pavillonnaires se sont implantées en retrait du vieux village, à son extrémité Ouest.

Eberbach se situe à l'extrémité Est de la limite communale de Gundershoffen. Le cœur du village correspond à la typologie du village-rue. L'urbanisation traditionnelle se développe dans le sens Nord-Sud, le long de la rue Principale. Le village est parallèle au cours d'eau, qui constitue la limite communale avec Morsbronn-les-Bains. Les extensions du village se sont faites au gré des opportunités le long des voies en sortie du village.

Les sorties d'exploitations sont situées soit dans les champs à l'écart de l'urbanisation ou à l'entrée des villages (l'entrée Ouest de Schirlenhof, l'entrée Sud d'Eberbach).



	Années 1820-1866 (carte de l'Etat-major) : 5,8 ha
	Années 1950-1965 (photo aérienne de l'époque) : 9,2 ha
	Année 2016 (photo aérienne actuelle) : 20,6 ha

L'emprise de l'espace urbanisé a été multipliée par :

- 1,6 entre 1850 et 1950 (1965) ;
- 2,2 entre 1950 (1965) et 2016 ;
- 3,6 entre 1850 et 2016.

Le village et les hameaux évoluent par un développement spontané linéaire et diffus à proximité des emprises urbaines. Les emprises de sorties d'exploitations sont incluses dans le décompte de surfaces.

c) MIETESHEIM

Le cœur du village de Mietesheim correspond à la typologie du village-tas situé dans le paysage vallonné. Le bâti ancien est composé de fermes-cours fermées ou ouvertes qui sont distribuées de part et d'autre de la rue Principale. Plusieurs rues en impasse, avec un bâti organisé en grappes, se raccordent à la rue Principale. Les autres rues perpendiculaires à la rue Principale sont construites en amorce puis se prolongent comme les chemins agricoles en direction de champs. Le tissu urbain ancien délimite ainsi des îlots ouverts d'un côté qui sont occupés de vergers et de potagers.

A la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle, le village évolue sous forme d'extensions linéaires spontanées situées le long de la rue Cidou, de la rue de l'Eglise et la rue d'Uttenhoffen.

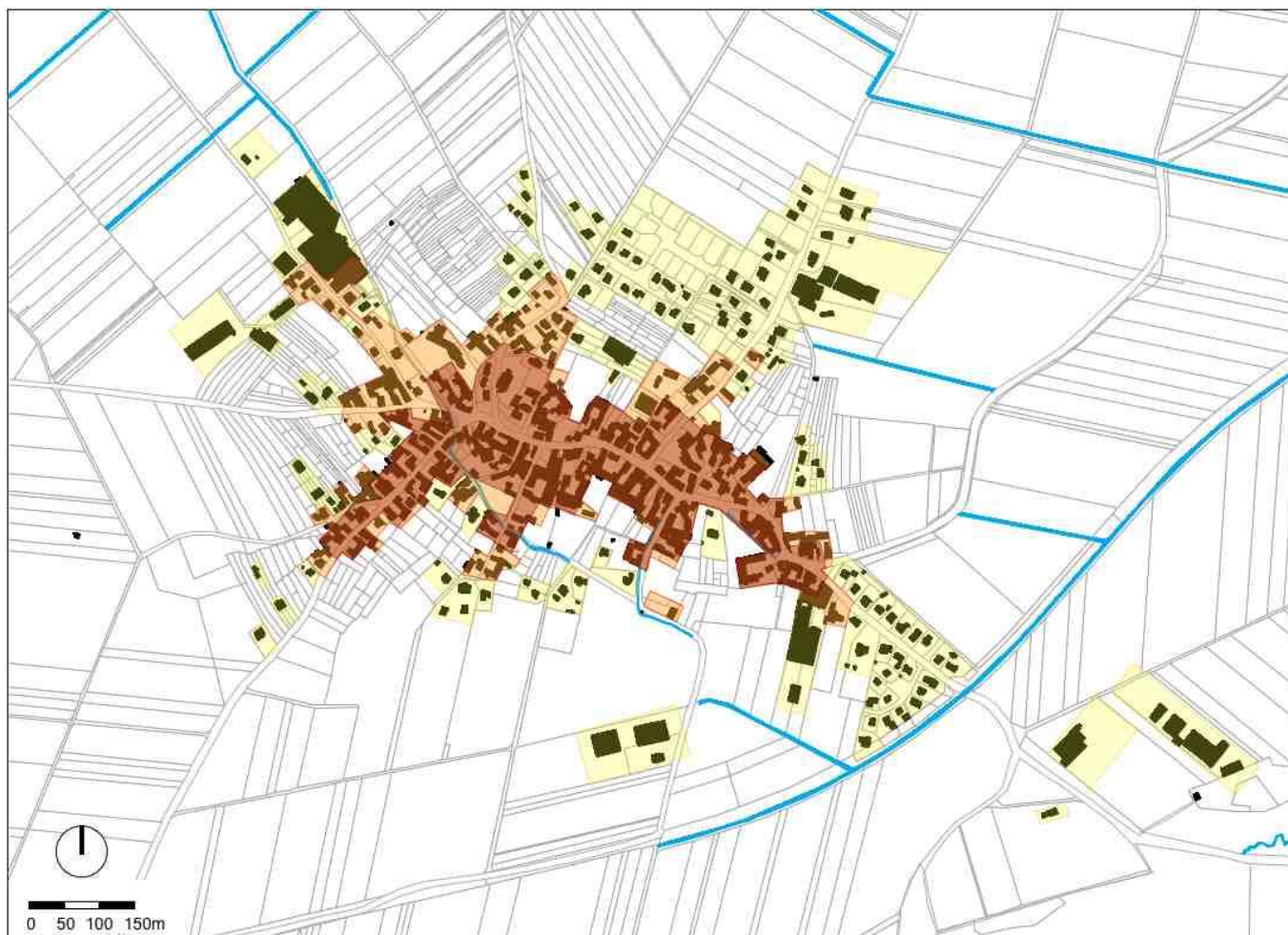
Entre 1975 et 2010, la zone urbaine de Mietesheim s'est développée sur la base essentielle de 4 opérations d'aménagement organisées sous forme de lotissements, dont la répartition a été la suivante :

- Le lotissement "Krantgarten" d'une surface de 0,77 ha au début des années 1980, au Nord de la rue de Mertzwiller ;
- Le lotissement "Obermatt" d'une surface de près d'un hectare réalisé en 1984 au Sud de la rue de Mertzwiller ;
- En 2000, la première tranche du lotissement "les Vergers" a été aménagée sur 1,13 ha en limite Nord entre la rue de Uttenhoffen et la rue de la mésange ;
- En 2010, la deuxième tranche du lotissement "les Vergers" a été aménagée sur 1,21 ha en continuité de la première tranche. Les constructions sont actuellement terminées et il reste un dernier lot à bâtir.

Les autres extensions du village se sont fait au gré des opportunités le long des voies en sortie du village. Cette urbanisation provoque un mitage de l'espace et donne une image désorganisée aux entrées de village.

Une entreprise artisanale est située au Sud à l'écart du village le long de la rue de Mertzwiller. Une deuxième est située à l'extrémité de la rue de l'Ecole.

Les sorties d'exploitations sont situées soit dans les champs à l'écart de l'urbanisation ou à l'entrée du village (l'entrée Nord le long de la rue d'Uttenhoffen). Il reste encore quelques exploitations agricoles situées dans le tissu urbain ancien du centre de village.



	Années 1820-1866 (carte de l'Etat-major) : 9,7 ha
	Années 1950-1965 (photo aérienne de l'époque) : 16 ha
	Année 2016 (photo aérienne actuelle) : 38,3 ha

L'emprise de l'espace urbanisé a été multipliée par :

- 1,6 entre 1850 et 1950 (1965) ;
- 2,4 entre 1950 (1965) et 2016 ;
- 4 entre 1850 et 2016.

Le village évolue par le développement organisé, par le développement spontané linéaire et par le développement diffus à proximité de l'enveloppe urbaine. Les emprises de sorties d'exploitations et des entreprises artisanales sont incluses dans le décompte de surfaces.

d) OBERBRONN

Le cœur du village d'Oberbronn correspond à la typologie du village-balcon. Il se développe le long de deux voies principales qui se croisent en X orienté dans le sens Nord-Sud. Le village est accroché au flanc de la montagne. Il est bordé à l'Ouest par la lisière de la forêt, à l'Est le village est suspendu au-dessus de la vallée et entouré de vergers. Les rues suivent les courbes des niveaux. Le tissu urbain du centre est dense, riche en architecture vernaculaire bien préservée. Le village a été jadis entouré de remparts pourvus de portes, aujourd'hui disparus. Le couvent des Sœurs du Très Saint Sauveur, l'ancien château de la famille Linange – Westerbourg, est situé au Nord du cœur de village. Le domaine comporte un vaste parc paysager entouré de murs en grès.

La structure du village évolue peu jusqu'aux années 1950. Elle s'étire modestement vers le Nord le long de la rue de Niederbronn.

L'urbanisation de la fin du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle correspond à la création de la rue de l'Union et de la rue des Peupliers - des faubourgs de Zinswiller situés sur le ban communal d'Oberbronn. Il s'agit d'extensions linéaires spontanées de typologie de faubourg ouvrier qui mènent vers l'usine De Dietrich. L'usine est située à cheval sur le ban communal d'Oberbronn et Zinswiller, mais en contact du centre de village de Zinswiller.

Dans les années 1960-1970 le lotissement de la rue du Noyer est construit au Nord à l'écart du village.

Un autre lotissement est aménagé dans les années 1990, à l'Est du village à proximité de la place (parking) du couvent et de l'école construite dans les années 1960.

Une opération de logements collectifs avec les commerces et services au rez-de-chaussée est construite dans les années 1990 en face du couvent.

Les espaces, entre le lotissement au Nord et le cœur de village, ont été urbanisés de manière spontanée au gré des opportunités. Ces extensions ont laissé de nombreux espaces résiduels non-urbanisés. Leur tissu urbain est constitué d'habitat pavillonnaire, ponctué par endroits par les activités artisanales et agricoles.

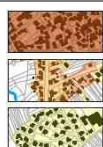
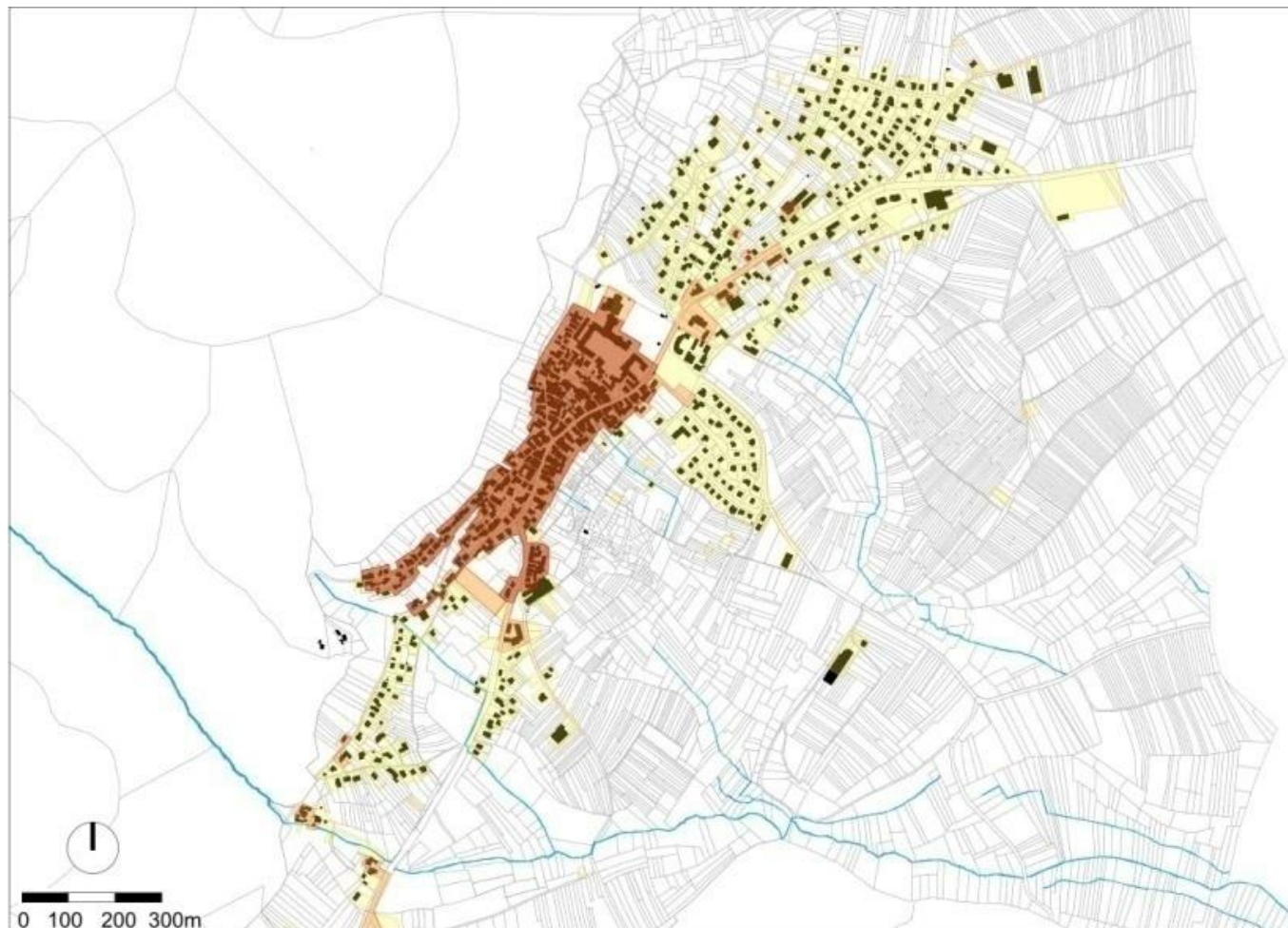
Les extensions linéaires spontanées se développent également au Sud du village le long de la rue de Zinswiller et la rue des Fontaines. Les faubourgs de Zinswiller continuent à s'allonger par une urbanisation qui s'y développe à partir des années 1950 à nos jours.

Le bâti dispersé se trouve à proximité de l'entreprise SOTRAVEST.

Les sorties d'exploitations sont situées soit dans les champs à l'écart de l'urbanisation ou aux entrées du village.

L'usine De Dietrich de Zinswiller s'étend également sur le ban communal d'Oberbronn. L'entreprise SOTRAVEST est implantée à l'écart du village sur la route de Zinswiller.

Le camping occupe des terrains au Sud-Est de SOTRAVEST en lisière de la forêt.



Années 1890 (données du PNPVN) : 12,7 ha

Années 1951 (données du PNPVN) : 21,5 ha (15,8 ha sans l'urbanisation située à proximité de Zinswiller)

Année 2012 (données du PNPVN – actualisées en 2016): 80,3 ha (56,9 ha sans l'urbanisation située à proximité de Zinswiller et sans camping)

L'emprise de l'espace urbanisé a été multipliée par :

- 1,7 (1,2) entre 1890 et 1950 ;
- 3,7 (2,9) entre 1950 et 2016 (2012) ;
- 6,3 (4,5) entre 1890 et 2016 (2012).

Le village évolue par le développement organisé, par le développement spontané linéaire et par le développement diffus situé à proximité de l'enveloppe urbaine. Une partie de développement urbain est située en continuité de l'emprise du village de Zinswiller. Les emprises des sorties d'exploitations, des entreprises artisanales et du camping sont incluses dans le décompte de surfaces et influencent les chiffres qui définissent l'expansion urbaine. L'emprise de l'espace urbanisé du village (sans l'urbanisation accrochée à Zinswiller et sans le camping) a été multipliée par 4,5. Cette expansion urbaine reste très forte en comparaison avec les autres communes rurales du secteur.

e) OFFWILLER

Le cœur du village d'Offwiller correspond à la typologie du village-balcon. Le cœur du village a une forme allongée adaptée à la topographie du site. Le village est accroché au flanc de la montagne. Il est bordé au Nord par la lisière de la forêt. Au Sud, le village est suspendu au-dessus de la vallée et entouré de vergers. La rue principale du village, la rue de la Libération, suivent le tracé des courbes de niveau. La rue de l'Eglise s'est développée perpendiculairement à la rue principale. Elle remonte la pente de la vallée étroite encaissée dans le massif forestier. La rue des Tilleuls descend dans la vallée ouverte. Le tissu urbain du cœur de village est dense et riche, l'architecture traditionnelle est préservée. Le tissu urbain ancien est linéaire développée de part et d'autre de la rue. Il s'épaissit à proximité de l'église où il forme deux petits îlots denses avec peu d'espaces libres de constructions.

La structure du village évolue peu jusqu'aux années 1950. Cette évolution correspond aux extensions spontanées développées le long des rues et des chemins sortant du village. Elle concerne notamment les constructions situées de part et d'autre de la RD28 en direction de Rothbach.

Le premier lotissement de la commune "Cité Bellevue", situé au Nord-Ouest du centre, date des années 1960-1970 et surplombe le cœur du village.

Le lotissement des Vergers est construit en contrebas du village dans les années 1980-1990. La dernière tranche date des années 2010.

La différence d'altitude est de plus de 90 mètre entre le point le plus haut et le point le plus bas du village. La présence d'un relief prononcé implique la nécessité de gérer l'insertion des constructions dans la pente et la co-visibilité des constructions situées en surplomb ou en contrebas.

Le reste du développement urbain s'est fait de manière spontanée au gré des opportunités. Les pavillons de la rue des Ecoles remplissent une dent creuse située entre la Cité Bellevue et la rue de Libération en laissant de nombreux espaces résiduels non-urbanisés. Les nouvelles constructions s'implantent également le long des voies en sortie du village. Cette urbanisation provoque un mitage de l'espace et donne une image désorganisée aux entrées de village.

Les activités artisanales sont insérées dans le tissu urbain résidentiel. Les exploitations ayant effectués des sorties se situent soit dans les champs à l'écart de l'urbanisation ou aux entrées du village.



	Années 1890 (données du PNPVN): 12 ha
	Années 1951 (données du PNPVN) : 16,5 ha
	Année 2012 (données du PNPVN – actualisées en 2016): 42,5 ha

L'emprise de l'espace urbanisé a été multipliée par :

- 1,4 entre 1890 et 1950 ;
- 2,6 entre 1950 et 2016 (2012) ;
- 3,5 entre 1890 et 2016 (2012).

Le village évolue par le développement organisé, par le développement spontané linéaire et par le développement diffus situé à proximité de l'enveloppe urbaine. Les emprises de sorties d'exploitations sont incluses dans le décompte des surfaces.

f) NEHWILLER (REICHSHOFFEN)

Le cœur du village de Nehwiller correspond à la typologie du village-rue. Il se développe sur le croisement de deux rues (la rue d'Alsace et de la République), en position culminante sur le replat au sommet d'un coteau. Quelques fermes anciennes sont regroupées en plusieurs endroits à l'écart du noyau villageois : un groupe de constructions est situé à l'Est en lisière de la forêt, un deuxième est situé au Nord dans la vallée et quelques fermes sont disséminées en direction du Sud le long de la rue des Vosges (la RD121).

Les extensions de la fin du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle se développent de façon linéaire en direction de l'Est et du Sud et accrochent des constructions isolées au noyau villageois.

Ce même principe d'urbanisation est poursuivi dans la période suivante jusqu'à nos jours. Les parcelles libres situées de part et d'autre de la voie sont comblées au gré des opportunités afin d'obtenir la forme actuelle du village. Une forme fine et longue constituée de deux rues qui se rejoignent au centre du village. Le tissu urbain est aéré et ponctué de parcelles non-urbanisées. Quelques amorces de rues perpendiculaires qui s'accrochent à la rue d'Alsace ont été urbanisées à partir des années 1990.

Les activités artisanales et agricoles sont insérées dans l'urbanisation.



Années 1890 (données du PNPVN) : 8,6 ha

Années 1975 (données du PNPVN) : 14,7 ha

Année 2012 (données du PNPVN – actualisées 2016): 22,9 ha

L'emprise de l'espace urbanisé a été multipliée par :

- 1,7 entre 1890 et 1950 ;
- 1,6 entre 1975 et 2016 (2012) ;
- 2,7 entre 1890 et 2016 (2012).

Le village évolue par le développement spontané linéaire.

g) ROTHBACH

Le cœur du village de Rothbach correspond à la typologie du village-rue. Le tissu urbain traditionnel composé de fermes-cours se développe de part et d'autre de deux rues séparés par le cours d'eau qui porte le même nom que le village. Le ruisseau et les espaces humides du fond de la vallée traversent le village en longueur dans le sens Nord-Sud.

La rue du Château est bordée à l'Ouest par la lisière de la forêt et à l'Est par la zone inondable du cours d'eau. La profondeur des parcelles de cette partie du village est donc très faible. Elle est contrainte par la présence de la forêt et des pentes abruptes.

Le tissu urbain développé le long de la rue Principale, sur la rive droite du cours d'eau est situé sur les parcelles plus profondes. Les pentes situées à l'Est de la vallée sont plus douces. Elles étaient occupées jadis par des vergers, en partie préservés.

Les deux rues parallèles sont raccordées au Nord par la rue Frédéric Lienhard et au Sud par la rue d'Ingwiller. Elles traversent le cours d'eau et offrent les vues sur les jardins en cœur d'îlots et sur le ruisseau. Le cours d'eau est canalisé au niveau du passage au Nord. Il est plus ouvert au Sud : un lavoir est situé à l'Est du pont, une placette a été aménagée sur le côté Ouest. Le bâti ancien est nombreux et relativement bien préservé dans le village.

Le village ne se développe que très peu jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle. Les extensions de cette période correspondent à l'aménagement de la rue de Bischholtz qui prolonge la rue Principale vers le Sud.

Dans les années 1960-1970, le lotissement est construit sur les coteaux à l'Est en surplomb du village. Un îlot de vergers situé en arrière des fermes-cours a été préservé et sépare le lotissement du centre ancien dans la partie Nord. Au Sud, le lotissement est raccordé à la rue de Bischholtz.

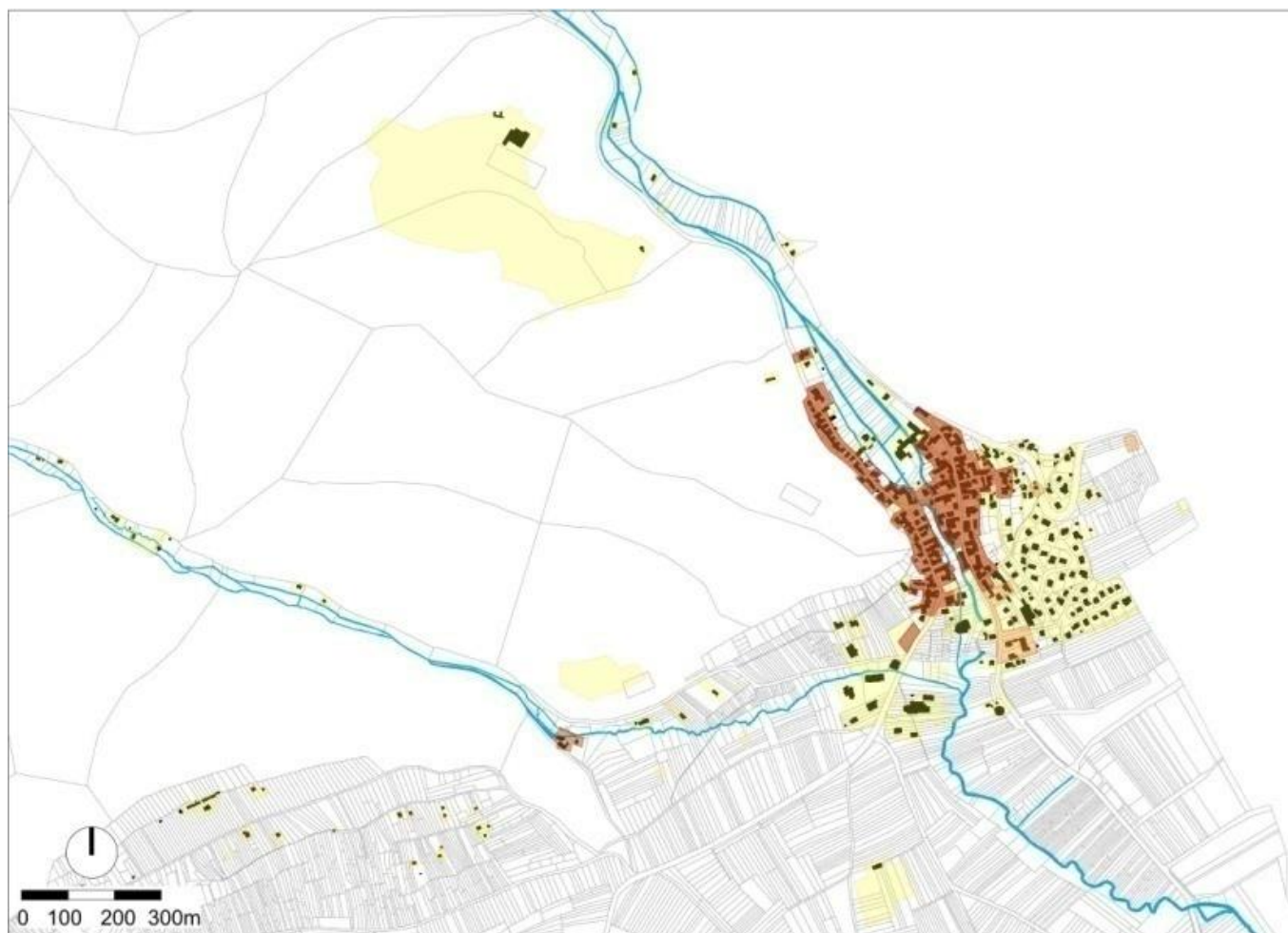
La dernière tranche du lotissement a été construite dans les années 2000 au Sud-Est du village.

Les extensions linéaires spontanées se développent le long de la voie en direction d'Offwiller en créant les débuts d'une conurbation.

Quelques pavillons implantés en retrait de la rue se trouvent à proximité de la zone d'activités.

Le bâti dispersé situé en dehors de l'emprise du village se trouve en lisière de la forêt le long de la voie "Am Berg" et à l'entrée Nord du village.

Les activités artisanales sont regroupées dans une petite zone à l'entrée Sud du village le long de la RD28.



	Années 1890 (données du PNPVN) : 6,9 ha
	Années 1951 (données du PNPVN) : 7,8 ha
	Année 2012 (données du PNPVN – actualisées 2016): 22,2 ha (41,8 ha)

L'emprise de l'espace urbanisé a été multipliée par :

- 1,1 entre 1890 et 1950 ;
- 2,8 (5,4) entre 1950 et 2016 (2012) ;
- 3,2 (6) entre 1890 et 2016 (2012).

L'évolution du village s'est fait par le développement organisé, par le développement spontané linéaire, par le développement spontané dispersé situé à proximité de l'enveloppe urbaine et par le développement spontané dispersé situé dans le massif forestier. La surface des carrières Loegel et Rauscher (13,4 ha) est incluse dans le décompte de l'évolution des surfaces urbanisées. L'évolution de l'urbanisation du village hors la surface des carrières est comparable à l'évolution des villages ruraux de la région.

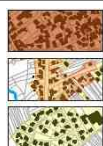
h) UTTENHOFFEN

Le cœur du village d'Uttenhoffen correspond à la typologie du village-rue. Le village se développe dans la vallée de la Zinsel du Nord parallèlement au cours d'eau. La rue principale forme un coude au croisement avec la rue des Vosges. L'église se trouve à l'intersection des rues au centre du village. Le bâti traditionnel composé de fermes-cours est construit de part et d'autre de la rue Principale et sur le côté Est de la rue des Vosges. Le ruisseau longe les fonds de jardins situés à l'arrière des fermes-cours.

L'urbanisation de la fin du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle correspond à un développement spontané linéaire situé au Sud de la rue Principale et au Nord de la rue des Vosges. Le côté Ouest de la rue des Vosges est occupé par un talus, son urbanisation commence également dans cette époque.

L'urbanisation de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle se fait sous forme de lotissements. Le premier se développe le long d'un ancien chemin agricole (la rue des Vignes) et date des années 1970-1980. Le deuxième est aménagé le long de la rue de Mietesheim dans les années 2000. Les deux rues sont orientées perpendiculairement à l'axe du tissu urbain traditionnel.

Une exploitation agricole est située au Nord du village à l'écart des habitations.



Années 1820-1866 (carte de l'Etat-major) : 3,4 ha

Années 1950-1965 (photo aérienne de l'époque) : 5,3 ha

Année 2016 (photo aérienne actuelle) : 10,1 ha

L'emprise de l'espace urbanisé a été multipliée par :

- 1,6 entre 1850 et 1950 (1965) ;
- 1,9 entre 1950 (1965) et 2016 ;
- 3 entre 1850 et 2016.

Uttenhoffen connaît une évolution par développement organisé et spontané linéaire. Les emprises de sorties d'exploitations sont incluses dans le décompte de surfaces.

i) SYNTHESE DE L'EVOLUTION DE L'URBANISATION DES VILLAGES

Les villages évoluent peu jusqu'aux années 1950. Les quelques maisons datant de la fin du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle sont construites aux extrémités des villages le long des voies existantes. A Oberbronn, le bâti de type de faubourgs est construit à cette époque à proximité de l'usine située à Zinswiller.

Dans l'ensemble, l'emprise urbaine a été multipliée par 1,5 à 1,7 du milieu du XIX^{ème} au milieu du XX^{ème} siècle.

Au cours des cinquante dernières années, les villages se développent par les extensions organisées et par des extensions spontanées linéaires et diffuses : Griesbach (Gundershoffer), Mietesheim, Oberbronn, Offwiller, Rothbach et Uttenhoffer. Les hameaux et les villages annexes se développent uniquement par développement spontané : Nehwiller (Reichshoffer), Eberbach, Ingelshof, Schirlenhof (les trois derniers sont attachés à Gundershoffer).

Les lotissements de Griesbach (Gundershoffer), Mietesheim, et Oberbronn sont situés à l'écart du village et séparés de celui-ci par un grand îlot non-urbanisé. Dans le cas d'Oberbronn, la dent creuse a été déjà quasiment comblée par les maisons pavillonnaires construites au gré des opportunités.

Les lotissements d'Offwiller et Rothbach sont situés en contact du tissu urbain ancien, les espaces résiduels sont moins importants. Les lotissements d'Uttenhoffer sont de petites dimensions et de forme linéaire. Ils se sont développés le long des voies perpendiculaires à la rue principale du village.

L'urbanisation pavillonnaire dispersée est présente aux entrées de toutes les communes. Elle provoque un mitage de l'espace et donne une image désorganisée aux entrées de villages.

Les villages sont caractérisés par une expansion urbaine plus modérée en comparaison avec les villes et villages industriels. Leur emprise urbaine a été multipliée par 3 à 3,5 (par 4 dans le cas de Mietesheim) entre 1850 et 2016. Le développement le plus important concerne Oberbronn avec la multiplication de son emprise urbaine située en continuité du village par 4,5. C'est Oberbronn qui comporte le plus de surfaces de développement urbain non-organisé et donc plus consommateur de l'espace.

1.1.3. Evolution des villages du massif forestier

a) DAMBACH

Le village de Dambach est composé de deux noyaux villageois : Dambach et Neunhoffen, construits dans le fond de la vallée du Schwarzbach et de deux hameaux, Wineckerthal et Neudoerfel. Wineckerthal est situé au Sud-Est et Neudoerfel au Nord-Est, dans les vallées perpendiculaires au Schwarzbach. Les ruines des trois châteaux situés dans les montagnes environnantes attestent une forte occupation médiévale du site. Dans les années 1930, la mise en place de la ligne Maginot est accompagnée par l'aménagement de douze barrages dans la vallée du Schwarzbach entre Dambach et Windstein. Les bâtiments de défense et les Casemates qui font partie du dispositif de défense subsistent sur le territoire de la commune.

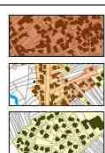
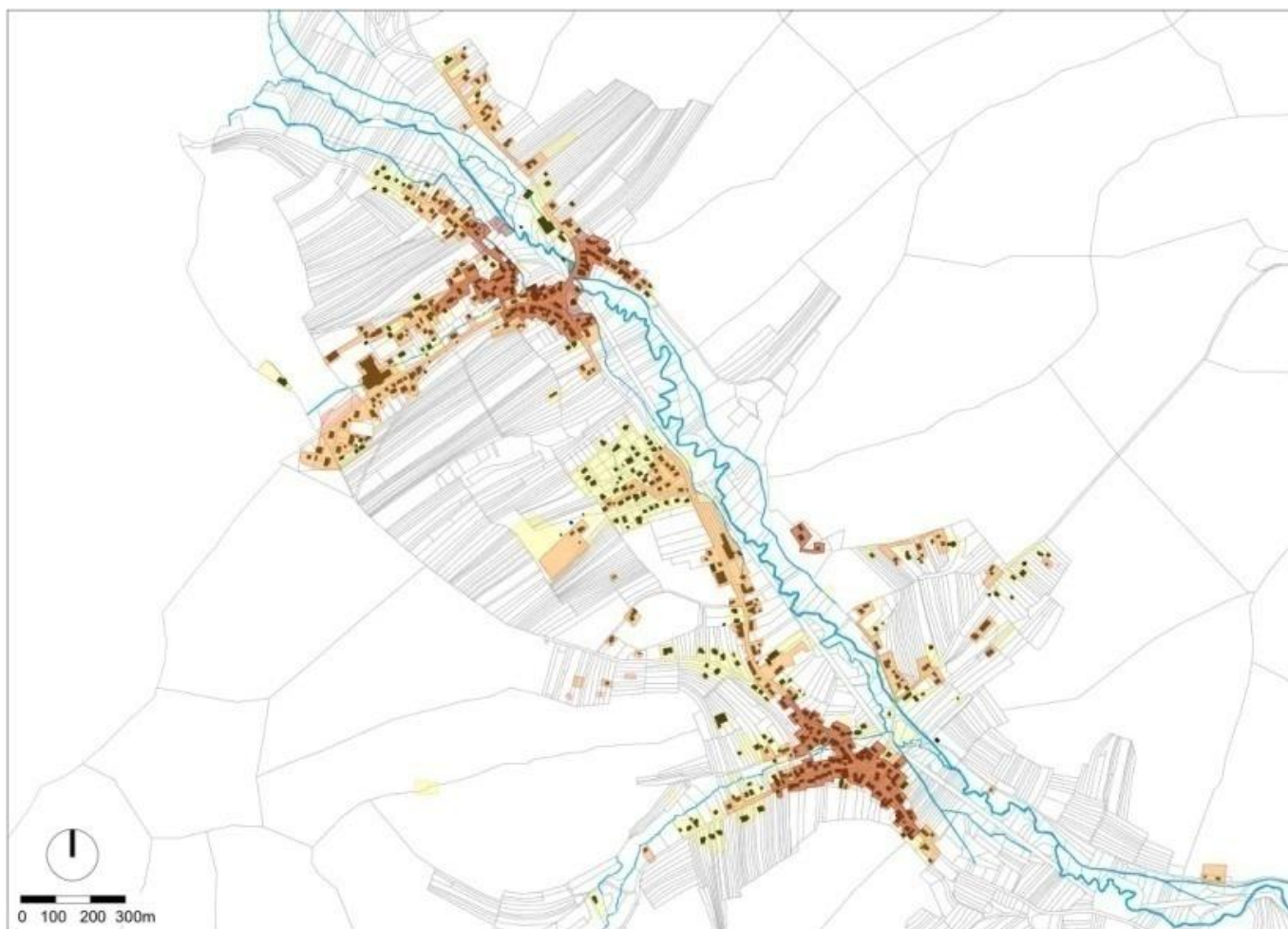
Le cœur de village de Dambach se développe à proximité de Schwarzbach mais à l'écart du fond de vallée humide. Le cœur de village de Neunhoffen est composé d'une rue située à l'Est de Schwarzbach et d'un village-tas situé à l'Ouest du cours d'eau.

Les deux villages se développent de manière spontanée le long de voies existantes. Ce type de développement a commencé au début du XX^{ème} siècle et se poursuit à nos jours.

Le lotissement de la Cité du Stade est construit à partir des années 1970 entre les deux villages et à proximité des équipements sportifs. Le lotissement est constitué de tranches successives, dont la dernière, située plus au Nord, date des années 2010-2016.

Le bâti dispersé implanté à l'écart de la voie se trouve à proximité des deux villages et dans les hameaux forestiers.

Les activités artisanales, les scieries et les activités agricoles sont insérées dans le tissu urbain des extensions linéaires et situées le long des routes départementales.



Années 1890 (données du PNPVN) : 16,1 ha

Années 1975 (données du PNPVN) : 41,7ha

Année 2012 (données du PNPVN – actualisées 2016): 71,5 ha

L'emprise de l'espace urbanisé a été multipliée par :

- 2,6 entre 1890 et 1950 ;
- 1,7 entre 1950 et 2016 (2012) ;
- 4,4 entre 1890 et 2016 (2012).

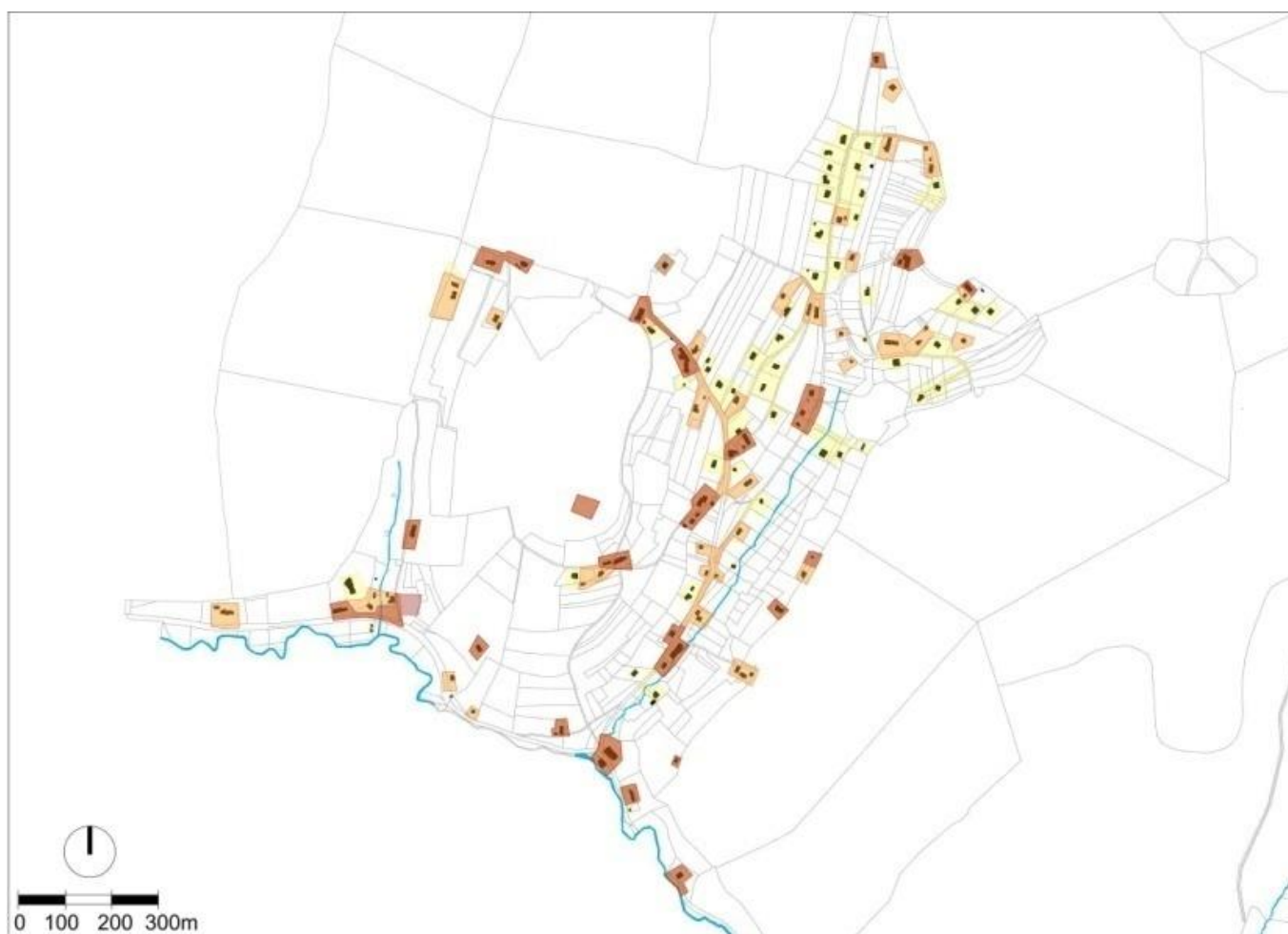
Les villages (Dambach et Neunhoffen) évoluent par le développement spontané linéaire, dispersé et par le développement organisé. Le lotissement du village est situé à mi-chemin à l'écart des deux noyaux villageois. Le tissu urbain spontané linéaire le raccorde à Dambach. Les hameaux évoluent par le développement spontané dispersé typique de l'urbanisation dans le massif forestier.

b) WINDSTEIN

La commune se compose du hameau de Windstein et de la partie du hameau de Jaegerthal, situé à cheval de la limite communale avec Niederbronn-les-Bains.

Windstein est situé dans la vallée perpendiculaire à la vallée de Schwarzbach en contrebas des ruines des vieux et nouveau châteaux de Windstein.

Ce village forestier est composé à l'origine de quelques fermes-blocs éparpillées le long de la voie de communication. Le bâti pavillonnaire a été implanté le long de la même voie à partir des années 1950 jusqu'à nos jours. Le bâti est par endroit relativement organisé et compose une urbanisation linéaire organisée de part et d'autre de la voie. Ailleurs il est dispersé et implanté à l'écart de la voie et à distance l'un de l'autre.



Années 1890 (données du PNPVN) : 7,6 ha

Années 1975 (données du PNPVN) : 13,9 ha

Année 2012 (données du PNPVN – actualisées 2016): 22,2 ha

L'emprise de l'espace urbanisé a été multipliée par :

- 1,8 entre 1890 et 1975 ;
- 1,6 entre 1975 et 2016 (2012) ;
- 2,9 entre 1890 et 2016.

Windstein connaît une évolution par développement spontané dispersé mais par endroit il forme une urbanisation linéaire organisée de part et d'autre d'une voie de communication.

C) JAEGERTHAL (NIEDERBRONN-LES-BAINS ET WINDSTEIN)

Jaegerthal est situé dans la vallée de Schwarzbach au bord de l'étang du même nom. Celui-ci alimentait en énergie hydraulique une forge au tout début du XVII^{ème} siècle dont il reste encore des ruines classées. Au XVIII^{ème} siècle la forge a été achetée par la famille De Dietrich à qui appartient encore aujourd'hui le château situé dans le hameau. Les maisons et édifices situés sur la rive droite du Schwarzbach se trouvent sur le ban communal de Niederbronn-les-Bains, les maisons et édifices situés sur la rive gauche sur le ban communal de Windstein.

Il s'agit d'un site de grande qualité paysagère et architecturale. Les typologies architecturales du bâti sont diversifiées : les vestiges de la forge datant du XVII^{ème} siècle, le château du XVIII^{ème} siècle, la chapelle du milieu du XIX^{ème} siècle, un hôtel-restaurant, l'ancienne école, un bâti industriel et quelques habitations construits à la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle. Les deux maisons individuelles situées à l'Est du hameau datent des années 1960-1970. Le hameau a évolué notamment au cours du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle.



	Années 1890 (données du PNPVN) : 1,9 ha
	Années 1975 (données du PNPVN) : 3,2 ha
	Année 2012 (données du PNPVN – actualisées 2016): 3,4 ha

L'emprise de l'espace urbanisé a été multipliée par :

- 1,7 entre 1890 et 1975 ;
- 1,1 entre 1975 et 2016 (2012) ;
- 1,8 entre 1890 et 2016 (2012).

Les surfaces qui illustrent l'évolution de l'urbanisation de Jaegerthal sont données à titre d'information. Les surfaces urbanisées qui concernent le hameau sont incluses aux emprises et aux décomptes totalisés par commune (une partie dans le décompte de Niederbronn-les-Bains et une autre dans le décompte de Windstein).

d) SYNTHESE DE L'EVOLUTION DE L'URBANISATION DES VILLAGES DU MASSIF FORESTIER

Les villages situés dans le massif forestier correspondent aux structures urbaines développées en grappe autour de l'habitat traditionnel dispersé de fermes-blocs : Windstein et les hameaux de Dambach (Wineckerthal, Ziegelweiher, Neudoerfel). L'évolution du hameau de Jaegerthal est liée au développement industriel de l'entreprise De Dietrich et de ses forges. Le village de Dambach est constitué de l'habitat dispersé mais comporte également le bâti regroupé autour de deux noyaux villageois.

Le développement des emprises urbaines de Dambach et de Jaegerthal est lié au développement industriel : des forges à Jaegerthal et des scieries à Dambach.

Jaegerthal se développe rapidement au cours du XIX^{ème} siècle et jusqu'aux années 1975. Son emprise urbaine a été multipliée par 1,7 dans cette période. Par contre l'emprise n'a pas évolué dans la période récente.

La commune de Dambach a connu une forte évolution de son emprise urbanisée au début du XX^{ème} siècle et jusqu'aux années 1975. Son emprise urbaine a été multipliée par 2,6 entre 1890 et 1975. A Windstein l'emprise urbanisée a été multipliée par 1,8 à la même période. Le fort développement est dû notamment à l'implantation des scieries dans la vallée de Schwarzbach et au développement du bâti pavillonnaire dispersé (années 1960-1975). Le développement des années 1975-2016 est moins consommateur de l'espace. L'emprise urbaine des deux communes a été multipliée par 1,6 à 1,7.

L'emprise urbanisée a été multipliée par 4,4 à Dambach et par 2,9 à Windstein entre 1850 et 2016. La part de l'urbanisation dispersée très consommatrice de l'espace est importante dans les villages du massif forestier et impacte les données chiffrées.

1.2. EVOLUTION DE L'ARTIFICIALISATION ENTRE 2000 ET 2012

La base de données BDOCS CIGAL constitue à l'échelle de l'Alsace un outil de connaissance de l'occupation du sol. Etablie à partir d'une interprétation d'images satellitaires, elle répartit l'espace en 55 classes.

Trois versions sont aujourd'hui disponibles et permettent de mesurer les évolutions entre 2000, 2008 et 2012.

Au niveau de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, on mesure les évolutions suivantes : 71 ha ont été artificialisés entre 2000 et 2012 à raison de :

- 5,6 ha/an entre 2000 et 2008 ;
- 6,5 ha/an entre 2008 et 2012.

Cette artificialisation a servi :

- pour le développement de l'habitat à hauteur de 52 ha pour un gain de 1 100 logements et 400 habitants ;
- pour des emprises industrielles, artisanales et commerciales à hauteur de 16 ha, pour un gain de 713 emplois sur le territoire ;
- pour le développement des exploitations agricoles à hauteur de 2,4 ha.

L'artificialisation des sols se fait principalement au détriment des cultures permanentes.

La superficie des cultures permanentes a reculé entre 2000 et 2012 de 172,3 ha du fait de l'artificialisation des sols mais également du fait du développement des cultures annuelles (+96 ha).

Les espaces forestiers et semi-naturels ont progressé de 5,3 ha entre 2000 et 2012.

2. Estimation des capacités de densification

2.1. LES DENTS CREUSES

Une enveloppe urbaine a été définie en considérant un périmètre de 25 mètres autour des constructions existantes.

Cette enveloppe urbaine a ensuite été croisée avec les projets de zonage afin d'en exclure les terrains non constructibles.

Dans le périmètre résiduel, ont ensuite été identifiées toutes les parcelles qui ne supportent aucune construction ou sont bâties sur moins de 10% de leur superficie.

Ces terrains ont fait l'objet d'une vérification systématique sur le terrain pour discriminer les terrains en fonction

- de contraintes existantes : topographie importante, enjeux environnementaux (vergers, zone humide, ...) ;
- la participation de la parcelle à une unité foncière plus large et déjà occupée (jardins cultivés et clôturés) ;
- la réalisation d'un projet en cours.



Exemple de dents creuses identifiées

Ce travail a été soumis aux élus de chaque commune pour validation.

Les dents creuses résiduelles ont fait l'objet d'une estimation en nombre de constructions qu'elles seraient en mesure de recevoir.

Les grands terrains susceptibles de supporter une opération d'aménagement (classement en zone 1AU ou 2AU) n'ont pas été comptabilisés ; en revanche les terrains disponibles au sein d'une opération d'aménagement ont spécifiquement été identifiées.

Le territoire dispose ainsi de 600 terrains disponibles dans le tissu urbain existant répartis de la manière suivante :

Commune	Parcelles disponibles dans un lotissement	Dents creuses dans le tissu bâti	Total
Dambach	3	59	62
Gumbrechtshoffen		10	10
Gundershoffen	24	32	87
■ Eberbach		10	
■ Griesbach		9	
■ Ingelshof		7	
■ Schirlenhof		5	
Mertzwiller	14	37	51
Mietesheim		17	17
Niederbronn-les-Bains		93	93
Oberbronn		69	69
Offwiller		29	29
Reichshoffen	20	65	112
■ Nehwiller		27	
Rothbach		8	8
Uttenhoffen		8	8
Windstein		33	33
Zinswiller		21	21
TOTAL	61	539	600

2.2. LES FRICHES

2.2.1. La scierie Bloch à Niederbronn-les-Bains et Oberbronn



- Localisation : le long de la RD1061 dans la vallée vers Philippsbourg sur les bans communaux de Niederbronn-les-Bains et d'Oberbronn ;
- Classement au PLU de Niederbronn-les-Bains : N (zone 2AUX envisagée mais refusée par les services de l'Etat) ;
- Classement au POS d'Oberbronn : ND ;
- Projet : site en vente ;
- Contraintes : APB et Natura 2000 ;

Au regard des contraintes le site n'a pas vocation à être urbanisé.

2.2.2. L'ancienne corderie à Niederbronn-les-Bains



- Localisation : rue du Chevreuil ;
- Classement au PLU de Niederbronn : 1AUX et 2AUX ;
- Projet : ?
- Contraintes :
 - Problème de raccordement aux réseaux ;
 - Pas de voirie aménagée ;

Le site pourrait accueillir une nouvelle activité.

2.2.3. Cidou à Mietesheim

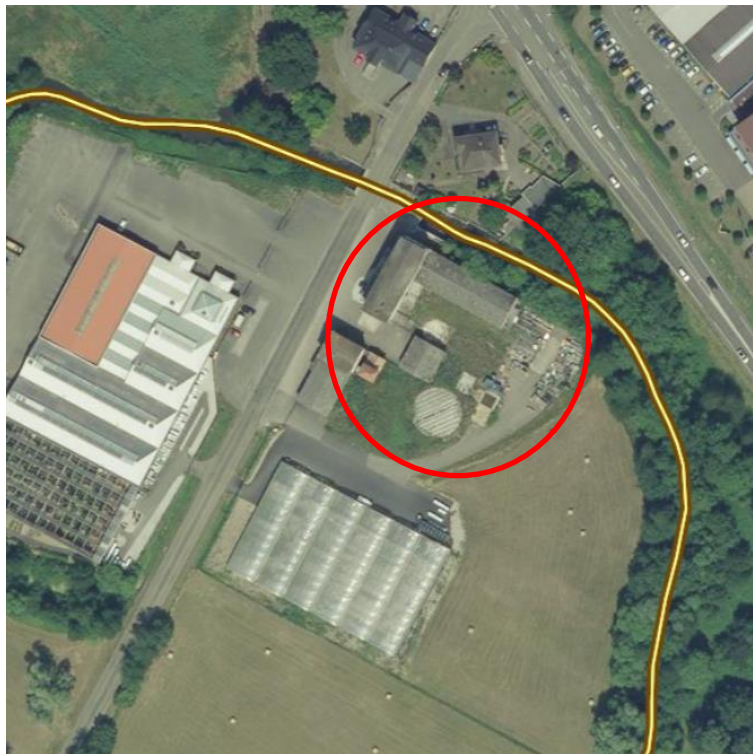


- Localisation : Rue Cidou (problème d'accès pour des activités lourdes) ;
- Classement au PLU de Mietesheim : UD ;
- Projet : ?
- Contraintes : Canalisations de gaz ;



La requalification de la friche passe par une maîtrise foncière du site qui n'est aujourd'hui pas acquise et doit être mise en rapport avec le niveau d'armature urbaine de Mietesheim et les contraintes d'accès au site.

2.2.4. Site Thommen à Mietesheim



- Localisation : en face de la jardinerie Thommen ;
- Classement au PLU de Mietesheim : UX avec possibilité dans le règlement d'admettre des habitations sous condition ;
- Projet : transformation en logement ;
- Contraintes : compatibilité avec le SCOTAN ;



2.2.5. Ancienne scierie à Mietesheim



- Localisation : à la sortie vers Mertzwiller (en face du terrain de foot) ;
- Classement au PLU de Mietesheim : Nh ;
- Projet : Accueil de nouvelles activités
- Contraintes : voie intercommunale dédiée aux mobilités douces le week-end ;

2.2.6. Meubles Dietrich à Reichshoffen



- Localisation : à côté du supermarché Match ;
- Classement au PLU de Reichshoffen : UX ;
- Projet : maison des services de la CCPN sur une partie du site ;
- Contraintes :



2.2.7. Station essence à Gundershoffen



- Localisation : au bord de la RD662 à l'entrée de Gundershoffen
- Classement au PLU de Gundershoffen : UBb
- Projet :
- Contraintes :

Le site pourrait accueillir une opération d'aménagement à vocation d'habitation, mais la charge foncière demandée par les propriétaires limite les éventuels porteurs de projet.

2.2.8. Ancienne scierie à Rothbach



- Localisation : au bord de la RD28 à l'entrée Sud de Rothbach
- Classement au PLU de Rothbach : UX
- Projet :
- Contraintes : présence d'une ripisylve en limite Nord et Ouest du site

Le site pourrait accueillir une nouvelle activité.

2.2.9. Conclusion

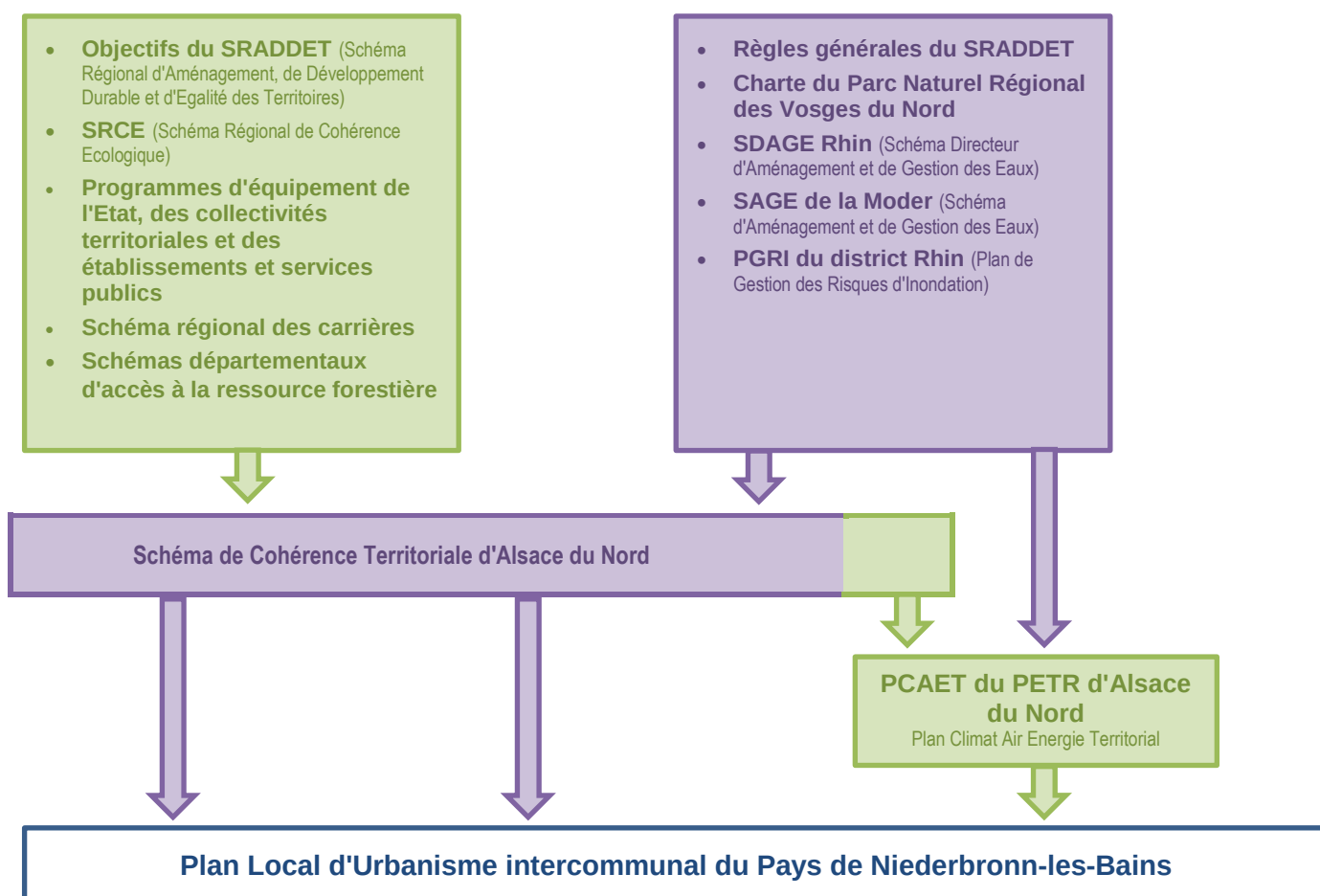
Le territoire dispose d'un potentiel de réhabilitation de friche, mais celui-ci est peu mobilisable soit en raison de contraintes environnementales, soit en raison de problématiques foncières.

D Articulation du PLU avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes

1. Articulation du PLU avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programme

Les articles L131-4 et L131-5 du code de l'urbanisme introduisent une hiérarchie entre le PLUi et les autres documents d'urbanisme, plans et programmes, et des rapports de compatibilité avec ou de prise en compte de certains d'entre eux.

Appliquée au territoire de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, cette hiérarchie se décline de la manière suivante :



NOTA :

- le SRADDET de la Région Grand Est a été adopté par la Région en novembre 2019 et approuvé par le Préfet de Région le 24 janvier 2020 ; ses objectifs et règles générales seront traduites dans le SCOTAN puis dans le PLUi lors de sa prochaine révision ;
- Le SAGE de la Moder est en cours d'élaboration ;
- le Schéma régional des carrières de la Région Grand Est n'a pas encore été élaboré ; dans l'attente de ce nouveau schéma, le Schéma départemental des carrières du Bas-Rhin est pris en compte par le SCOTAN ;
- L'élaboration du PCAET du PETR d'Alsace du Nord a été engagée début 2019, sa prise en compte ne pourra donc pas être analysée.

2. Analyse de la compatibilité du PLUi avec le SCOTAN

La Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains est inscrite dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale d'Alsace du Nord approuvé le 17 décembre 2015.

La révision du SCOTAN a été prescrite le 7 septembre 2018 sur un périmètre modifié. Le nouveau SCoT couvrira l'ensemble des 6 intercommunalités membres, à savoir la Communauté d'Agglomération de Haguenau, les communautés de communes de l'Outre-Forêt, de la Basse-Zorn, du Pays de Niederbronn-les-Bains, du Pays de Wissembourg et Sauer-Pechelbronn.



Périmètre du futur SCOTAN

L'analyse présentée dans le tableau suivant concerne donc la compatibilité du PLUi avec le SCOTAN actuellement opposable.

ORIENTATIONS DU SCOTAN	PLU			Traduction dans le PLU
	Rapport de Présentation	PADD	Pièces réglementaires	
Chapitre I : Les orientations générales de l'organisation de l'espace				
<u>Bâtir un territoire équilibré et cohérent</u> Les villes-relais dont le pôle urbain de Niederbronn-les-Bains/Reichshoffen/Gundershoffen, sont le lieu privilégié du développement résidentiel et économique du territoire. Une stratégie foncière y est nécessaire pour atteindre les objectifs du SCOTAN et répondre aux besoins. Les pôles émergents, dont Mertzwiller, ont vocation à être des centres de proximité pour leur bassin de villages proches. Le développement des villages dont font partis les autres communes de la CCPN ainsi que les villages associés à Reichshoffen ou Gundershoffen, est nécessaire à l'équilibre du territoire, mais leur expansion spatiale est limitée et mesurée. On y privilégie systématiquement l'emploi des surfaces urbanisées existantes. Les extensions urbaines à vocation résidentielle sont limitées et proportionnées aux besoins liés à l'évolution démographique.		X	X	Le PADD affirme la nécessité d'assurer un développement du territoire en s'appuyant sur son armature urbaine qui correspond à celle du SOTAN. Le PLUi table sur une estimation des besoins à vocation résidentielle de 1713 nouveaux logements entre 2020 et 2035. Les surfaces de développement à vocation d'habitat inscrites dans le PLUi s'élèvent à 56,9 ha, dont seulement 40% est ouvert à l'urbanisation. 20% des surfaces de développement sont par ailleurs inscrites à l'intérieur des enveloppes urbaines de communes. Elles permettent d'envisager la production 1 395 logements, dont 275 à l'intérieur des enveloppes urbaines. De plus, 600 logements peuvent être envisagés dans les dents creuses à l'intérieur des tissus bâtis. Le PLUi inscrit ainsi 44% de sa production de logements à l'intérieur des enveloppes urbaines et conduit à une répartition de la production de logements suivante : ■ 59,4% dans la ville relais ; ■ 7,8% dans le pôle émergent de Mertzwiller ; ■ 32,8% dans les villages (yc les villages associés de Gundershoffen et Reichshoffen.

ORIENTATIONS DU SCOTAN	PLU			Traduction dans le PLU
	Rapport de Présentation	PADD	Pièces réglementaires	
<u>Maîtrise du développement urbain et organisation des réseaux viaires</u> Faciliter et valoriser les cheminements doux structurés et aménagés à proximité des arrêts de transports collectifs Les extensions urbaines doivent permettre de valoriser l'utilisation des transports en commun. Ces extensions doivent, en priorité se placer à proximité des arrêts de transports collectifs existants ou projetés. Minimiser les conflits d'usage entre automobilistes, cyclistes et piétons, et réduire, si possible, les impasses existantes.	X		X	Plus de 67,2% des logements envisagés par le PLUi sont localisés dans les 3 communes de la ville relais ou dans le pôle émergent qui sont desservis par la voie ferrée Haguenau- Niederbronn-les-Bains. De plus, jusqu'à 95 logements peuvent être envisagés à Gumbrechtshoffen qui n'est pas très éloigné de la gare de Gundershoffen (une piste cyclable permet d'assurer la liaison entre les deux communes), et 48 à Griesbach qui se situe à moins de 5 minutes de la gare de Mertzwiller portant ainsi le part de nouveaux logements à proximité des transports en commun à 74%. La communauté de communes a d'ores et déjà aménagé des liaisons cyclables entre les différentes communes de son territoire pour faciliter les déplacements alternatifs à la voiture. Quelques emplacements réservés ou des orientations inscrites dans les OAP visent à aménager des liaisons douces complémentaires en particulier des cheminements piétonniers.

ORIENTATIONS DU SCOTAN	PLU			Traduction dans le PLU
	Rapport de Présentation	PADD	Pièces réglementaires	
Chapitre II : Les grands principes d'équilibre				
<u>Les conditions d'un développement urbain maîtrisé</u> Les secteurs d'extension doivent respecter les principes suivants : ■ Optimiser l'occupation des sites. ■ Ne pas s'étendre linéairement le long des routes existantes. ■ Rechercher un développement en épaississant le tissu urbain. ■ Organiser les extensions éventuelles en continuité et en cohérence avec le tissu existant ■ Minimiser la déstructuration du paysage. ■ Limiter la création d'impasses. ■ Conserver les continuités piétonnes et cyclables ■ Garantir un réseau viaire qui permette les circulations douces et les liens vers les pôles d'échanges intermodaux.			X	Les secteurs de développement s'inscrivent pour 20% d'entre eux à l'intérieur même des enveloppes urbaines et pour les autres en épaississement du tissu urbain. Aucun secteur ne s'inscrit en extension linéaire. Les OAP de chaque secteur visent à privilégier les bouclages de voirie et assurer des continuités piétonnes à travers l'opération ou vers les centres urbains. La production de logements envisagée dans chaque secteur de développement de plus d'un hectare s'appuie sur les densités prescrites par le SCOTAN à savoir : ■ 30 logements par hectare dans la ville-relais ; ■ 20 logements par hectare dans le pôle émergent ; ■ 17 logements par hectare dans les villages.
<u>Les principes de restructuration et de revitalisation des espaces urbanisés</u> Les opérations de renouvellement urbain sont favorisées et prioritaires. Leur vocation majoritairement résidentielle comporte une diversité des formes urbaines et de statuts de logements. Il s'agira également de privilégier la densification du bâti et la réutilisation des sites délaissés et les friches. La gestion économe de l'espace en est la priorité.	X			Plusieurs friches ont été recensées sur le territoire intercommunal mais leur mobilisation est contrainte par des enjeux environnementaux ou par des difficultés à mobiliser le foncier. Une réutilisation à vocation économique est en général privilégiée.

ORIENTATIONS DU SCOTAN	PLU			Traduction dans le PLU
	Rapport de Présentation	PADD	Pièces réglementaires	
<u>Organiser le développement économique</u> Il conviendra d'organiser lisiblement les projets économiques et de maîtriser leur développement spatial en s'appuyant sur la structure de l'armature urbaine. Le développement économique des villages répond aux besoins de la population locale. Il s'appuie sur le développement et le renforcement des services et des commerces de proximité, privilégiant l'emploi ou le réemploi des surfaces urbanisées existantes. Le développement des services de proximité est favorisé à toutes les échelles urbaines et doit s'insérer de façon prioritaire dans les noyaux urbains. Les nouvelles ressources spécifiques doivent être développées et valorisées (géothermie et énergies nouvelles, NTIC, ressources touristiques).		X	X	Le PLUi prévoit des surfaces de développement à vocation économique et touristique à hauteur de 23 ha exclusivement localisés au niveau de la ville relais et du pôle émergent. Le tourisme constitue un axe de développement économique important pour la Communauté de communes, notamment grâce au pôle thermal de Niederbronn-les-Bains et au tourisme vert en partenariat avec la PNR des Vosges du Nord. Il justifie donc de prévoir des emprises pour développer les équipements correspondants et en particulier des capacités d'accueil touristique innovantes.
<u>Les conditions d'un développement équilibré dans l'espace rural entre l'habitat, l'activité économique et artisanale, et la préservation des sites naturels, agricoles et forestiers</u> Il s'agira de préserver les espaces nécessaires à l'agriculture et à la sylviculture en limitant les atteintes à ces espaces. Afin de garantir le développement des exploitations agricoles, des secteurs constructibles seront définis de manière pertinente et devront être compatibles avec les enjeux écologiques et paysagers du territoire.		X	X	Les zones agricoles constructibles ont été délimitées en prenant en compte les enjeux environnementaux, paysagers et urbains du territoire et les exploitations existantes. Elles représentent 1 186,8 ha.
<u>Les principes de revitalisation des centres urbains et ruraux</u> Le développement des services à la population doit être favorisé et s'insérer de façon privilégiée dans les centres des villes, des bourgs et des villages.			X	Le règlement des zones urbaines permet l'implantation d'activités commerciales, artisanales et de services sous réserve de leur compatibilité avec la proximité d'habitations.

ORIENTATIONS DU SCOTAN	PLU			Traduction dans le PLU
	Rapport de Présentation	PADD	Pièces réglementaires	
Chapitre III : La protection des espaces et sites naturels, agricoles, forestiers ou urbains				
<u>Les modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques</u> Il s'agira de préserver les noyaux majeurs de biodiversité et de population d'espèces protégées, de maintenir les corridors écologiques pour le déplacement des espèces et d'assurer le fonctionnement écologique de l'Alsace du Nord.			X	Les réservoirs de biodiversité sont, exceptés des constructions existantes ou des projets d'ores et déjà engagés (ZAC du Gries), inscrits en zone naturelle ou agricole inconstructibles permettant ainsi d'en assurer la préservation. En dehors des zones urbaines, un recul de 30 mètres est préservé par rapport aux berges des cours d'eau qui constituent le support des corridors écologiques sur le territoire du Pays de Niederbronn-les-Bains.
<u>Les objectifs chiffrés d'une consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain</u> Il conviendra de limiter la consommation d'espace en respectant une densité moyenne de logements à l'hectare : ■ 30 logements/ha pour le ville-relais ■ 20 logement/ha pour le pôle émergent ■ 17 logements/ha pour les villages Cette densité s'applique dans le cadre des opérations de renouvellement urbain et dans les secteurs d'extension.			X	Les objectifs de densité du SCOTAN ont été pris comme base pour déterminer les objectifs de production de logement au sein des opérations d'aménagement de plus d'un hectare programmées sur le territoire. Ces objectifs sont inscrits dans les OAP des zones correspondantes.
Chapitre IV : L'articulation entre urbanisme et transports collectifs				
<u>Les conditions permettant de favoriser le développement de l'urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par les transports collectifs</u> Il s'agira de valoriser les arrêts de transports collectifs, notamment les gares, à travers l'organisation, la conception et l'aménagement de nouveaux secteurs d'habitation. La densité d'occupation devra être privilégiée dans les secteurs d'extension situés aux abords des dessertes par les transports collectifs. Le stationnement devra être encouragé autour des arrêts de transports collectifs	X	X	X	Plus de 67,2% des logements envisagés par le PLUi sont localisés dans les 3 communes de la ville relais ou dans le pôle émergent qui sont desservis par la voie ferrée Haguenau- Niederbronn-les-Bains.
<u>Articuler l'urbanisation avec la desserte par les transports collectifs</u> Les communes devront organiser le développement de l'habitat et des espaces de développement économique en fonction notamment des arrêts de transports collectifs existants ou projetés.				Peu de terrains disponibles se situent à proximité immédiate des gares. A Niederbronn-les-Bains, une zone à vocation d'activités et de services est disponible pour assurer une proximité entre économie et transports en commun.

ORIENTATIONS DU SCOTAN	PLU			Traduction dans le PLU
	Rapport de Présentation	PADD	Pièces réglementaires	
Chapitre V : La valorisation des paysages et la mise en valeur des entrées de villes				
<u>Les conditions de valorisation de la qualité des paysages</u> Les secteurs et les ensembles bâtis représentatifs de l'urbanisation traditionnelle de l'Alsace du Nord seront préservés et mis en valeur. Les éléments de petit patrimoine local seront préservés de l'expansion urbaine et de toute atteinte directe.	X		X	Les centres anciens des villes et villages sont inscrits dans des secteurs de zones urbaines spécifiques (UA ou UD) et le règlement vise à y préserver les caractéristiques urbaines et architecturales. Dans les villages concernés par la présence de corps de fermes (Mietesheim, Uttenhoffen et Gumbrechtshoffen), une OAP vient compléter le règlement pour préserver les caractéristiques particulières de ce type de bâti. Le petit patrimoine a été identifié dans le diagnostic afin de permettre sa préservation. La Communauté de communes poursuivra le travail de préservation de son patrimoine par un travail en vue de la définition d'une OAP patrimoniale sur le secteur de Jaegerthal.
<u>Préserver et valoriser la qualité des paysages naturels et urbains</u> Les grands éléments identitaires du paysage seront préservés afin de maintenir leur diversité. La continuité urbaine des extensions doit être respectée afin de préserver les paysages urbains. Les coupures paysagères seront maintenues entre les villages. Les éléments paysagers traditionnels sont dans la mesure du possible préservés voire recréés en cas d'urbanisation nouvelle («ceinture verte» de vergers, prairies...), et au minimum font l'objet d'une prise en compte particulière. Il conviendra de minimiser l'impact des constructions dans les zones d'extension et les secteurs agricoles constructibles et de préserver les lignes de crêtes et les fonds de vallons de l'urbanisation. Les paysages bâtis traditionnels des centres anciens et des villages seront préservés et mis en valeur. Les nouvelles constructions devront avoir le souci de s'intégrer dans le tissu existant.		X	X	Les développements urbains se situent en continuité urbaine des tissus bâtis existants, le développement des hameaux et des constructions isolées est limité aux seules extensions et annexes des habitations existantes. Les vergers périphériques de Reichshoffen et Mietesheim font l'objet d'une identification particulière et de modalités de compensation en cas de destruction. Les OAP intègrent des objectifs de préservation des vergers existants ou de reconstitution de zones de transition avec l'espace agricole. Les zones agricoles constructibles ont été délimitées en prenant en compte les lignes de crête et en excluant toute émergence de bâtiment au-dessus de ces lignes de crêtes. Un recul de 30 mètres est maintenu entre les berges des cours d'eau situés en fond de vallon et les éventuelles constructions. Le règlement des zones UA et UD (Nehwiller) ainsi que les OAP relatives aux corps de ferme visent à favoriser la préservation des espaces bâtis traditionnels.

ORIENTATIONS DU SCOTAN	PLU			Traduction dans le PLU
	Rapport de Présentation	PADD	Pièces réglementaires	
<u>Garantir la qualité paysagère et bâtie des entrées de villes</u> Un traitement paysager de qualité des entrées de ville est à rechercher pour favoriser une transition réussie entre espaces non bâtis et espaces bâtis.			X	Lorsque des développements urbains participent de l'aménagement des entrées de villes ou village des orientations spécifiques sont intégrées aux OAP pour favoriser une transition douce entre l'espace agricole et l'espace bâti. Concernant la ZAC du Dreieck, des dispositions particulières en termes de hauteur des constructions et de traitement paysager des constructions et de leurs abords sont intégrés au règlement pour favoriser son intégration paysagère.
Chapitre VI : Les risques				
<u>Les conditions de prévention des risques</u> Il conviendra de maintenir la dynamique naturelle des cours d'eau, le caractère naturel des berges, le réseau de fossés et de leur cortège végétal, et les zones humides. En l'absence de PPRI, l'urbanisation dans les zones inondables par submersion est interdite. Les communes devront veiller à préserver les zones inondables de l'urbanisation et de l'endiguement. En respect de la législation en vigueur, les constructions complémentaires dans les secteurs déjà viabilisés peuvent être construites. Les anciens terils, instables, sont préservés de toute construction ainsi que les terrains situés sous la pente d'affaissement. Il s'agira de prendre en compte l'emprise des forages pétroliers dans les projets d'aménagement, le risque de tassement des sols liés aux anciennes activités minières et les sites des anciennes raffineries de pétrole.			X	En dehors des zones urbaines, les abords des cours d'eau sont inconstructibles et en général inscrits en zone naturelle. Le règlement interdit la construction en zones inondables présentant un aléa fort ou moyen. Le PPRI est en cours d'élaboration et se substituera aux dispositions du Porter à connaissance lors de son approbation.
<u>Prévenir les risques pour la salubrité publique</u> Il s'agira de préserver les périmètres de captage d'eau potable, de développer l'urbanisation en cohérence avec les capacités des réseaux d'eau potable et d'assainissement et de minimiser l'imperméabilisation et le ruissellement des eaux pluviales en favorisant leur infiltration. Une attention sera portée à l'amélioration de la qualité de l'air et à la réduction des émissions de GES à travers la promotion et le développement des transports collectifs.		X	X	En dehors des secteurs déjà bâtis (inscrits en zone urbaine ou dans des secteurs à constructibilité limitée), les périmètres de protection des captages d'eau potable sont inconstructibles. Le développement des énergies renouvelables n'est pas interdit par les dispositions réglementaires du PLUi : dans les zones naturelles ou agricoles il doit préserver la vocation agricole des terrains et est limité en hauteur pour éviter une prégnance paysagère.

ORIENTATIONS DU SCOTAN	PLU			Traduction dans le PLU
	Rapport de Présentation	PADD	Pièces réglementaires	
Chapitre VII : les politiques sectorielles				
<u>L'habitat</u> L'objectif de production de logement est défini selon l'armature urbaine : 120 logements/an pour les villes-relais ; 75 logements/an pour les pôles d'équilibre et les pôles émergents ; 275 logements/ an pour les villages. La production de logements dans la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains doit, pour garantir l'équilibre territorial, être de l'ordre de 110 logements/an. Les opérations de requalification-transformation du parc de logements existant seront favorisées au travers d'une politique d'amélioration et devront permettre la résorption de la vacance. Afin de répondre aux enjeux environnementaux, les politiques publiques de réhabilitation thermique porteront sur le parc de logements privés et publics.		X		Le PLUi table sur la production de 1713 logements entre 2020 et 2035 soit 114 logements par an en moyenne sur l'ensemble du territoire. Il table sur une réduction de la part de logements vacants et de résidences secondaires de 12,8% à 11% pendant cette même période ; ce qui conduit à ne pas augmenter leur nombre alors même que le nombre global de logements devrait progresser de 19%. De plus, afin de privilégier la résorption de la vacance et l'investissement des dents creuses, seul 40% des surfaces de développement de l'habitat sont ouvertes à l'urbanisation. Les secteurs de développement n'entrent ainsi pas en concurrence avec les disponibilités foncières existantes dans les tissus bâtis.
<u>Les transports et déplacements</u> Les grandes orientations de la politique des transports et de déplacements visent à améliorer l'offre de transports collectifs routier et ferroviaire, et à limiter l'usage de la voiture pour les déplacements. Il conviendra de développer d'autres alternatives à la voiture, en articulation avec les différents modes de transport et de développer les pratiques de covoiturage.		X		La CCPN bénéficie d'une desserte ferroviaire qui relie Haguenau à Niederbronn-les-Bains et dessert 4 gares sur le territoire. Les développements urbains sont privilégiés dans les communes accueillant ces gares. Un développement urbain est également envisagé à Griesbach, village associé à Gundershoffen, à proximité de l'usine Tryba afin de permettre à des salariés de résider à proximité de leur lieu de travail. Cette zone se situe de plus à moins de 5 minutes de la gare de Mertzwiller.
<u>Les activités économiques</u> Les capacités d'accueil commercial des villes-relais sont renforcées. La création et l'extension de surfaces commerciales de vente et artisanales est facilitée et privilégiée dans le tissu urbain. L'implantation de commerces de proximité et de l'artisanat sera favorisée dans les villages afin de maintenir et de développer les fonctions commerciales de proximité. Les zones d'activités privilégient la proximité d'un bon niveau de desserte routière		X	X	Le PADD affirme la volonté du territoire de préserver son offre de commerces et services de proximité. Le règlement admet leur implantation dans l'ensemble des zones urbaines. La Communauté de communes mène actuellement une étude pour redynamiser le commerce de centre-ville à Niederbronn-les-Bains et Reichshoffen. Les secteurs de développement à vocation économique sont localisés dans les communes de la ville relais et sont aisément desservis à partir de la RD1062, axe structurant du territoire.

ORIENTATIONS DU SCOTAN	PLU			Traduction dans le PLU
	Rapport de Présentation	PADD	Pièces réglementaires	
Chapitre VIII : Les grands projets d'équipements et de services				
<u>Les grands projets d'équipements et de services</u> Les politiques publiques d'urbanisme assurent une couverture équilibrée du territoire par les équipements culturels, les équipements de santé, les équipements destinés à l'accueil de jeunes entreprises.		X	X	Le territoire bénéficie d'un bon niveau d'équipement. Des réserves foncières sont néanmoins inscrites pour répondre à de nouveaux besoins dans le prolongement des zones d'équipements publics de Niederbronn-les-Bains et de Reichshoffen.
<u>Les projets liés au réseau ferré et aux transports collectifs</u> L'accessibilité des sites touristiques en transports collectifs, ferroviaires ou routiers doit être renforcée et améliorée. Les territoires les moins densément peuplés doivent pouvoir bénéficier à terme du développement du transport à la demande.		X	X	La CCPN bénéficie d'une desserte ferroviaire avec 4 gares sur son territoire. Les communes les plus au Sud du territoire (Rothbach et Offwiller) se situent également à proximité de la ligne Strasbourg-Sarreguemines-Sarrebruck. Au-delà de Niederbronn-les-Bains, l'emprise de l'ancienne voie ferrée est préservée en zone inconstructible.
<u>Les projets liés aux réseaux routiers</u> L'amélioration du réseau routier s'appuie en particulier sur la réalisation de la déviation de Mertzwiller. Les déplacements le long de l'axe économique Niederbronn-les-Bains/Bischwiller doivent être améliorés. Il s'agira de redistribuer l'espace public au profit des piétons, des vélos et des transports collectifs. Les itinéraires et les aménagements cyclables sont développés en lien avec les orientations de la politique cyclable du Conseil Départemental du Bas-Rhin.		X	X	Le contournement de Mertzwiller est inscrit en emplacement réservé et doit permettre d'améliorer l'accessibilité du territoire. Le réseau cyclable de la CCPN a d'ores été déjà été aménagé ; des liaisons pour assurer des interconnexions avec les territoires voisins restent à réaliser.

ORIENTATIONS DU SCOTAN	PLU			Traduction dans le PLU
	Rapport de Présentation	PADD	Pièces réglementaires	
<u>Autres projets</u> Le développement des infrastructures de communication numérique est étendu progressivement à l'ensemble du territoire. La capacité de la station d'épuration doit être développée en cohérence avec la croissance de l'urbanisation. La capacité d'élimination des déchets doit être assimilée et avec l'augmentation de la population.	X			Une large partie du territoire bénéficie d'ores et déjà d'une couverture en fibre optique par l'intermédiaire de la Régie de Niederbronn. Le déploiement sur le reste du territoire interviendra dans le cadre du programme régional ROSACE. Des ouvrages de traitement des eaux usées ont été réalisés sur le territoire et une station est en projet pour assurer le traitement des eaux usées des communes associées à Gundershoffen (hormis Griesbach déjà raccordée à la STEP de Miesenheim). La CCN par ses actions en faveur de la réduction des déchets ultimes affiche d'ores et déjà un taux de recyclage important.

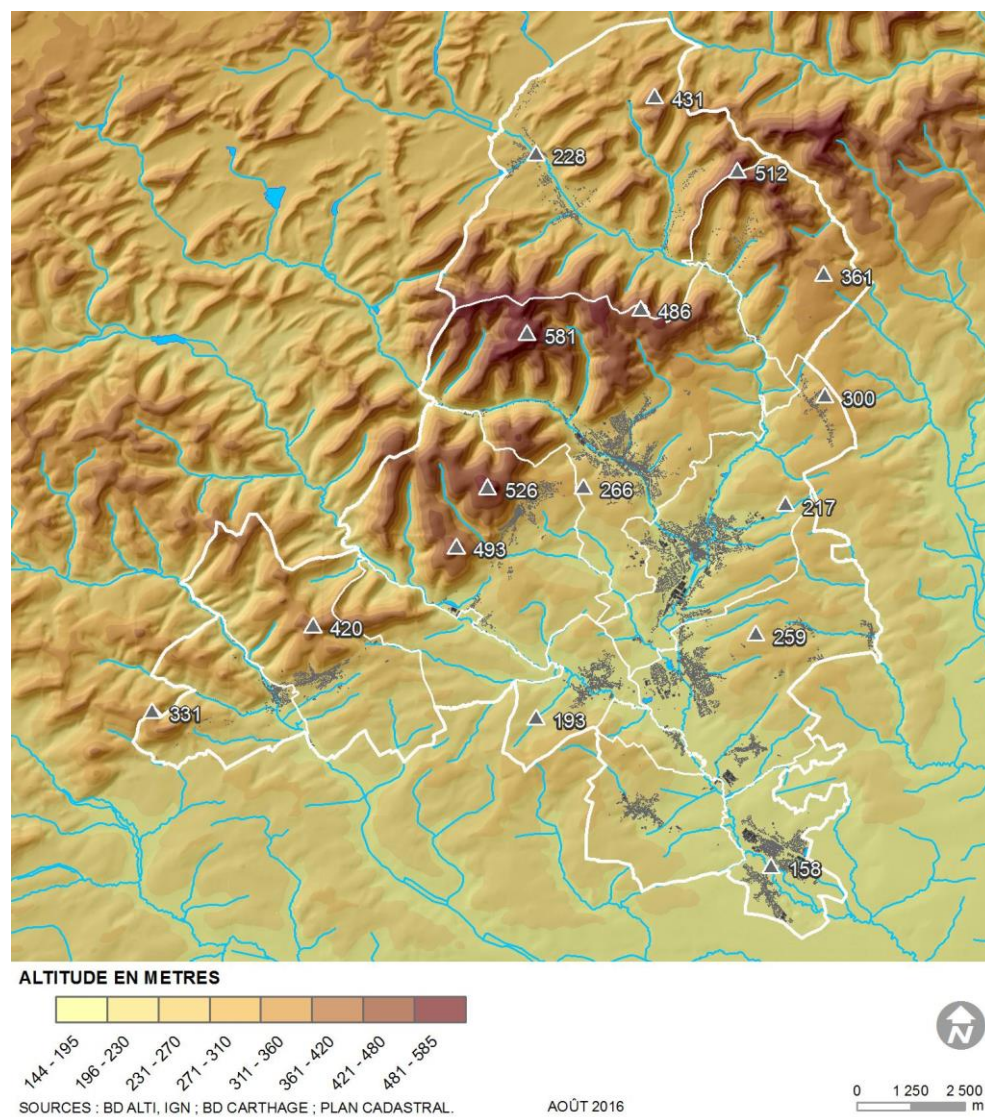
E

Etat initial de l'environnement

1. Contexte physique

1.1. LA TOPOGRAPHIE : UN ESPACE DE TRANSITION ENTRE MASSIF VOSGIEN ET PLAINE RHENANE

Le territoire de Niederbronn-les-Bains s'étend du massif vosgien en bordure Ouest au piémont des Vosges du Nord. Adossées à la barrière des Vosges du Nord, les communes s'inscrivent dans un paysage vallonné marquant la transition entre la montagne et la plaine.



Implanté dans les vallées de la Zinsel du Nord et du Falkensteinerbach, le pays de Niederbronn-les-Bains culmine au Grand Wintersberg à une altitude de 581 m. Le point le plus bas se situe au niveau de la Zinsel du Nord en aval de Mertzwiller à 152 m. Ainsi le territoire est marqué par un dénivelé d'environ 430 mètres sur une distance à vol d'oiseau de 13,5 km.

On peut donc distinguer en fonction de leur implantation par rapport au relief, 3 types de communes :

- Commune de montagne : Windstein ;
- Communes de piémont : Oberbronn, Offwiller, Rothbach, Nehwiller, Mietesheim ;
- Communes de fond de vallées : Zinswiller, Gumbrechtshoffen, Uttenhoffen, Niederbronn-les-Bains, Reichshoffen, Gundershoffen, Mertzwiller.

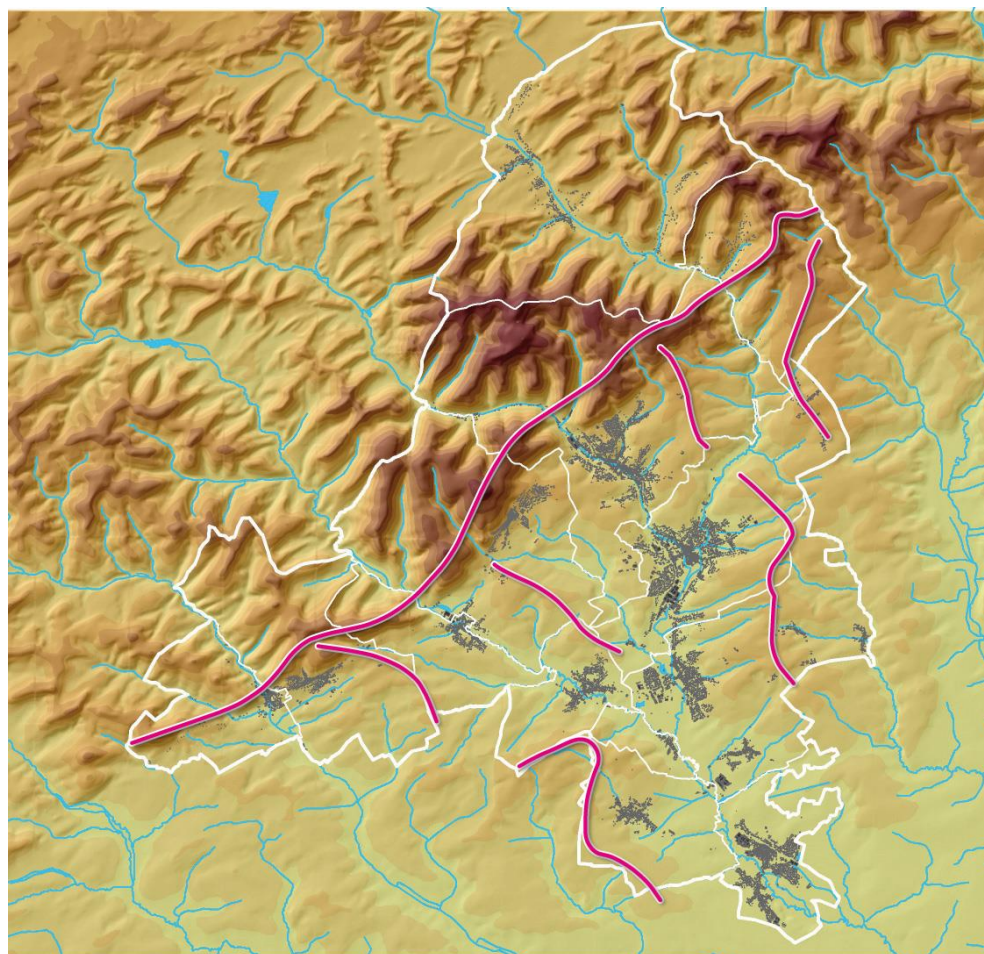
Dambach-Neunhoffen présente la particularité de s'inscrire en fond de vallée au cœur du massif vosgien.

Le relief est modelé et drainé les affluents de la Moder.

Il est marqué au Nord-Ouest par le massif vosgien, puis s'adoucit petit à petit en direction de la forêt d'Haguenau au Sud-Est.

Les lignes de crêtes principales et secondaires dessinent le territoire et influent sur la forme urbaine des communes.

7 lignes de crêtes majeures, dont celle du massif vosgien qui traverse l'intégralité du territoire du Nord-Est au Sud-Ouest, offrent des points de vue sur le paysage de la Communauté de communes. Les autres lignes de crêtes s'inscrivent perpendiculairement au massif vosgien et structurent, dans le piémont, les différentes vallées.



— ligne de crête structurante

SOURCES : SOURCES : BD ALTI, IGN ; BD CARTHAGE ; PLAN CADASTRAL.

OCTOBRE 2016

0 1,2 2,4 km



1.2. UN RESEAU HYDROGRAPHIQUE IMPORTANT

1.2.1. Présentation générale

Le réseau hydrographique de la CCPN est organisé autour de 4 cours d'eau principaux :

- Le Rothbach ;
- La Zinsel du Nord ;
- Le Falkensteinerbach ;
- Le Schwarzbach.

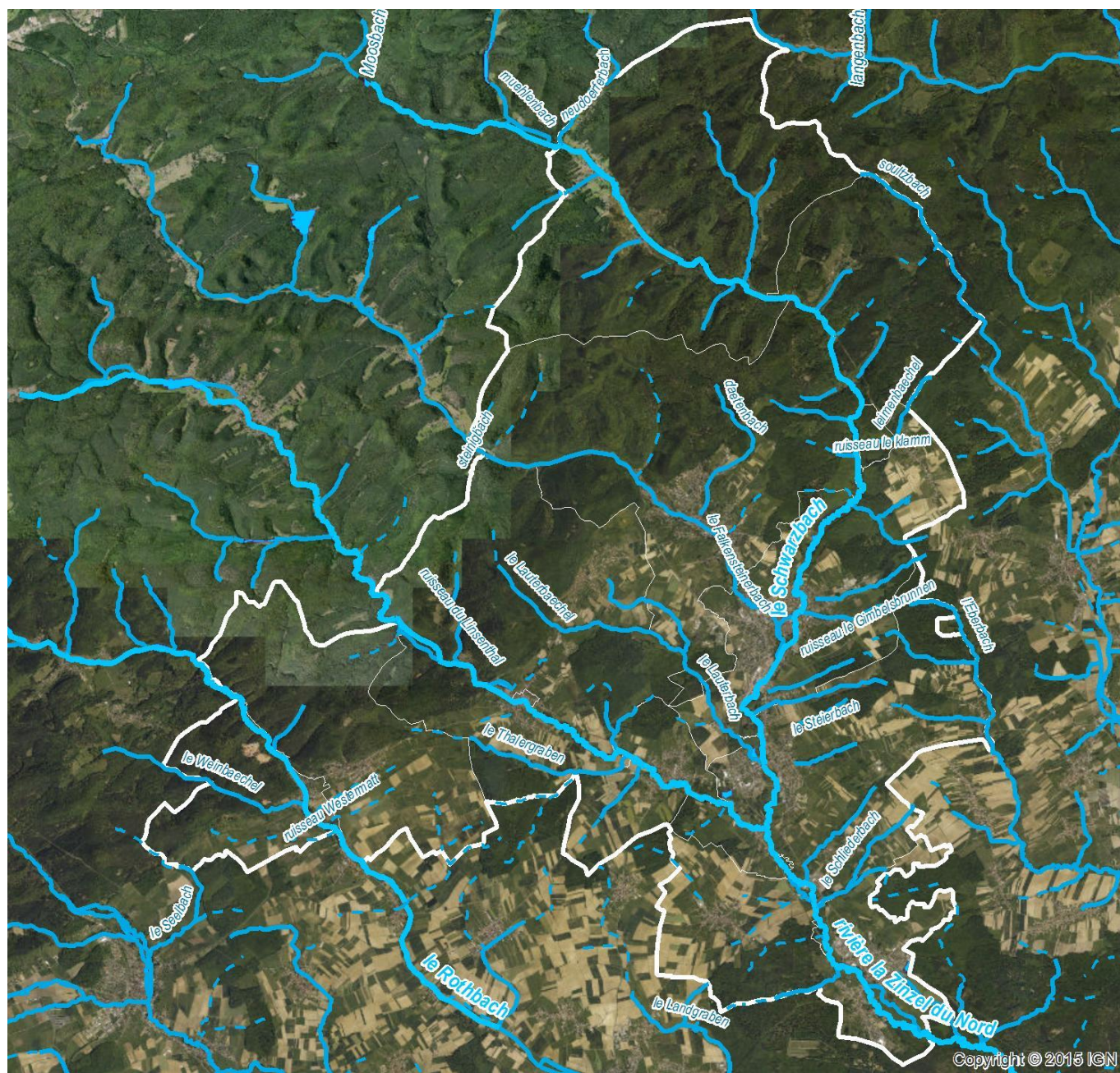
Le territoire est ainsi quasiment entièrement situé dans le bassin versant de la Moder. Seul 6% du ban communal de Dambach s'inscrit dans le sous-bassin versant du Steinbach, affluent de la Sauer.

Les nombreux affluents, temporaires ou permanents présents sur le territoire, sont alimentés par la fonte des neiges, par des sources, ou par les routes ou les cultures qu'ils drainent (fossés de drainage et bas-côtés).

Toutes les communes sont concernées par le passage d'un ou plusieurs cours d'eau. La commune de Reichshoffen en compte au moins sept, d'importance variable, dont le Schwarzbach. A l'inverse, la commune de Mietesheim n'est concernée par un cours d'eau, le Schwarzbach, qu'au niveau de sa limite avec Gundershoffen et Mertzwiller. Toutefois, elle est traversée par plusieurs cours d'eau temporaires.

Le grand nombre de petits affluents, temporaires ou permanents, des principaux cours d'eau, font de la CCPN un territoire de forte importance au point de vue hydrographique.

Cette richesse en petits et moyens cours d'eau fait également de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, un territoire sensible en termes de pollution, notamment au niveau agricole. La "largeur" des berges (enherbées ou boisées) non artificialisées et non cultivées est un facteur déterminant de la qualité des cours d'eau du territoire.



RESEAU HYDROGRAPHIQUE

- - - Intermittent
- Permanent

SOURCE : BD CARTHAGE®IGN.

OCTOBRE 2016

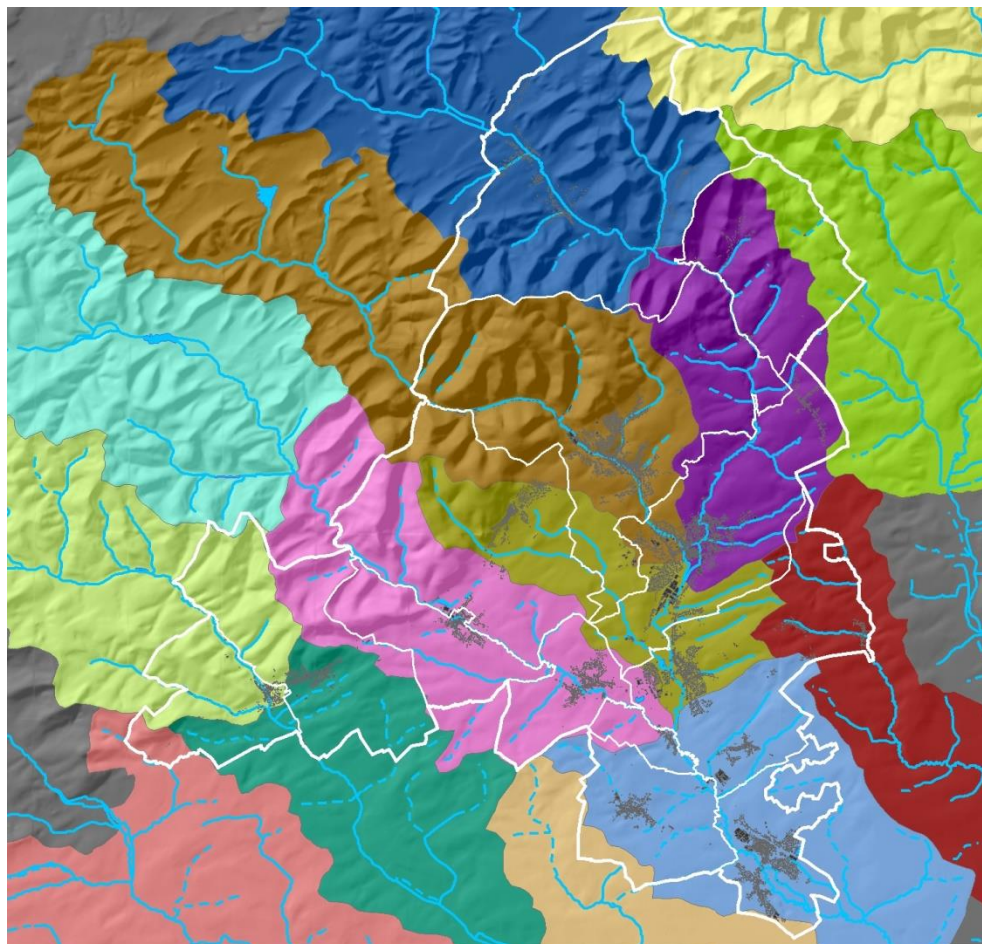
0 1 250 2 500
m



Réseau Hydrographique de la CCN

1.2.2. Qualité des cours d'eau

Le réseau hydrographique du territoire se répartit entre 11 masses d'eau superficielle de qualités différentes.



Bassins versants

La Moder du Mittelbach au Rothbach.	L'Eberbach de sa source au Bruderbaechel (inclus).
La Moder du Rothbach à la Zinsel du Nord.	Le Falkensteinbach de sa source au Schwarzbach.
La Sauer de la frontière franco-allemande au Heimbach (inclus).	Le Falkensteinbach du Schwarzbach à la Zinsel du Nord.
La Sauer du Heimbach au Soultzbach (inclus).	Le Rothbach de sa source au ruisseau de (Bruderthal).
La Zinsel du Nord de sa source au Rehbach (inclus).	Le Rothbach du ruisseau de (Bruderthal) à la Moder.
La Zinsel du Nord du Falkensteinbach à la Moder.	Le Schwarzbach de sa source au ruisseau de (Wineckerthal) (inclus).
La Zinsel du Nord du Rehbach au Falkensteinbach.	Le Schwarzbach du ruisseau de (Wineckerthal) au Falkensteinbach.

Tronçon hydrographique

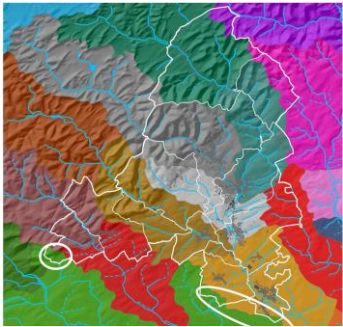
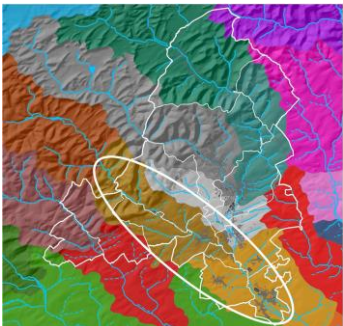
- cours d'eau intermittent
- cours d'eau permanent

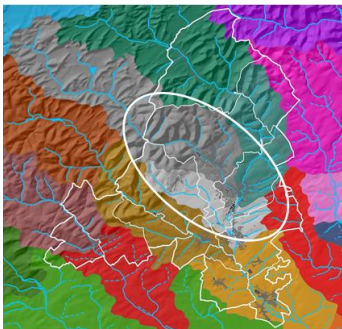
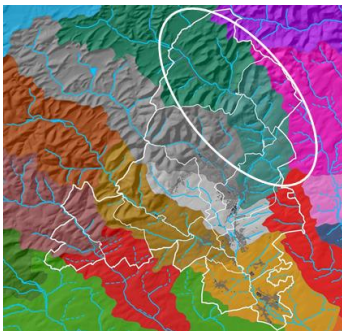
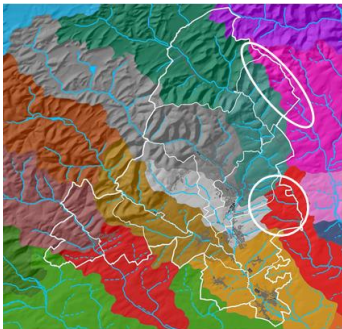
SOURCES : BD ALTI, IGN ; BD CARTHAGE ; PLAN CADASTRAL.

OCTOBRE 2016

0 1 500 3 000
m



Masse d'eau	Localisation	Communes concernées et part du ban communal concerné	Qualité Chimique (état des lieux 2013)	Qualité écologique (état des lieux 2013)
MODER 2		Rothbach (12%)	Mauvais	Moyen
MODER 3		Mertzwiller (4%) Mietesheim (13%)	Mauvais	Moyen
ROTHBACH 1 		Offwiller (36%) Rothbach (61%)	Mauvais	Moyen
ROTHBACH 2 		Offwiller (41%) Rothbach (27%)	Non déterminé	Moyen
ZINSEL DU NORD 2 		Zinswiller (100%) Offwiller (22%) Gumbrechtshoffen (59%) Uttenhoffen (5%)	Bon	Moyen
ZINSEL DU NORD 3 		Oberbronn (36%) Niederbronn-les-Bains (8%) Gumbrechtshoffen (4%) Uttenhoffen (41%) Reichshoffen (25%) Gundershoffen (63%) Mietesheim (84%) Metzwiller (96%)	Mauvais	Moyen

Masse d'eau	Localisation	Communes concernées et part du ban communal concerné	Qualité Chimique (état des lieux 2013)	Qualité écologique (état des lieux 2013)
FALKENSTEINBACH 1 		Dambach (16%) Niederbronn-les-Bains (57%) Oberbronn (17%)	Non déterminé	Bon
FALKENSTEINBACH 2 		Niederbronn-les-Bains (12%) Reichshoffen (10%)	Mauvais	Moyen
SCHWARZBACH 		Dambach (89%) Windstein (66%) Niederbronn-les-Bains (23%) Reichshoffen (62%)	Non déterminé	Bon
SOUTZBACH		Windstein (34%)	Non déterminé	Moyen
EBERBACH 		Gundershoffen (31%)	Non déterminé	Bon

1.2.3. Etangs et plan d'eau

De nombreux étangs sont également présents sur le territoire de la CCPN, dans les fonds de vallées ; il s'agit d'étangs de pêche privés ou collectifs, gérés par des associations ou des entreprises.



Etang de Zinswiller



Etang privé à Dambach (crédit photo JM Banwarth)

Deux plans d'eau artificiels sont également présents :

- Le plan d'eau de Reichshoffen, qui est une retenue artificielle de 500 000 m³ pour réguler le débit du Schwarzbach ;
- Le plan d'eau de Jaegerthal, qui est une retenue qui alimentait en énergie hydraulique la forge de Jaegerthal au début du 17^{ème} siècle.



Plan d'eau de Reichshoffen



Plan d'eau de Jaegerthal

1.3. CONTEXTE CLIMATIQUE

1.3.1. Caractéristiques générales

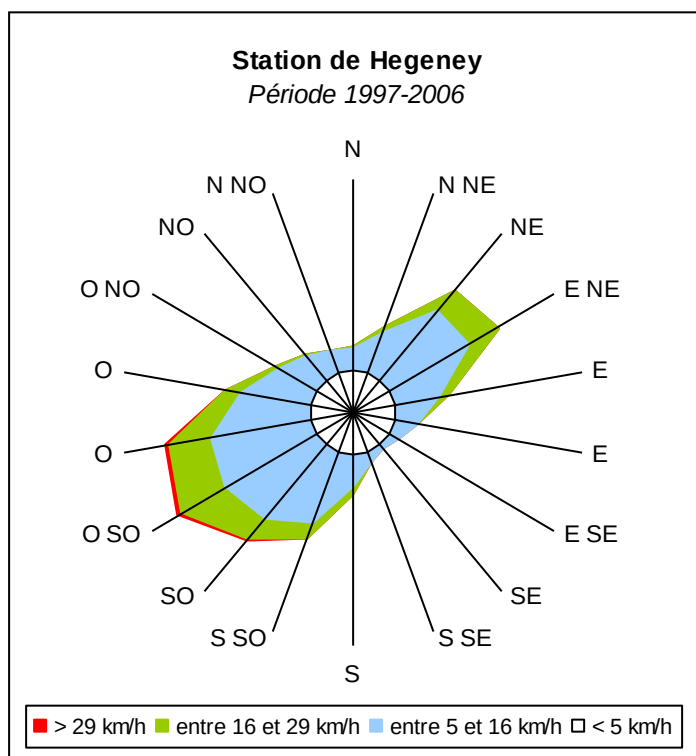
Le climat dans la Communauté de communes Pays de Niederbronn-les-Bains, à l'instar de l'ensemble de l'Alsace, est de type semi continental avec toutefois des influences océaniques notables. Il est caractérisé par des hivers froids mais surtout extrêmement gris et brumeux. En contrepartie, les étés sont chauds avec des températures qui peuvent étre les plus chaudes de toute la partie Nord de la France.

Localement le climat est influencé par le relief vosgien qui tend à accentuer la continentalité et contribue à des modifications majeures de la ventilation.

METEO France dispose d'une station météorologique automatique en temps réel, à l'Est du territoire communal, à Hegeney. Elle permet ainsi d'appréhender les caractéristiques climatiques du secteur.

1.3.2. Le vent

Le régime des vents est caractérisé par des vents dominants de secteurs Ouest-Sud-Ouest et Nord-Est.



La plaine d'Alsace est une région peu ventilée. La vitesse moyenne annuelle enregistrée à la station de Hegeney est de 2,4 m/s.

La fréquence moyenne des vents très faibles ou calmes (vitesses inférieures à 1,5 m/s) est très élevée (38,4% à Hegeney).

La topographie de vallons peut par contre entraîner la formation de vents locaux favorables à des mouvements d'air en faible altitude. En effet, ces vents orographiques peuvent être influencés par la topographie locale ainsi que par la végétation présente au sol (présence d'arbres de hauteur importante, ou champs labourés, etc.).

1.3.3. Les précipitations et températures

Le nombre moyen mensuel de jours de précipitations s'établit, en moyenne, à 130 jours par an. Dans le Pays de Niederbronn-les-Bains, la variabilité saisonnière des précipitations est de type océanique avec des précipitations réparties tout au long de l'année et un maximum prononcé en automne. La valeur moyenne des précipitations se situe à environ 818 mm/an.

La moyenne annuelle des températures est de 10,5°C. La valeur moyenne mensuelle maximale est de 19,3°C en juillet et la valeur mensuelle minimale est de 1,7°C en janvier.

Les températures peuvent cependant présenter des extrêmes à plus de 37°C en été et en-deçà de -16°C en hiver.

2. Paysages

2.1. LES PAYSAGES DU PAYS DE NIEDERBRONN-LES-BAINS

Le territoire de la CCPN s'étend d'Est en Ouest sur 3 unités paysagères :

- Les Vosges du Nord ;
- Le Piémont Nord ;
- La forêt de Haguenau.

2.1.1. Les Vosges du Nord



Les Vosges du Nord sont boisées sur la majeure partie de leur étendue. Les ambiances forestières en sont donc les principales perceptions et forment la majeure partie des horizons. La diversité des boisements, mêlant les feuillus et les conifères, donnent une palette étendue de couleurs et de formes, qui animent les lisières le long de routes ou des chemins. Le déroulement des saisons offre ainsi de nombreuses combinaisons formant une succession de tableaux successifs au fil de l'année. Les pentes révèlent aussi des sous-bois variés par un jeu de transparence composant avec les percées de lumière.

Les vallées des Vosges du Nord forment un dédale sinueux aux vues limitées. Elles se découvrent par séquences successives, leur continuité n'est pas perceptible. Cela est dû à la végétation qui referme les fonds par endroits et aux boisements qui descendent jusqu'aux pieds des coteaux. Les ouvertures au fil des vallées se succèdent et forment des chambres aux horizons très limités, souvent sans direction apparente. Ces vallées sont empruntées par la majorité des routes qui utilisent ces liens naturels aisés sans obstacles. Ces voies constituent les principaux vecteurs de découverte de ce territoire.

2.1.2. Les Piémont Nord



Le Piémont Nord correspond aux abords et au début du relief des Vosges, jusqu'aux premières crêtes forestières. Cette unité est donc adossée à la montagne et orientée vers l'Est. Autant le relief vosgien et la pente du Piémont effectuent une coupure nette vers l'Ouest, autant le passage aux unités paysagères vers l'Est est plus progressif. Une plus forte présence de l'arbre (verger, boisement, arbre isolé) ainsi que des prairies affirme cette transition dans le paysage.

Compte tenu des particularités du relief, ce territoire s'illustre par ses très fortes visibilités. L'élévation du relief crée depuis l'Est des vues frontales qui donnent à percevoir finement ce qui le constitue. Le Piémont offre également des vues en surplomb et parfois de larges belvédères depuis ses différents étages. Il en résulte de nombreuses co-visibilités, mêlant au même moment la pente du Piémont et le début des unités paysagères voisines.

Le Piémont Nord offre un mélange d'échelles de perception étonnant. De vastes perceptions lointaines succèdent à d'autres plus intimes. La pente permet de voir de loin des détails qui donnent finalement l'impression d'une certaine proximité. De plus la présence de boisements plus nombreux cloisonne puis ouvre les vues, ajoutant ainsi à la diversité des vues.

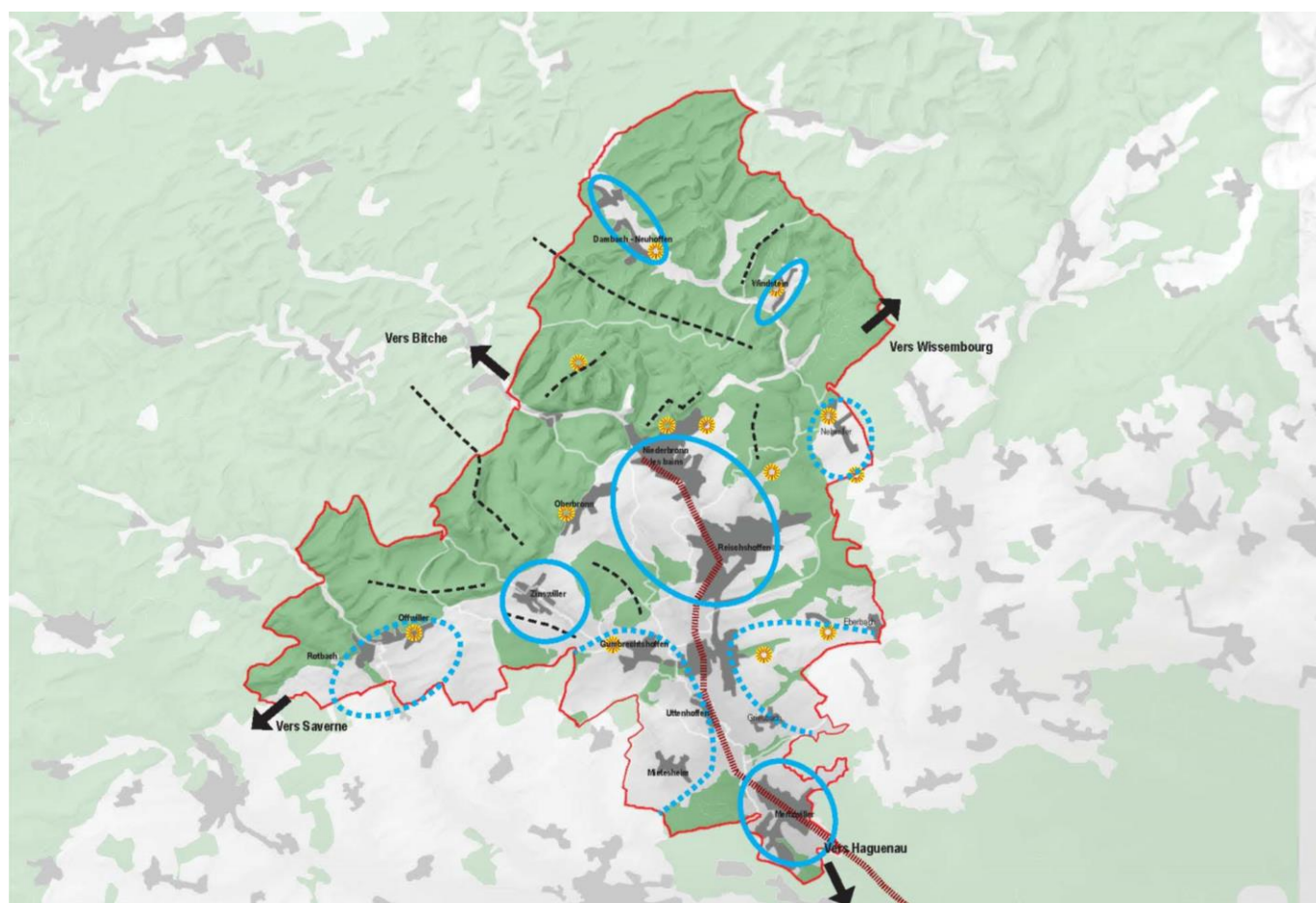
2.1.3. La forêt de Haguenau



A la limite Est du territoire, l'étendue importante des boisements individualise l'unité paysagère de la forêt de Haguenau et lui donne son caractère unique. Cette vaste nappe boisée s'affirme tout d'abord depuis l'extérieur par une lisière nette qui tranche avec les étendues de prairies et de cultures qui ne comportent que très peu de boisements. Une fois ce seuil franchi, le contraste est fort, un paysage plus intime s'impose en continu, avec peu d'ouvertures. Il n'y a pas de clairières permanentes, celles-ci évoluant au fil de l'exploitation des peuplements forestiers. Les vues à l'intérieur de la forêt sont souvent limitées. L'absence de relief donne aux lieux une grande profondeur qui compte tenu de l'étendue de la forêt peut paraître infinie mais jamais ennuyeuse.

2.1.4. Entre intimité et grands espaces

A l'intérieur de ces unités paysagères, le territoire s'inscrit ainsi **entre intimité et grands espaces**.



-  Alcôve
-  Point de vue
-  Ligne de crête

Les boisements marquent les limites franches, qui, couplées aux limites douces des reliefs de collines, créent des d'alcôves inter forestières au sein desquelles se déploient les zones agricoles et se logent les agglomérations.

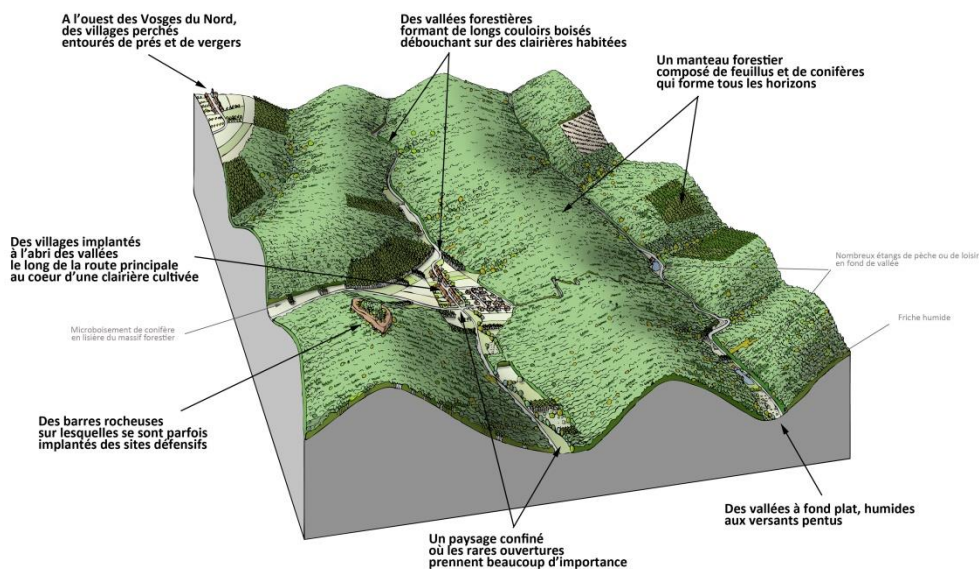
2.2. POSITIONNEMENT ET SITUATION DES COMMUNES DANS LES ENTITES PAYSAGERES

- Les villages lotis dans la forêt :



Ce positionnement concerne

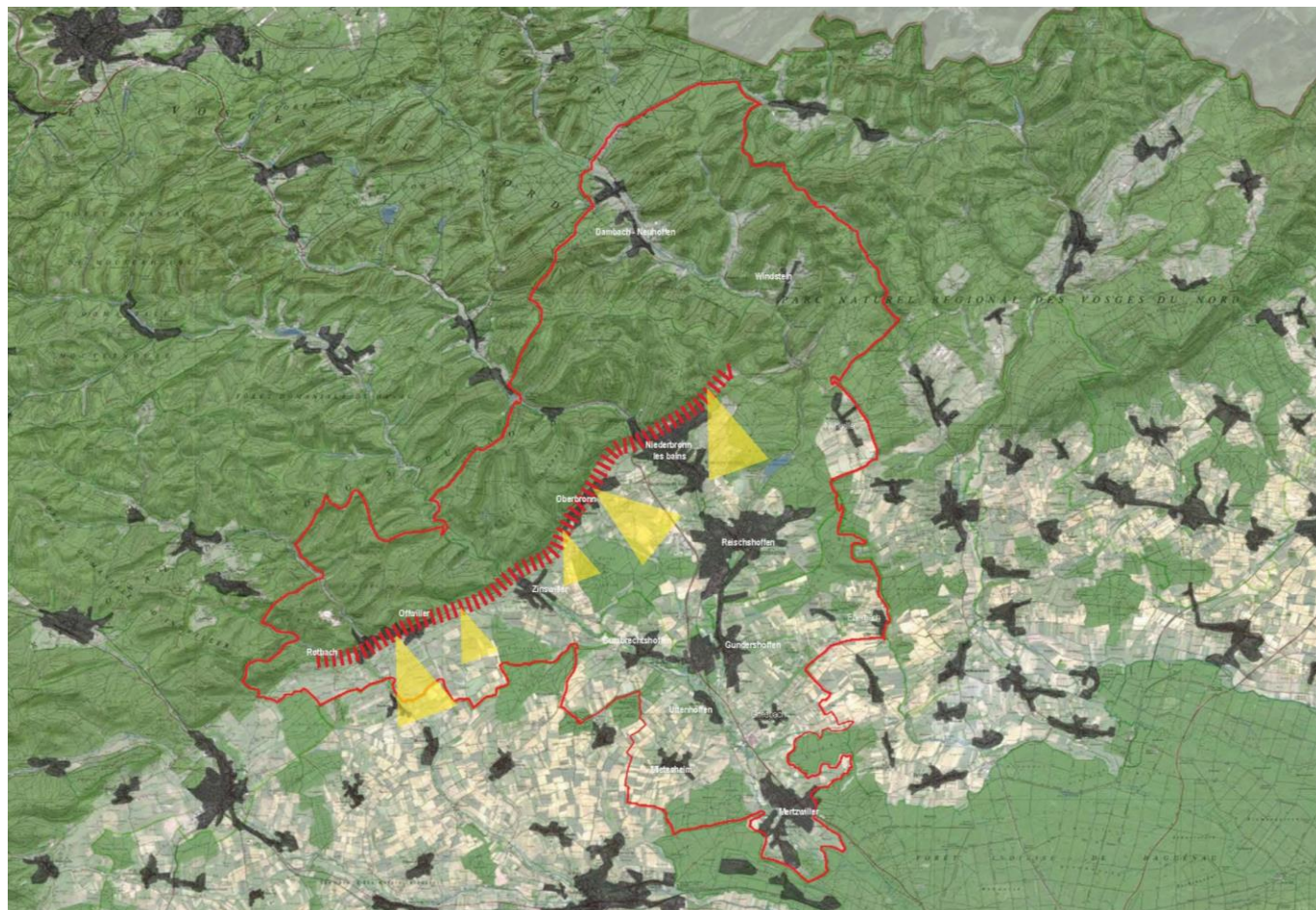
- les villages de Dambach-Neunhoffen, Windstein et Jaegerthal qui s'insèrent dans le massif forestier vosgien ;



- la commune de Mertzwiller qui s'inscrit dans le massif forestier de Haguenau.



- Les villages balcons : les villages se sont implantés parallèlement au relief en limite de la forêt des Vosges, offrant des points de repère ou des vues en belvédère. Les communes concernées sont Oberbronn et Offwiller. Le développement urbain de la rue de la vallée à Niederbronn-les-Bains répond également en partie à cette implantation.



Vue depuis les villages



Ligne d'implantation des villages balcons



Offwiller s'étire en léger surplomb, entre forêt et prairies

■ Les villes et villages des vallées

Les fonds de vallée concentrent le réseau des voies de communication et l'ouverture du relief qui facilite le passage de l'eau, favorise l'implantation des bourgs et leur développement. L'expansion industrielle du XIX^{ème} siècle a considérablement développé les bourgs centres qui concentrent une grande part des équipements et du développement urbain actuel.



En dehors des espaces urbanisés, le territoire est composé et structuré par les espaces agricoles et naturels. Ces espaces assurent la transition entre les différentes zones agglomérées et sont vecteurs de l'identité rurale du territoire.

La végétation (vergers, haies, petits boisements, bosquets, etc.), implantée le long des parcelles agricoles, permet de rompre avec la monotonie paysagère et contribue au maintien d'une continuité végétale.

La présence historique de vergers autour des habitations permet d'assurer une transition entre l'espace bâti et l'espace agricole et de conserver une végétation arbustive le long des constructions.

Aujourd'hui, face à une urbanisation nouvelle, les vergers tendent à disparaître. Dans certains cas, la rupture franche entre espaces bâtis et espaces non-bâtis peut entraîner une banalisation des paysages ainsi qu'une perte d'identité et de lisibilité du territoire.



Arbres d'alignements

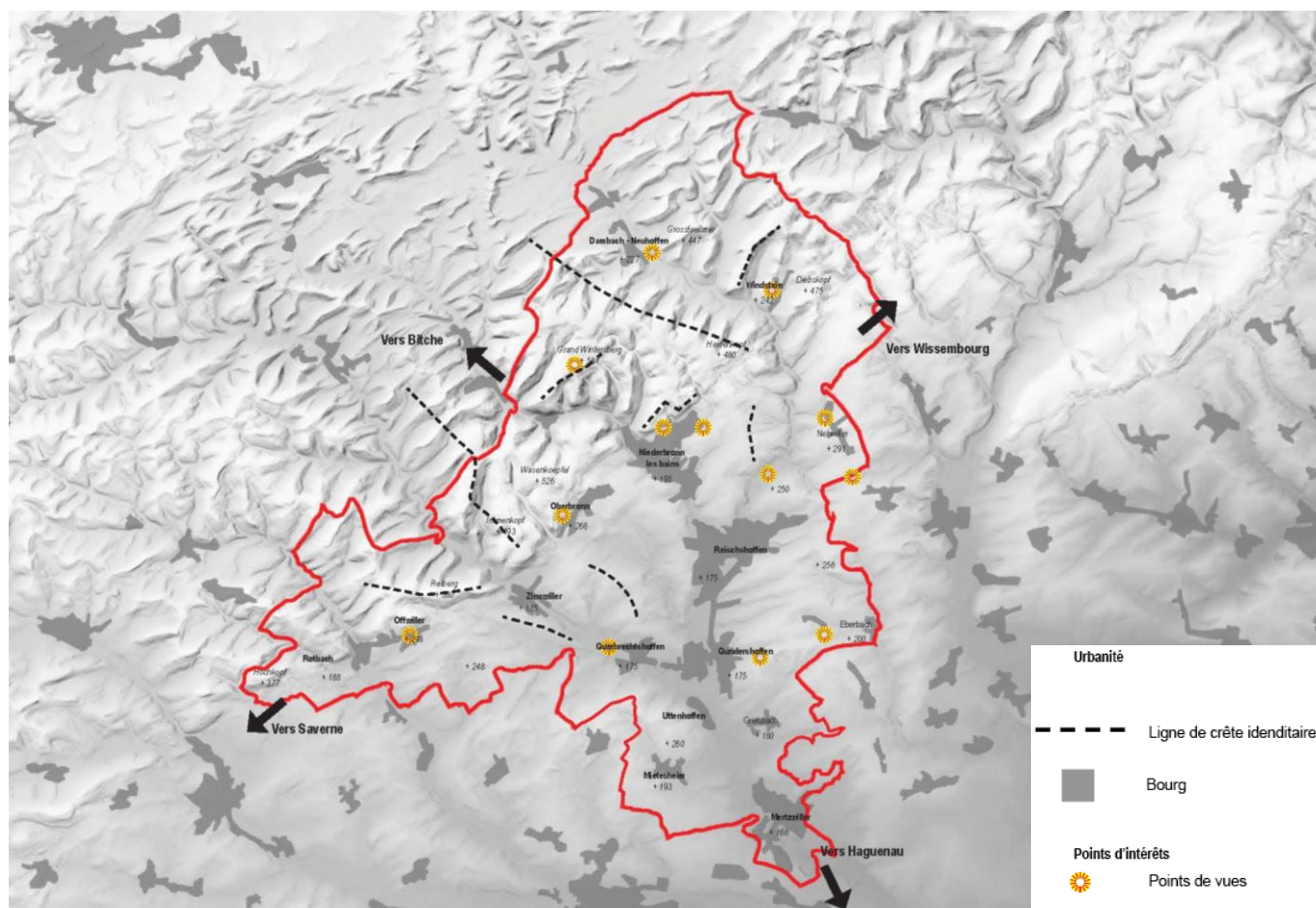


Entrée de Miesenheim bordée de vergers

2.3. LES POINTS DE VUE

Le territoire compte de nombreux points hauts, belvédères et ouvertures paysagères induites par le relief (points de vue variés avec des co-visibilités importantes)

Par ailleurs il existe à certains endroits, des barrières visuelles topographiques et/ou forestières sur le territoire, qui limitent la co-visibilité.

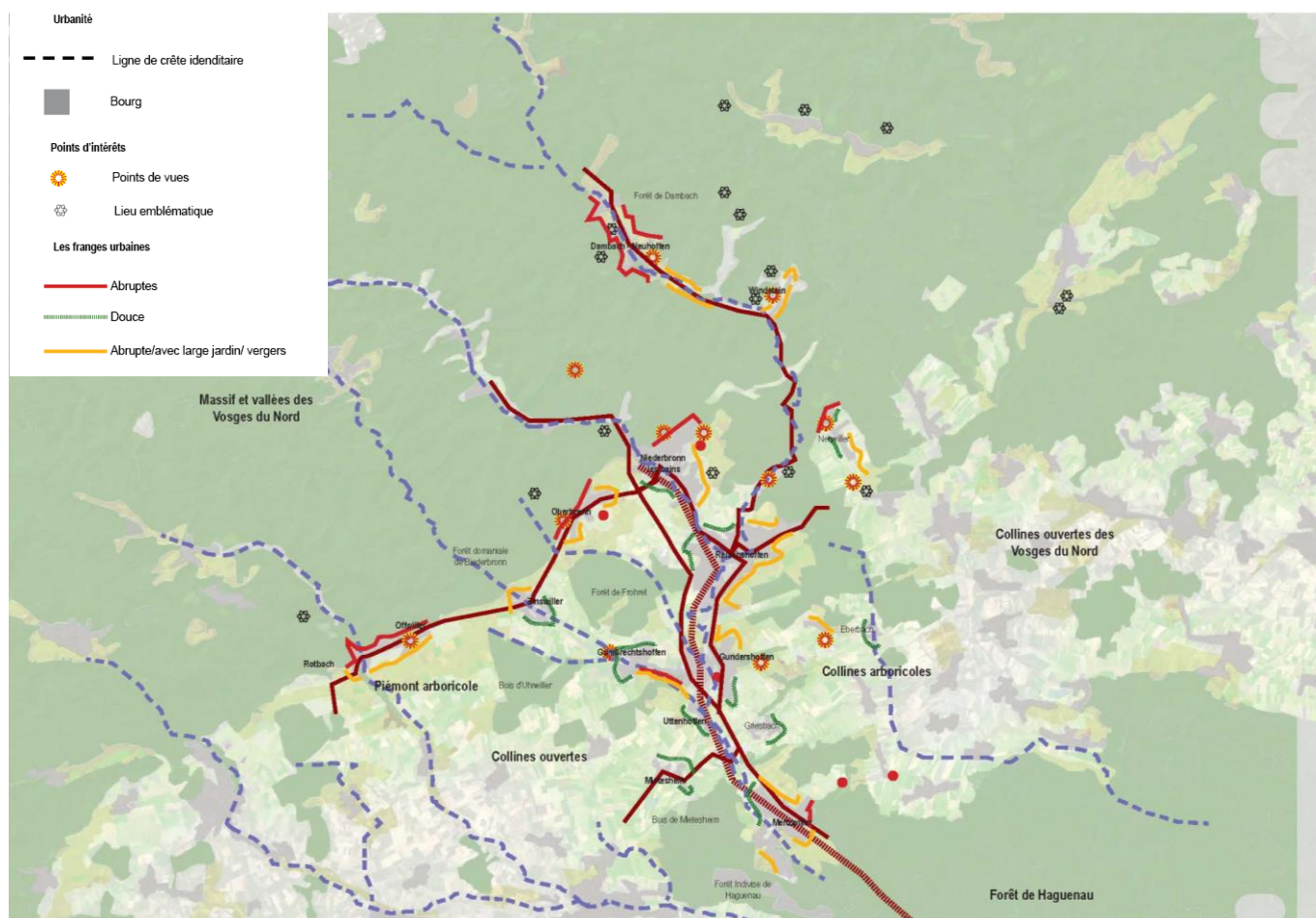


Château du Vieux-Windstein (+ 340 m)



Grand Wintersberg (+ 581 m)

Les sommets sont des éléments incontournables du paysage de la CCPN grâce à la hauteur à laquelle il se trouve, ils permettent de cadrer la vue, ils constituent des points de repère et offrent au territoire un écrin visuellement délimité. Mis à part les sommets, il y a également des points de repères historiques et culturels : anciens châteaux et villages aux formes urbaines caractéristiques.





Immenkopf (+493m) et le Wasenkeopfel (+ 526m) qui surplombent Oberbronn et Zinswiller - Photo prise depuis la RD26 au Sud de Zinswiller



Immenkopf (+493m) et le Wasenkeopfel (+ 526m) - Photo prise depuis la RD121 traversant Nehwiller

Depuis les différents points de vue on retrouve de nombreux points d'appel visuel :

- Clochers des églises ;
- Lotissements ;
- Coloris des constructions ;
- Formes et volumes singuliers ou échelles importantes ;
- Château d'eau ;
- Points d'intérêts historiques, châteaux, casemates, cimetière militaire.



Vue sur la cité Eichelbach depuis la RD26 - Rue d'Uhrwiller



Antenne FREE MOBILE de Niederbronn-les-Bains – hauteur : 49 m



Château d'eau en direction de Mertzwiller



Château d'eau et clocher de Nehwiller depuis Jaegerthal sur la RD121

2.5. LES FILTRES VISUELS

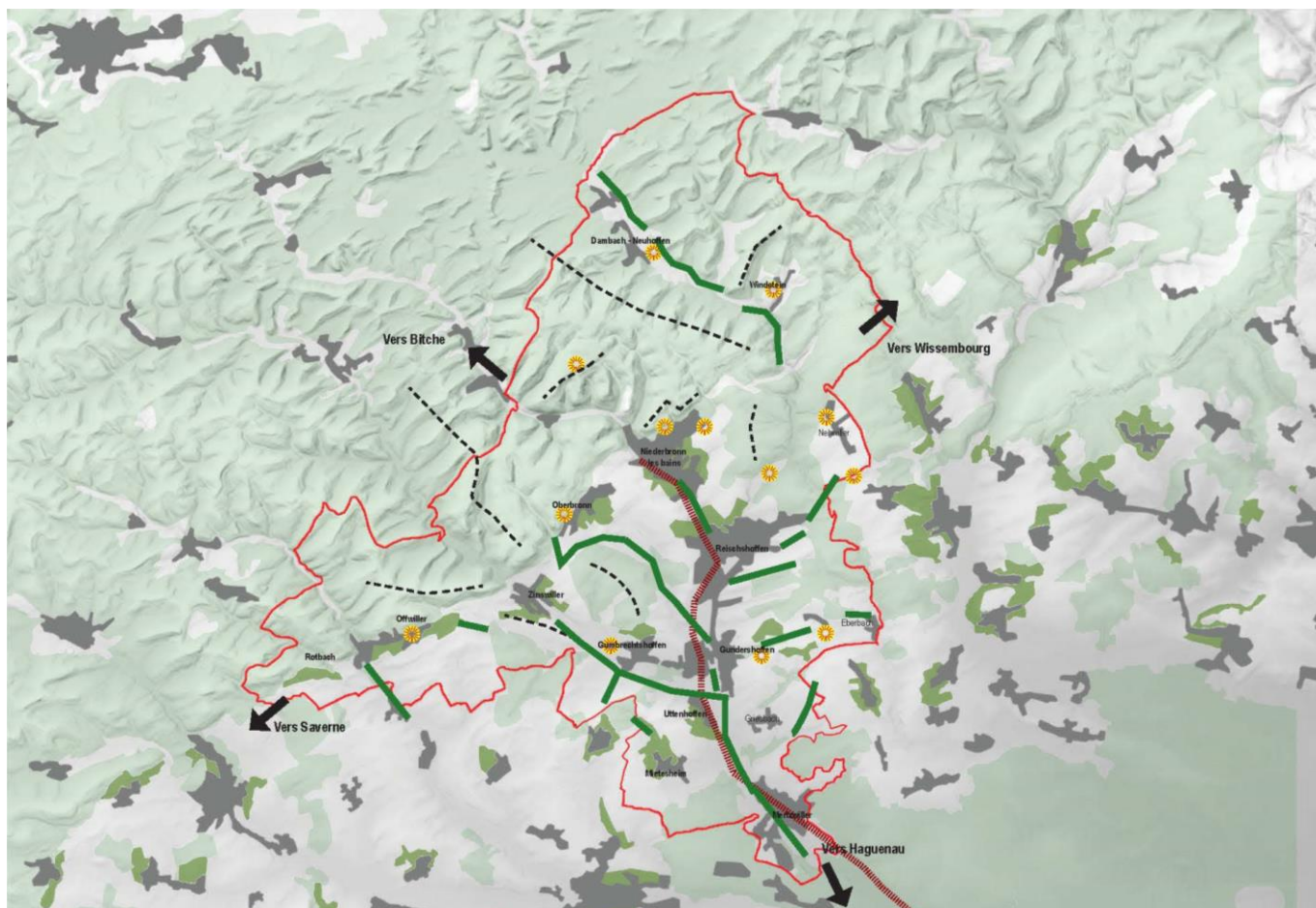
Les ripisylves, haies et vergers constituent des filtres visuels qui enrichissent le paysage et qui permettent de bien intégrer les agglomérations dans le grand paysage



Les vergers, haies libres, forment un corridor naturel dans le territoire. Cette végétation structure de paysage et souligne la topographie



Les vergers en entrée de village permettent une intégration du bâti.



Carte de localisation des filtres visuels



Les ripisylves marquent la présence de l'eau dans le paysage.

Vue sur le lieu-dit Niedermatt à l'Est d'Uttenhoffen le long de la Zinsel du Nord

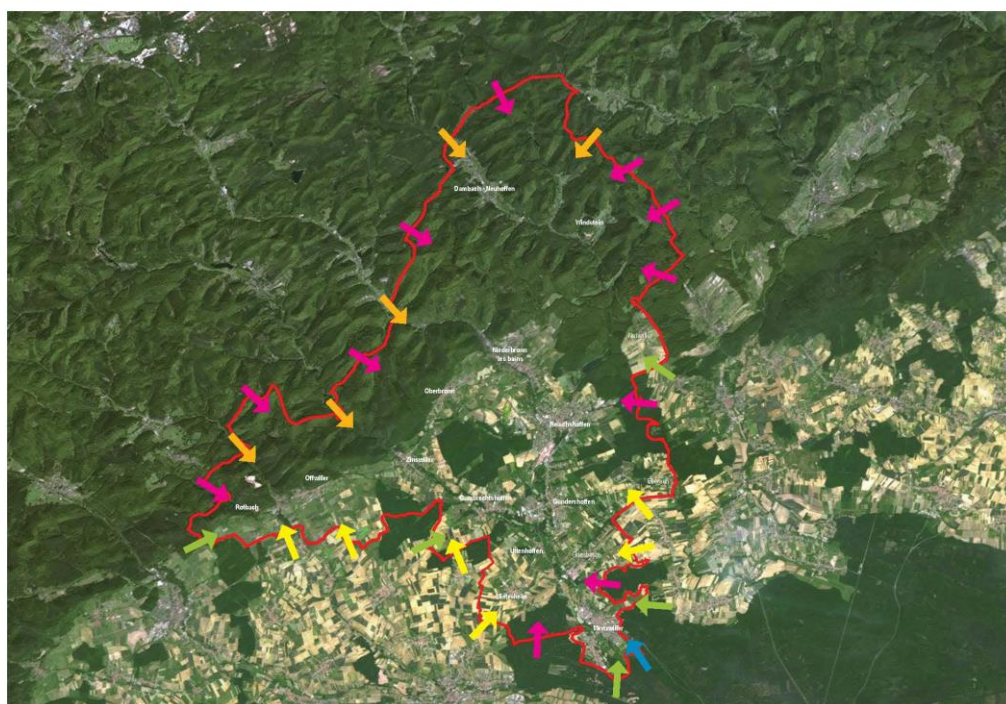
Ripisylve le long de la Zinsel du Nord à Mertzwiller

2.6. LES ENTREES SUR LE TERRITOIRE

Les axes routiers structurent l'urbanisation et constituent les voies d'entrées sur le territoire.

On distingue **5 types d'entrées sur le territoire**

- Le couloir qui est formé par la vallée semi-ouverte comporte une notion de longueur avec une profondeur de vue ;
- Le sas délimité par le boisement ponctuel ou long, il marque donc un passage par un espace fermé ;
- Le cordon-filtre constitué par la végétation présente dans la ripisylve ;
- Les ponctuations linéaires suggérées par les alignements d'arbres de bords de routes ;
- La transition ouverte induite par des espaces agricoles ouverts (champs, prairies) ;
- La rupture soulignée par les lotissements en périphérie urbaine sans transition avec les champs.



- Coulouir/col
- Sas
- Filtre
- Ponctué
- Transition ouverte



Le
Sur les hauteurs de Jaegerthal la D121 qui longe le
couloir
Schwarzbach



Le
Chemin du Kohlboch en direction d'Uttenhoffen
couloir



Transition
Entrée Nord de Gumbrechtshoffen
ouverte



Ponctué
RD424 Entrée de Zinswiller depuis
Gumbrechtshoffen

2.7. LES ENTREES DE VILLE

Les entrées de ville marquent le passage de l'espace agricole à l'espace urbanisé. Ce passage est traditionnellement marqué par plantation d'un alignement ou d'un groupe d'arbres dans les villages. Dans les villes moyenâgeuses, c'est une "porte" qui marque l'entrée. Les entrées de villes / villages qui présentent directement le tissu bâti ancien sont très rares.

Les entrées de villes contemporaines forment de manière générale des espaces de faible qualité urbaine, architecturale et paysagère. Elles se sont développées le plus souvent de manière spontanée et présentent une juxtaposition de diverses fonctions et formes urbaines et architecturales :

- des sorties d'exploitations ;
- des zones d'activités ;
- du bâti dispersé ;
- des zones pavillonnaires.

Les espaces d'entrée de ville peuvent s'étaler sur des distances considérables. Dans certains cas ils peuvent conduire à la création de conurbations : apparition d'un espace urbanisé continu et disparition des coupures entre les villages. Sur le territoire du Pays de Niederbronn-les-Bains, ce type de conurbation a été créé entre Reichshoffen et Gundershoffen, et dans une moindre mesure entre Reichshoffen et Niederbronn-les-Bains.



Gundershoffen, entrée Sud



Gundershoffen, entrée Sud – première vue de la commune



Gundershoffen – zone d'activité en entrée par la RD1062 – entrée Ouest



Conurbation Reichshoffen - Gundershoffen



Oberbronn - Zinswiller



Griesbach (Gundershoffen)

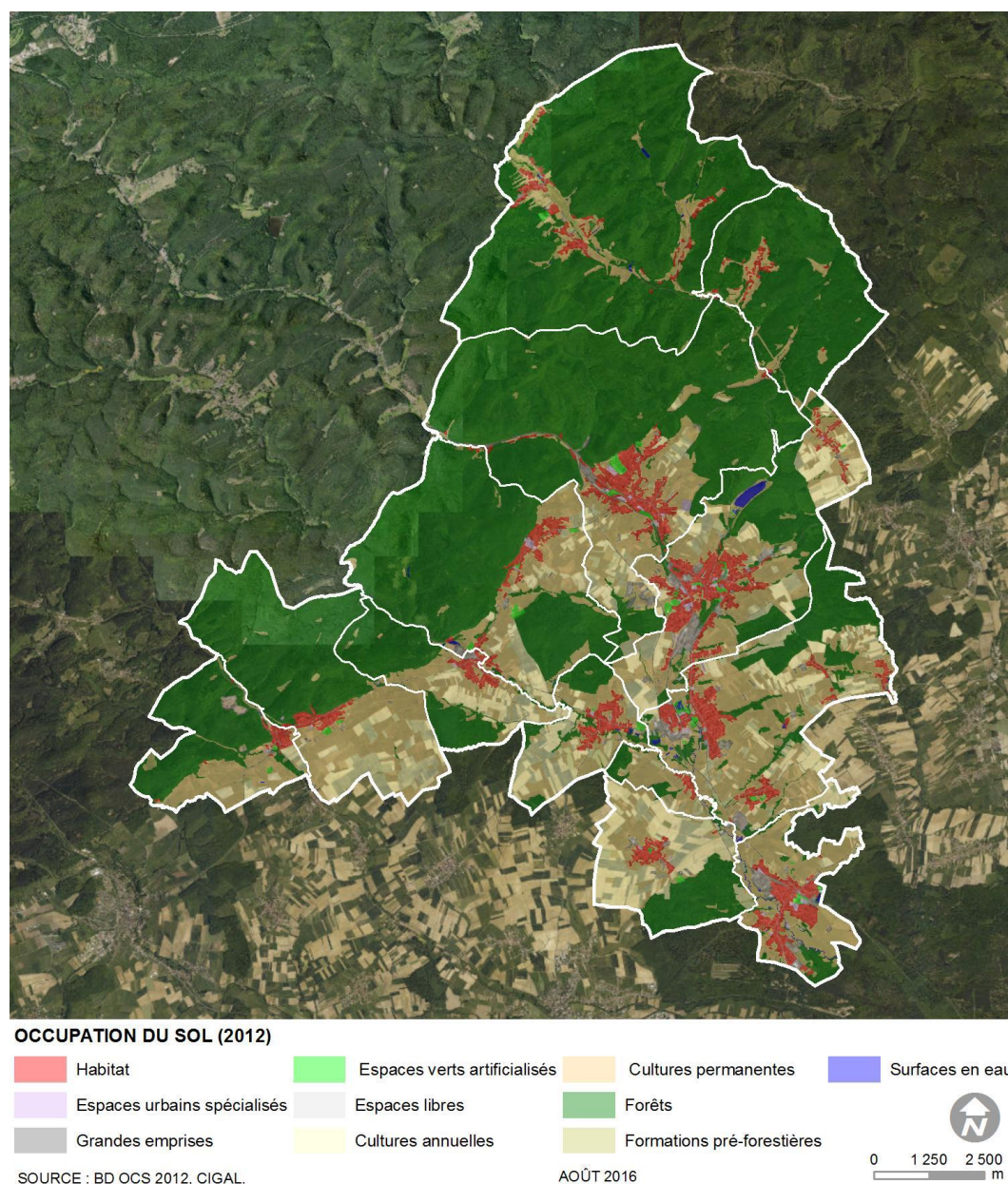


Ingelshof (Gundershoffen)

La problématique des entrées de ville est à traiter selon deux axes :

- les entrées de villes concernées par la limitation de constructibilité liée à l'application de l'article L111-6 du code de l'urbanisme, aux abords de la RD1062 ;
- le souhait d'apporter une qualité et une cohérence urbaine, architecturale et paysagère aux espaces hétéroclites qui occupent l'ensemble de ces espaces situées le long des voies de communications à grande circulations mais également "ordinaires".

3. Milieux naturels et biodiversité



Occupation du sol

Occupation du sol	Surface (en hectares)	Proportion du territoire (%)
Cultures annuelles	2 021	11
Cultures permanentes	3 751	20,3
Espaces libres	10	0,1
Espaces urbains spécialisés	44	0,2
Espaces verts artificialisés	79	0,4
Forêts	10 752	58,3
Formations pré-forestières	288	1,6
Grandes emprises	426	2,3
Habitat	1 016	5,5
Surfaces en eau	50	0,3
TOTAL	18 436	100

Répartition de l'occupation des sols - source : Corine Land Cover 2012

Le territoire de la communauté de communes est pour plus de la moitié (58%) occupé par de grands massifs forestiers. Ces boisements sont principalement localisés en partie Nord et Ouest du territoire.

Les cultures annuelles et permanentes occupent la moitié Sud du Pays de Niederbronn-les-Bains et couvrent environ un tiers de sa surface.

Les espaces urbains et artificialisés représentent environ 1 500 ha, soit 8% du territoire.

La principale surface en eau est constituée par le Plan d'eau du Jaegerthal (ou Wolfahrtshoffen) à Reichshoffen.

3.1. MILIEUX NATURELS PROTEGES ET/OU INVENTORIES

Le territoire de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains est concerné par la présence des milieux naturels remarquables listés ci-après.

Type		Nom	Code	Bans communaux concernés
Site Natura 2000	Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Directive "Habitats"	La Moder et ses affluents	FR4201795	Dambach – Niederbronn-les-Bains – Oberbronn – Offwiller – Reichshoffen – Rothbach – Windstein – Zinswiller
		Massif forestier de Haguenau	FR4201798	Mertzwiller – Mietesheim
		La Sauer et ses affluents	FR4201794	Dambach - Windstein
		Cours d'eau, tourbières, rochers et forêts des Vosges du Nord et souterrain de Ramstein	FR4100208	En bordure des bans communaux de Dambach – Niederbronn-les-Bains – Oberbronn – Offwiller - Rothbach
	Zone de Protection Spéciale (ZPS) Directive "Oiseaux"	Forêt de Haguenau	FR4211790	En bordure du ban communal de Mertzwiller
		Forêts, rochers et étangs du pays de Bitche	FR4112006	En bordure du ban communal de Dambach
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique	Type I	Cours d'eau et tourbières des Vosges du Nord	410015844	Dambach - Oberbronn
	Type I	Forêt De Dietrich, à Dambach et Obersteinbach	420030023	Dambach - Windstein
	Type I	Cours d'eau sur grès de la Moder et de ses affluents	420030036	Dambach – Niederbronn-les-Bains – Reichshoffen – Rothbach – Windstein - Zinswiller
	Type I	Vallée de la Sauer et de ses affluents	420030019	Windstein
	Type I	Prés et vergers du piémont vosgien à Niederbronn et Reichshoffen	420030017	Niederbronn-les-Bains - Reichshoffen
	Type I	Ensemble de prés-vergers à Gundershoffen	420030153	Gundershoffen -

Type	Nom	Code	Bans communaux concernés
Type I	Ensemble de prés-vergers à Mertzwiller	420030282	Gundershoffen – Mertzwiller -
Type I	Zones humides de la Zinsel du Nord "Riedelsmatt" à Mertzwiller	420030274	Mertzwiller – Mietesheim -
Type I	Prés-vergers à Mietesheim et Uttenhoffen	420030155	Mietesheim - Uttenhoffen
Type I	Vallée de la Zinsel du Nord à Gumbrechtshoffen	420030058	Gumbrechtshoffen – Gundershoffen – Mietesheim – Uttenhoffen
Type I	Bois d'Uhrwiller et ses lisières	420030168	Gumbrechtshoffen – Offwiller - Zinswiller
Type I	Forêt de Wimmersthal à Baerenthal	410030090	Oberbronn – Offwiller
Type I	Prairies, vergers et vallons humides du piémont vosgien à Rothbach, Offwiller et Zinswiller	420030045	Offwiller – Rothbach - Zinswiller
Type I	Carrière à Oberbronn	420030024	Oberbronn
Type I	Prés, vergers et vallons humides du piémont vosgien à Oberbronn et Niederbronn-les-Bains	420030021	Niederbronn-les-Bains - Oberbronn
Type II	Forêts du Pays de Bitche et gites à Chiroptères	410008089	Dambach
Type II	Pays de Bitche	410010372	Dambach – Niederbronn-les-Bains – Oberbronn - Offwiller
Type II	Paysage de collines avec vergers du Pays de Hanau	42007051	Gumbrechtshoffen – Gundershoffen – Mertzwiller – Mietesheim – Niederbronn-les-Bains – Oberbronn – Offwiller – Reichshoffen – Rothbach – Uttenhoffen - Zinswiller

Type		Nom	Code	Bans communaux concernés
	Type II	Massif forestier de Haguenau et ensemble de landes et prairies en lisière	420007059	Mertzwiller – Mietesheim
Arrêté préfectoral de protection de biotope		Combles de l'église de Dambach	FR3800346	Dambach
		Falkensteinerbach	FR3800482	Niederbronn-les-Bains – Oberbronn
Réserve naturelle régionale		Reichshoffen	RNR290	Reichshoffen
Zone humide remarquable	Surfacique	Neudorfel - Dambach	-	Dambach
	Surfacique	Friches du Schwarzbach – Dambach, Windstein	-	Dambach – Windstein
	Surfacique	Cours d'eau et tourbières des Vosges du Nord	-	Niederbronn-les-Bains – Oberbronn – Zinswiller
	Surfacique	Kleinhammer – Oberbronn, Zinswiller	-	Oberbronn – Zinswiller
	Surfacique	Schwelbauch – Oberbronn, Zinswiller	-	Oberbronn – Zinswiller
	Surfacique	Etang de Linsenthal – Oberbronn, Zinswiller	-	Oberbronn – Zinswiller
	Surfacique	Lauterbaechel – Oberbronn, Niederbronn-les-Bains	-	Niederbronn-les-Bains – Oberbronn
	Linéaire	Zinsel du Nord – limite Moselle amont Zinswiller	-	Oberbronn – Zinswiller
	Linéaire	Schwarzbach (BV Moder) amont plan d'eau Wolfartshoffen - confluence	-	Niederbronn-les-Bains – Reichshoffen
	Linéaire	Falkensteinerbach – limite Moselle – amont Niederbronn	-	Niederbronn-les-Bains
	Linéaire	Soultzbach (BV Sauer) – source amont Landensoultzbach	-	Windstein

Type	Nom	Code	Bans communaux concernés
Réserve de Biosphère Transfrontalière	Vosges du Nord / Pfälzerwald	-	Dambach – Niederbronn-les-Bains – Oberbronn – Offwiller – Reichshoffen – Rothbach – Windstein - Zinswiller

Liste des milieux naturels protégés ou inventoriés du secteur d'étude

3.1.1. Les sites Natura 2000

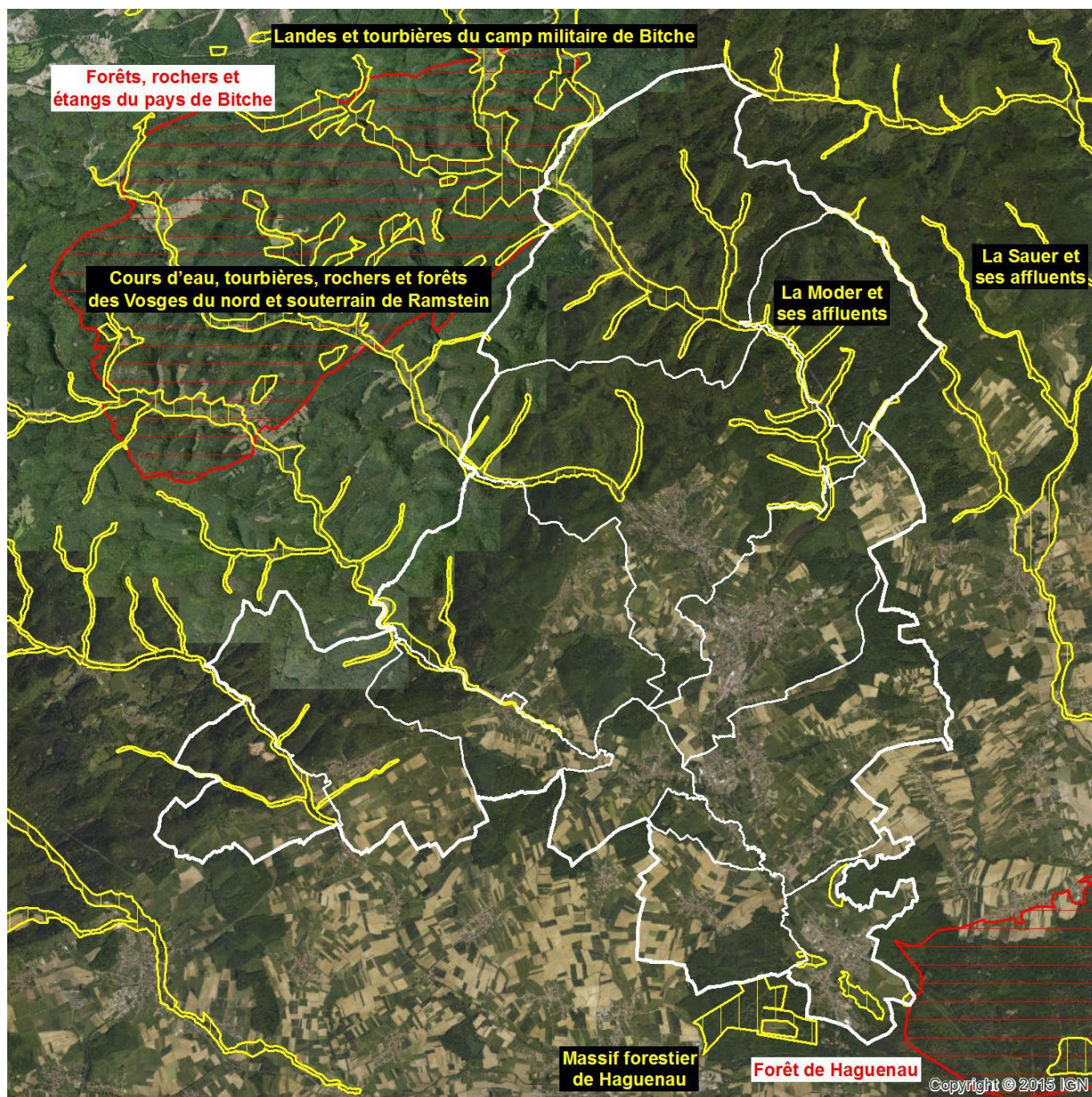
Le territoire de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains est concerné par la présence de 2 sites Natura 2000 sur son territoire. 3 autres sites Natura 2000 s'étendent en limite immédiate du territoire

Type	Nom	Code	Bans communaux concernés
Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Directive "Habitats"	La Moder et ses affluents	FR4201795	Dambach – Niederbronn-les-Bains – Oberbronn – Offwiller – Reichshoffen – Rothbach – Windstein – Zinswiller
Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Directive "Habitats"	Massif forestier de Haguenau	FR4201798	Mertzwiller – Mietesheim
Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Directive "Habitats"	La Sauer et ses affluents	FR4201794	Dambach - Windstein
Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Directive "Habitats"	Cours d'eau, tourbières, rochers et forêts des Vosges du Nord et souterrain de Ramstein	FR4100208	<i>En bordure des bans communaux de Dambach – Niederbronn-les-Bains – Oberbronn – Offwiller - Rothbach</i>
Zone de Protection Spéciale (ZPS) Directive "Oiseaux"	Forêt de Haguenau	FR4211790	<i>En bordure du ban communal de Mertzwiller</i>
Zone de Protection Spéciale (ZPS) Directive "Oiseaux"	Forêts, rochers et étangs du pays de Bitche	FR4112006	<i>En bordure du ban communal de Dambach</i>

L'ensemble des informations relatives aux sites Natura 2000 présentées ci-après sont extraites de la base de données en ligne de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et du Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN), et notamment des Formulaires Standards de Données - <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/>.

Le **réseau Natura 2000** regroupe les sites désignés en application de deux directives européennes :

- la directive 2009/147/CE, dite directive "Oiseaux" qui prévoit la création de **zones de protection spéciale (ZPS)** ayant pour objectif de protéger les habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'oiseaux considérés comme rares ou menacés à l'échelle de l'Europe,
- la directive 92/43/CEE dite directive "Habitats" qui prévoit la création de **zones spéciales de conservation (ZSC)** ayant pour objectif d'établir un réseau écologique. Lorsqu'ils ne sont pas encore validés par la Commission Européenne, ces périmètres sont dénommés "sites d'intérêt communautaire".

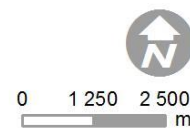


NATURA 2000

- Directive Oiseaux (Zone de Protection Spéciale (ZPS))
- Directive Habitat (Zone Spéciale de Conservation (ZSC))

SOURCE : INPN.

AOÛT 2016



Localisation des sites Natura 2000 du territoire

a) LA ZSC FR4201795 – LA MODER ET SES AFFLUENTS

Description du site

La Moder est un affluent du Rhin drainant un bassin versant de 1 720 km². Elle prend sa source dans les Vosges du Nord, à Zittersheim, et rejoint le grand canal d'Alsace en rive gauche aval du bassin d'Iffezheim, après un parcours de 93 km. Le climat est frais (temp. moyenne autour de 9°C) et les précipitations abondantes (850 à 1 050 mm/an en moyenne).

Il s'agit d'un site inter régional d'une surface totale de 3 977 ha et d'une longueur totale de 177 km (Moder et affluents). Plusieurs affluents de la Moder prennent leur source en Lorraine.

Le substrat géologique est essentiellement constitué de grès, et à partir de son débouché en plaine, de formations de versants et de colluvions, de texture sableuse, limoneuse ou argileuse.

Il y a une grande variété de formations forestières humides sur le site (aulnaies oligotrophes sur sphaignes, aulnaies sur mégaphorbiaies, aulnaies frênaies de sources et suintements...).

A noter, occupant les sols engorgés en permanence (absence de dynamique de crue), des formations bien développées des 2 habitats suivants : aulnaie et aulnaie bétulaie marécageuse. Ces habitats ne figurent pas à l'annexe I de la directive mais constituent des éléments remarquables du paysage végétal. En effet, elles sont rares et abritent des espèces rares et protégées telles que : *Calla palustris*, *Thelypteris palustris*, *Cicuta virosa*, *Osmunda regalis*.

Site de très bonne qualité pour la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces inféodées aux eaux de surface. Le ruisseau de Falkensteinerbach constitue l'une des quatre stations européennes de *Potamogeton x variifolius*, hybride reconnu entre *Potamogeton natans* et *Potamogeton berchtoldii* et présente quelques pieds d'*Oenanthe fluviatile*, protégée en Alsace.

Le bassin versant de la Moder abrite un nombre important d'espèces protégées et des milieux naturels remarquables. Différents inventaires ont mis en avant la grande valeur de ce site (Zones humides remarquables du Bas-Rhin, ZNIEFF, et Inventaire des richesses naturelles des Vosges du Nord).

La Moder et ses principaux affluents accueillent des habitats et des espèces aux exigences écologiques étroites, particulièrement vulnérables aux transformations même minimales des conditions écologiques locales. La nature gréseuse du substrat confère aux sources et aux rivières des caractéristiques écologiques particulières: à savoir, PH légèrement acide, des eaux fraîches, oxygénées, pauvres en éléments nutritifs, une faible variation saisonnière de débit et des fonds largement sableux.

Habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire ayant contribué à l'inscription du site au réseau Natura 2000 sont présentés dans le tableau suivant.

HABITAT			EVALUATION			
Code N2000	Intitulé	Superficie	Représentativité	Superficie relative	Degré de conservation	Evaluation globale
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	100 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	2 ha	Non-significative	-		
4030	Landes sèches européennes	1 ha	Non-significative	-		
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	1 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Bonne	Significative
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) *	1 ha	Non-significative	-		
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	9,1 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	49,6 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	76,4 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	2 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
7140	Tourbières de transition et tremblantes	1 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
91D0	Tourbières boisées *	2 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) *	108,2 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
9110	Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>	227 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	2 ha	Non-significative	-		
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *	1 ha	Non significative	-		

* Habitats d'intérêt communautaire prioritaire

Habitats naturels d'intérêt communautaire de la ZSC-FR4201795 (Directive "Habitats", annexe I)

Espèces d'intérêt communautaire

Les espèces ayant justifié l'inscription du site au réseau européen Natura 2000 sont listées dans le tableau suivant.

ESPECES		POPULATION			EVALUATION			
Nom commun	Nom scientifique	Taille	Statut	Abondance	Population relative	Degré de conservation	Isolement	Evaluation globale
Mammifères (5 espèces)								
Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	300-500 ind.	Hivernage	Rare	15% $\geq$ p>2%	Bonne	Non isolée	Bonne
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	300-800 ind.	Reproduction	Commune	15% $\geq$ p>2%	Bonne	Non isolée	Bonne
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	-	Sédentaire	Rare	2% $\geq$ p>0%	Bonne	Non isolée	Bonne
Amphibiens (1 espèce)								
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	100-1000 ind.	Sédentaire	Rare	2% $\geq$ p>0%	Bonne	Non isolée	Bonne
Poissons (2 espèces)								
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	10000-45000 ind.	Sédentaire	Commune	2% $\geq$ p>0%	Excellente	Non isolée	Excellente
Chabot	<i>Cottus gobio</i>	5000-25000 ind.	Sédentaire	Commune	2% $\geq$ p>0%	Bonne	Non isolée	Bonne
Invertébrés (3 espèces)								
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	2 stations	Sédentaire	Rare	2% $\geq$ p>0%	Moyenne	Non isolée	Moyenne
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	100-1000 ind.	Sédentaire	Rare	2% $\geq$ p>0%	Moyenne	Non isolée	Moyenne
Gomphe serpent	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	7000-14000 ind.	Sédentaire	Commune	2% $\geq$ p>0%	Bonne	Marginale	Bonne
Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	-	Sédentaire	Non estimé	Non significative	-		
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1000-10000 ind.-	Sédentaire	Commune	Non significative	-		
Mulette épaisse	<i>Unio crassus</i>	-	Sédentaire	Non estimé	Non significative	-		
Plantes (1 espèce)								
Trichomanès remarquable	<i>Trichomanes speciosum</i>	-	Sédentaire	Non estimé	2% $\geq$ p>0%	Bonne	isolée	Bonne

Espèces d'intérêt communautaire de la ZSC- FR4201795 (Directive "Habitats", annexe II)

Vulnérabilité

Les milieux de vie des espèces d'importance communautaire et des habitats de l'annexe I sont susceptibles d'évoluer très rapidement et de se banaliser voire de disparaître, sous les effets directs et indirects, isolés ou conjugués des actions suivantes, classées par ordre d'importance décroissante :

- travaux et aménagements hydrauliques de la rivière et des parcelles environnantes, en particulier des travaux de création d'étangs, de curage, de mise en place de prises d'eau, d'installation de buses, de seuils ou de canaux de dérivation, de rectifications, toutes formes d'artificialisation du lit et des berges ;
- remblaiement des zones humides ;
- certaines pratiques forestières "inadaptées" peuvent avoir des influences négatives sur les cours d'eau : par exemple les plantations de résineux en berges, les travaux d'abattage, de débusquage, de débardage ou stockage dans ou à proximité immédiate du lit mineur ou dans les zones humides ;
- la création et l'utilisation de multiples pistes forestières mal fixées ou conçues sur des pentes trop fortes génèrent des problèmes d'érosion des sols et des phénomènes d'ensablement du lit des cours d'eau. Ces interventions portent notamment préjudice au maintien des habitats de reproduction des poissons de 1^{er} catégorie piscicole (colmatage des frayères) ;
- évolution de la gestion agricole, par déprise ou intensification.

Le rétablissement de la libre circulation des espèces aquatiques est un enjeu important du site.

Le développement d'espèces allochtones invasives (Ecrevisse américaine, Elodée du Canada, Elodée de Nuttall, Balsamine de l'Himalaya, Rudbeckie découpée, Solidages du Canada et géante ou Renouée du Japon) constitue un facteur d'appauvrissement biogénétique important des milieux rivulaires.

L'urbanisation et le dérangement sont deux autres facteurs de risques.

b) LA ZSC FR4201798 – MASSIF FORESTIER DE HAGUENAU

Description du site

Le massif forestier de Haguenau et ses lisières agricoles sont localisés en plaine d'Alsace à une altitude moyenne de 150 m. Le relief est très peu accentué : constitué d'anciens chenaux de divagation des rivières et de cuvettes sédimentaires.

Le substrat est constitué d'alluvions sableuses pliocènes des Vosges et de la Forêt Noire reposant elles-mêmes sur des marnes oligocènes imperméables.

Les dépôts de sable plus récents, quaternaire, forment les cônes de déjection des rivières qui traversent la plaine (Moder, Sauer,...).

Localement, le substrat est recouvert de placages éoliens loessiques.

Le climat est humide (700-1 800 mm de pluie/an), subatlantique. Les températures moyennes sont de 10°C.

La dimension du massif forestier (14 000 ha d'un seul tenant) est un élément important pour la qualité des milieux et la conservation des espèces.

Les nombreuses rivières qui traversent et jouxtent le massif, le substrat, souvent imperméable et en tout état de cause, varié, constituent deux autres caractéristiques écologiques prégnantes.

Le massif forestier de Haguenau est l'unique représentant français des forêts mixtes de type méridioeuropéen à résineux et feuillus naturels. La forêt indivise de Haguenau est la sixième forêt de France en superficie et reste préservée des grandes infrastructures. Elle croît sur des sols hydromorphes et présente une grande diversité de peuplements forestiers.

A cet ensemble forestier s'adjoint un ensemble de dunes sableuses continentales situées dans le terrain militaire d'Oberhoffen, présentant des complexes de pelouses psammophiles, des landes sèches et une végétation paratourbeuse.

Les rieds, où abondent les prairies à grande Sanguisorbe, inféodés aux nombreuses rivières vosgiennes qui traversent la plaine de part en part à la hauteur de Haguenau (Sauer, Moder, Brumbach, Bieberbach et Zinsel du Nord) par leur dimension et leur qualité (dynamique des rivières encore actives, bon état de conservation du milieu particulier de l'espèce *Maculinae telius*, populations de lépidoptères - en particulier de *Maculinae telius* - encore significatives) constituent un troisième centre d'intérêt. Ensemble les rieds occupent plus de 300 ha. A noter la présence de prairies hydromorphes qui abritent les dernières stations d'Iris de Sibérie.

Quelques roselières et cariçaies abritent encore le très rare mollusque *Vertigo angustior* (Mietesheim et Oberhoffen-sur-Moder).

Les extensions proposées en 2006 et 2007 ont eu pour effet de compléter le réseau pour quatre espèces insuffisamment représentées : la mousse *Dicranum viride*, qui trouve à Haguenau ses meilleures stations bas-rhinoises, le mollusque *Vertigo angustior*, le papillon *Maculinae telius* et le Murin à oreilles échancrées. Elles permettent par ailleurs d'intégrer au réseau une des seules stations française de pelouses sur sable à Armérie à feuilles allongées et Œillet couché.

Habitats d'intérêt communautaire

Les habitats ayant justifié l'inscription du site au réseau européen Natura 2000 sont listées dans le tableau suivant.

HABITAT			EVALUATION			
Code N2000	Intitulé	Superficie	Représentativité	Superficie relative	Degré de conservation	Evaluation globale
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	35,04 ha	Significative	2%≥p>0%	Bonne	Significative
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	1,32 ha	Significative	2%≥p>0%	Bonne	Significative
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	39,75 ha	Bonne	2%≥p>0%	Moyenne	Significative
4030	Landes sèches européennes	106,14 ha	Bonne	2%≥p>0%	Moyenne	Significative
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	13,74 ha	Excellente	15%≥p>2%	Moyenne	Bonne
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) *	17,27 ha	Significative	2%≥p>0%	Bonne	Significative
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	16,23 ha	Non significative	-		
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	0,8 ha	Significative	2%≥p>0%	Moyenne	Significative
6440	Prairies alluviales inondables du <i>Cnidion dubii</i>	0,44 ha	Significative	2%≥p>0%	Moyenne	Significative
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	289,89 ha	Bonne	2%≥p>0%	Bonne	Bonne
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	2,22 ha	Significative	2%≥p>0%	Bonne	Significative
91D0	Tourbières boisées *	11,16 ha	Significative	2%≥p>0%	Moyenne	Significative
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) *	364,78 ha	Bonne	2%≥p>0%	Bonne	Bonne
9110	Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>	284,65 ha	Bonne	2%≥p>0%	Bonne	Bonne
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	26,98 ha	Significative	2%≥p>0%	Bonne	Significative
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	538,7 ha	Bonne	2%≥p>0%	Bonne	Bonne
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	225,18 ha	Bonne	2%≥p>0%	Moyenne	Significative

* Habitats d'intérêt communautaire prioritaire

Habitats naturels d'intérêt communautaire de la ZSC- FR4201798 (Directive "Habitats", annexe I)

Espèces d'intérêt communautaire

Les espèces ayant justifié l'inscription du site au réseau européen Natura 2000 sont listées dans le tableau suivant.

ESPECES		POPULATION			EVALUATION			
Nom commun	Nom scientifique	Taille	Statut	Abondance	Population relative	Degré de conservation	Isolement	Evaluation globale
Mammifères (3 espèces)								
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	80 femelles reproductrices	Hivernage	Non estimé	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Marginale	Moyenne
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	-	Sédentaire	Rare	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	-	Sédentaire	Rare	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Amphibiens (2 espèces)								
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	-	Sédentaire	Rare	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Isolée	Moyenne
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	-	Sédentaire	Commune	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Poissons (3 espèces)								
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	-	Reproduction	Rare	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
Chabot	<i>Cottus gobio</i>	-	Sédentaire	Rare	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	-	Sédentaire	Rare	2% ≥ p > 0%	Bonne	Marginale	Bonne
Invertébrés (6 espèces)								
Vertigo étroit	<i>Vertigo angustior</i>	-	Sédentaire	Rare	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Gomphe serpent	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	-	Concentration	Rare	Non significative	-	-	-
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	-	Concentration	Rare	Non significative	-	-	-
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	-	Sédentaire	Commune	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Azuré de la sanguisorbe	<i>Phengaris teleius</i>	-	Sédentaire	Rare	15% ≥ p > 2%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Azuré des paluds	<i>Phengaris nausithous</i>	-	Sédentaire	Rare	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
Plante (1 espèce)								
Dicrane vert	<i>Dicranum viride</i>	-	Sédentaire	Rare	15% ≥ p > 2%	Bonne	Non-isolée	Bonne

Espèces d'intérêt communautaire de la ZSC- FR4201798 (Directive "Habitats", annexe II)

Vulnérabilité

Outre les pressions foncières qui représentent un risque pour le massif de Haguenau en général, il faut citer les risques d'assainissement, les envahissements par des espèces pionnières non typiques, certaines modalités d'amélioration de la productivité.

La sylviculture de production, introduite après 1870, a banalisé une partie de la forêt en substituant des plantations résineuses aux peuplements spontanés. Le Tétrasydre, encore présent dans les années 50, a disparu. Les plans de gestion évoluent maintenant en intégrant les objectifs de conservation de la biodiversité ; leur application a été accélérée par les effets de la tempête de décembre 1999. Ils privilégient le respect des potentialités écologiques des diverses stations forestières, voire le rétablissement de leur pleine expression lorsqu'elles ont été ignorées par la sylviculture, le maintien de vieux arbres favorables aux chauves-souris et aux oiseaux, celui des zones humides nécessaires à la reproduction des batraciens.

Pour ce qui concerne la mousse, *Dicranum viride*, le site est entièrement inclus dans la forêt publique, propriété indivise de la commune de Haguenau et de l'Etat. Il bénéficie sur une partie réduite d'un statut de réserve biologique forestière.

Les milieux particuliers des espèces *Vertigo angustior* et *Maculinea telius*, se situent dans des espaces privés et ne bénéficient pas de statut de protection particulier. La condition indispensable au maintien de ces deux espèces est la conservation du régime hydrologique. Qu'il s'agisse de *Vertigo angustior* ou de *Maculinea telius*, tout abaissement de la nappe ou modification des limites actuelles des champs d'expansion des crues serait défavorable.

De plus, ces deux espèces sont étroitement liées à des habitats dits oligotrophes : elles vivent au dépend d'espèces hôtes qui sont fortement concurrencées par d'autres espèces si les apports organiques, en phosphore et en nitrates, sont importants.

Pour ce qui concerne la préservation optimale de *Maculinea telius*, elle nécessite en outre :

- Le maintien d'un maillage suffisant de zones humides ;
- Une gestion attentive des prairies à grande Pimprenelle ;
- D'éviter l'enrichissement qui désavantagerait la fourmi qui accueille les chenilles par rapport à d'autres espèces ;
- Le maintien d'une gestion extensive à faibles apports d'amendements organiques.

La gestion actuelle de ces espaces, sous la forme d'une agriculture extensive, d'occupation des sols en prairies et pâturages, d'entretien très léger des parties les plus humides a créé les conditions favorables à la préservation de ces deux espèces.

Elle constituera les bonnes pratiques en la matière. Il en est de même des parcelles cultivées environnantes dont la fertilisation est en équilibre avec la présence de l'habitat de ces espèces.

Le maintien et la reconstitution des populations de Murin à oreilles échancrées à Haguenau sont tributaires du maintien de son gîte de reproduction, les combles de la mairie. Une convention de gestion entre le maire et le GEPMA apporte une bonne sécurité sur ce point.

Les territoires de chasse rapprochés qui sont proposés pour être intégrés au réseau natura2000, bien que de statut de propriété essentiellement privé, sont situés dans les zones naturelles des documents d'urbanisme. Ils ne devraient, de ce fait, pas connaître de transformation défavorable à l'espèce. Une gestion concertée, dans le cadre du document d'objectifs renforcera leur attractivité.

Situé dans un contexte urbain, propriété de privés, les pelouses à Armérie à feuilles allongées et Œillet couché ainsi que des espèces protégées qu'elles abritent sont très vulnérables. L'affectation des sols prévue par le Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration, tient compte de la nécessité de protéger cette végétation et la municipalité est consciente des enjeux. Cependant, des solutions doivent être trouvées pour garantir la pérennité de cette station.

c) LA ZSC FR4201794 – LA SAUER ET SES AFFLUENTS

Descriptif général du site

La Sauer est un affluent du Rhin drainant un bassin versant de 805 km². Elle prend sa source en Allemagne (Elenkopf, 350m). Le site se prolonge sur 46 km depuis la frontière allemande jusqu'à Biblisheim en plaine. La pente moyenne de la Sauer est de 2,4% sur le massif vosgien.

Depuis sa source jusqu'à la confluence avec le Rhin, la Sauer traverse trois grandes entités géologiques, la dalle gréseuse du massif vosgien, les séries du Buntsandstein en amont, des marnes et des calcaires du Muschelkalk à partir de Lembach jusqu'à son débouché dans la plaine, les marnes du tertiaire et les alluvions quaternaires à l'aval. La Sauer est une rivière dite mésoeutrophe dont la qualité est plutôt bonne.

Elle a subi peu de transformations, elle présente une eau de bonne qualité et un lit à forte naturalité. La rivière et ses affluents ont conservé une faune aquatique caractéristique des eaux claires et oxygénées coulant sur sables ou limons.

La faune piscicole est dans un état excellent sur une grande partie amont du site. Plus de la moitié de la zone proposée en zone spéciale de conservation est considérée comme zone humide remarquable. Les petits affluents latéraux abritent des formations forestières remarquables (aulnaies marécageuses, aulnaies-frênaie...).

La Sauer, avec les autres rivières sur grès, abritent les plus belles populations de la libellule Gomphe serpent. Plusieurs mollusques de l'annexe II de la directive ont été signalés dans cette rivière, leur statut actuel reste cependant à définir. Deux autres espèces d'intérêt communautaire, le Chabot et la Lamproie de Planer sont sensibles à la qualité des eaux.

Les prairies fraîches, riches en grandes Pimprenelles, abritent plusieurs espèces de papillon de l'annexe II de la directive, dont Maculinea teleius. Leur intégration au réseau Natura 2000, par extension du site d'importance communautaire de la Sauer est proposée. Cette extension répond à la demande de la Commission européenne de renforcer la représentation d'espèces insuffisamment représentées.

La présence de 10 espèces animales et de 7 habitats d'intérêt communautaire justifie la proposition d'inscription de ce site au réseau Natura 2000.

Habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire ayant contribué à l'inscription du site au réseau Natura 2000 sont présentés dans le tableau suivant.

HABITAT			EVALUATION			
Code N2000	Intitulé	Superficie	Représentativité	Superficie relative	Degré de conservation	Evaluation globale
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	4,6 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	1,08 ha	Non significative	-		
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	4,54 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	12,42 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	59,24 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Moyenne	Bonne
91E0 *	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	102,21 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	12,16 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne

* : Habitats prioritaires

Habitats d'intérêt communautaire de la ZSC - FR4201794 (Directive "Habitats", annexe II)

Espèces d'intérêt communautaire

Les espèces ayant justifié l'inscription du site au réseau européen Natura 2000 sont listées dans le tableau page suivante.

ESPECES		POPULATION			EVALUATION			
Nom commun	Nom scientifique	Taille	Statut	Abondance	Population relative	Degré de conservation	Isolement	Evaluation globale
Mammifères (5 espèces)								
Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	-	Hivernage	Rare	Non significative	-		
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	300-800 ind.	Reproduction	Commune	15%≥p>2%	Bonne	Non isolée	Bonne
Lynx boréal	<i>Lynx lynx</i>	-	Sédentaire	Très rare	Non significative	-		
Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	1-10 ind.	Hivernage	Non estimé	Non significative	-		
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	1-10 ind.	Hivernage	Rare	Non significative	-		
Amphibiens (1 espèce)								
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	200 ind.	Sédentaire	Rare	2%≥p>0%	Bonne	Non isolée	Bonne
Poissons (2 espèces)								
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	3000-10000 ind.	Sédentaire	Commune	2%≥p>0%	Excellente	Non isolée	Bonne
Chabot	<i>Cottus gobio</i>	3000-10000 ind.	Sédentaire	Commune	2%≥p>0%	Bonne	Non isolée	Bonne
Invertébrés (3 espèces)								
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	-	Sédentaire	Rare	2%≥p>0%	Moyenne	Non isolée	Moyenne
Azuré de la Sanguisorbe	<i>Phengaris teleius</i>	-	Sédentaire	Rare	2%≥p>0%	Moyenne	Non isolée	Moyenne
Azuré des paluds	<i>Phengaris nausithous</i>	-	Sédentaire	Rare	2%≥p>0%	Moyenne	Non isolée	Moyenne
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	-	Sédentaire	Rare	Non significative	-		
Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	-	Sédentaire	Non estimé	Non significative	-		
Gomphe serpentin	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	3600-10000 ind.	Sédentaire	Non estimé	15% ≥ p > 2%	Bonne	Marginale	Bonne
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	--	Sédentaire	Non estimé	Non significative	-		
Vertigo de Des Moulins	<i>Vertigo moulinsiana</i>	-	Sédentaire	Très rare	Non significative	-		

Espèces d'intérêt communautaire de la ZSC - FR4201794 (Directive "Habitats", annexe II)

Vulnérabilité

Le bassin de la Sauer et de ses affluents est globalement bien préservé et ne paraît pas directement menacé. Cependant, il est vulnérable et sensible aux effets conjugués des nombreuses interventions sur le lit mineur de la rivière et plus largement sur le bassin versant. Le substrat, gréseux, à savoir, acide, oligotrophe, relativement instable et très filtrant accentue leur effet.

Les milieux de vie des espèces d'intérêt communautaire et les habitats de l'annexe I de la directive sont susceptibles de disparaître ou d'évoluer très rapidement et de se banaliser sous les effets directs et indirects des actions suivantes :

- aménagements et travaux hydrauliques de la rivière et des parcelles riveraines: installation d'étangs, curage, prises d'eau, installation de buses, seuils, canaux de dérivation, ... toutes formes d'artificialisation du lit et des berges ;
- remblaiement des zones humides ;
- plantation importante de résineux, et plus particulièrement d'épicéas sur les rives et dans le bassin versant (par acidification, par ensablement) ;
- certains travaux forestiers et installations de voies de desserte (par tassement des sols, mise à nu de surfaces importantes, érosion, ensablement des frayères...) ;
- une intensification de l'agriculture au détriment de la qualité de l'eau - augmentation des intrants - et des prairies de fauche ;
- un abandon de l'agriculture en particulier des prairies de fauche à grande Pimprenelle.

Le développement d'espèces allochtones invasives (Ecrevisse du Canada, Elodée de Nuttal, Balsamine de l'Himalaya, Rudbéckie à feuilles découpées, solidage, Renouée du Japon...) ; constitue un facteur d'appauvrissement biogénétique très important des milieux rivulaires. L'urbanisation et le dérangement sont deux autres facteurs de risque.

d) LA ZSC FR4100208 – COURS D'EAU, TOURBIÈRES, ROCHERS ET FORÊTS DES VOSGES DU NORD ET SOUTERRAIN DE RAMSTEIN

Description du site

Le site comprend un linéaire de 100 kilomètres de cours d'eau.

Ce site éclaté regroupe l'ensemble des secteurs les plus remarquables de la Réserve de la Biosphère des Vosges du Nord. On y trouve des tourbières acides à différents stades d'évolution, des rochers, des pelouses sableuses, des lambeaux de forêts alluviales et ensemble de ruisseaux bordés de friches. A noter la présence d'Ophiogomphuscecilia à proximité de ruisseau du type sub-montagnard. Plusieurs gîtes à chiroptères composent également ce site Natura 2000 : des gîtes de mise bas du Grand murin situés dans les combles de plusieurs bâtiments ainsi qu'un site d'hibernation fréquenté par de nombreuses espèces, notamment le Vespertilion de Bechstein et la Barbastelle d'Europe.

Les zones identifiées sont relativement peu vulnérables à condition que les différents acteurs locaux continuent à travailler de concert pour le maintien de la biodiversité (problème de cohérence, de répartition des tâches, etc.). Toutefois les seuils et les étangs posent des problèmes hydrauliques.

Habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire ayant contribué à l'inscription du site au réseau Natura 2000 sont présentés dans le tableau suivant.

HABITAT			EVALUATION			
Code N2000	Intitulé	Superficie	Représentativité	Superficie relative	Degré de conservation	Evaluation globale
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses	1 ha	Non-significative	-	-	-
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	60 ha	Excellente	2%≥p>0%	Bonne	Bonne
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	1 ha	Non-significative	-	-	-
4030	Landes sèches européennes	1 ha	Non-significative	-	-	-
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (*sites d'orchidées remarquables)	2 ha	Significative	2%≥p>0%	Bonne	Significative
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) *	2 ha	Non-significative	-	-	-
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	6,2 ha	Bonne	2%≥p>0%	Bonne	Bonne
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	28 ha	Bonne	2%≥p>0%	Bonne	Bonne
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	76 ha	Bonne	2%≥p>0%	Bonne	Bonne
7110	Tourbières hautes actives *	1 ha	Non-significative	-	-	-
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	5,5 ha	Significative	2%≥p>0%	Moyenne	Significative
7140	Tourbières de transition et tremblantes	2,8 ha	Bonne	2%≥p>0%	Bonne	Significative
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	2 ha	Bonne	2%≥p>0%	Bonne	Significative
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8 ha	Bonne	2%≥p>0%	Bonne	Significative
91D0	Tourbières boisées *	98,8 ha	Significative	2%≥p>0%	Moyenne	Significative
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	44,3 ha	Excellente	2%≥p>0%	Bonne	Bonne
9110	Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>	161 ha	Bonne	2%≥p>0%	Bonne	Bonne

HABITAT			EVALUATION			
Code N2000	Intitulé	Superficie	Représentativité	Superficie relative	Degré de conservation	Evaluation globale
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	19,96 ha	Non-significative	-	-	-
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	1 ha	Non-significative	-	-	-

* Habitats d'intérêt communautaire prioritaire

Habitats naturels d'intérêt communautaire de la ZSC-FR4100208 (Directive "Habitats", annexe I)

Espèces d'intérêt communautaire

Les espèces ayant justifié l'inscription du site au réseau européen Natura 2000 sont listées dans le tableau page suivante.

ESPECES		POPULATION			EVALUATION			
Nom commun	Nom scientifique	Taille	Statut	Abondance	Population relative	Degré de conservation	Isolement	Evaluation globale
Mammifères (4 espèces)								
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1 ind.	Concentration	Non estimé	Non-significative	-		-
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	300-500 ind.	Sédentaire	Rare	15%≥p>2%	Bonne	Non isolée	Bonne
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	10-100 ind.	Sédentaire	Rare	2%≥p>0%	Bonne	Non isolée	Bonne
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	300-1000 ind.	Reproduction	Commune	15%≥p>2%	Bonne	Non isolée	Bonne
Poissons (2 espèces)								
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	10000 ind	Sédentaire	Commune	2%≥p>0%	Excellente	Non isolée	Excellente
Chabot commun	<i>Cottus gobio</i>	10000 ind	Sédentaire	Commune	2%≥p>0%	Bonne	Non isolée	Bonne
Invertébrés (5 espèces)								
Gomphe serpent	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	2500-5000 ind.	Sédentaire	Commune	2%≥p>0%	Bonne	Marginale	Bonne
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	1 station	Sédentaire	Rare	2%≥p>0%	Moyenne	Non isolée	Moyenne
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	100-1000 ind.	Sédentaire	Rare	2%≥p>0%	Moyenne	Non isolée	Moyenne
Lucane	<i>Lucanus cervus</i>	1000-10000 ind.	Sédentaire	Commune	Non-significative	-		-
Écaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	-	Sédentaire	Non estimé	Non-significative	-		-

Espèces d'intérêt communautaire de la ZSC - FR4100208 (Directive « Habitats », annexe II)

Vulnérabilité

Les zones identifiées sont relativement peu vulnérables à condition que les différents acteurs locaux continuent à "travailler de concert pour le maintien de la biodiversité". Problème de cohérence, de répartition des tâches, etc.)

Toutefois les seuils et les étangs posent des problèmes hydrauliques.

e) LA ZPS FR4211790 – FORET DE HAGUENAU

Description du site

La forêt indivise de Haguenau est l'un des plus grands massifs forestiers de plaine. Elle accueille de nombreuses espèces forestières et notamment des Pics. Ce site est désigné en ZICO car il accueille 11 espèces de l'annexe I de la Directive. Il s'agit du Pic mar, du Pic noir, du Pic cendré, de la Bondrée apivore, du Milan noir, du Milan royal, de la Pie grièche

Les espèces forestières bénéficient d'un massif de surface conséquente qui leur offre des conditions de développement maximales.

Oiseaux d'intérêt communautaire

Les oiseaux ayant justifié l'inscription du site au réseau européen Natura 2000 sont listées dans le tableau suivant.

ESPECES		POPULATION			EVALUATION			
Nom commun	Nom scientifique	Taille	Statut	Abondance	Population relative	Degré de conservation	Isolement	Evaluation globale
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	20 ind.	Reproduction	Rare	Non significative	-	-	-
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	40-90 ind.	Reproduction	Non estimé	2%≥p>0%	Excellente	Non-isolée	Moyenne
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	1-2 ind.	Sédentaire	Non estimé	2%≥p>0%	Moyenne	Marginale	Moyenne
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	60-100 ind.	Reproduction	Non estimé	2%≥p>0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	-	Sédentaire	Non estimé	2%≥p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	4-16 ind.	Reproduction	Rare	Non significative	-	-	-
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	-	Reproduction	Rare	2%≥p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	90-110 ind.	Sédentaire	Non estimé	2%≥p>0%	Excellente	Non-isolée	Moyenne
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	300-600 ind.	Sédentaire	Non estimé	15%≥p>2%	Excellente	Non-isolée	Excellente
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	60-100 ind.	Sédentaire	Non estimé	2%≥p>0%	Excellente	Non-isolée	Excellente
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	40-60 ind.	Reproduction	Non estimé	2%≥p>0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne

Oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS - FR4211790 (Directive "Oiseaux", annexe I)

f) LA ZPS FR4112006 – FORETS, ROCHERS ET ETANGS DU PAYS DE BITCHE

Description du site

La zone est constituée d'un ensemble de collines peu élevées séparées par des vallons étroits et quelques cuvettes tourbeuses. La zone est essentiellement forestière (essences principales: Pin sylvestre, Chênes sessile et rouvre, Hêtre et Epicéa). Les sommets sont souvent couronnés par des pitons rocheux et de nombreux étangs sont également présents.

Le site est tout particulièrement intéressant pour le Faucon pèlerin, la Chouette de Tengmalm et la Chevêchette d'Europe.

Oiseaux d'intérêt communautaire

Les oiseaux ayant justifié l'inscription du site au réseau européen Natura 2000 sont listées dans le tableau page suivante.

ESPECES		POPULATION			EVALUATION			
Nom commun	Nom scientifique	Taille	Statut	Abondance	Population relative	Degré de conservation	Isolement	Evaluation globale
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	2 - 4 Couples	Reproduction	Non estimé	Non significative	-	-	-
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	6 - 8 Couples	Sédentaire	Non estimé	2%≥p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Chouette chevêchette	<i>Glaucidium passerinum</i>	2 - 4 Couples	Sédentaire	Non estimé	2%≥p>0%	Excellente	Isolée	Excellente
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	2 - 5 Couples	Sédentaire	Non estimé	2%≥p>0%	Bonne	Marginale	Bonne
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	2 - 5 Couples	Reproduction	Non estimé	Non significative	-	-	-
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	8 - 10 Couples	Sédentaire	Non estimé	2%≥p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	20 - 22 Couples	Sédentaire	Non estimé	2%≥p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	50 - 80 Couples	Sédentaire	Non estimé	2%≥p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	30 - 35 Couples	Reproduction	Non estimé	Non significative	-	-	-

Oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS - FR4112006 (Directive "Oiseaux", annexe I)

3.1.2. Les ZNIEFF⁵

Le territoire de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains est concerné par la présence de plusieurs ZNIEFF, réparties sur l'ensemble du territoire. Ces ZNIEFF sont localisées sur les illustrations ci-après et décrites dans le tableau en page suivante.

5

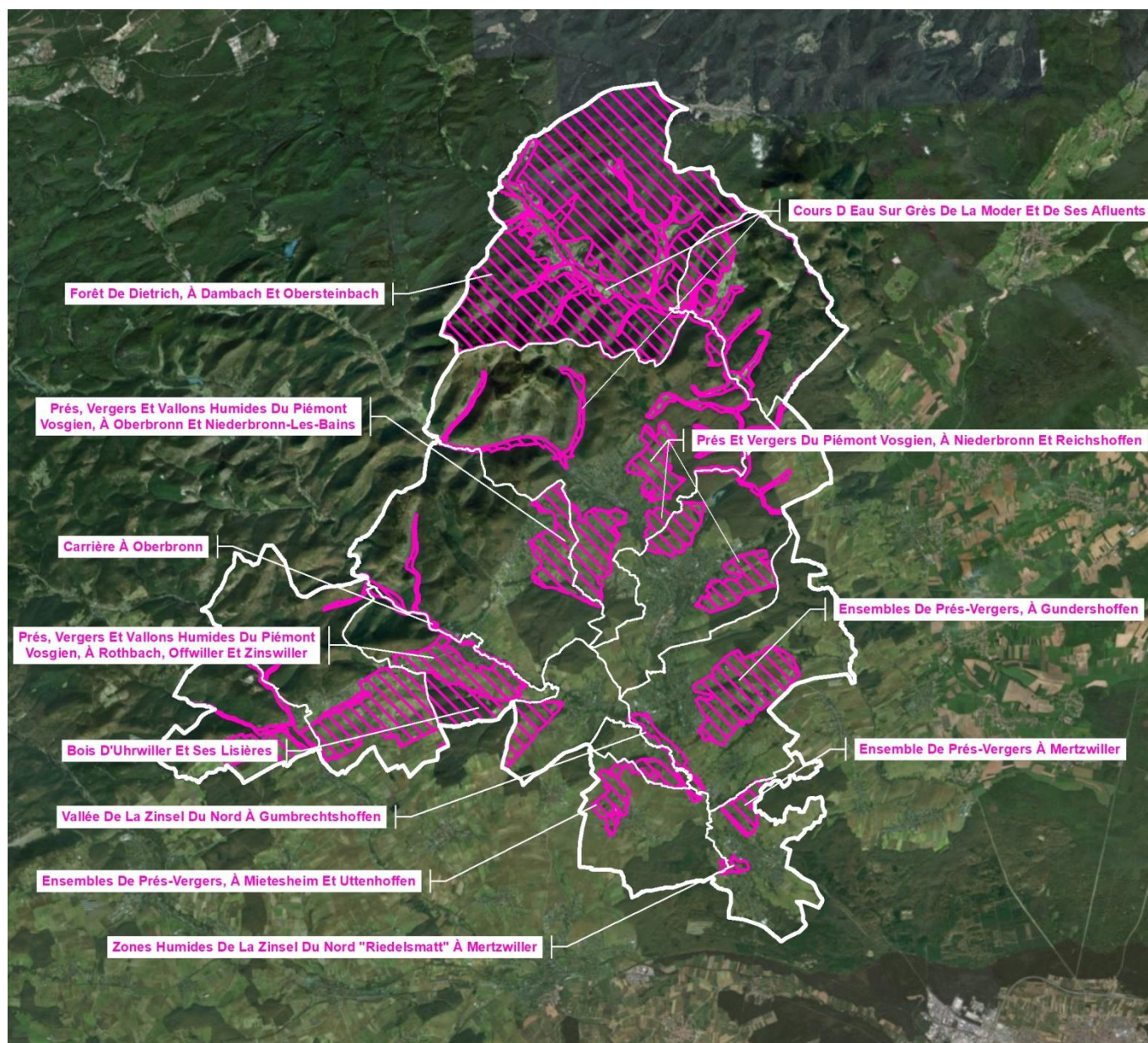
DEFINITIONS

L'inventaire des **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**, initié en 1982, a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les zones de type 1, de superficie généralement limitée, elles sont caractérisées par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou des milieux, rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- les zones de type 2, sont de grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaires,...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Les inventaires ZNIEFF sont des outils de connaissance du patrimoine naturel. Elles n'ont pas de portée juridique par elles-mêmes mais signalent néanmoins l'existence de richesses naturelles à protéger et à mettre en valeur.



ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

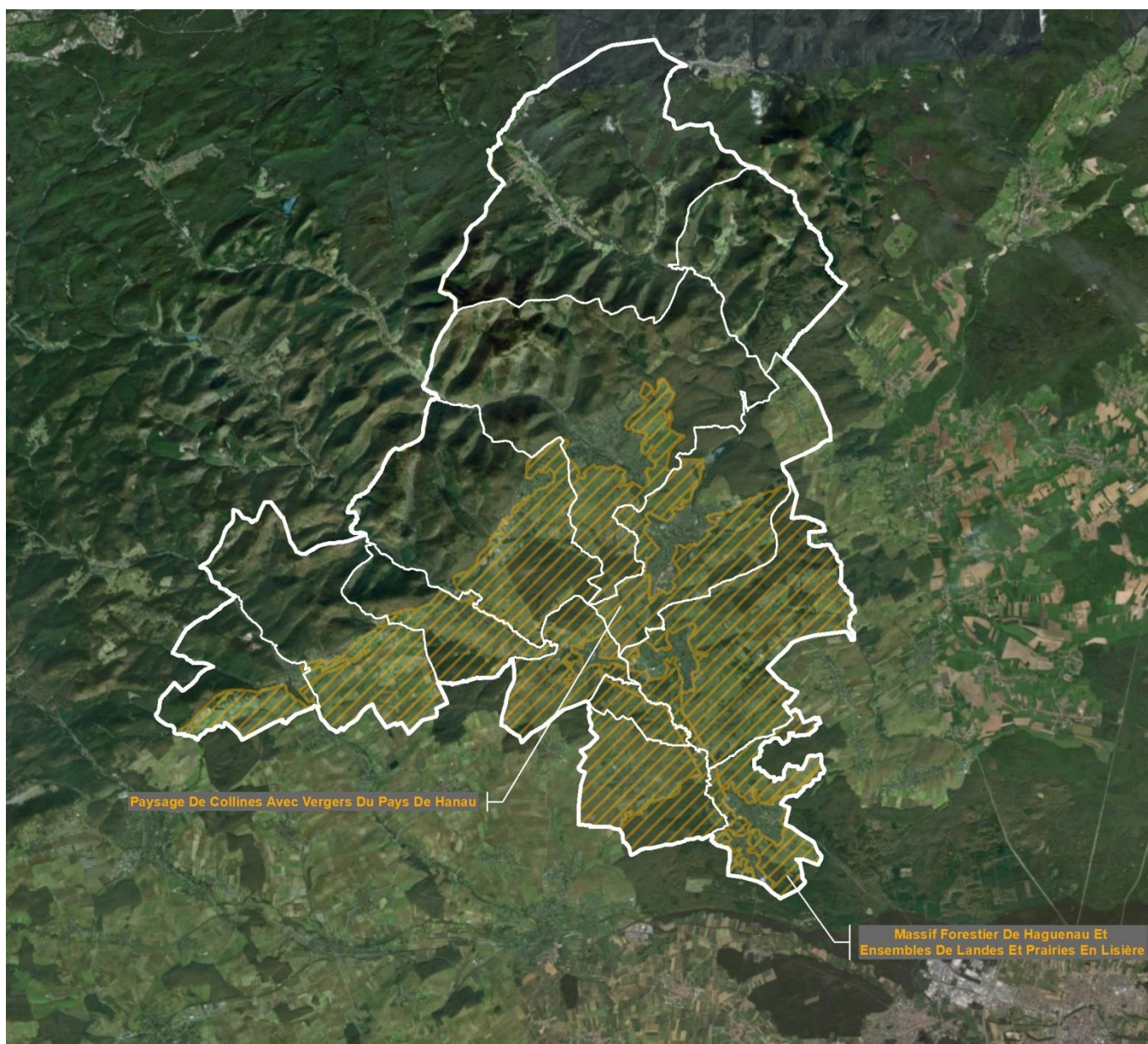
 ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique

SOURCES : INPN, ESRI WORLD IMAGERY

FÉVRIER 2019



ZNIEFF de type 1



ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

 ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

SOURCES : INPN, ESRI WORLD IMAGERY

FÉVRIER 2019

0 1,6 3,2
 km



ZNIEFF de type 2

Nom	Type	Code	Localisation	Superficie	Habitats déterminants	Espèces déterminantes
Cours d'eau et tourbières des Vosges du Nord	I	410015844	Dambach Oberbronn	1 078 ha	Cours d'eau, végétations aquatiques et humides, prairies, boisements	95 esp. dont 7 amphibiens, 14 chauves-souris
Forêt De Dietrich, à Dambach et Obersteinbach	I	420030023	Dambach Windstein	4 430 ha	Falaises continentales et rochers exposés	41 esp. dont Triton alpestre, Triton palmé
Cours d'eau sur grès de la Moder et de ses affluents	I	420030036	Dambach Niederbronn-les-Bains Reichshoffen Rothbach Windstein Zinswiller	1 725 ha	Eaux courantes, prairies humides, hautes herbes, forêts humides ou non	29 esp. dont Cuivré des marais, Gomphe serpent, Râle d'eau, Chabot, Lamproie de Planer
Vallée de la Sauer et de ses affluents	I	420030019	Windstein	684 ha	Végétation des rivières oligotrophes acidiphiles	19 esp. dont Sonneur à ventre jaune, Azuré des paluds et de la Sanguisorbe
Prairies et vergers du piémont vosgien à Niederbronn-les-Bains et Reichshoffen	I	420030017	Niederbronn-les-Bains Reichshoffen	407 ha	-	21 esp. dont Grand capricorne, Chat forestier
Prés-vergers à Gundershoffen	I	420030153	Gundershoffen	362 ha	Prairies, vergers	9 esp. dont Pic cendré, Pie-grièche à tête rousse
Prés-vergers à Mertzwiller	I	420030282	Gundershoffen Mertzwiller	69 ha	Prairies, vergers	Criquet ensanglanté, Blaireau, Pie-grièche grise...
Zones humides de la Zinsel du Nord "Riedelsmatt" à Mertzwiller	I	420030274	Mertzwiller Mietesheim	17 ha	Eaux douces, landes et prairies humides	Triton alpestre, Vertigo étroit, Grand murin
Prés-vergers à Mietesheim et Uttenhoffen	I	420030155	Mietesheim Uttenhoffen	123 ha	Prairies mésophiles, Vergers	2 esp. : Chouette chevêche et Pie-grièche grise
Vallée de la Zinsel du Nord à Gumbrechtshoffen	I	420030058	Gumbrechtshoffen Gundershoffen Mietesheim Uttenhoffen	72 ha	Eaux courantes, Prairies humides, Forêts de Frênes et Aulnes	14 esp. dont Triton crêté, Leste barbare, Putois, Murin de Bechstein, Bouvière
Bois d'Uhrwiller et ses lisières	I	420030168	Gumbrechtshofen Offwiller Zinswiller	700 ha	Prairies, forêts, vergers	7 esp dont Sonneur à ventre jaune, Chat forestier, Grand murin, Chevêche d'Athéna

Nom	Type	Code	Localisation	Superficie	Habitats déterminants	Espèces déterminantes
Forêt de Wimmersthal à Baerenthal	I	410030090	Oberbronn Offwiller	106 ha	Forêts caducifoliées	2 esp. : Pipistrelle commune et Pic noir
Prairies, vergers et vallons humides du piémont vosgien à Rothbach, Offwiller et Zinswiller	I	420030045	Rothbach Offwiller Zinswiller	740 ha	Ruisselets, prairies, vergers, carrières	20 esp. dont Barbastelle d'Europoe, Sérotine, Grand murin, Chevêche d'Athéna, Pie-grièche grise
Carrière à Oberbronn	I	420030024	Oberbronn	1 ha	Carrières, Forêts mixtes	8 esp. de chiroptères
Prairies, vergers et vallons humides du piémont vosgien à Oberbronn et Niederbronn-les-Bains	I	420030021	Niederbronn-les-Bains Oberbronn	406 ha	Prairies, vergers, ceinture des cours d'eau	11 esp. dont Chat forestier, Bondrée apivore, Brome faux-seigle
Forêts du Pays de Bitche et gites à Chiroptères	II	410008089	Dambach	11 327 ha	Pelouses, milieux humides, boisements	126 esp.
Pays de Bitche	II	410010372	Dambach Niederbronn-les-Bains Oberbronn Offwiller	22 043 ha	Cours d'eau, végétations aquatiques et humides, pelouses, prairies, boisements	562 esp.
Paysage de collines avec vergers du Pays de Hanau	II	420007051	Toutes les communes de la CCPN excepté Dambach et Windstein	28 841 ha	Prairies, vergers, pelouses calcaires semi-arides, eau courante	95 esp. dont Sonneur à ventre jaune, Agrion de Mercure, Crocidure leucode ...
Massif forestier de Haguenau et ensemble de landes et prairies en lisière	II	420007059	Mertzwiller Mietesheim	24 974 ha	Landes sèches et humides, forêts, carrières	133 esp. dont Crapaud calamite, Triton crêté, Alouette lulu, Vanneau huppé

Principales caractéristiques des ZNIEFF du territoire
(Source : INPN-MNHN <https://inpn.mnhn.fr>)

3.1.3. Les Zones Humides

a) DEFINITIONS

Définition des zones humides

Une zone humide, au sens juridique de l'article L211-1 du code de l'environnement, se définit comme "les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année".

Ces milieux présentent une diversité écologique remarquable tant d'un point de vue faunistique que floristique. En effet, près de 50% des espèces d'oiseaux en dépendent, elles sont indispensables à la reproduction des amphibiens et de certaines espèces de poissons, et environ 30% des espèces végétales remarquables et menacées en France y sont inféodées.

Au regard de l'arrêt n°386325 du Conseil d'Etat daté du 22 février 2017, une zone est considérée comme humide si elle présente les deux critères suivants (définis par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009) :

- les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 de l'arrêté [...],
- sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
 - soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
 - soit des communautés d'espèces végétales, dénommées "habitats", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2. de l'arrêté.

Zones à dominante humide

La Région Alsace, dans le cadre du partenariat public de Coopération pour l'Information Géographique en Alsace (CIGAL), a élaboré une Base de Données des Zones à Dominante Humide exploitable à l'échelle du 1/10 000^{ème} sur les territoires de la Région Alsace et des Parcs Naturels Régionaux des Ballons des Vosges et des Vosges du Nord.

Cette base de données est réalisée par l'interprétation d'images satellitaires et de photographies aériennes de l'IGN de 2007. Des données exogènes d'inventaires de terrain réalisés par différents partenaires ont également été mobilisées pour aider la photo-interprétation (y compris les zones potentiellement humides).

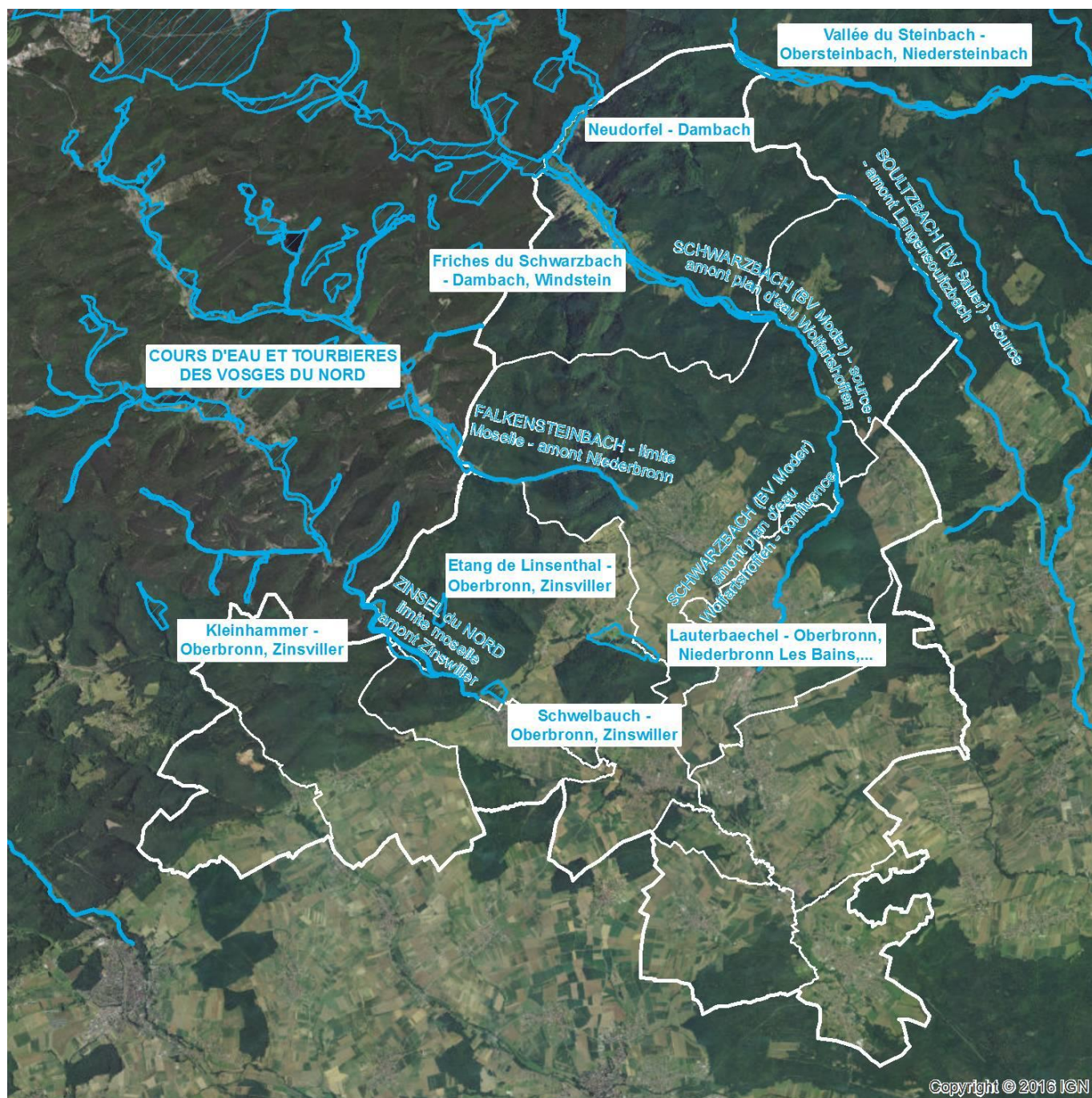
Cette nouvelle base de données remplace actuellement la carte des zones potentiellement humides qui avait été réalisée par l'ARAA et par la DREAL Alsace.

Zones humides remarquables

D'après le SDAGE Rhin-Meuse, les zones humides remarquables sont les zones humides qui abritent une biodiversité exceptionnelle. Elles correspondent aux zones humides intégrées dans les inventaires des espaces naturels sensibles d'intérêt au moins départemental, ou à défaut, aux Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF), aux zones Natura 2000 ou aux zones concernées par un arrêté de protection de biotope et présentent encore un état et un fonctionnement biologique préservé a minima.

b) LES ZONES HUMIDES REMARQUABLES DU TERRITOIRE

La communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains compte un total de 11 Zones Humides Remarquables, localisées ci-après.

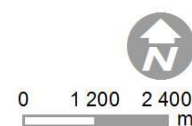


ZONES HUMIDES REMARQUABLES

-  ZHR surfacique
-  ZHR linéaire

SOURCES : A.E.R.M. ; BD CARTHAGE® ; BD ORTHO, 2015..

MAI 2017



Localisation des ZHR du territoire d'étude

3.1.4. Les protections réglementaires

a) LES ARRETES DE PROTECTION DU BIOTOPE⁶

La communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains est concernée par la présence de deux zones visées par des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB).

L'APPB du Falkensteinerbach

L'APPB du Falkensteinerbach, instauré par arrêté préfectoral du 18 avril 1997, a été défini pour permettre la préservation du Potamot à feuilles diverses (*Potamogeton x variifolius*), une plante aquatique bien représentée dans le Falkensteinerbach. Ce ruisseau constitue également le biotope d'autres espèces végétales et animales protégées.

Cet arrêté interdit notamment :

- le déversement de matières solides ou liquides, les remblaiements, les curages, les dragages, recalibrages et rectifications du ruisseau. (l'entretien du lit mineur reste possible sous condition de ne pas porter atteinte au biotope ;
- les constructions et installations nouvelles ;
- le labour.

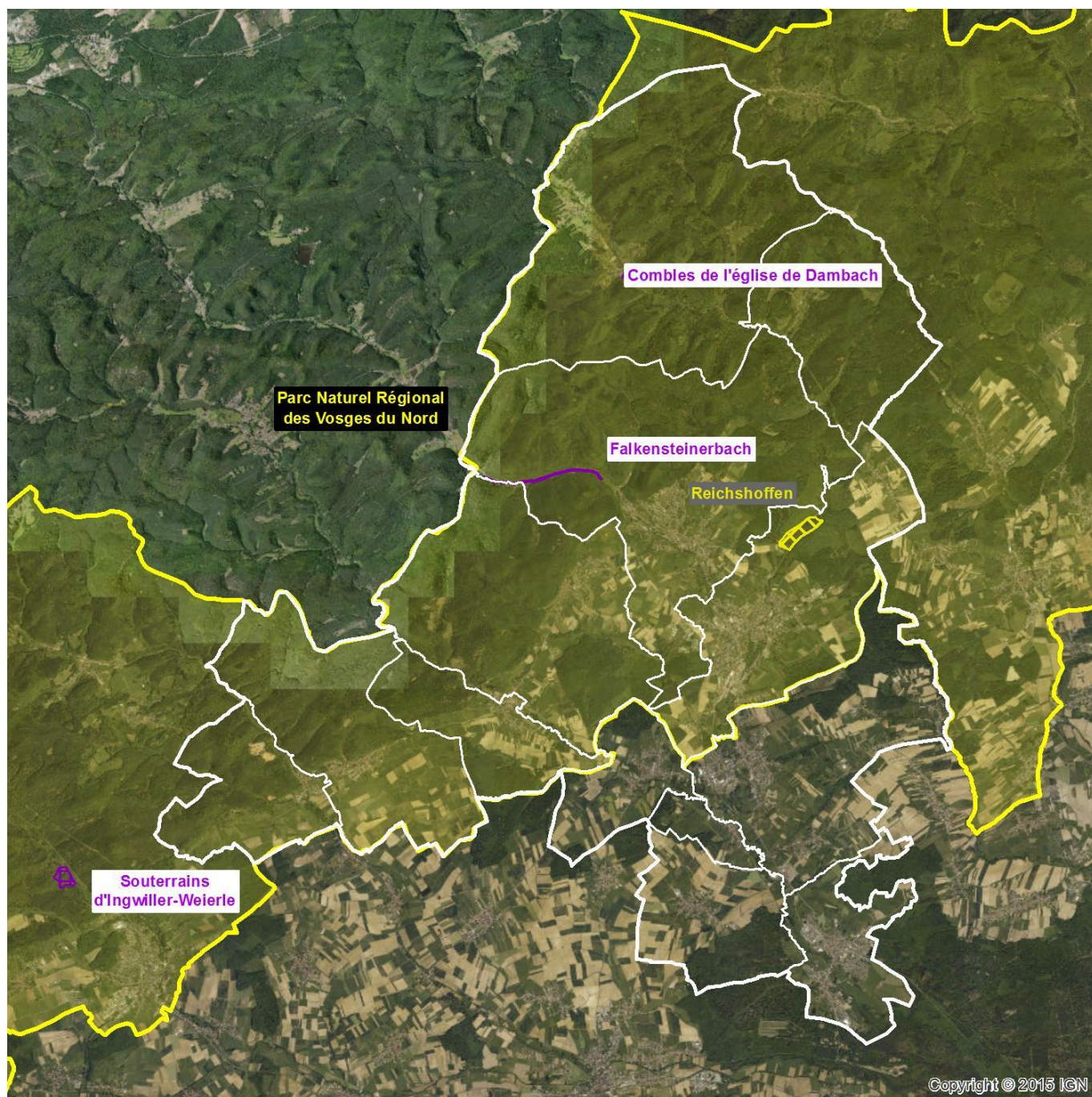
L'APPB des Combles de l'église de Dambach

L'APPB des Combles de l'église de Dambach a été instauré par arrêté préfectoral du 06/10/1993 et modifié par arrêté préfectoral du 27/08/1998. Ces combles représentent un intérêt majeur comme gîte d'été pour les chauves-souris.

Cet arrêté interdit notamment :

- l'introduction d'espèces animales domestiques ou non domestiques ;
- l'enrillagement des issues ;
- l'accès aux combles en dehors de la visite annuelle d'un spécialiste mandaté par le Musée Zoologique de Strasbourg et le PNR des Vosges du Nord.

6



-  Arrêté de Protection de Biotope (APB)
-  Parc Naturel Régional
-  Réserve Naturelle Régionale

SOURCE : DREAL ALSACE.

AOÛT 2016

0 1 250 2 500
m



Localisation des protections réglementaires

b) LA RESERVE NATURELLE⁷ REGIONALE (RNR) DE REICHSHOFFEN

Source : www.reserves-naturelles.org

La réserve naturelle couvre une superficie de plus de 24 hectares à proximité du lieu-dit Wolfahrtshoffen, en direction de Jaegerthal.



Le plan d'eau de Reichshoffen est un espace récemment créé, mis en eau en 1982 pour régulariser le débit du Schwarzbach, rivière sur grès appartenant au site classé Natura 2000 "la Moder et ses affluents". Entouré de forêts, notamment les massifs de l'Eyler et du Neuwald, il est aménagé pour accueillir un tourisme de proximité (chemin de promenade autour du plan d'eau, sentier botanique, poste d'observation des oiseaux, etc.).

Le principal enjeu écologique de ce point d'eau artificiel est la présence d'une avifaune aquatique riche et variée. 130 espèces ont en effet été recensées depuis 1982 sur le plan d'eau ou dans les zones humides du pourtour, dont une quarantaine d'espèces nicheuses qui s'y reproduisent (grèbe huppé, rousserolle effarvatte, bruant des roseaux). La réserve accueille aussi le cuivré des marais, un papillon rare dans les Vosges du Nord et en déclin prononcé en Alsace.

Cet espace constitue par ailleurs un lieu de reproduction pour les batraciens (crapaud commun, les grenouilles rousse et verte...), et les poissons (brochets, truites, carpes...). La réserve dispose en outre d'une flore diversifiée : on peut notamment citer le lychnis fleur de coucou, l'orchis de mai, l'orchis incarnat ou l'iris faux-acore.

L'ensemble du site est accessible au public.

7

DEFINITIONS

Une **réserve naturelle**, c'est :

- un espace naturel protégeant un patrimoine naturel remarquable par une réglementation adaptée tenant aussi compte du contexte local,
- un instrument réservé à des enjeux patrimoniaux forts de niveau régional, national ou international : espaces, espèces et objets géologiques rares ou caractéristiques, milieux naturels fonctionnels et représentatifs,
- un outil de protection à long terme pour les générations futures,
- un territoire géré à des fins conservatoires et de manière planifiée, par un organisme local spécialisé et une équipe compétente,
- un site, dont la gestion est orientée et évaluée de façon concertée, notamment grâce à un comité consultatif réunissant les acteurs locaux,
- un lieu de sensibilisation à la protection de la biodiversité, de la nature et d'éducation à l'environnement,
- un pôle de développement local durable.

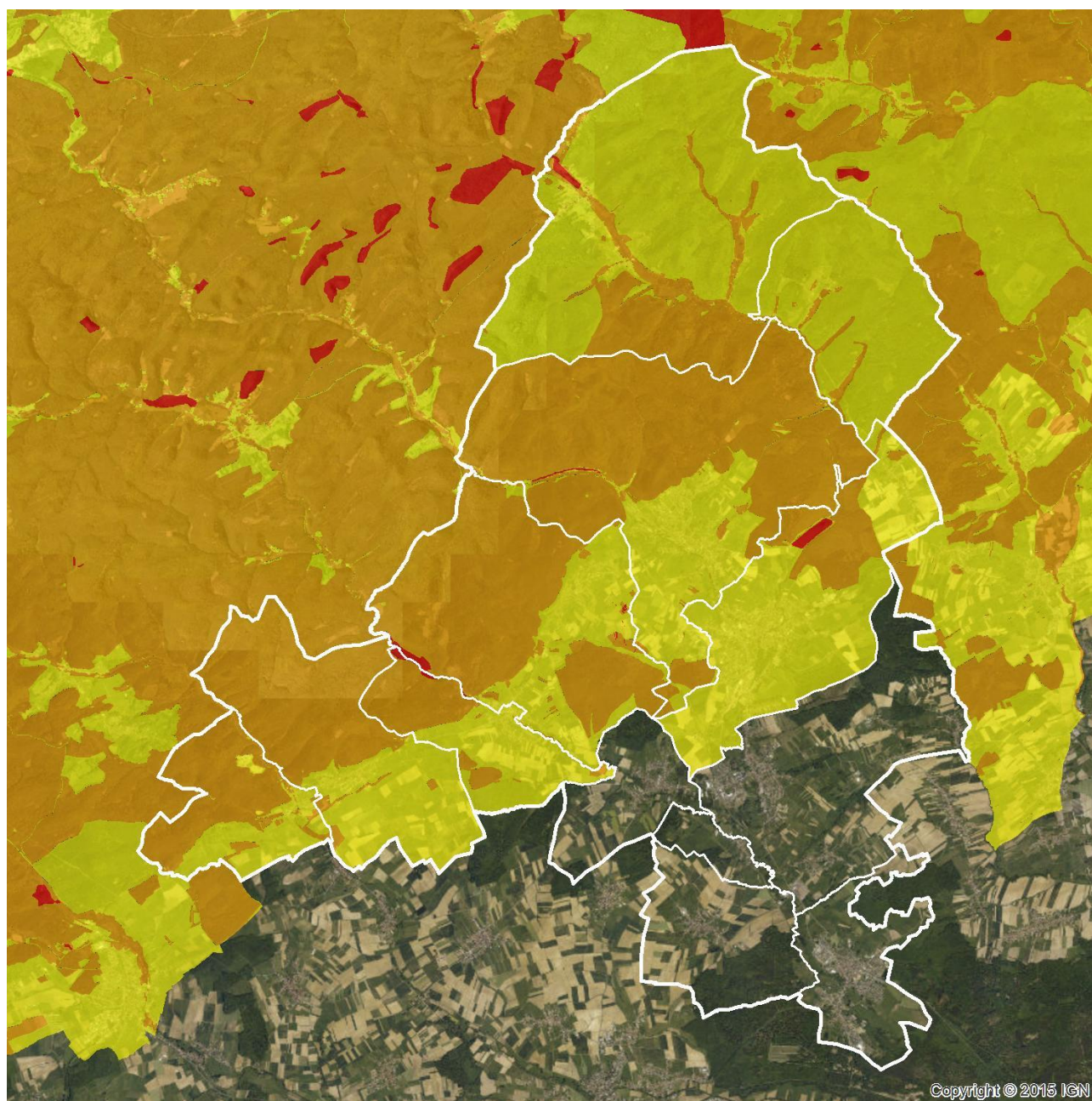
3.1.5. La Réserve de Biosphère Transfrontalière (RBT) des Vosges du Nord / Pfälzerwald

Les Réserves de Biosphère ont pour objectif de protéger la diversité biologique tout en servant de modèle de développement durable. Elles sont dotées de trois zones interdépendantes visant à remplir trois fonctions liées, qui sont complémentaires et se renforcent mutuellement :

- la zone centrale comprend un écosystème strictement protégé qui contribue à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique,
- la zone tampon entoure ou jouxte les aires centrales et est utilisée pour des activités compatibles avec des pratiques écologiquement viables susceptibles de renforcer la recherche, le suivi, la formation et l'éducation scientifiques.
- la zone de transition est la partie de la réserve où sont autorisées davantage d'activités, ce qui permet un développement économique et humain socio-culturellement et écologiquement durable

Environ 60% du territoire de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains est concerné par le zonage de la Réserve de Biosphère Transfrontalière, avec :

- une majorité du territoire en zone de transition (Dambach, Windstein, Reichshoffen, Niederbronn-les-Bains, Oberbronn, Zinswiller, Offwiller, Rothbach) ;
- une partie importante en zone tampon (mêmes communes) ;
- quelques petits secteurs classés en aires centrales (Reichshoffen, Oberbronn).

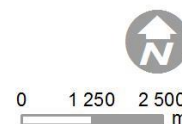


RÉSERVE DE BIOSPHERE TRANSFRONTALIÈRE VOSGES DU NORD - PFÄLZERWALD

- Aires centrales
- Zone tampon
- Zone de transition

SOURCE : PNRVN.

AOÛT 2016



Localisation de la Réserve de Biosphère Transfrontalière

Avec la diversité de la faune et de la flore, les Vosges du Nord constituent un des ensembles naturels les plus originaux d'Europe. C'est en raison de ces richesses que l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture) a attribué en 1989 au Parc Naturel des Vosges du Nord le label de Réserve de la Biosphère dans le cadre de son programme international MAB (Man and Biosphere).

Cette réserve transfrontalière des Vosges du Nord/Pfälzerwald s'étend sur plus de 310 000 ha dont 130 000 se situent sur le territoire français entre la Lorraine et l'Alsace. Cette réserve de biosphère est l'entité naturelle délimitée la plus importante qui comprend 248 communes.

Le paysage principal de la Réserve de biosphère est constitué par la forêt tempérée qui couvre près des trois quarts du territoire, constituant la plus vaste entité forestière d'Europe occidentale non fragmentée, de part et d'autre de la frontière franco-allemande. Les essences principales sont le hêtre, le pin sylvestre et le chêne. Des étangs, des rochers et des falaises, des ruisseaux et leurs friches humides attenantes constituent quelques ruptures dans ce vaste paysage forestier. Des vergers traditionnels et des vignes sont situés à proximité des villages.

Une multitude d'espèces y trouvent un biotope adapté à leurs besoins, avec une dominance d'espèces forestières pures (pics, lynx boréal, faucon pèlerin, diverses espèces de chiroptères...).

Ces zones sont consacrées à la protection et à la conservation de la biodiversité et sont désignées comme tel pour leur forte richesse biologique. Elles coïncident avec d'autres zonages de protection, par exemple avec des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope.

3.2. MILIEUX NATURELS DU TERRITOIRE

3.2.1. Les milieux forestiers

Les milieux forestiers ont une place prépondérante au sein de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains :

- Le massif forestier des Vosges du Nord forme une continuité forestière entre Rothbach, au Sud-Ouest, et Reichshoffen, à l'Est.
- Le territoire est bordé au Sud-Est par le massif forestier de Haguenau, l'un des plus grands massifs de plaine de France.

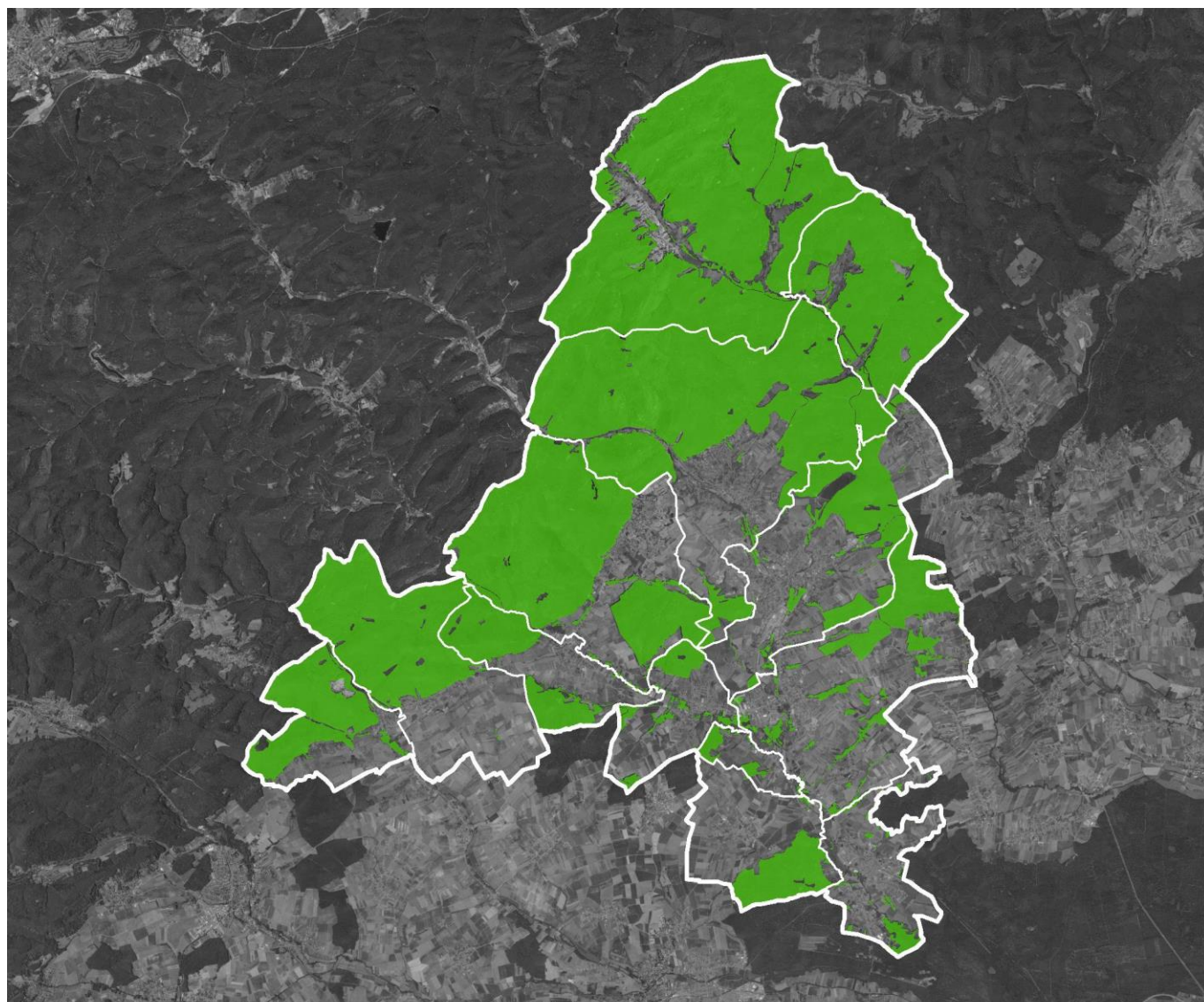
En partie Nord et Ouest de la communauté de communes, le recouvrement forestier atteint 60 à 90% de la superficie communale d'Oberbronn, de Niederbronn-les-Bains, de Dambach ou de Windstein.

Les différents milieux forestiers sont pour leur majorité rattachés au massif des Vosges du Nord. Néanmoins, suite à des défrichements anciens, de petits massifs boisés se retrouvent aujourd'hui en périphérie des zones urbanisées :

- le bois du Bodenwald (≈ 120 ha) à Zinswiller ;
- la forêt de Frohret (≈ 410 ha) à Oberbronn, Niederbronn-les-Bains, Gumbrechtshoffen et Reichshoffen ;
- le bois de Mietesheim (≈ 230 ha), rattaché à la forêt de Haguenau.

La place du Hêtre (*Fagus sylvatica*) est prépondérante sur le territoire. Cette essence est en effet majoritaire en Alsace, et se retrouve sous trois formes principales au sein de la CCPN :

- les hêtraies pures ;
- les hêtraies-chênaies (-charmaies) ;
- les hêtraies-sapinières (Sapin pectiné, Pin sylvestre).



 espace forestier



SOURCES : BD OCS 2012, CIGAL; BD ORTHO, 2015.

MAI 2017

0 1 400 2 800
m

Surfaces boisées du territoire

3.2.2. Les milieux cultivés

a) LES GRANDES CULTURES

Les grandes cultures (maïs, blé, orge, protéagineux, oléagineux) occupent jusqu'à 40% des milieux cultivés du territoire de la communauté de communes.

D'importantes disparités sont néanmoins observables sur le territoire :

- Les communes forestières de Dambach et de Windstein ne sont concernées que de façon anecdotique par les grandes cultures ;
- Sur les bords des communes du centre et du Sud de la CCPN (entre Reichshoffen, Mietesheim et Gundershoffen) d'importantes surfaces sont cultivées en céréales, et notamment en maïs et en blé tendre ;
- le piémont entre Offwiller et Niederbronn-les-Bains est peu concerné par les grandes cultures.

b) LES PRAIRIES ET LES VERGERS

Les prairies de fauche temporaires et permanentes sont la forme d'agriculture qui domine sur l'ensemble du territoire de la CCPN. Elles occupent près de 2 800 ha répartis de manière relativement homogène sur le territoire, à l'exception des communes les plus au Nord (Dambach et Windstein) où l'agriculture est peu développée.

Le piémont des Vosges (Offwiller, Zinswiller, Oberbronn, Niederbronn-les-Bains) est particulièrement bien pourvu en termes de prairies de fauche et de vergers. Situées en lisière du massif forestier des Vosges du Nord, ces milieux représentent l'un des principaux enjeux écologiques du territoire et fournissent une diversité d'habitats et de zones d'alimentation pour la faune forestière et celle des milieux ouverts à semi-ouverts.

Néanmoins, d'autres communes comme Reichshoffen et Gundershoffen comportent également une forte proportion de ces milieux.

A noter que dans ces prairies et leurs pourtours de nombreux arbres isolés, alignements d'arbres ou petits bosquets participent à la qualité écologique de ces milieux.

Les prairies et les vergers de hautes-tiges présentent des caractéristiques très similaires, en particulier au niveau de la flore herbacée qu'ils abritent et qui est généralement semblable, et qui est dans l'ensemble à rattacher à l'alliance phytosociologique de l'*Arrhenatherion elatioris*. La faune est susceptible d'être particulièrement diversifiée dans ces milieux, sous réserve d'une gestion adaptée.



Prairies et vergers à Reichshoffen et Mietesheim

3.2.3. Les milieux humides et aquatiques

La communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains est particulièrement bien desservie en termes de rivières, ruisseaux et cours d'eau temporaires.

La Zinsel du Nord est le cours d'eau principal qui dessert le territoire. Ce dernier prend sa plus grande ampleur au niveau de Mertzwiller, en direction de la plaine. Ses principaux affluents et sous-affluents sont le Schwarzbach, le Falkensteinerbach et le Lauterbach.

Le Rothbach, autre cours d'eau d'importance du territoire et affluent de la Moder, traverse uniquement la commune de Rothbach.

Tout au long de leurs parcours, les rivières et ruisseaux façonnent leurs abords et permettent une diversification importante des milieux naturels et des paysages. Dans les zones forestières, leurs abords sont le plus souvent bordés de ceintures de hautes-herbes (magnocariçaies, mégaphorbiaies), puis d'essences hygrophiles parmi lesquelles l'Aulne est la plus représentative.

Sur le piémont et plus en plaine, ces cours d'eau sont identifiables de loin de par la présence de leur ripisylve à Aulnes, Frênes et Saules. Pour les cours d'eau les plus importants, la ripisylve peut être ceinturée de prairies dont la végétation se spécialise et accueille une bonne diversité d'espèces hygrophiles. Quand elles sont inondables, ces prairies présentent de multiples intérêts en termes de biodiversité, de régulation des crues, d'épuration des eaux et de paysage. En périphérie de leurs cours, les roselières, dont la présence est liée à la disponibilité en eau, sont susceptibles de jouer les mêmes fonctions environnementales que les prairies humides et inondables.

Le territoire compte également plusieurs étangs, parmi lesquels :

- les étangs de Breitmatt à Gundershoffen ;
- le plan d'eau du Wolfhartshoffen à Reichshoffen ;
- divers étangs et plans d'eau non nommés sur les cartes IGN dans les communes de Dambach, Windstein, Zinswiller...

3.2.4. Les milieux d'intérêt particulier

Les carrières sont des milieux semi-naturels très particuliers. Dans le secteur d'étude, il s'agit notamment de carrières de grès massif.

La "vie" d'une carrière suit un schéma particulier. Au départ très impactant pour les milieux existants, les carrières sont exploitées sur une durée potentiellement importante (> 20 ans). Rapidement après les premiers travaux, la périphérie de la zone exploitée retrouve certaines de ses caractéristiques naturelles.

Pendant, mais surtout après la période d'exploitation, de nouveaux milieux apparaissent dans ces carrières, et en particulier :

- des falaises continentales abruptes, dont les anfractuosités peuvent fournir des gîtes à l'avifaune rupestre (Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Grand corbeau...);
- des mares d'eau stagnante qui peuvent être colonisées par des amphibiens (Sonneur à ventre jaune, Tritons palmé/ponctué/alpestre...).

La commune de Rothbach, en limite Sud-Ouest de la CCPN, compte deux carrières (Loegel et Rauscher). Les relevés écologiques réalisés entre 2004 et 2011 par OTE Ingénierie n'avaient pas permis de mettre en évidence la faune décrite ci-avant. Néanmoins, ces milieux sont susceptibles de s'enrichir à la faveur de l'arrêt de l'exploitation de certains de leurs secteurs.

Notons que l'une des carrières pré-citées avait fait l'objet d'un relevé chiroptérologique qui avait permis de mettre en évidence plusieurs espèces qui utilisaient le site comme zone de chasse. La proximité immédiate de la carrière avec des boisements offrant de nombreux gîtes à ces espèces est ici un facteur ayant fortement contribué à la diversité chiroptérologique du site.

Ces données, aujourd'hui devenues "obsolètes" car trop anciennes, avaient permis d'observer :

- la Pipistrelle commune ;
- la Sérotine commune ;
- la Noctule commune ;
- la Noctule de Leisler ;
- le Grand murin ;
- le Murin à moustaches ;
- le Murin de Daubenton ;
- le Murin de Bechstein ;
- le Murin de Natterer ;
- un Oreillard indéterminé ;
- la Barbastelle d'Europe.

Quelques-unes de ces espèces sont illustrées ci-après (photographies hors zone d'étude en période d'hibernation).



De gauche à droite : Grand murin, Murin de Natterer, Murin à moustaches, Oreillard indéterminé (P-A. Pottier, 2016, hors CCPN)

Les carrières demeurent des terrains privés, non accessibles au public. Aussi, l'actualisation des relevés n'est pas aisée dans ces secteurs. Néanmoins, les carrières sont potentiellement très intéressantes d'un point de vue écologique.

3.3. FAUNE ET FLORE LOCALES

Les données présentées ci-après sont issues de recherches bibliographiques à partir des bases de données en ligne suivantes :

- <http://www.faune-alsace.org/>, la base de données en ligne de l'Office des DONnées NATuralistes d'Alsace (ODONAT) qui présente les données relatives à la faune ;
- <https://inpn.mnhn.fr/>, la base de données en ligne de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et du Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) pour les données relatives à la flore observée postérieurement à 1950.

La recherche a été effectuée pour les 13 communes de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

3.3.1. La flore locale

Les espèces végétales protégées (règlementation nationale et régionale) du territoire d'étude sont reprises dans le tableau ci-après. Le statut de chacune d'entre-elles est précisé.

Nom commun	Nom scientifique	DH	Lg Fr	Lg Als	LR Als
DAMBACH					
Alisier de Fontainebleau	<i>Sorbus latifolia</i>	-	I	-	NA
Botryche lunaire	<i>Botrychium lunaria</i>	-	-	1	NT
Carex lasiocarpa	<i>Laîche à fruit barbu</i>	-	-	1	EN
Ciguë aquatique	<i>Cicuta virosa</i>	-	-	1	EN
Elatine à six étamines	<i>Elatine hexandra</i>	-	-	1	EN
Elatine fausse alsine	<i>Elatine alsinastrum</i>	-	-	1	CR*
Fougère des marais	<i>Thelypteris palustris</i>		-	1	VU
Gagée des champs	<i>Gagea villosa</i>	-	I	-	NT
Linaigrette engainée	<i>Eriophorum vaginatum</i>	-	-	1	VU
Lycopode sélagine	<i>Huperzia selago</i>	-	-	1	LC
Myriophylle à feuilles alternes	<i>Myriophyllum alterniflorum</i>	-	-	1	CR
Oenanthe fluviatile	<i>Oenanthe fluviatilis</i>	-	-	1	EN
Osmonde royale	<i>Osmunda regalis</i>	-	-	1	NT
Potamot à feuilles de renouée	<i>Potamogeton polygonifolius</i>	-	-	1	VU

Nom commun	Nom scientifique	DH	Lg Fr	Lg Als	LR Als
GUMBRECHTSHOFFEN					
-	-	-	-	-	-
GUNDERSHOFFEN					
Brome faux-seigle	<i>Bromus secalinus</i>	-	-	1	LC
MERTZWILLER					
Brome faux-seigle	<i>Bromus secalinus</i>	-	-	1	LC
MIETESHEIM					
-	-	-	-	-	-
NIEDERBRONN-LES-BAINS					
Aster amelle	<i>Aster amellus</i>	-	I	-	NT
Botryche lunaire	<i>Botrychium lunaria</i>	-	-	1	NT
Brome faux-seigle	<i>Bromus secalinus</i>	-	-	1	LC
Campanule de Baumgarten	<i>Campanula baumgartenii</i>	-	-	1	VU
Ciguë aquatique	<i>Cicuta virosa</i>	-	-	1	EN
Dicrane vert	<i>Dicranum viride</i>	II	I	-	LC
Epipactis à label étroit	<i>Epipactis leptochila</i>	-	-	1	LC
Epipactis à petites feuilles	<i>Epipactis microphylla</i>	-	-	1	EN
Epipactis des marais	<i>Epipactis palustris</i>	-	-	1	VU
Gagée des prés	<i>Gagea pratensis</i>	-	I	-	EN
Laîche à fruits barbus	<i>Carex lasiocarpa</i>	-	-	1	EN
Oenanthe fluviatile	<i>Oenanthe fluviatilis</i>	-	-	1	EN
Ophioglosse commun	<i>Ophioglossum vulgatum</i>	-	-	1	VU
Orchis incarnat	<i>Dactylorhiza incarnata</i>	-	-	1	EN
Osmonde royale	<i>Osmunda regalis</i>	-	-	1	NT
Potamo des Alpes	<i>Potamogeton alpinus</i>	-	-	1	VU
Stellaire des marais	<i>Stellaria palustris</i>	-	-	1	EN

Nom commun	Nom scientifique	DH	Lg Fr	Lg Als	LR Als
OBERBRONN					
Brome faux-seigle	<i>Bromus secalinus</i>	-	-	1	LC
Epipactis des marais	<i>Epipactis palustris</i>	-	-	1	VU
Fougère des marais	<i>Thelypteris palustris</i>	-	-	1	VU
Fougère espacée	<i>Dryopteris remota</i>	-	-	1	LC
Lycopode sélagine	<i>Huperzia selago</i>	-	-	1	LC
Nivéole d'été	<i>Leucojum aestivum</i>	-	I	-	CR
Orchis incarnat	<i>Dactylorhiza incarnata</i>	-	-	1	EN
Potamot à feuilles de renouée	<i>Potamogeton polygonifolius</i>	-	-	1	VU
OFFWILLER					
Brome faux-seigle	<i>Bromus secalinus</i>	-	-	1	LC
Epipactis à petites feuilles	<i>Epipactis microphylla</i>	-	-	1	EN
Gentiane ciliée	<i>Gentianopsis ciliata</i>	-	-	1	EN
Lycopode petit-cyprès	<i>Lycopodium tristachyum</i>	-	I	-	EN
Lycopode sélagine	<i>Huperzia selago</i>	-	-	1	LC
Nivéole d'été	<i>Leucojum aestivum</i>	-	I	-	CR
Potamot à feuilles de renouée	<i>Potamogeton polygonifolius</i>	-	-	1	VU
Trichomanès remarquable	<i>Vandenboschia speciosa</i>	II	I	-	LC
REICHSHOFFEN					
Brome faux-seigle	<i>Bromus secalinus</i>	-	-	1	LC
Campanule de Baumgarten	<i>Campanula baumgartenii</i>	-	-	1	VU
Epipactis de Müller	<i>Epipactis muelleri</i>	-	-	1	EN
Gentiane ciliée	<i>Gentianopsis ciliata</i>	-	-	1	EN
Hydrocharis morène	<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>	-	-	1	CR
Orchis incarnat	<i>Dactylorhiza incarnata</i>	-	-	1	EN
Ornithogale des Pyrénées	<i>Loncomelos pyrenaicus</i>	-	-	1	VU
ROTHBACH					
Lycopode sélagine	<i>Huperzia selago</i>	-	-	1	LC
Osmonde royale	<i>Osmunda regalis</i>	-	-	1	NT
UTTENHOFFEN					
Epipactis à petites feuilles	<i>Epipactis microphylla</i>	-	-	1	EN

Nom commun	Nom scientifique	DH	Lg Fr	Lg Als	LR Als
WINDSTEIN					
Campanule de Baumgarten	<i>Campanula baumgartenii</i>	-	-	1	VU
Epipactis à label étroit	<i>Epipactis leptochila</i>	-	-	1	LC
Epipactis à petites feuilles	<i>Epipactis microphylla</i>	-	-	1	EN
Oenanthe fluviatile	<i>Oenanthe fluviatilis</i>	-	-	1	EN
Potamot des Alpes	<i>Potamogeton alpinus</i>	-	-	1	VU
ZINSWILLER					
Ciguë aquatique	<i>Cicuta virosa</i>	-	-	1	EN
Epipactis des marais	<i>Epipactis palustris</i>	-	-	1	VU
Fougère des marais	<i>Thelypteris palustris</i>	-	-	1	LC
Fougère espacée	<i>Dryopteris remota</i>	-	-	1	LC
Nivéole d'été	<i>Leucojum aestivum</i>	-	I	-	CR
Oenanthe fluviatile	<i>Oenanthe fluviatilis</i>	-	-	1	EN
Orchis incarnat	<i>Dactylorhiza incarnata</i>	-	-	1	EN
Potamot à feuilles de renouée	<i>Potamogeton polygonifolius</i>	-	-	1	VU
Trichomanès remarquable	<i>Vandenboschia speciosa</i>	II	I	-	LC

DH Directive Habitats-Faune-Flore : Union européenne, directive 92/43/CEE, 1992, Annexes II, IV et V.

Lg Fr Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, Arrêté du 20 janvier 1982.

Lg Als Liste des espèces végétales protégées en Alsace complétant la liste nationale, Arrêté du 21 juin 1993.

LR Als VANGENDT J., BERCHTOLD J.-P., JACOB J.-C., HOLVECK P., HOFF M., PIERNE A., REDURON J.-P., BOEUF R., COMBROUX I., HEITZLER P., TREIBER R., 2014. La Liste rouge de la Flore vasculaire et des bryophytes menacées en Alsace. CBA, SBA, ODONAT, 96 p. Document numérique.

NT = quasi-menacé ; VU = vulnérable ; EN = en danger ; CR* = présumé disparu.

Liste des espèces végétales recensées dans les communes de la CCPN

3.3.2. La faune locale

a) L'AVIFAUNE

La base de données de l'association ODONAT (<http://www.faune-alsace.org/>) recense un nombre important d'oiseaux sur le territoire de la Communauté de Communes (plus de 200 espèces différentes), la majorité d'entre eux étant protégée. Seules les espèces d'intérêt communautaire sont reprises ci-après.

A noter que les principaux enjeux du territoire en termes d'avifaune d'intérêt communautaire concernent les milieux forestiers, les milieux culturels et les milieux humides et aquatiques.

Nom commun	Nom scientifique	DO	Lg. F	LR Fr	LR Als
DAMBACH					
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	I	3	LC	VU
Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	I	3	NT	-
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	I	3	CR	-
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	I	3	VU	NT
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	I	3	EN	VU
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	I	3	LC	LC
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	I	3	LC	LC
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	I	3	NT	VU
GUMBRECHTSHOFFEN					
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	I	3	LC	RE
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	I	3	LC	LC
Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	I	3	NT	-
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	I	3	CR	-
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	I	3	VU	NT
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	I	3	LC	LC
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	I	3	LC	LC
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	I	3	NT	VU

Nom commun	Nom scientifique	DO	Lg. F	LR Fr	LR Als
GUNDERSHOFFEN					
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	I	3	LC	VU
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	I	3	LC	VU
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	I	3	EN	NAo
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	I	3	LC	RE
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	I	3	LC	LC
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	I	3	-	-
Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	I	3	NT	-
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	I	3	EN	VU
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	I	3	LC	LC
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	I	3	LC	LC
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	I	3	NT	VU
MERTZWILLER					
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	I	3	LC	VU
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	I	3	NT	CR
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	I	3	LC	RE
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	I	3	LC	LC
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	I	3	-	-
Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	I	3	NT	-
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	I	3	CR	-
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	I	3	LC	VU
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	I	3	EN	VU
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	I	3	LC	LC
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	I	3	LC	LC
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	I	3	NT	VU

Nom commun	Nom scientifique	DO	Lg. F	LR Fr	LR Als
MIETESHEIM					
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	I	3	LC	VU
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	I	3	LC	VU
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	I	3	NT	CR
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	I	3	LC	RE
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	I	3	LC	LC
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	I	3	-	-
Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	I	3	NT	-
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	I	3	CR	-
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	I	3	LC	VU
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	I	3	EN	VU
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	I	3	LC	LC
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	I	3	LC	LC
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	I	3	NT	VU
NIEDERBRONN-LES-BAINS					
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	I	3	LC	VU
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	I	3	LC	VU
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	I	3	LC	RE
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	I	3	LC	LC
Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	I	3	NT	-
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	I	3	CR	-
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>	I	3	EN	-
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	I	3	VU	NT
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	I	3	LC	VU
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	I	3	EN	VU
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	I	3	LC	LC
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	I	3	LC	LC
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	I	3	NT	VU

Nom commun	Nom scientifique	DO	Lg. F	LR Fr	LR Als
OBERBRONN					
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	I	3	LC	VU
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	I	3	LC	LC
Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	I	3	NT	-
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	I	3	CR	-
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	I	3	VU	NT
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	I	3	LC	LC
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	I	3	NT	VU
OFFWILLER					
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	I	3	LC	VU
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	I	3	LC	RE
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	I	3	LC	LC
Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	I	3	NT	-
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	I	3	CR	-
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	I	3	LC	VU
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	I	3	EN	VU
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	I	3	LC	LC
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	I	3	LC	LC

Nom commun	Nom scientifique	DO	Lg. F	LR Fr	LR Als
REICHSHOFFEN					
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	I	3	LC	VU
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	I	3	EN	CR
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	I	3	LC	VU
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	I	3	NT	CR
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	I	3	LC	RE
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	I	3	-	-
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	I	3	LC	LC
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	I	3	LC	-
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	I	3	-	-
Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	I	3	NAb	NAo
Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	I	3	NT	-
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	I	3	CR	-
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	I	3	VU	NT
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	I	3	EN	VU
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	I	3	LC	LC
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	I	3	LC	LC
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	I	3	NT	VU
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	I-II/2-III/2	3	LC	-
ROTHBACH					
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	I	3	LC	VU
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	I	3	LC	VU
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	I	3	LC	RE
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	I	3	LC	LC
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	I	3	-	-
Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	I	3	NT	-
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	I	3	CR	-
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	I	3	EN	VU
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	I	3	LC	LC
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	I	3	LC	LC
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	I	3	NT	VU

Nom commun	Nom scientifique	DO	Lg. F	LR Fr	LR Als
UTTENHOFFEN					
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	I	3	LC	VU
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	I	3	LC	RE
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	I	3	LC	LC
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	I	3	-	-
Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	I	3	NT	-
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	I	3	CR	-
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	I	3	VU	NT
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	I	3	EN	VU
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	I	3	LC	LC
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	I	3	LC	LC
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	I	3	NT	VU
WINDSTEIN					
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	I	3	LC	VU
Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	I	3	NT	-
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	I	3	EN	VU
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	I	3	LC	LC
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	I	3	LC	LC
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	I	3	NT	VU
ZINSWILLER					
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	I	3	LC	VU
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	I	3	LC	RE
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	I	3	VU	NT
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	I	3	EN	VU
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	I	3	LC	LC
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	I	3	LC	LC
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	I	3	NT	VU

DO Directive Oiseaux : Union européenne, directive 2009/147/CE, 2009

Lg Fr Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (article 3)

LR Fr UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France. ; LC = Préoccupation mineure; NT = Quasi-menacée ; VU = Vulnérable ; EN = en danger ; CR = en danger critique ; NA = Non applicable

LR Als Liste rouge des Oiseaux nicheurs menacés en Alsace, Odonat, Aout 2014 ; LC = préoccupation mineure ; NT = Quasi menacée; VU = Vulnérable ; EN = en danger ; CR = en danger critique ; RE = éteint en région depuis une période récente (après 1500) ; NA =Non applicable car (i) introduite en Alsace dans la période récente (après 1500), (o) espèce nicheuse occasionnelle

Avifaune d'intérêt communautaire (directive "Oiseaux", annexe I) par commune
(Source : <http://www.faune-alsace.org> (18/05/2017))

b) LA MAMMOFAUNE

La base de données de l'association ODONAT (<http://www.faune-alsace.org/>) recense plus d'une vingtaine d'espèces de mammifères différents sur le territoire de la communauté de communes. Parmi-elles figurent plusieurs espèces remarquables visées à l'annexe II de la Directive européenne "Habitats".

Le territoire de la CCPN présente en particulier un fort enjeu en termes de chiroptères (chauves-souris) et de mammofaune ordinaire.

Nom commun	Nom scientifique	DH	Lg. F	LR Fr	LR Als
DAMBACH					
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	-	Ch	LC	LC
Campagnol roussâtre	<i>Clethrionomys glareolus</i>	-	-	LC	LC
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	-	Ch	LC	LC
Chat forestier	<i>Felis silvestris</i>	IV	Pr	LC	LC
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	-	Ch	LC	LC
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	-	Pr	LC	LC
Fouine	<i>Martes foina</i>	-	Ch-Nu	LC	LC
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	II-IV	Pr	LC	NT
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	-	Pr	LC	LC
Hermine	<i>Mustela erminea</i>	-	Ch	LC	DD
Lérot	<i>Eliomys quercinus</i>	-	-	LC	LC
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	-	Ch	LC	NT
Marte des pins	<i>Martes martes</i>	V	Ch	LC	LC
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	IV	Pr	NT	NT
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	IV	Pr	LC	LC
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	IV	Pr	NT	LC
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	-	Ch	NA	NAi
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	Ch-Nu	LC	LC
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	-	Ch	LC	LC
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	-	-	LC	LC
GUMBRECHTSHOFFEN					
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	-	Ch	LC	LC
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	-	Ch	LC	LC
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	-	Ch	LC	LC
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	-	Pr	LC	LC
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	-	Pr	LC	LC
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	-	Ch	LC	NT
Marte des pins	<i>Martes martes</i>	V	Ch	LC	LC
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	-	Ch	NA	NAi
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	Ch-Nu	LC	LC

Nom commun	Nom scientifique	DH	Lg. F	LR Fr	LR Als
GUNDERSHOFFEN					
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	-	Ch	LC	LC
Chat forestier	<i>Felis silvestris</i>	IV	Pr	LC	LC
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	-	Ch	LC	LC
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	-	Pr	LC	LC
Fouine	<i>Martes foina</i>	-	Ch-Nu	LC	LC
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	-	Pr	LC	LC
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	-	Ch	LC	NT
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	V	Ch	LC	LC
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	V	Ch	LC	NT
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	Ch-Nu	LC	LC
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	-	Ch	LC	LC
MERTZWILLER					
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	-	Ch	LC	LC
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	-	Ch	LC	LC
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	-	Pr	LC	LC
Fouine	<i>Martes foina</i>	-	Ch-Nu	LC	LC
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	-	Pr	LC	LC
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	V	Ch	LC	LC
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	V	Ch	LC	NT
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	-	Ch	NA	NAi
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	Ch-Nu	LC	LC
MIETESHEIM					
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	-	Ch	LC	LC
Chat forestier	<i>Felis silvestris</i>	IV	Pr	LC	LC
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	-	Ch	LC	LC
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	-	Pr	LC	LC
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	-	Pr	LC	LC
Hermine	<i>Mustela erminea</i>	-	Ch	LC	DD
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	-	Ch	LC	NT
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	Ch-Nu	LC	LC

Nom commun	Nom scientifique	DH	Lg. F	LR Fr	LR Als
NIEDERBRONN-LES-BAINS					
Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>	-	Ch	LC	DD
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	-	Ch	LC	LC
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	-	Ch	LC	LC
Chat forestier	<i>Felis silvestris</i>	IV	Pr	LC	LC
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	-	Ch	LC	LC
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	-	Pr	LC	LC
Fouine	<i>Martes foina</i>	-	Ch-Nu	LC	LC
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	II-IV	Pr	LC	NT
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	-	Pr	LC	LC
Hermine	<i>Mustela erminea</i>	-	Ch	LC	DD
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	-	Ch	LC	NT
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	V	Ch	LC	LC
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	IV	Pr	LC	LC
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	II-IV	Pr	NT	NT
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	IV	Pr	LC	LC
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	IV	Pr	NT	NT
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	IV	Pr	NT	NT
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	IV	Pr	LC	LC
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	IV	Pr	LC	LC
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	V	Ch	LC	NT
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	-	Ch	NA	NAi
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	Ch-Nu	LC	LC
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	-	Ch	LC	LC
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	IV	Pr	LC	VU
Sérotine de Nilsson	<i>Eptesicus nilssonii</i>	IV	Pr	LC	VU
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	-	-	LC	LC

Nom commun	Nom scientifique	DH	Lg. F	LR Fr	LR Als
OBERBRONN					
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	II-IV	Pr	LC	VU
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	-	Ch	LC	LC
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	-	Ch	LC	LC
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	-	Ch	LC	LC
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	-	Pr	LC	LC
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	II-IV	Pr	LC	NT
Loir gris	<i>Glis glis</i>	-	-	LC	LC
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	V	Ch	LC	LC
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	V	Ch	LC	NT
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	Ch-Nu	LC	LC
OFFWILLER					
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	-	Ch	LC	LC
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	-	Ch	LC	LC
Chat forestier	<i>Felis silvestris</i>	IV	Pr	LC	LC
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	-	Ch	LC	LC
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	-	Pr	LC	LC
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	II-IV	Pr	LC	VU
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	-	Ch	LC	LC

Nom commun	Nom scientifique	DH	Lg. F	LR Fr	LR Als
REICHSHOFFEN					
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	-	Ch	LC	LC
Chat forestier	<i>Felis silvestris</i>	IV	Pr	LC	LC
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	-	Ch	LC	LC
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	-	Pr	LC	LC
Fouine	<i>Martes foina</i>	-	Ch-Nu	LC	LC
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	-	Pr	LC	LC
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	-	Ch	LC	NT
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	V	Ch	LC	LC
Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	IV	Pr	LC	LC
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	V	Ch	LC	NT
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	-	Ch	NA	NAi
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>	-	Ch	NA	NAi
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	Ch-Nu	LC	LC
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	-	Ch	LC	LC
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	-	-	LC	LC
ROTHBACH					
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	-	Ch	LC	LC
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	-	Ch	LC	LC
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	-	Ch	LC	LC
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	-	Pr	LC	LC
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	-	Ch	LC	NT
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	Ch-Nu	LC	LC

Nom commun	Nom scientifique	DH	Lg. F	LR Fr	LR Als
UTTENHOFFEN					
Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>	-	Ch	LC	DD
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	-	Ch	LC	LC
Campagnol roussâtre	<i>Clethrionomys glareolus</i>	-	-	LC	LC
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	-	Ch	LC	LC
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	-	Pr	LC	LC
Fouine	<i>Martes foina</i>	-	Ch-Nu	LC	LC
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	-	Pr	LC	LC
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	-	Ch	LC	NT
Mulot à collier	<i>Apodemus flavicollis</i>	-	-	LC	LC
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	IV	Pr	LC	LC
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	II-IV	Pr	NT	NT
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	IV	Pr	NT	NT
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	IV	Pr	LC	LC
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	V	Ch	LC	NT
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	Ch-Nu	LC	LC
Souris grise	<i>Mus musculus domesticus</i>	-	-	LC	LC
WINDSTEIN					
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	-	Ch	LC	LC
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	-	Ch	LC	LC
Chat forestier	<i>Felis silvestris</i>	IV	Pr	LC	LC
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	-	Ch	LC	LC
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	-	Pr	LC	LC
Fouine	<i>Martes foina</i>	-	Ch-Nu	LC	LC
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	II-IV	Pr	LC	NT
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	-	Ch	LC	NT
Loir gris	<i>Glis glis</i>	-	-	LC	LC
Marte des pins	<i>Martes martes</i>	V	Ch	LC	LC
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	II-IV	Pr	NT	NT
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	IV	Pr	LC	NT
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	Ch-Nu	LC	LC
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	-	Ch	LC	LC
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	-	-	LC	LC

Nom commun	Nom scientifique	DH	Lg. F	LR Fr	LR Als
ZINSWILLER					
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	-	Ch	LC	LC
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	-	Ch	LC	LC
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	-	Ch	LC	LC
Fouine	<i>Martes foina</i>	-	Ch-Nu	LC	LC
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	-	Pr	LC	LC
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	V	Ch	LC	LC
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	Ch-Nu	LC	LC

DH Directive Habitat, Faune, Flore du 21 mai 1992 (Annexe 2, 4, 5)

Lg Fr Pr = Protégé - Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ; Ch = Chassable - Arrêté du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée ; Nu = Nuisibles - Arrêté du 2 août 2012 fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées nuisibles (Bas-Rhin)

LR Fr UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2009). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France. : LC = préoccupation mineure ; NT = quasi-menacé ; NA = non applicable

LR Als Liste Rouge des Mammifères menacés en Alsace, ODONAT, mai 2014 ; LC = préoccupation mineure ; NT = quasi-menacé ; VU = vulnérable

Mammofaune par commune (Source : <http://www.faune-alsace.org> (14/03/2017))

c) LES AMPHIBIENS ET LES REPTILES

L'analyse de la base de données en ligne a permis de mettre en évidence la présence de plusieurs espèces d'amphibiens et de reptiles sur le territoire de la CCPN. Parmi ces espèces, nous retiendrons en particulier la présence de la Cistude d'Europe à Oberbronn, du Triton crêté à Uttenhoffen, ou encore du Sonneur à ventre jaune dans plusieurs des communes du territoire.

Nom commun	Nom scientifique	DH	Lg. F	LR Fr	LR Als
DAMBACH					
Amphibiens					
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	-	3	LC	LC
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	IV	2	LC	LC
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>	V	5	LC	LC
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	V	5	LC	LC
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	-	3	LC	LC
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	-	3	LC	LC
Reptiles					
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	-	2	LC	LC
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	IV	2	LC	LC
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	IV	2	NT	LC
Lézard vivipare	<i>Lacerta vivipara</i>	-	3	LC	LC
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	-	3	LC	LC
GUMBRECHTSHOFFEN					
Amphibiens					
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	-	3	LC	LC
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	V	5	LC	LC
Reptiles					
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	-	2	LC	LC
GUNDERSHOFFEN					
Amphibiens					
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	-	3	LC	LC
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	V	5	LC	LC
Reptiles					
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	-	2	LC	LC
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	IV	2	NT	LC
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	-	3	LC	LC

Nom commun	Nom scientifique	DH	Lg. F	LR Fr	LR Als
MERTZWILLER					
-	-	-	-	-	-
MIETESHEIM					
Amphibiens					
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	V	5	LC	LC
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	II-IV	2	VU	NT
NIEDERBRONN-LES-BAINS					
Amphibiens					
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	-	3	LC	LC
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>	V	5	LC	LC
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	V	5	LC	LC
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	-	3	LC	LC
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	II-IV	2	VU	NT
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	-	3	LC	LC
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	-	3	LC	LC
Reptiles					
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	IV	2	LC	LC
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	IV	2	NT	LC
Lézard vivipare	<i>Lacerta vivipara</i>	-	3	LC	LC
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	-	3	LC	LC
OBERBRONN					
Amphibiens					
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	-	3	LC	LC
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	V	5	LC	LC
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	-	3	LC	LC
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	II-IV	2	VU	NT
Reptiles					
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	II-IV	2	LC	NAnc
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	IV	2	LC	LC
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	-	2	LC	LC
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	IV	2	LC	LC
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	IV	2	NT	LC
Lézard vivipare	<i>Lacerta vivipara</i>	-	3	LC	LC

Nom commun	Nom scientifique	DH	Lg. F	LR Fr	LR Als
OFFWILLER					
Amphibiens					
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	V	5	LC	LC
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	-	3	LC	LC
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	-	3	LC	LC
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	-	3	LC	LC
Reptiles					
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	-	2	LC	LC
REICHSHOFFEN					
Amphibiens					
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	-	3	LC	LC
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	V	5	LC	LC
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	-	3	LC	LC
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	II-IV	2	VU	NT
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	-	3	LC	LC
Reptiles					
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	-	2	LC	LC
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	IV	2	LC	LC
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	-	3	LC	LC
ROTHBACH					
Amphibiens					
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	-	3	LC	LC
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	V	5	LC	LC
Reptiles					
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	IV	2	LC	LC
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	IV	2	NT	LC
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	-	3	LC	LC

Nom commun	Nom scientifique	DH	Lg. F	LR Fr	LR Als
UTTENHOFFEN					
Amphibiens					
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	-	3	LC	LC
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	V	5	LC	LC
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	II-IV	2	VU	NT
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	-	3	LC	LC
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	II-IV	2	NT	NT
Reptiles					
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	-	2	LC	LC
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	IV	2	LC	LC
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	IV	2	NT	LC
Lézard vivipare	<i>Lacerta vivipara</i>	-	3	LC	LC
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	-	3	LC	LC
WINDSTEIN					
Amphibiens					
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	-	3	LC	LC
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	V	5	LC	LC
Reptiles					
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	-	2	LC	LC
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	IV	2	LC	LC
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	IV	2	NT	LC
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	-	3	LC	LC
ZINSWILLER					
Amphibiens					
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	IV	2	LC	LC
Reptiles					
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	IV	2	LC	LC
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	IV	2	NT	LC

DH Directive Habitat, Faune, Flore du 21 mai 1992 (Annexe II, IV, V)

Lg Fr Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (Article 2, 3, 5)

LR Fr Liste Rouge France (UICN, MNHN – 2008) : LC = préoccupation mineure ; VU = vulnérable

LR Als BUFO, 2014. La Liste rouge des Amphibiens menacés en Alsace. BUFO, ODONAT. Document numérique. LC = préoccupation mineure ; NT = quasi-menacé

Herpétofaune par commune

d) L'ENTOMOFAUNE

L'analyse de la base de données en ligne a permis de mettre en évidence la présence d'un grand nombre d'insectes parmi les familles recherchées (orthoptères, lépidoptères-rhopalocères, odonates) sur le territoire de la CCPN. Les espèces protégées ainsi que les plus menacées sont reprises dans le tableau ci-après.

Nom commun	Nom scientifique	DH	Lg. F	LR Fr	LR Als
DAMBACH					
Odonates					
Agrion hasté	<i>Coenagrion hastulatum</i>	-	-	VU	EN
Cordulie arctique	<i>Somatochlora arctica</i>	-	-	NT	CR
Leste verdoyant	<i>Lestes virens</i>	-	-	LC	VU
Leucorrhinie à large queues	<i>Leucorrhinia caudalis</i>	IV	2	LC	VU
Leucorrhinie douteuse	<i>Leucorrhinia dubia</i>	-	-	NT	EN
Ophiogomphe serpent	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	II-IV	2	LC	VU
Sympétrum noir	<i>Sympetrum danae</i>	-	-	VU	VU
Lépidoptères					
Cuivré de la verge-d'or	<i>Lycaena virgaurea</i>	-	-	LC	VU
Cuivré mauvin	<i>Lycaena alciphron</i>	-	-	LC	VU
Mélitée orangée	<i>Melitaea didyma</i>	-	-	LC	VU
Orthoptères					
Conocéphale des roseaux	<i>Conocephalus dorsalis</i>	-	-	3	EN
GUMBRECHTSHOFFEN					
Odonates					
Ophiogomphe serpent	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	II-IV	2	LC	VU
GUNDERSHOFFEN					
Odonates					
Ophiogomphe serpent	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	II-IV	2	LC	VU
MERTZWILLER					
Odonates					
Ophiogomphe serpent	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	II-IV	2	LC	VU
Lépidoptères					
Azuré de la sanguisorbe	<i>Maculinea teleius</i>	II-IV	2	VU	VU
Azuré des paluds	<i>Maculinea nausothous</i>	II-IV	2	VU	VU
MIETESHEIM					
-	-	-	-	-	-

Nom commun	Nom scientifique	DH	Lg. F	LR Fr	LR Als
NIEDERBRONN-LES-BAINS					
Odonates					
Ophiogompe serpent	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	II-IV	2	LC	VU
Lépidoptères					
Cuivré de la verge-d'or	<i>Lycaena virgaurea</i>	-	-	LC	VU
OBERBRONN					
Odonates					
Ophiogompe serpent	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	II-IV	2	LC	VU
Lépidoptères					
Cuivré de la verge-d'or	<i>Lycaena virgaurea</i>	-	-	LC	VU
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	II-IV	2	LC	NT
Orthoptères					
Criquet palustre	<i>Pseudochortippus montanus</i>	-	-	3	VU
OFFWILLER					
Odonates					
Ophiogompe serpent	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	II-IV	2	LC	VU
REICHSHOFFEN					
Lépidoptères					
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	II-IV	2	LC	NT
ROTHBACH					
Odonates					
Ophiogompe serpent	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	II-IV	2	LC	VU
Lépidoptères					
Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>	IV	2	LC	VU
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	II-IV	2	LC	NT
UTTENHOFFEN					
Odonates					
Ophiogompe serpent	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	II-IV	2	LC	VU

Nom commun	Nom scientifique	DH	Lg. F	LR Fr	LR Als
WINDSTEIN					
Odonates					
Ophiogomphe serpent	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	II-IV	2	LC	VU
Lépidoptères					
Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>	IV	2	LC	VU
Cuivré de la verge-d'or	<i>Lycaena virgaurea</i>	-	-	LC	VU
Orthoptères					
Criquet palustre	<i>Pseudochortippus montanus</i>	-	-	3	VU
ZINSWILLER					
Odonates					
Ophiogomphe serpent	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	II-IV	2	LC	VU

DH Directive Habitats-Faune-Flore : Union européenne, directive 92/43/CEE, 1992, Annexes II, IV et V.

Lg Fr Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire (Article 2).

LR Fr UICN France, MNHN, OPIE & SEF (2014). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Paris, France : **LC** = préoccupation mineure ; **NT** = quasi-menacé ; Les Orthoptères menacés en France, Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques, 2004 (HS = espèces hors sujet, 1 = espèces proche de l'extinction ou déjà éteinte, 2 = espèce fortement menacée d'extinction, 3 = espèce menacée à surveiller, 4 = espèces non menacées en l'état actuel des connaissances). Liste Rouge Française (non officielle, cf. note de bas de page) des Odonates menacés en France⁸ (cf. note de bas de page).

LR Als MORATIN R., 2014. La Liste rouge des Odonates menacés en Alsace. IMAGO, ODONAT. Document Numérique ; IMAGO, 2014. La Liste rouge des Rhopalocères et Zygènes menacés en Alsace. IMAGO, ODONAT. Document numérique. IMAGO, 2014. La Liste rouge des Orthoptères menacés en Alsace. IMAGO, ODONAT. Document numérique. **LC** = préoccupation mineure ; **NT** = quasi-menacée ; **VU** = vulnérable.

Entomofaune protégée par commune

⁸ DOMMANGET J.L., PRIOUL B., GAJDOS A., BOUDOT J.-P., 2008. Document préparatoire à une Liste Rouge des Odonates de France métropolitaine complétée par la liste des espèces à suivi prioritaire. Société française d'odonatologie (Sfonat). Rapport non publié, 47 pp.

3.3.3. Espèces faisant l'objet de PNA ou PRA

Parmi les outils de la politique de lutte contre la perte de biodiversité figurent les plans nationaux d'actions (PNA) qui sont des outils stratégiques visant à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des espèces les plus menacées en France.

Un PNA peut être décliné à l'échelle régionale, lorsque les régions possèdent de forts enjeux de conservations de l'espèce concernée.

La DREAL Grand Est a engagé la déclinaison de plusieurs plans nationaux d'actions en région. Aujourd'hui, les déclinaisons régionales existantes sont les suivantes :

- Plan National d'Actions (PNA) 2012-2016 en faveur du le hamster commun ;

- Plan Régional d'Actions Alsace 2012 – 2016 en faveur des Amphibiens :

- Crapaud vert ;
- Sonneur à ventre jaune ;
- Pélobate brun ;

- Plan Régional d'Actions Alsace 2012 – 2016 en faveur des Oiseaux :

- Milan royal ;
- Pies-grièches grise et à tête rousse ;
- Rôle des genêts ;

- Plan Régional d'Actions Alsace 2014 – 2018 en faveur des Chiroptères.

Les espèces présentant un enjeu sur le territoire de la Communauté de communes sont décrites dans les chapitres suivants.

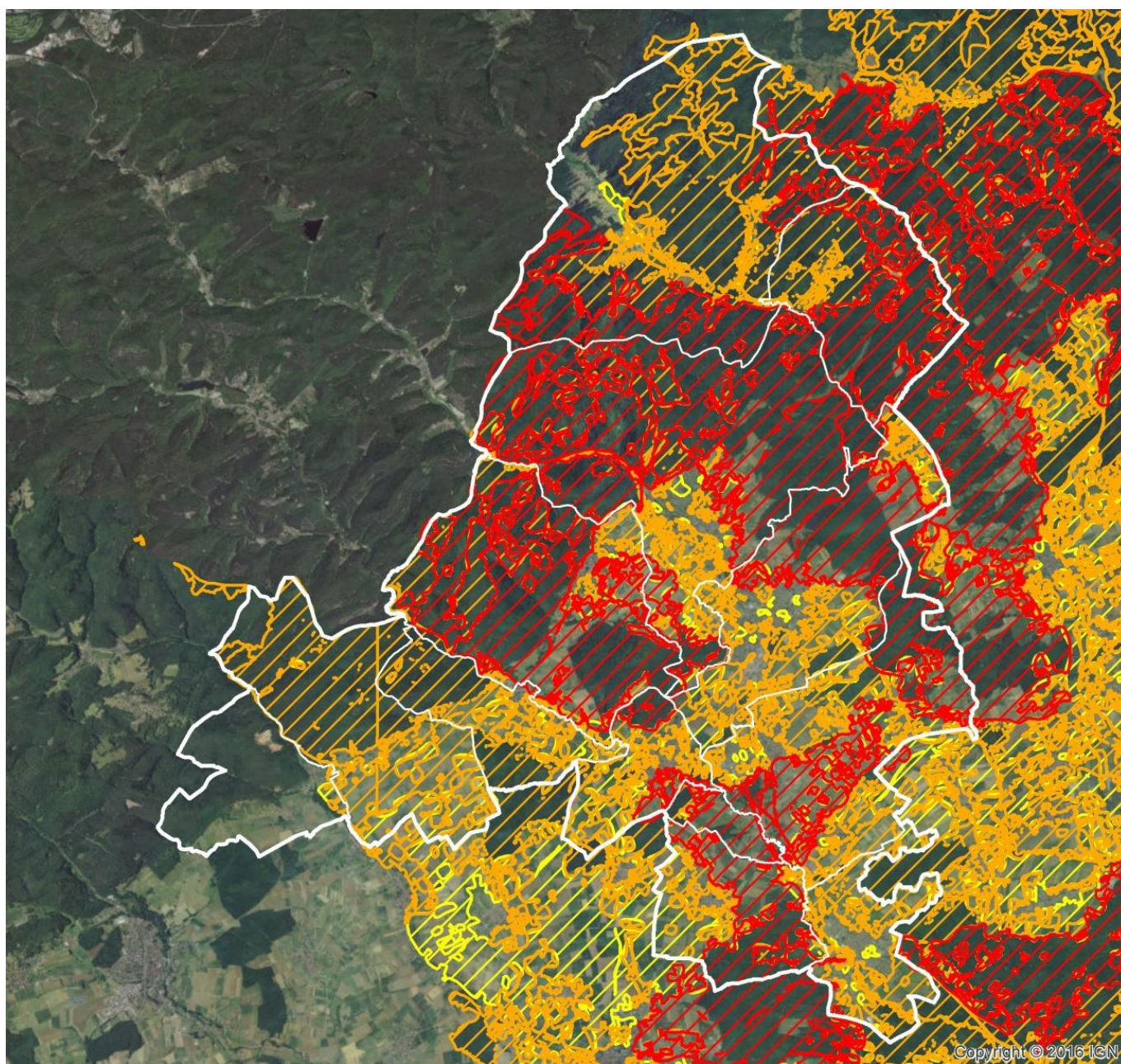
Seules les données fournies par le PRA en faveur des chiroptères ne sont pas suffisantes pour localiser les zones à enjeux. Les chiroptères seront traités dans le chapitre dédié aux incidences du PLUi sur l'environnement.

e) SONNEUR A VENTRE JAUNE

Le Plan Régional d'Actions pour la conservation du Sonneur à ventre jaune en Alsace a été établi pour la période 2012-2016. Les objectifs de ce plan sont :

- d'établir un bilan des connaissances et des moyens utilisés en vue de la protection de l'espèce en Alsace,
- définir les enjeux conservatoires en Alsace,
- développer le réseau et engager des campagnes de communication et de sensibilisation.

On retrouve 17 fiches actions dans ce PRA, pour lesquelles sont indiqués le thème de l'action (connaissance, réseau de communication et/ou conservation), son intitulé et le degré de priorité (de 1 à 3). Elles permettent l'application des objectifs par le biais d'actions concrètes. La fiche action n°15 "Prise en compte de l'espèce dans les schémas d'aménagement du territoire" a notamment pour objectif d'intégrer les exigences écologiques de l'espèce (aquatiques et terrestres) dans la mise en place de la politique d'aménagement du territoire au niveau local au travers des PLU.

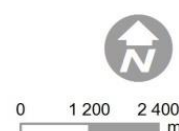


PLAN NATIONAL D'ACTION - DÉCLINAISON RÉGIONALE SONNEUR À VENTRE JAUNE

-  enjeux forts
-  enjeux moyens
-  enjeux faibles

SOURCES : DREAL ALSACE ; BD ORTHO, 2015.

MAI 2017



Enjeux Sonneur à ventre jaune

Le territoire du Pays de Niederbronn-les-Bains est recouvert en grande majorité de zones à enjeux forts ou moyens pour le Sonneur à ventre jaune (cf. illustration ci-avant).

Quelques secteurs, à dominante humide, sont très favorables à l'espèce, puisque le Sonneur à ventre jaune a besoin d'habitats aquatiques pour la reproduction et le développement des larves et d'habitats terrestres favorables environnants (forêts notamment). Ainsi, la prise en compte de l'espèce dans le cadre de la gestion forestière est primordiale pour la conservation du Sonneur à ventre jaune.

De manière générale, le Sonneur à ventre jaune occupe des milieux bocagers, prairiaux, mais également des milieux forestiers (chemins et clairières). Il se reproduit dans des eaux stagnantes de nature variable : fossés, ornières, zones marécageuses, anciennes carrières...

f) MILAN ROYAL

Etant l'une des espèces de rapaces diurnes les plus menacées en Alsace, le Milan royal dispose, depuis 2012, d'un Plan Régional d'Action.

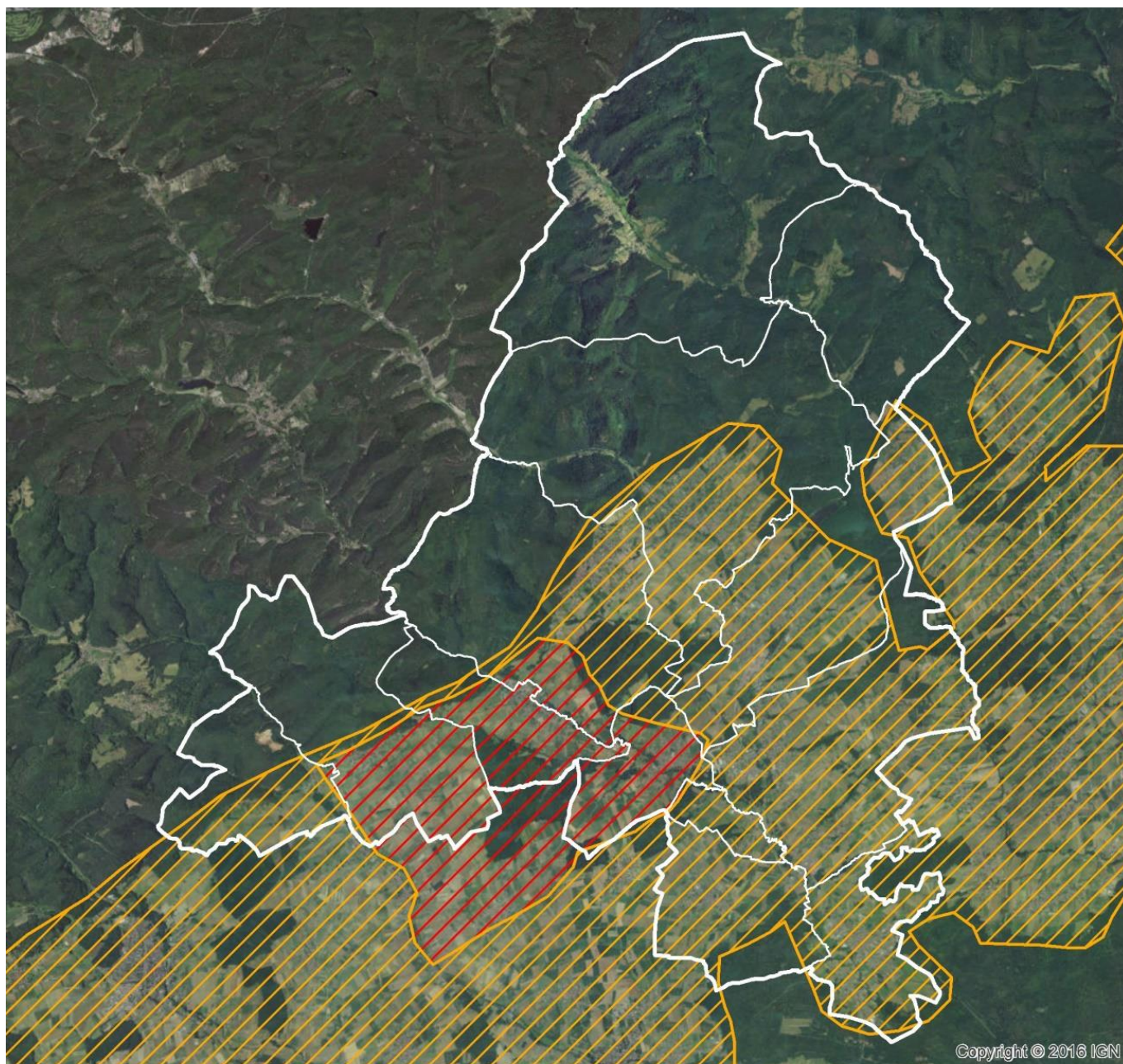
Effectif jusqu'en 2016, ce plan s'axe sur trois objectifs principaux :

- dresser un état des lieux des connaissances du Milan royal en Alsace sur le thème de sa répartition, ses effectifs, sa dynamique et ses besoins en termes de conservation,
- présenter les actions qui ont déjà été conduites sur l'espèce en Alsace et les résultats obtenus,
- établir une liste d'actions prioritaires à mettre en œuvre en Alsace.

La majorité du territoire du Pays de Niederbronn-les-Bains est classé à enjeux moyens pour le Milan royal (cf. illustration ci-après).

De plus, les communes d'Offwiller, Zinswiller et Gumbrechtshoffen sont concernées par des secteurs à enjeux forts. Cette zone de collines intègre un ensemble de prairies, de parcelles cultivées et de boisements.

Espèce ubiquiste et généraliste, le Milan royal est capable d'évoluer dans de nombreux types de paysages, mais reste associé surtout aux terres arables et aux pâtures des étages collinéens à montagnard qui constituent ses zones de chasse. Les grands massifs forestiers sont quant à eux ses principales zones de nidification.



Copyright © 2016 IGN

PLAN NATIONAL D'ACTION - DÉCLINAISON RÉGIONALE MILAN ROYAL

-  enjeux forts
-  enjeux moyens

SOURCES : DREAL ALSACE ; BD ORTHO, 2015.

MAI 2017



Enjeux Milan royal

g) PIE-GRIECHE GRISE ET PIE-GRIECHE A TETE ROUSSE

En Alsace, la Pie-grièche grise et la Pie-grièche à tête rousse font l'objet d'un Plan Régional d'Actions 2012-2016.

Les objectifs de ce plan sont les suivants :

- l'amélioration des connaissances (répartition et effectifs, états de conservation des biotopes, causes de dégradation...),
- la conservation et la restauration des biotopes,
- la sensibilisation des acteurs concernés et du grand public (promouvoir l'agriculture extensive...).

Chaque axe a été décliné en différentes actions sous la forme de fiches. 20 fiches-actions ont été définies, dont la fiche n°15 intitulée "Prendre en compte l'espèce dans les documents de planification territoriale, les études d'impact et d'incidence". Un des objectifs de l'action est d'assurer la prise en compte des deux espèces dans les documents de planification, notamment les PLU.

D'après le PRA, différents secteurs sont considérés comme à enjeux moyens ou forts pour la Pie-grièche grise (cf. illustration ci-après).

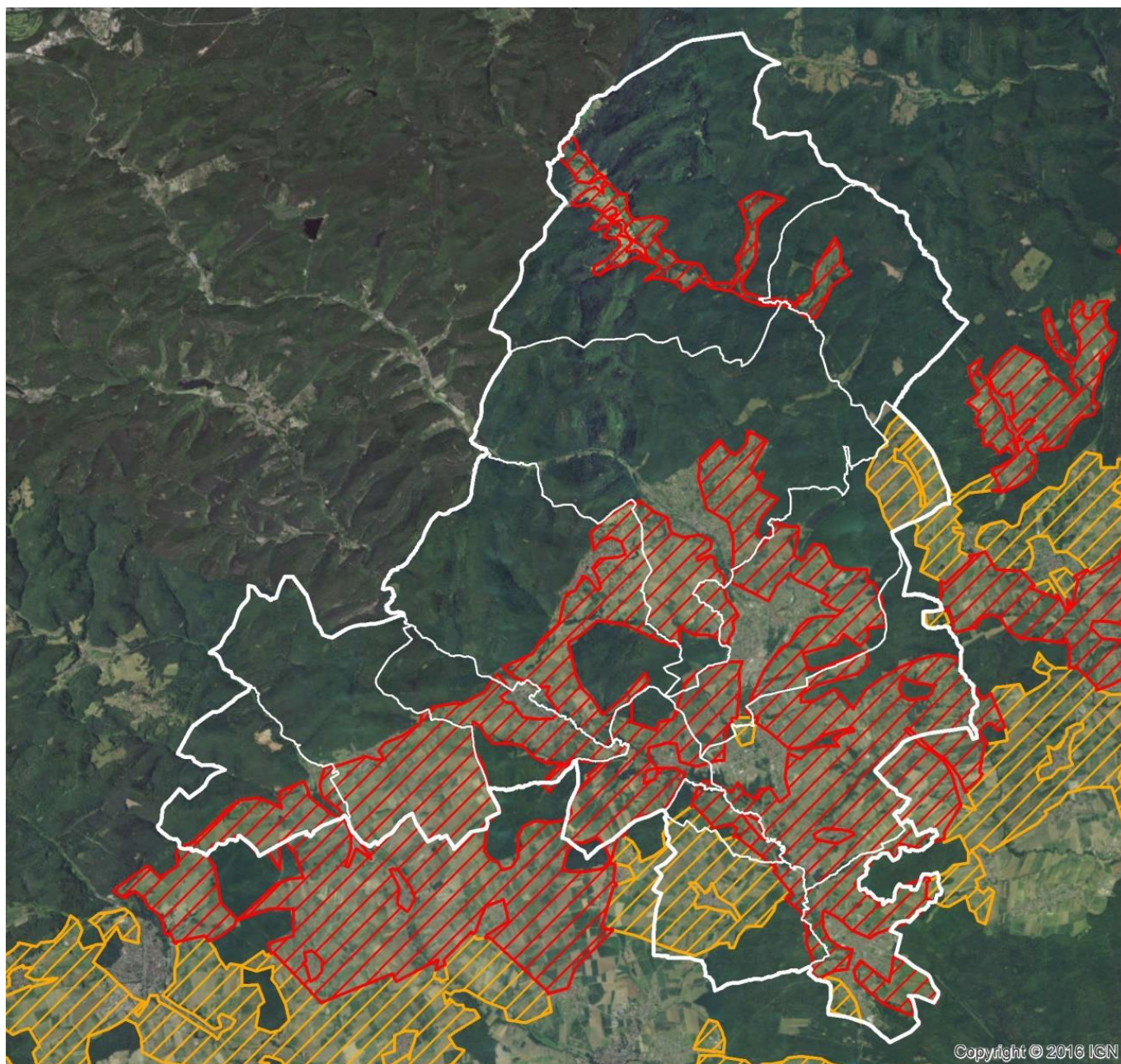
Ces zones à enjeux sont principalement localisées au sein de secteurs agricoles et prairiaux dans la partie Sud de la communauté de communes.

Cette espèce niche dans un milieu semi-ouvert composé de prairies, pâtures, haies, bosquets, vergers, arbres isolés... Les endroits frais et la proximité d'un milieu humide sont appréciés, et la richesse en insectes est déterminante pour la quête alimentaire.

Plusieurs petits secteurs à enjeux moyens pour la Pie-grièche à tête rousse sont disséminés dans les milieux semi-ouverts du territoire de la communauté de communes (cf. illustration ci-après).

Les zones à enjeux forts sont principalement localisées dans les communes de Niederbronn-les-Bains, Reichshoffen, Gundershoffen et Mietesheim, et en particulier dans les secteurs de vergers préservés.

L'espèce fréquente classiquement les vergers traditionnels à hautes tiges pâturés par des vaches, des moutons ou des chevaux. Pour chasser à l'affût, elle a besoin de nombreux perchoirs constitués par les piquets de clôture ou les branches basses.



PLAN NATIONAL D'ACTION - DÉCLINAISON RÉGIONALE PIE GRIÈCHE GRISE

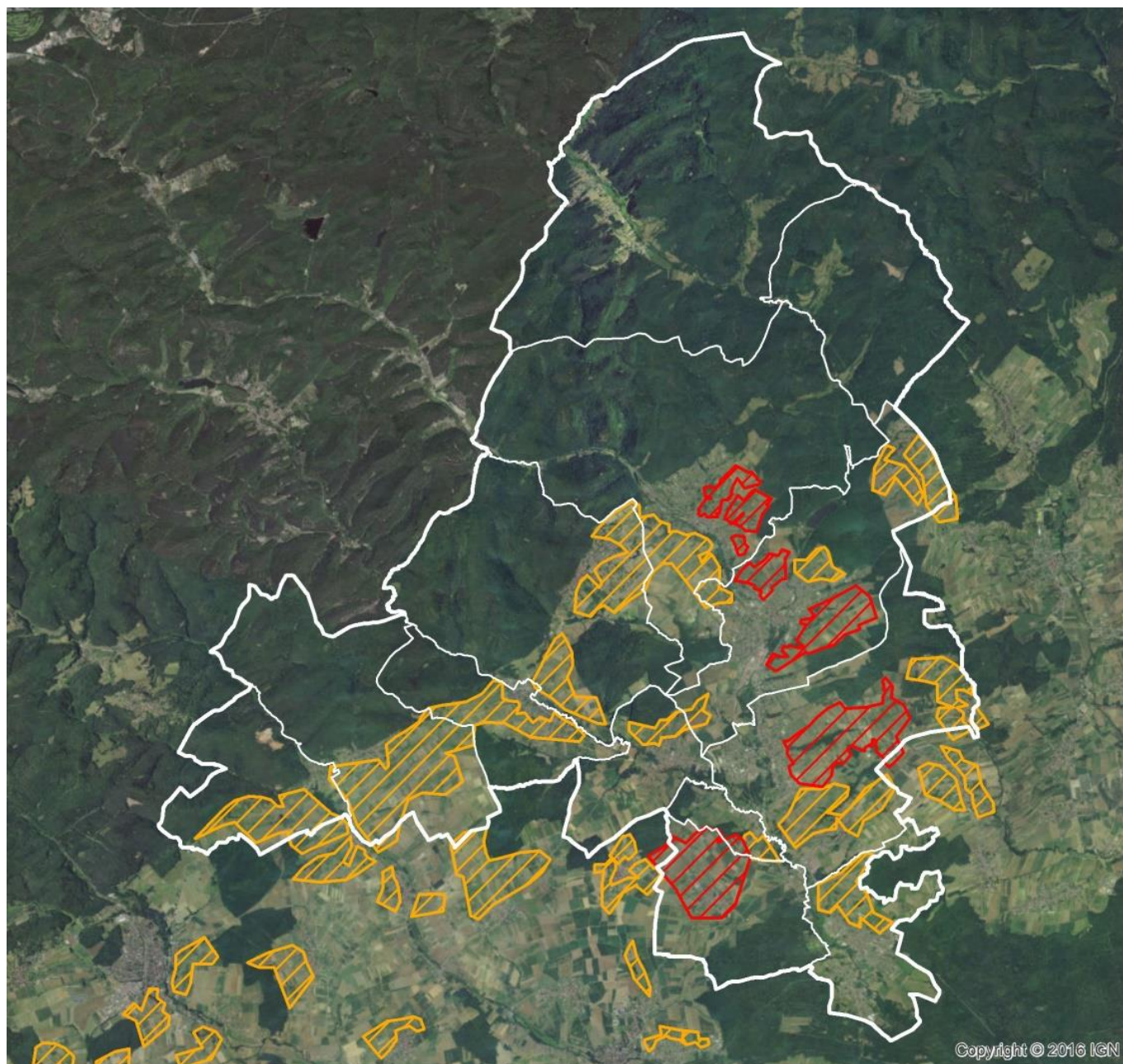
-  enjeux forts
-  enjeux moyens

SOURCES : DREAL ALSACE ; BD ORTHO, 2015.

MAI 2017



Enjeux Pie-grièche grise sur la commune

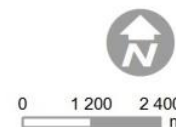


PLAN NATIONAL D'ACTION - DÉCLINAISON RÉGIONALE PIE GRIÈCHE À TÊTE ROUSSE

-  enjeux forts
-  enjeux moyens

SOURCES : DREAL ALSACE ; BD ORTHO, 2015.

MAI 2017



Enjeux Pie-grièche à tête rousse

4. Fonctionnement écologique

4.1. CONCEPT DE TRAME VERTE ET BLEUE

La Trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques qui ont été détériorées suite au développement d'infrastructures humaines. Cet outil d'aménagement du territoire vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, qui permette aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer, etc.

Le réseau écologique est constitué de deux trames et de deux éléments de base :

TRAME VERTE

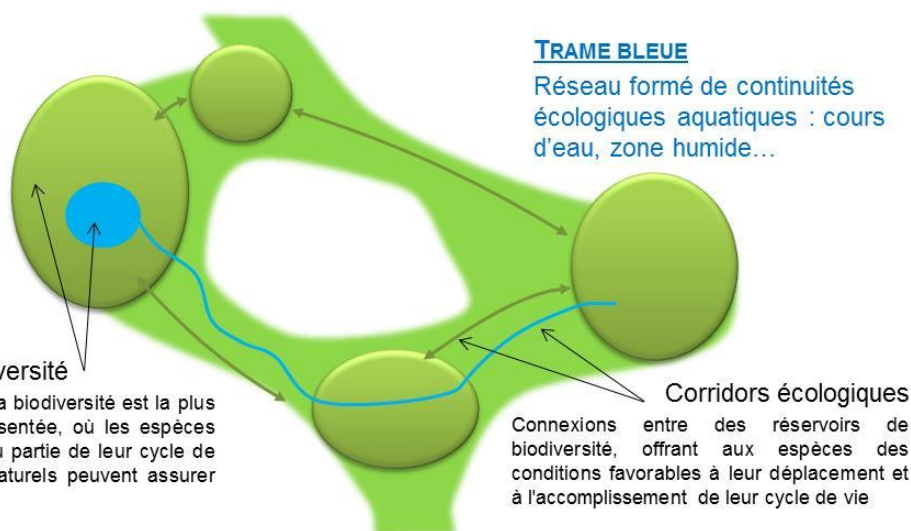
Réseau formé de continuités écologiques terrestres : forêt, prairie...

TRAME BLEUE

Réseau formé de continuités écologiques aquatiques : cours d'eau, zone humide...

Réservoirs de biodiversité

Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement



Corridors écologiques
Connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie

Les objectifs de la trame verte et bleue sont :

- diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces,
- identifier et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques,
- atteindre ou conserver le bon état écologique ou le bon potentiel des eaux de surface,
- prendre en compte la biologie des espèces migratrices,
- faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages,
- améliorer la qualité et la diversité des paysages,
- permettre le déplacement des aires de répartition des espèces sauvages et des habitats naturels dans le contexte du changement climatique,

4.2. LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) d'Alsace a été adopté le 21 novembre 2014 par la Région et par arrêté préfectoral n°2014/92 du 22 décembre 2014. Il a été intégré dans le SRADDET Grand Est approuvé le 24 janvier 2020

Ce schéma, élaboré conjointement par l'Etat et la Région Alsace dans le cadre des lois Grenelle de l'Environnement, vise à concilier la biodiversité avec les besoins d'aménagement du territoire au niveau régional.

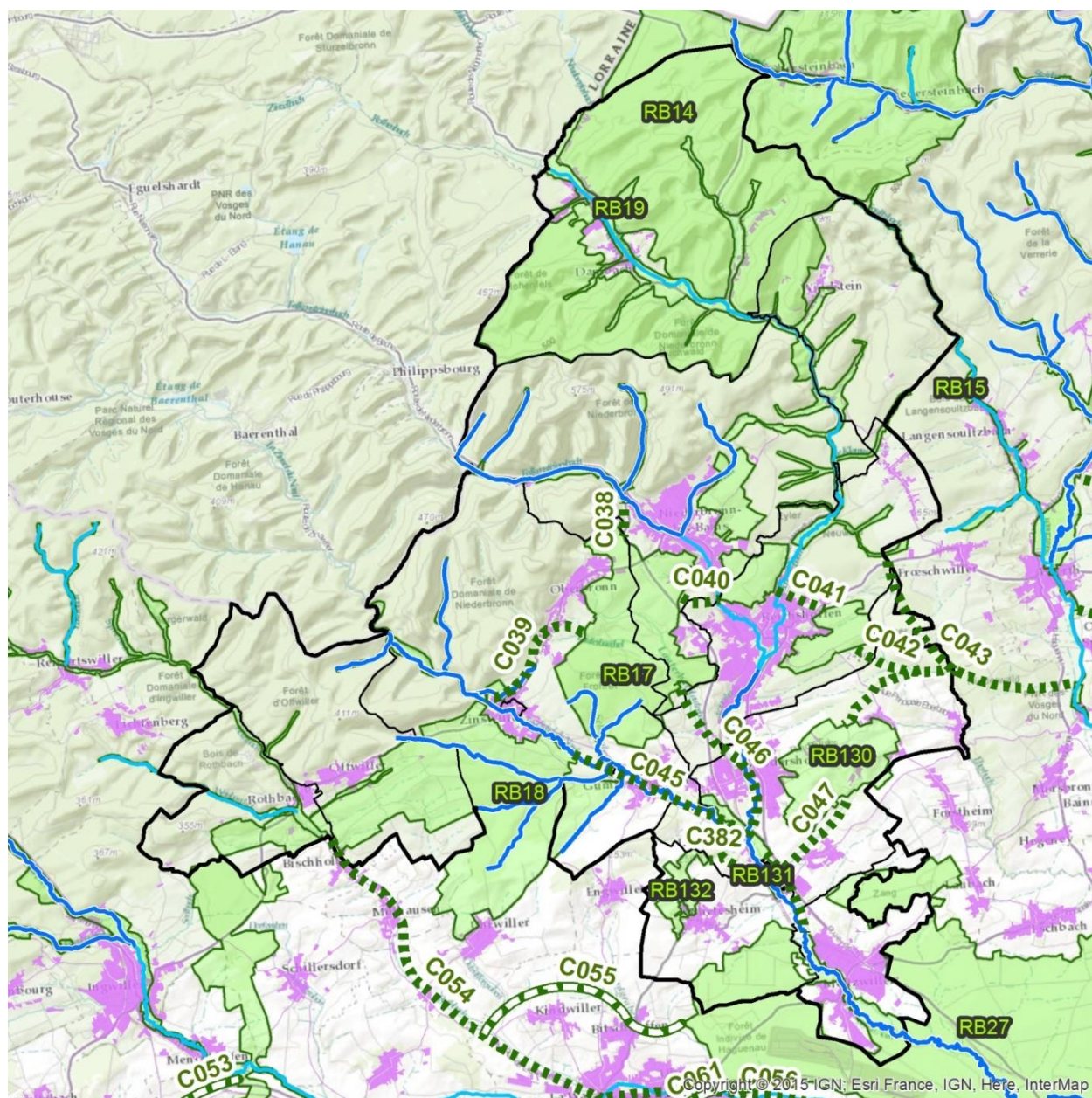
Le SRCE définit une trame verte et bleue, dont l'objectif est de garantir des paysages diversifiés et vivants dans toute la France, en favorisant le déplacement des espèces (identification des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques).

L'analyse de la cartographie existante du SRCE met en évidence la présence sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains de :

- 9 réservoirs de biodiversité (RB) ;
- 3 corridors écologiques d'importance nationale ;
- 11 corridors écologiques d'importance régionale.

Les réservoirs de biodiversité sont composés de milieux très variés : grands massifs forestiers, prairies et vergers, cours d'eau...

Concernant les corridors écologiques, la moitié a pour support les cours d'eau. Les autres sont des continuités forestières liées à des milieux forestiers ou sont mixtes, c'est-à-dire associés à des milieux tant forestiers qu'ouverts.



CORRIDORS ÉCOLOGIQUES D'INTÉRÊT RÉGIONAL

à préserver

à remettre en bon état

cours d'eau classés au titre de l'art. 214-17 du code de l'environnement, listes 1 et 2

réservoir de biodiversité

zones urbanisées

SOURCES : DREAL ALSACE ; REGION ALSACE.

AOÛT 2016

0 1 250 2 500
m

Extrait du SRCE Alsace

4.2.1. Les réservoirs de biodiversité

Id. SRCE	Intitulé	Intérêt(s) écologique(s)	Espèces sensibles à la fragmentation recensées	État fonctionnel et menace(s)	Axe(s) d'analyse
RB14	Réserve transfrontalière	Espèces des milieux forestiers	Lézard vivipare, Chat sauvage, Cerf élaphe, Lynx boréal, Chouette de Tengmalm, Chevêchette d'Europe, Gobemouche noir	Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme	Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de "vieux bois" (îlots et arbres) pour les espèces inféodées à ce type de milieux Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique
RB15	Sauer et ses affluents et bassin de Lembach	Espèces des cours d'eau et des milieux ouverts humides	Noctule de Leisler, Gobemouche noir, Azuré du serpolet, Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe, Cuivré mauvin, Écrevisse à pattes rouges	Réseau fragmentant : 2 routes départementales (D28, D27) 2 zones à enjeux liées à des routes de classe 3 2 zones à enjeux liées à l'urbanisme	Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de "vieux bois" (îlots et arbres) pour les espèces inféodées à ce type de milieux Préservation des vergers et des prés-vergers Maintien de milieux aquatiques de qualité pour les populations d'Écrevisses Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

Id. SRCE	Intitulé	Intérêt(s) écologique(s)	Espèces sensibles à la fragmentation recensées	État fonctionnel et menace(s)	Axe(s) d'analyse
RB17	Prés et vergers de Niederbronn, Reichshoffen et d'Oberbronn	Espèces des milieux forestiers et des milieux ouverts prairiaux	Chat sauvage, Pie-grièche grise, Pie-grièche à tête rousse, Gobemouche noir, Lézard vivipare	Réseau fragmentant : 2 routes départementales (D28, D1062) 2 zones à enjeux liées à des routes de classe 3 8 zones à enjeux liées à l'urbanisme	Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de "vieux bois" (îlots et arbres) Préservation des vergers et des prés-vergers Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique
RB18	Prés et vergers de Rothbach, Offwiller, Zinswiller et Bois d'Uhrwiller	Espèces des cours d'eau, des milieux forestiers, des milieux ouverts prairiaux et des milieux ouverts humide	Sonneur à ventre jaune, Chat sauvage, Pie-grièche grise, Chouette chevêche, Pie-grièche à tête rousse	Réseau fragmentant : 1 route départementale (D28) 1 zone à enjeux liée à des routes de classe 3 3 zones à enjeux liées à l'urbanisme	Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux Préservation des vergers et des prés-vergers Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

Id. SRCE	Intitulé	Intérêt(s) écologique(s)	Espèces sensibles à la fragmentation recensées	État fonctionnel et menace(s)	Axe(s) d'analyse
RB19	Moder et ses affluents	Espèces des cours d'eau, des milieux forestiers et des milieux ouverts humides	Chat sauvage, Lynx boréal, Loir gris, Chouette de Tengmalm, Gobemouche noir, Gomphe serpent, Ecrevisse à pattes rouges	Réseau fragmentant : 2 routes départementales (D919, D28) 1 zone à enjeux liée à des routes de classe 3/8 zones à enjeux liées à l'urbanisme	Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de "vieux bois" (îlots et arbres) pour les espèces inféodées à ce type de milieu Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux Préservation des vergers et des prés-vergers Maintien de milieux aquatiques de qualité pour les populations d'Ecrevisses Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique
RB27	Forêt de Haguenau et Delta de la Sauer	Espèces des cours d'eau et des milieux forestiers	Sonneur à ventre jaune, Crapaud calamite, Rainette verte, Triton crêté, Léopard vivipare, Coronelle lisse, Noctule de Leisler, Chat sauvage, Castor d'Eurasie, Muscardin, Pie-grièche grise, Pipit farlouse, Tarier des prés, Gobemouche noir, Hypolaïs icterine, Leucorrhinus à large queue, Leucorrhinus douteux, Agrion de Mercure, Gomphe serpent, Azuré de la sanguisorbe, Azuré des paluds, Criquet des roseaux	Réseau fragmentant : 1 autoroute (A35) et 17 routes départementales (D72, D1062, D27, D263, D1063, D919, D139, D48, D264, D29, D28, D297, D87, D4, D468, D37) 6 zones à enjeux liées à des routes de classe 5 • 20 zones à enjeux liées à des routes de classe 3 26 zones à enjeux liées à l'urbanisme	Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de "vieux bois" (îlots et arbres) Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux prairiaux Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

Id. SRCE	Intitulé	Intérêt(s) écologique(s)	Espèces sensibles à la fragmentation recensées	État fonctionnel et menace(s)	Axe(s) d'analyse
RB130	Vergers de Gundershoffen	Espèces des milieux prairiaux et des vergers	Pie-Grièche à tête rousse, Chouette chevêche	Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme	Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux prairiaux Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles Préservation des vergers et des prés-vergers Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique
RB131	Prairies humides de la Zinsel du Nord	Espèces des milieux ouverts humides et des vergers	Triton crêté	Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme	Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux prairiaux Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides Préservation des vergers et des prés-vergers Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique
RB132	Vergers de Miesenheim	Espèces des milieux prairiaux et des vergers	Sonneur à ventre jaune, Pie-Grièche grise, Gobemouche noir, Chouette chevêche, Triton crêté	Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme	Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux prairiaux Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides Préservation des vergers et des prés-vergers Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

Réservoirs de biodiversité du SRCE Alsace

4.2.2. Les corridors écologiques

a) LES CORRIDORS D'INTERET NATIONAL

Id. SRCE	Corridor d'intérêt national	Liens avec les territoires limitrophes	Justification par rapport à la cohérence nationale et supra-régionale	Principaux types de milieux	Exemples d'espèces cibles (dans la liste des espèces déterminantes SRCE)
CN3	Massif vosgien	Allemagne Lorraine Franche-Comté	Arc alpin, Jura, Vosges (continuités forêts de montagne, milieux ouverts frais à froids) Axe de migration de l'avifaune : axe reliant la péninsule ibérique à la frontière franco-allemande	Forêts de montagne Vieux bois et forêts sub-naturelles Réseau de chaumes, prairies d'altitude et de versant Réseaux de tourbières Milieux rocheux et falaises	Grand Tétras, Chouette de Tengmalm, Gélinotte des bois, Chevechette d'Europe, Tarier des prés, Venturon montagnard (sud), Pipit farlouse (sud), Lynx boréal, Chat sauvage, Cerf élaphe, Lézard vivipare Espèces des milieux forestiers et notamment des vieux bois, des prairies de montagne, espèces des milieux rocheux, espèces arctico-alpine relictuelles, espèces des tourbières
CN4	Piémont vosgien et collines sous-vosgiennes	Allemagne Franche-Comté	Axe couloir rhodanien, vallée du Doubs, plaine d'Alsace, nord de l'Allemagne (continuité milieux ouverts thermophiles)	Milieux thermophiles (pelouses, forêts, lisières, talus, murets etc.) Milieux rocheux et falaises	Pie-grièche grise, Pie-grièche à tête rousse, Chouette chevêche (piémont nord) Lézard vert Chat sauvage Espèces des milieux thermophiles et des milieux rocheux, espèces des vergers et des prairies (nord)
CN9	Vallée de la Moder	Allemagne Lorraine	Continuité Massif Vosgien/Plaine/Rhin/Forêt Noire	Cours d'eau vosgiens Forêts et milieux ouverts humides Prairies et milieux agricoles extensifs Forêts de plaine et montagne	Azuré de la sanguisorbe, Gomphe serpentin, Chat sauvage Espèces des cours d'eau et des milieux alluviaux associés, espèces des milieux forestiers et des prairies

Corridors d'intérêt national du SRCE Alsace

b) LES CORRIDORS D'INTERET REGIONAL

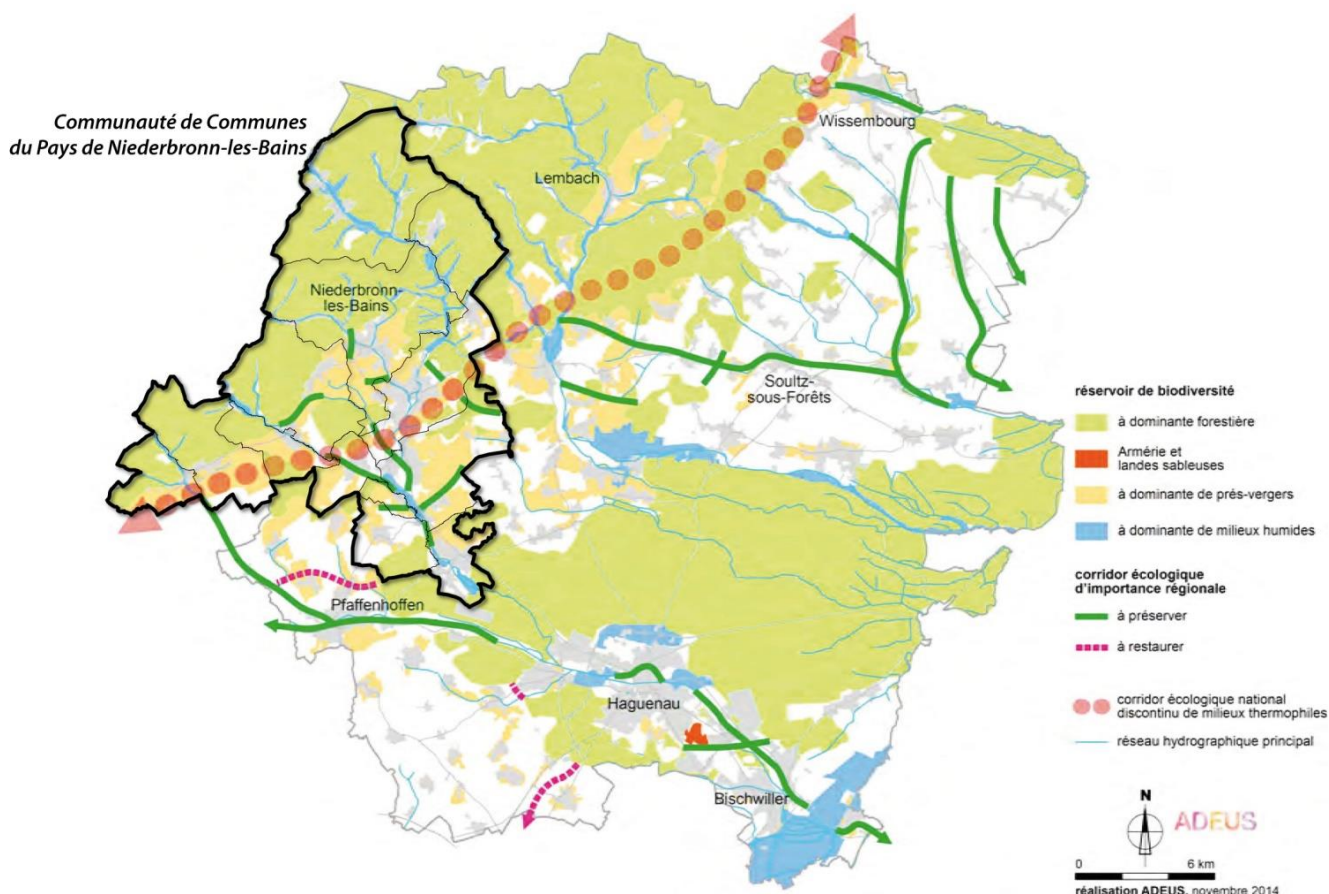
Id. SRCE	Support	Sous-trame(s)	Espèce(s) cible(s)	Principales routes fragmentantes	Etat fonctionnel	Enjeux
CO38	Continuité forestière	Prairie, Verger	Chat sauvage	-	Satisfait	À préserver
CO39	Cours d'eau	Milieu forestier humide, Milieu ouvert humide, Prairie, Verger	Pie-grièche grise, Pie-grièche à tête rousse, Gobemouche noir, Chat sauvage	D28	Satisfait	À préserver
CO40	Mixte	Prairie, Verger	Pie-grièche grise, Pie-grièche à tête rousse, Chat sauvage	-	Satisfait	À préserver
CO41	Cours d'eau	Milieu forestier humide, Milieu ouvert humide, Prairie, Verger	Pie-grièche grise, Pie-grièche à tête rousse, Chat sauvage, Muscardin	D28	Satisfait	À préserver
CO42	Cours d'eau	Milieu forestier, Milieu forestier humide, Prairie	Pie-grièche grise, Pie-grièche à tête rousse, Chat sauvage	-	Satisfait	À préserver
CO43	Continuité forestière	Milieu forestier, Milieu forestier humide	Pie-grièche grise, Gobemouche noir, Chat sauvage	D27, D28	Satisfait	À préserver
CO44	Cours d'eau	Milieu forestier, Milieu forestier humide, Milieu ouvert humide, Prairie	Azuré de la sanguisorbe, Gobemouche noir, Chat sauvage	-	Satisfait	À préserver
CO45	Cours d'eau	Milieu forestier, Milieu forestier humide, Milieu ouvert humide, Prairie	Gomphe serpent, Chevêche d'Athéna, Gobemouche noir, Chat sauvage, Muscardin	-	Satisfait	À préserver
CO46	Cours d'eau	Milieu forestier, Milieu forestier humide, Milieu ouvert humide, Prairie	Gomphe serpent, Chevêche d'Athéna, Gobemouche noir, Chat sauvage	D1062	Satisfait	À préserver
CO47	Continuité forestière	Milieu forestier, Milieu forestier humide, Milieu ouvert humide, Prairie	Pie-grièche grise, Pie-grièche à tête rousse, Chat sauvage	D686	Satisfait	À préserver
CO382	Mixte	Milieu ouvert humide, Prairie, Verger	Pie-grièche grise, Chevêche d'Athéna, Sonneur à ventre jaune, Triton crêté, Lézard vivipare	-	Satisfait	À préserver

Corridors d'intérêt régional du SRCE Alsace

4.3. FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE A L'ECHELLE DU SCOTAN

Depuis 2009, le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord (SCoTAN) constitue le cadre du développement des communes qui le composent, notamment le Pays de Niederbronn-les-Bains.

La carte schématique ci-après synthétise les différentes continuités écologiques à l'échelle du SCOTAN, en cohérence avec les projets de territoire voisins. Elle identifie des ensembles cohérents et fonctionnels en termes de type de milieux (approche initiale des travaux du SCOTAN) et distingue ainsi les ensembles composés en majorité de milieux forestiers de ceux composés majoritairement de milieux ouverts à semi-ouverts (landes sableuses, prés-vergers, milieux humides).



Trame verte et Bleue du SCOTAN (Source : Rapport de présentation 2015)

Au sein du territoire du Pays de Niederbronn-les-Bains, différents types de réservoirs de biodiversité sont identifiés :

- à dominante forestière : concerne essentiellement l'arc Sud-Ouest/Nord/Nord-Est de la communauté de communes ;
- à dominante de prés-vergers : concerne majoritairement le piémont et la partie Sud de la CCPN (Oberbronn, Niederbronn-les-Bains, Gundershoffen, Gumbrechtshoffen, ...)
- à dominante de milieux humides : le long des nombreux cours d'eau du territoire et en fonds de vallons.

Ces noyaux centraux ont été identifiés sur la base de critères d'écologie fonctionnelle qualitatifs (espèces, habitats présents) et quantitatifs (surface, compacité, etc.) et sur la base des critères établis pour élaborer la Trame Verte en plaine d'Alsace :

- ensembles prairiaux de qualité, situés dans une zone d'inventaire ou de protection de la biodiversité, d'au moins 20 ha d'un seul tenant ;
- massifs forestiers de qualité, situés dans une zone d'inventaire ou de protection de la biodiversité, d'au moins 250 ha d'un seul tenant.

Le tracé du corridor national discontinu des milieux thermophiles a été repris de la carte du SRCE.

D'après le Tome 1 du SRCE, ce corridor traverse l'Alsace du Nord au Sud en suivant le Piémont des Vosges. Les milieux associés sont le plus souvent de superficie réduite : milieux thermophiles (pelouses, forêts, lisières, talus, murets, etc.), milieux rocheux et falaises.

D'autres corridors écologiques d'importance régionale ont été définis et permettent de relier différents réservoirs de biodiversité. La carte de la TVB du SCOTAN reprend les tracés identifiés par le SRCE sauf en cas de redondance avec les réservoirs identifiés.

4.4. FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE A L'ECHELLE LOCALE

À l'échelle locale, la communauté de communes présente une configuration particulièrement intéressante et variée d'un point de vue écologique. Les sous-trames écologiques qui composent le paysage intercommunal sont présentées dans les paragraphes suivants.

Les principaux éléments de la TVB ont été repris de celle du SCOTAN et adaptés à l'échelle locale.

4.4.1. La sous-trame des milieux forestiers

Les boisements représentent des surfaces importantes du territoire de la CCPN et constituent un ensemble peu fragmenté.

L'ensemble des principaux massifs a été intégré au réservoir de biodiversité des milieux forestiers, conformément à la TVB du SCOTAN.

Les petits boisements, peu connectés entre eux, les plantations, les boisements très jeunes ont été exclus de ce zonage.

Ainsi, les réservoirs de biodiversité les plus étendus du territoire sont à dominante forestière.

Compte tenu des continuités existantes entre les massifs boisés et la présence de réservoirs de milieux (cf. chapitres suivants), aucun corridor des milieux boisés n'a été définis.

4.4.2. La sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts

Les milieux ouverts et semi-ouverts, et notamment les prairies, pâtures et vergers (dont les vergers pâturés) peuvent être, dans des conditions de gestion extensive, des milieux à très forte valeur écologique.

Ces milieux sont localisés dans la moitié Sud-Est du territoire et occupent par endroit de vastes zones.

Les principaux ensembles prairiaux de qualité intégrant des vergers et de grandes parcelles de prairies de fauche ont été considérés comme des réservoirs de biodiversité des prés-vergers.

Par ailleurs, ces secteurs intègrent de nombreuses ZNIEFF de type I et 2 ayant pour principal intérêt des milieux prairiaux et de vergers (ex : "Prés-vergers à Gundershoffen", "Prés-vergers à Mertzwiller", "Prés-vergers à Mietesheim et Uttenhoffen",...).

Ces réservoirs ont été identifiés pour leur intérêt en termes de milieux ouverts avec vergers et occupent de grands espaces au sein du territoire du Pays de Niederbronn-les-Bains.

Compte tenu des continuités existantes entre ces réservoirs, aucun corridor des milieux de prés-vergers n'a été défini.

4.4.3. La sous-trame des milieux humides et aquatiques

Les milieux aquatiques ont un impact réel sur le fonctionnement écologique local puisqu'ils façonnent les milieux qu'ils bordent, qu'ils soient forestiers ou cultivés.

Ces milieux sont majoritairement localisés le long des cours d'eau et sont par endroit protégés au titre de la Directive Habitat-Faune-Flore.

Les réservoirs de biodiversité des milieux humides intègrent les zones humides remarquables ainsi que les sites Natura 2000 relatifs aux cours d'eau et affluents (Moder, Sauer).

Les cours d'eau situés en partie en aval de la Communauté de communes sont de moins bonne qualité mais doivent toutefois être préservés d'une urbanisation non contrôlée.

Les cours d'eau reliant les réservoirs de biodiversité des milieux humides sont considérés comme des corridors des milieux humides. Les berges et les ripisylves doivent en priorité être préservés.

4.4.4. La sous-trame des milieux thermophiles

Une continuité des milieux ouverts thermophiles (continuité dont la tendance plutôt calcicole est identifiable) a été identifiée dans le SRCE et le SCOTAN : axe N-S passant par les collines sous-vosgiennes.

Cependant, ce corridor est constitué d'une mosaïque de milieux de tailles souvent très réduites (talus, murets, pelouses...) difficile à cartographier à l'échelle de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains. C'est pourquoi ce corridor, bien que stratégique, n'a pu être traduit par un corridor local.

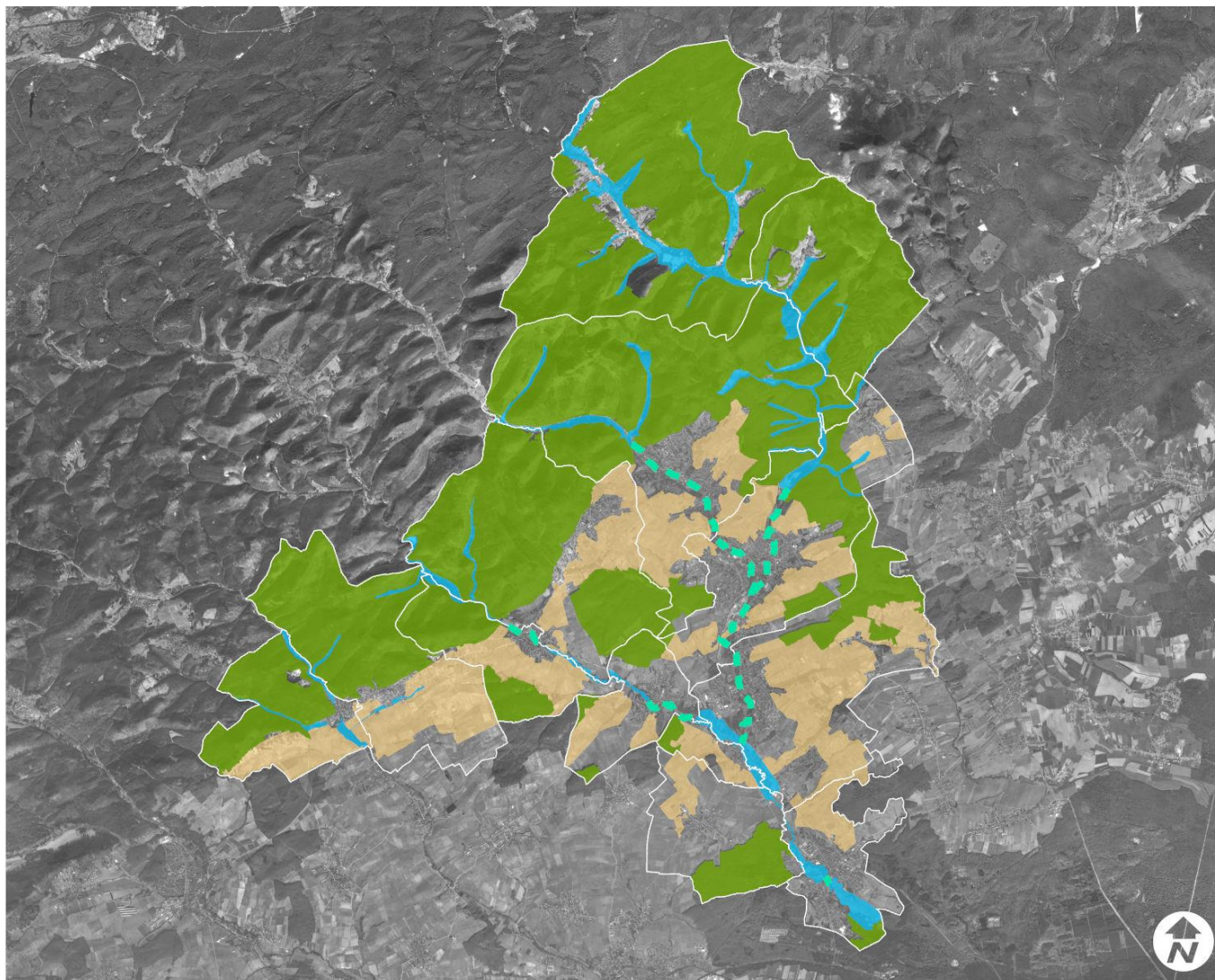
4.4.5. Les éléments de rupture écologique

Les éléments de fragmentation comprennent diverses structures, pour la plupart d'origine humaine, parmi lesquelles peuvent figurer :

- les voies de circulation (routes, voies ferrées) ;
- les zones urbanisées ;
- les monocultures intensives.

Pour le territoire de la CCPN, les principaux éléments de fragmentation sont les suivants :

- RD 1062 ;
- Conurbation Gundershoffen-Reichshoffen-Niederbronn-les-Bains qui limite les possibilités de circulation biologique le long de la Zinsel.



Trame Verte et Bleue :

réserve de biodiversité :

 milieux humides

 prés - vergers

 milieux forestiers

 corridor des milieux humides à préserver

SOURCES : WORLD IMAGERY ESRI, INPN,

MAI 2019

0 1,5 3
km

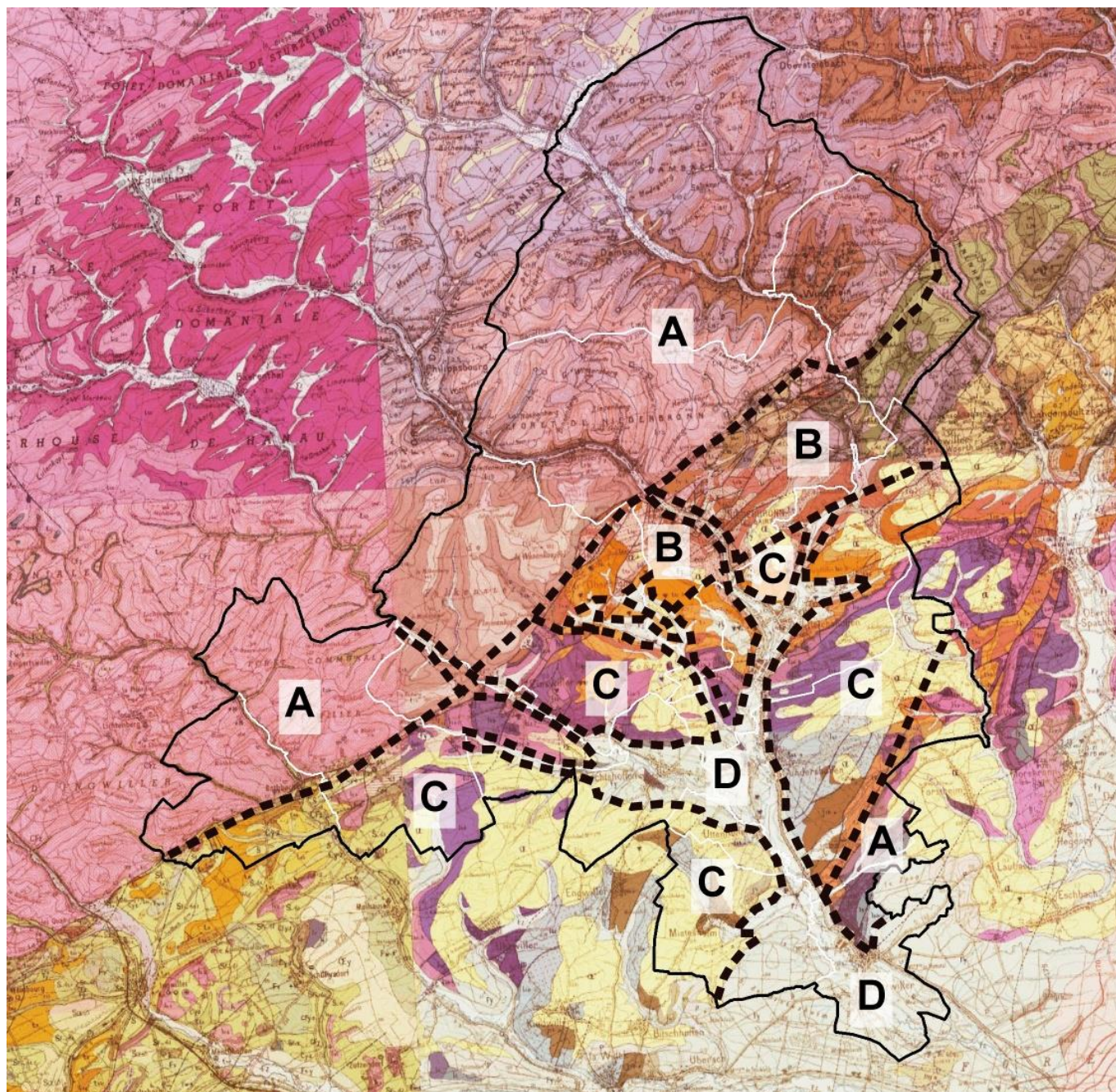
Trame Verte et Bleue du Pays de Niederbronn-les-Bains

5. Gestion des ressources

5.1. RESSOURCES GEOLOGIQUES

La CCPN s'inscrit dans la partie des collines sous-vosgiennes situées au pied des Vosges au Nord-Ouest de la plaine d'Alsace. Leur soubassement géologique est principalement constitué des formations des ères secondaire et tertiaire suivantes :

- Les grès du Buntsandstein moyen et supérieur (Grès vosgien, Grès intermédiaires et Grès à Voltzia) ;
- Les différents étages de marnes et de calcaires du Trias :
 - Le Muschelkalk ;
 - La Lentenkohle ;
 - Le Keuper ;
 - Le Rhétien ;
- Les différents étages de marnes et de calcaires du Lias et plus globalement du Jurassique ;
- Les buttes témoins du conglomérat de l'Oligocène et de l'Eocène.



SCHEMA STRUCTURAL

A - Vosges gréseuses :
Grès du Buntsandstein

B - Champ de fractures :
Argiles, marnes et grès

C - Champ de fractures :
Calcaires, marnes et loess

D - formations superficielles, quaternaire :
Alluvions et colluvions

SOURCE : INFOTERRE, BRGM.

OCTOBRE 2016

0 1,2 2,4 km



Le territoire dispose des ressources suivantes :

- Grès ;
- Argiles ;
- Alluvions vosgiennes ;
- Sables fins et argiles.

Trois exploitations de grès sont autorisées sur le territoire de Rothbach :

- Société Rauscher, qui dispose de 2 sites ; ces carrières sont exploitées en gradins plus ou moins larges et épais en fonction de la nature et de la qualité de chaque strate naturelle ;
- Carrière Loegel ; l'extraction du grès y est réalisée selon deux modes d'exploitation distincts : par chambres et piliers en souterrain et de manière classique à ciel ouvert.

Plusieurs anciennes carrières sont également identifiées sur le territoire :

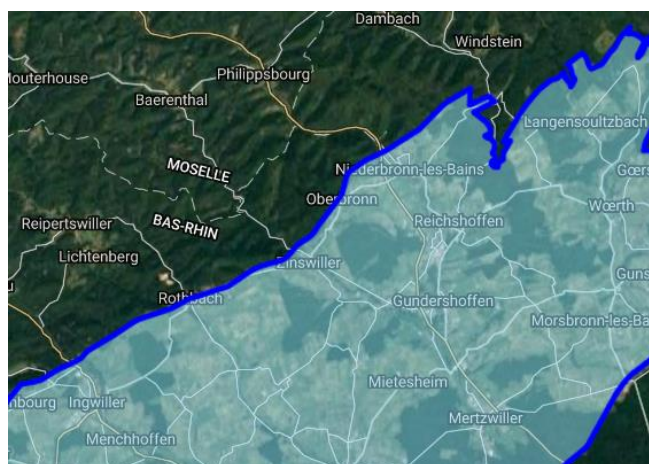
- Niederbronn-les-Bains, dans la zone urbaine ;
- Gundershoffen (DDE du Bas-Rhin) ;
- Reichshoffen ;
- Windstein, avec une ancienne carrière de granite.

5.2. GESTION DU CYCLE DE L'EAU

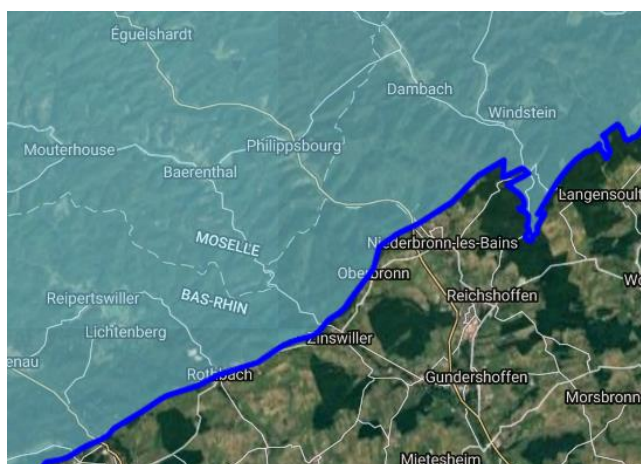
5.2.1. Ressources disponibles et exploitées

Du point de vue des ressources en eaux souterraines, le Pays de Niederbronn-les-Bains est partagé en deux grands ensembles ;

- Au Sud les terrains argilo-marneux qui sont pourvus de ressources très limitées (champ de fractures de Saverne) ;
- Au Nord, les terrains gréseux des Vosges qui recèlent une importante ressource en eaux souterraines exploitée pour l'alimentation en eau potable du territoire, mais cependant très vulnérable.



Nappe du champ de fracture de Saverne



Nappe des grès vosgien

Deux sources sont exploitées à des fins commerciales :

- La source de Lichteneck ou source Celtique exploitée commercialement depuis 1989, avec un captage aux abords de l'usine ;
- La source Romaine, qui est une source thermique qui jaillit sur le parvis du casino. L'arrêté du 7 décembre 2007 autorise son exploitation en tant qu'eau minérale naturelle.

5.2.2. Alimentation en eau potable

a) GESTIONNAIRES DE L'ALIMENTATION EN EAU

La compétence AEP est assurée :

■ En régie pour les communes :

- Dambach (avec une assistance du SDEA) : 2 sources - DUP du 18/07/1974 ;
- Oberbronn : un forage et 2 sources – DUP du 16/06/2011 (travaux de sécurisation de la ressource à prévoir et capacité insuffisante) ;
- Zinswiller (avec assistance SDEA) : 2 sources – DUP du 06/04/2011 (la commune alimente également le quartier d'Oberbronn Sud). Ces sources sont inscrites dans la liste des captages prioritaires "Grenelle9" ;
- Windstein (avec une assistance du SDEA) : 1 source – DUP du 26/11/1996 ;

■ Par le SDEA

- Niederbronn-les-Bains :

Secteur "basse zone" alimenté par 8 sources – DUP du 11/01/1991 ;

Secteur Breitwasen alimenté par 1 source – DUP du 11/01/1991 ;

Secteur "haute zone" alimenté par 4 sources – DUP du 11/01/1991 ;

- Gundershoffen :

2 forages – DUP du 06/02/2008 et alimente les annexes de Schirlenhof, Ingelshof et Eberbach (commune de Gundershoffen) ;

■ Par un syndicat intercommunal

- Syndicat des eaux d'Offwiller qui exploite 4 sources et 2 forages – DUP des 29/11/2004 et 22/3/2005 et alimente les 9 communes dont Offwiller et Rothbach (Interconnexion avec le syndicat de la Moder) ;
- Syndicat des eaux de Reichshoffen qui exploite 11 sources et un forage – DUP des 08/01/1975 et 20/11/2010 et alimente les communes de Gumbrechtshoffen, Gundershoffen et Griesbach, Mertzwiller, Mietesheim, Uttenhoffen, Reichshoffen et Nehwiller, et l'annexe de Wineckerthal à Dambach et celle de Jaegerthal à Windstein et Niederbronn-les-Bains (Interconnexion avec de syndicat de Woerth) ;

9

DEFINITIONS

Captage prioritaire Grenelle : le Grenelle de l'environnement a confirmé l'importance de l'enjeu de protection des captages destinés à l'alimentation en eau potable. La mise en œuvre des conclusions du Grenelle prévoit ainsi d'assurer dès 2012 la protection d'un peu plus de 500 captages parmi les plus menacés par les pollutions diffuses. Ils ont été identifiés suivant un processus de concertation locale à partir de trois critères :

- L'état de la ressource vis-à-vis des pollutions par les nitrates et les pesticides ;
- Le caractère stratégique de la ressource au vu de la population desservie ;
- La volonté de reconquérir certains captages abandonnés.

Deux problèmes importants sont à prendre en compte :

- L'interconnexion du réseau de Windstein avec une ressource de secours ;
- L'état de la canalisation d'alimentation de Zinswiller.

b) LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU¹⁰

Sur le territoire de la CCPN, les périmètres de protection des captages d'eau potable s'étendent majoritairement dans le massif vosgien.

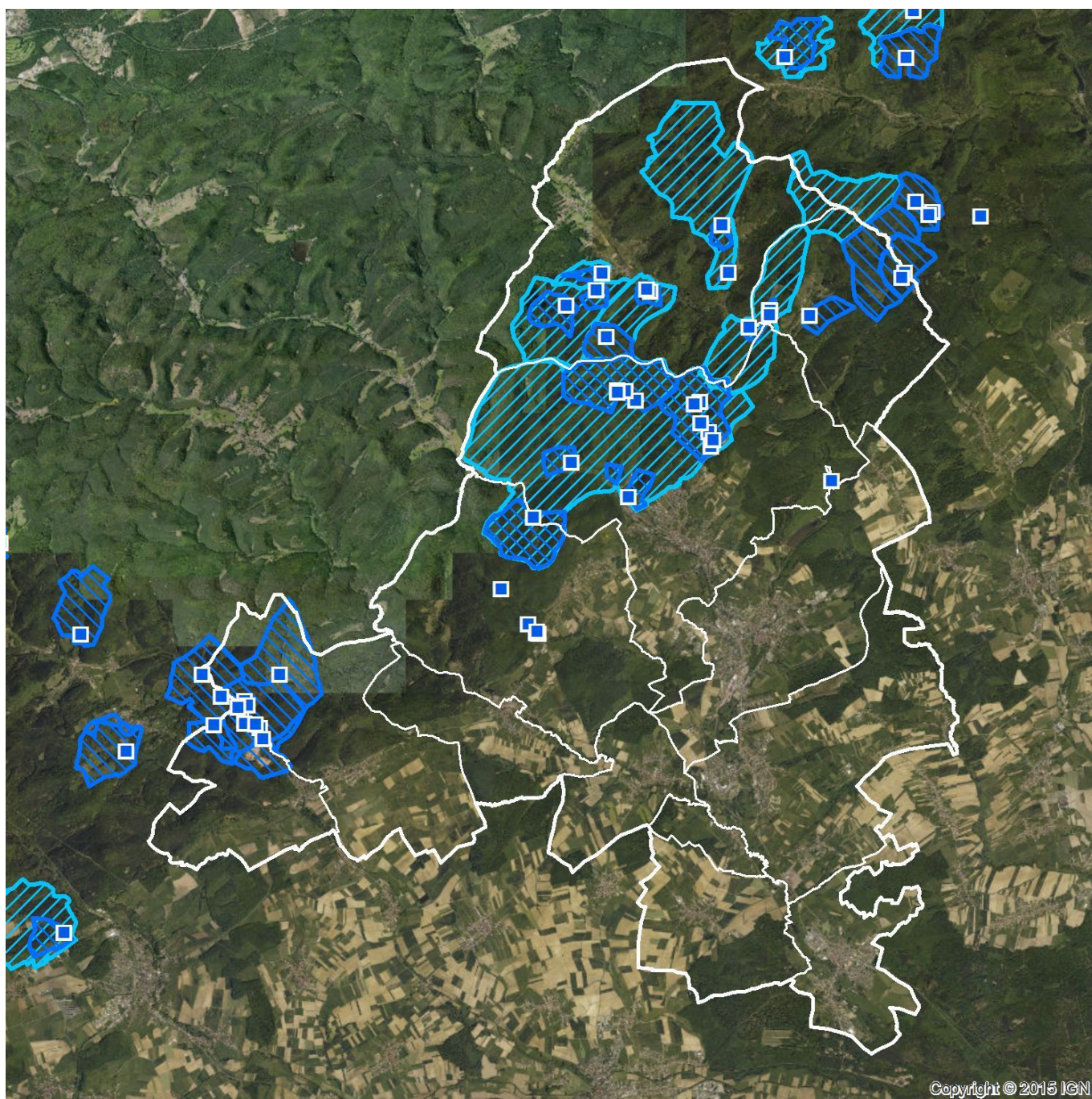
10

DEFINITIONS

Autour des captages d'eau, des périmètres de protection sont établis :

- Le périmètre de protection immédiate : site de captage clôturé appartenant à une collectivité publique, dans la majorité des cas. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage ;
- Le périmètre de protection rapprochée : secteur plus vaste (en général quelques hectares) pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière (construction, dépôts, rejets, ...). Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage ;
- Le périmètre de protection éloignée : facultatif, ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage, voire à l'ensemble du bassin versant.

Ils constituent des servitudes d'utilité publique.



PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

- forage
-  périmètre de protection rapprochée
-  périmètre de protection éloignée

SOURCE : ARS.

AOÛT 2016

0 1 200 2 400
m



5.2.3. Assainissement

a) ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le traitement des effluents du territoire est assuré dans plusieurs ouvrages d'épuration :

■ Unité de lagunage à Dambach-Neunhoffen :

- Communes desservies : Dambach, Neunhoffen ;
- Capacités de traitement : 1 000 EQH ;
- Exutoire : Schwarzbach ;

■ Station d'épuration de Mietesheim :

- Communes desservies : Mertzwiller, Mietesheim, Gumbrechtshoffen, Gundershoffen, Griesbach, Uttenhoffen ;
- Capacité de traitement : 11 000 EQH ;
- Exutoire : Zinsel du Nord ;

■ Station d'épuration de Niederbronn-les-Bains :

- Communes desservies : Niederbronn-les-Bains ;
- Capacités de traitement : 8 300 EQH ;
- Exutoire : Falkensteinerbach ;

■ Station d'épuration de Reichshoffen :

- Communes desservies : Reichshoffen et Nehwiller ;
- Capacités de traitement : 6 500 EQH ;
- Exutoire : Falkensteinerbach ;

(rénovation à prévoir dans une dizaine d'années)

■ Station d'épuration d'Oberbronn :

- Communes desservies : Oberbronn ;
- Capacités de traitement : 2 450 EQH ;
- Exutoire : Lauterbach ;

(station d'épuration à restaurer)

■ Station d'épuration de Zinswiller :

- Communes desservies : Zinswiller et quelques maisons d'Oberbronn ;
- Capacités de traitement : 2 450 EQH ;
- Exutoire : Zinsel du Nord ;

■ Station d'épuration d'Offwiller :

- Communes desservies : Rothbach, Offwiller ;
- Capacités de traitement : 1 300 EQH ;
- Exutoire : Rothbach.

Un ouvrage devra être envisagé pour assurer le traitement des effluents issus des communes associées à Gundershoffen : Ingelshof, Schirlenhof, Eberbach.

b) ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La commune de Windstein est entièrement traitée en Assainissement Non Collectif (ANC). Certaines communes disposent également de secteurs d'Assainissement Non Collectif.

c) ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le zonage d'assainissement est obligatoire en application de l'article L2224-10 du CGCT. En annexe du PLU, il délimite :

- Les zones où le raccordement à l'assainissement collectif est obligatoire
- Les zones relevant de l'assainissement non collectif
- Les zones où l'imperméabilisation doit être limitée pour maîtriser le ruissellement
- Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations de collecte et de stockage des eaux pluviales.

Les communes dont le zonage est approuvé sont : Mertzwiller, Niederbronn-les-Bains, Gumbrechtshoffen, Zinswiller, Mietesheim, Gundershoffen, Uttenhoffen.

Windstein dispose d'un zonage élaboré, mais non encore approuvé.

Les zonages des communes de Dambach et d'Offwiller sont en cours d'élaboration.

Les communes de Reichshoffen, Oberbronn, Rothbach et Mertzwiller ne disposent d'aucun zonage d'assainissement.

5.3. RESSOURCES ENERGETIQUES

5.3.1. La Régie

En 1900, les Niederbronnais voient arriver l'électricité. Sa production est assurée sur place dès l'origine. En effet, en 1899, durant la période allemande, une société de Karlsruhe obtient de Niederbronn-les-Bains et Reichshoffen la concession de la distribution de l'électricité pour 35 ans dans les deux communes. Aussitôt, cette société construit une centrale de production d'électricité entre les deux villes. Elle réalise dès 1900 l'électrification des deux villes, en remplacement des lampes à huile existantes.

A la fin de la Première Guerre mondiale, l'usine est placée sous séquestre et finalement acquise en 1920 par les communes de Niederbronn-les-Bains et Reichshoffen, chacune pour moitié ; elles deviennent simultanément propriétaires des réseaux de distribution. Dès cette date, le fonctionnement de l'usine et du réseau de distribution électrique est assuré en direct par les deux communes qui créent ensemble en 1921 une régie.

Lorsqu'en 1927, l'usine cesse de produire de l'électricité, la Régie achète alors l'énergie à Electricité de Strasbourg pour la revendre aux usagers des trois communes, Oberbronn ayant accordé la concession pour la distribution dès 1909. Aujourd'hui, pour assurer la desserte électrique de près de 5 100 clients en basse tension (BT) et 30 clients en haute tension (HTA) La Régie exploite et entretient un réseau constitué de :

- 70 postes de distribution publique ;
- 221 kilomètres de réseau électrique dont plus de 50% en souterrain.

En 1990, la Régie se diversifie par une offre de télédistribution par câble. Cette infrastructure assure la diffusion de 56 chaînes de télévision et 22 stations de radio auprès de quelques 3 000 clients.

En 2000, après la mise en œuvre d'un canal local infographique présentant des pages d'informations pratiques sur la vie des communes, la REGIE a franchi un nouveau cap en complétant son offre de service sur le câble, par la création d'une télévision locale "La télévision des 3 Vallées" et en rajoutant en option des bouquets de chaînes numériques.

5.3.2. Productions d'énergie

D'après les données Invent'air fournies par Atmo Grand Est pour l'année 2016, la production d'énergie sur le territoire (185 GWh) est exclusivement d'origine renouvelable :

- Filière bois énergie : 162 GWh/an ;
- Pompe à chaleur aérothermiques : 11,3 GWh/an ;
- Géothermie : 8,8 GWh/an
- Solaire thermique¹¹ : 1,2 GWh/an ;
- Solaire photovoltaïque : 1,5 GWh/an ;



Toit photovoltaïque sur le groupe scolaire de Niederbronn-les-Bains

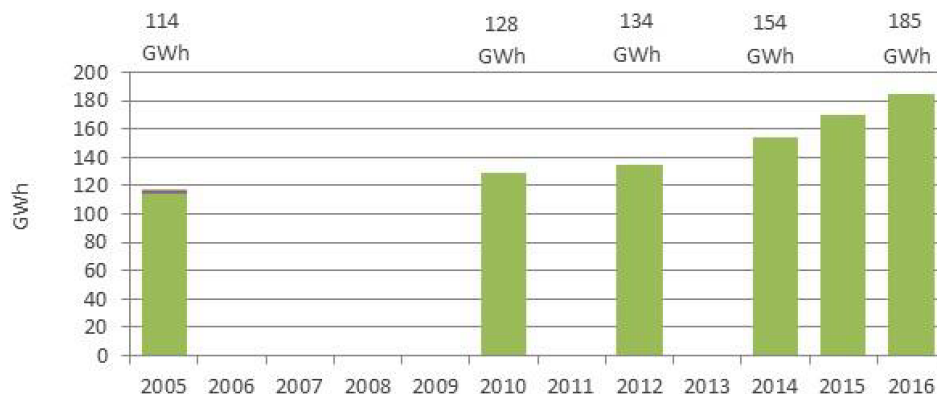
11

DEFINITIONS

Il existe deux types de mobilisation de l'énergie solaire :

- Le solaire thermique assimile l'énergie du soleil grâce à des capteurs vitrés. Ceux-ci absorbent les rayons du soleil et préservent la chaleur. Ensuite, un échangeur transmet les calories soit à un ballon de stockage pour la production d'eau chaude sanitaire, soit à un accumulateur de chaleur pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage.
- Le solaire photovoltaïque consiste à convertir la lumière du soleil en électricité par le biais des panneaux solaires photovoltaïques.

La production d'énergie a progressé de 62% entre 2005 et 2016.



CC du Pays de Niederbronn-Les-Bains

Evolution de la production d'énergie primaire - source ATMO Grand Est Invent'Air V2018

Pour répondre aux objectifs du Schéma Régional Climat Air Energie en termes de production d'énergie à partir de sources renouvelables, la région a proposé des scénarios d'évolution de la production :

Type d'EnR		Sc. Tendanciel	Sc. Volontariste	Sc. Maximal	2012
Global	Prod°	94 GWh/an	116 GWh/an	175 GWh/an	42 GWh/an
	taux de couverture	14%	17%	26%	4%
Chaleur & matière	Prod°	71 GWh/an	88 GWh/an	136 GWh/an	41 GWh/an
	taux de couverture	15%	19%	29%	6%
Electricité	Prod°	23 GWh/an	27 GWh/an	35 GWh/an	1 GWh/an
	taux de couverture	20%	24%	31%	0%

Ainsi la production de chaleur et matière à partir de sources renouvelables devra pratiquement être multipliée par deux, voire par trois, alors que dans le même temps la consommation énergétique correspondante devra être divisée presque par deux (de 702 GWh/an en 2012 à 467 GWh/an en 2050).

Concernant la production électrique d'origine renouvelable (essentiellement photovoltaïque), elle devra être au moins multipliée par 20 pour une consommation qui devra être divisée par 3 (de 342 GWh/an en 2012 à 108 GWh/an en 2050).

D'après le cadastre solaire du territoire, établi sous l'égide du PETR d'Alsace du Nord, 1 108 304 m² de toitures seraient favorables¹² à l'implantation de panneaux solaires dans le territoire de la CCPN et permettrait si elles étaient entièrement mobilisées de produire 166 GWh/an. Pour remplir les objectifs du SRCAE, il faudrait donc mobiliser entre un quart et la moitié des toitures du territoire.

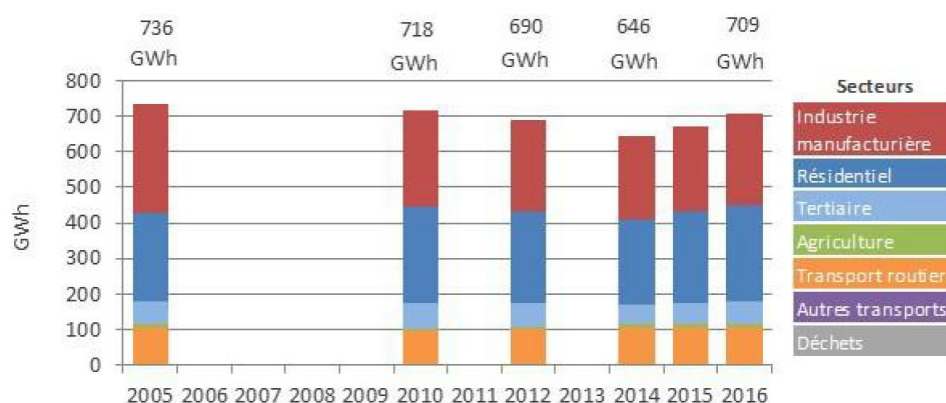
Par ailleurs, Mietesheim a le potentiel pour une installation de biomasse agricole.

¹² Leur pente est inférieure à 10° ou supérieure à 10° et l'azimut est compris entre l'Est et l'Ouest en passant par le Sud et dont l'irradiation est supérieure à 920 kWh/m²/an.

5.3.3. Consommations énergétiques et modes de chauffage

Alors que l'objectif national vise une réduction des consommations énergétiques de 20% entre 2012 et 2030, la consommation énergétique dans le pays de Niederbronn-les-Bains enregistrait encore une progression de 2,8% entre 2012 et 2016.

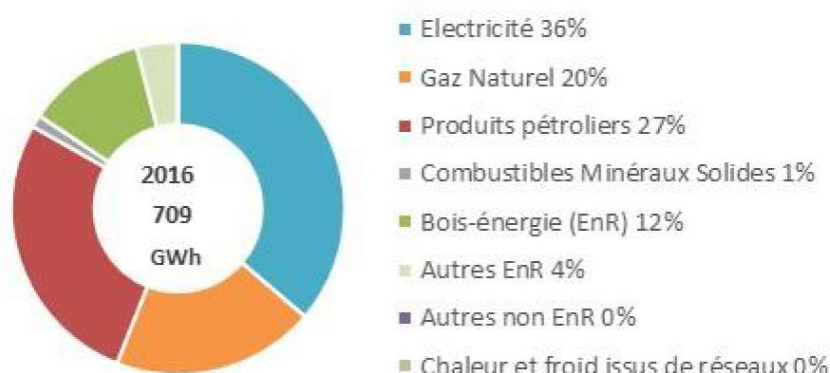
En 2016, la consommation énergétique finale à climat réel s'établit pour le territoire du Pays de Niederbronn-les-Bains à 30 MWh/hab, légèrement en deçà de la moyenne régionale (34 MWh/hab). L'industrie manufacturière et le secteur résidentiel constitue les principaux consommateurs, mais ces deux secteurs connaissent des évolutions très différentes : alors que la consommation énergétique liée à l'industrie recule de 16% entre 2005 et 2016, celle du secteur résidentiel progresse de 9% pendant la même période.



CC du Pays de Niederbronn-Les-Bains

Evolution de la consommation énergétique finale à climat réel - source ATMO Grand Est Invent'Air V2018

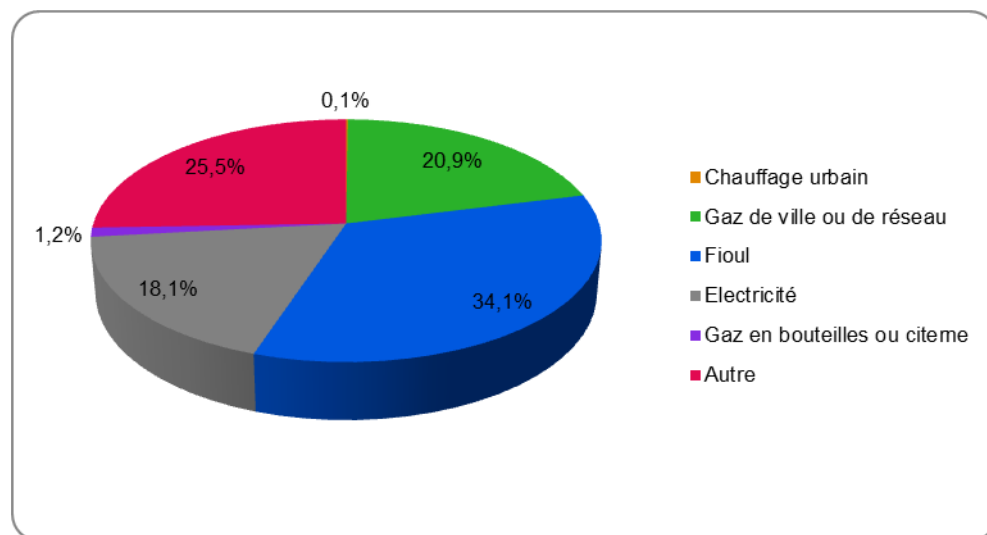
L'électricité, le gaz naturel et les produits pétroliers sont les principaux combustibles consommés sur le territoire de la CCPN.



CC du Pays de Niederbronn-Les-Bains

Source ATMO Grand Est Invent'Air V2018

Pour le chauffage de logements, les principales énergies utilisées sont le fioul domestique et le bois, devant le gaz-de-ville et l'électricité.



Source d'énergies utilisées dans la CCN (source INSEE 2015)

Il existe cependant des disparités très importantes en fonction des communes, liées principalement à la desserte en gaz de ville. Ainsi, l'utilisation de gaz de ville concerne essentiellement Mertzwiller (40,3% des foyers), Niederbronn-les-Bains (24,8%) et Reichshoffen (24,1%).

A l'inverse les énergies autres dont essentiellement le bois (25,5%) et le fioul domestique (34,1%) sont très présentes dans les autres communes.

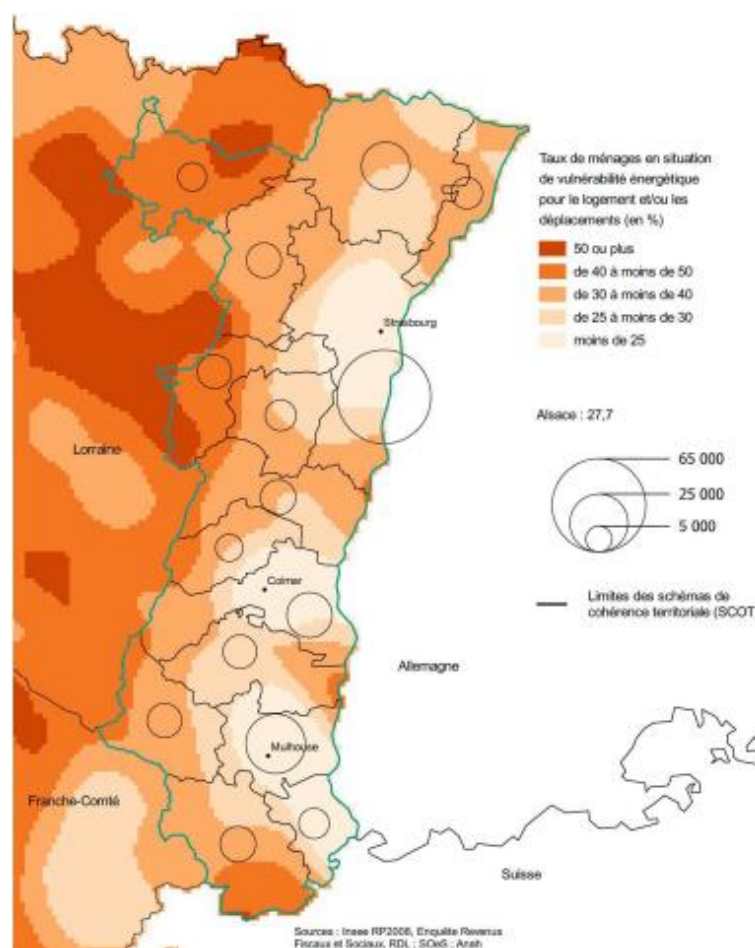
Le bois est particulièrement utilisé à Dambach (58,5% des foyers), Rothbach (40,7%), Uttenhoffen (40,9%) et Windstein (46,8%).

5.3.4. Vulnérabilité énergétique

La DREAL a conduit une étude pour évaluer l'incidence des dépenses énergétiques liées au logement et aux déplacements sur les finances des ménages.

Quand les dépenses de chauffage et d'eau chaude sanitaire ou de carburant pour se déplacer représentent respectivement plus de 8% et 4,5% du revenu disponible, soit le double de la médiane française, le ménage est considéré en situation de vulnérabilité énergétique.

Dans le périmètre du SCOTAN, 29% des ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique.



Taux des ménages en situation de vulnérabilité énergétique en Alsace

6. Nuisances et risques

6.1. GESTION DES DECHETS

6.1.1. Compétence

La gestion des déchets a été déléguée par la communauté de communes au SMICTOM (Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères) de l'Alsace du Nord qui assure la collecte, l'élimination et la valorisation des déchets ménagers.

6.1.2. Collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères (bac brun) est assurée en porte à porte toutes les semaines. Les déchets ménagers de la CCPN sont inférieurs à la moyenne du SMICTOM. En effet, la Communauté de communes génère 121 kg/hab/an de déchets ménagers, tandis que l'intégralité du SMICTOM en génère 164 kg/hab/an. Les ordures ménagères sont majoritairement stockées en CSDND à Schaffhouse près de Seltz/Wintzenbach.

La collecte sélective (bac bleu) est assurée en porte à porte tous les 15 jours. Ces déchets sont légèrement supérieurs à la moyenne du SMICTOM, avec 60 kg/hab/an dans la CCPN, contre 57 kg/hab/an dans l'ensemble du SMICTOM.

Afin d'améliorer le tri des déchets et leur valorisation, des points d'apport volontaire pour le verre et les vêtements sont répartis sur le territoire. Ils génèrent 362 kg/hab/an de déchets, dans la moyenne du SMICTOM. Deux déchèteries sont installées à Niederbronn-les-Bains et à Mertzwiller.



Déchèterie de Niederbronn-les-Bains



Points d'apport volontaire sur le territoire

Le taux de valorisation du SMICTOM est de 57,3%.

Par délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2002, la CCPN a mis en place une redevance incitative afin de facturer le service en fonction des déchets produits. Elle s'applique à toute personne physique ou morale occupant un immeuble, un logement ou un local, individuel ou collectif, en qualité de propriétaire, nu-propriétaire, locataire, usufruitier, commerçant, artisan, industriel, etc. Sont également concernés les services publics et les édifices de cultes. Cette redevance permet de financer la collecte, le traitement des déchets ménagers, le traitement de la collecte sélective, le fonctionnement des déchèteries, la collecte et le traitement des conteneurs spécifiques (verre, huile) ainsi que tout service existant ou à venir visant à améliorer la gestion des déchets sur le territoire.

6.2. NUISANCES ACOUSTIQUES

Le bruit constitue une nuisance quotidienne très souvent mentionnée par les français dans les enquêtes portant sur l'évaluation de la qualité de l'environnement ; le bruit de la circulation représente la principale source de nuisances acoustiques.

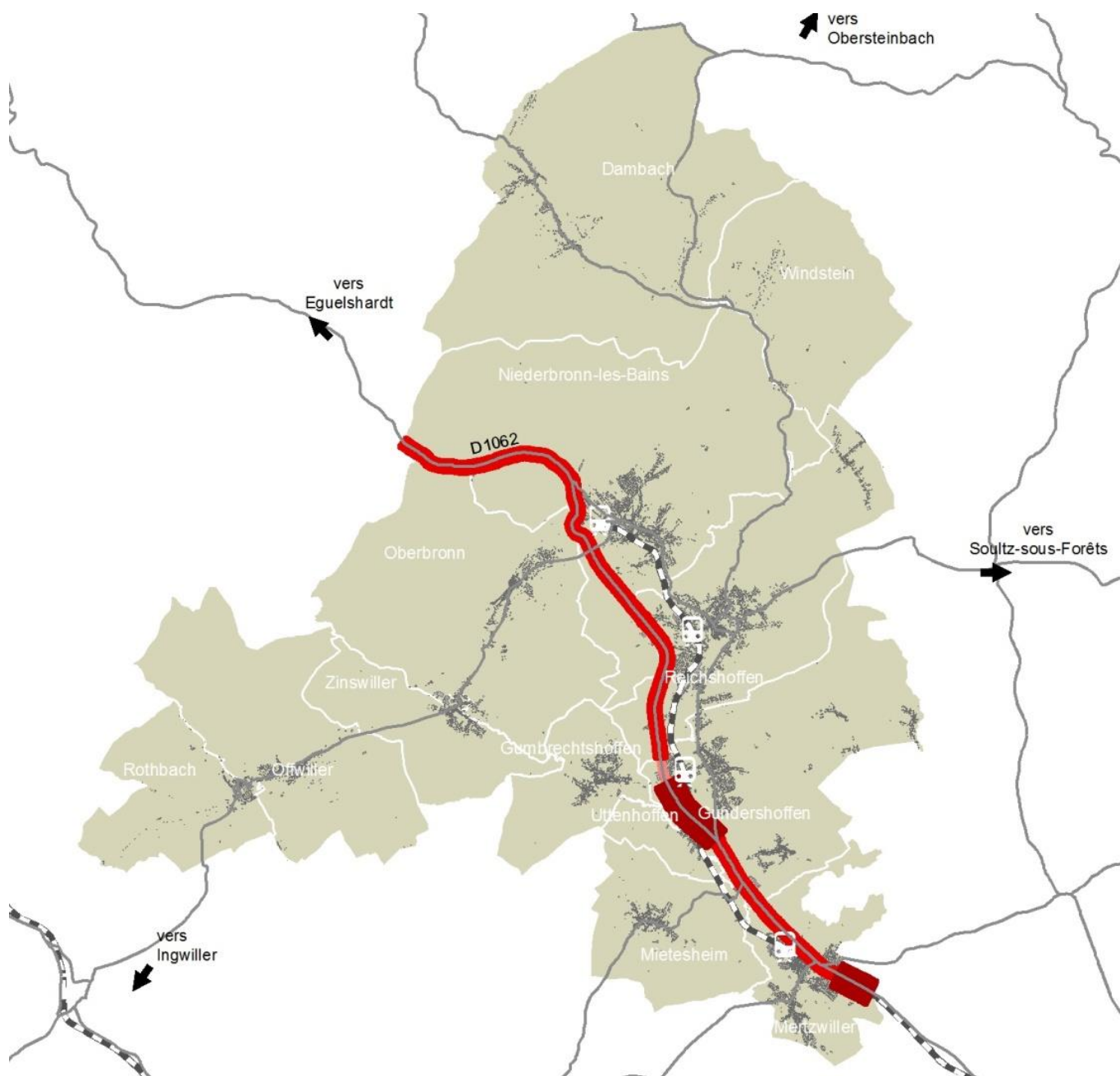
Les infrastructures routières dont le trafic journalier moyen annuel est supérieur à 5 000 véhicules par jour font l'objet d'un classement.

Les infrastructures ferroviaires dont le trafic journalier moyen annuel est supérieur à 50 trains par jours font l'objet d'un classement.

L'arrêté préfectoral du 19 août 2013 porte sur le classement des infrastructures de transports terrestres du département du Bas-Rhin et détermine les obligations d'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit à leur voisinage.

Seule la RD1062 est concernée par le classement des Infrastructures de Transport Terrestres du département du Bas-Rhin. Ce classement induit une obligation d'isolation renforcée sur une profondeur de 30 m à 250 m de part et d'autre de la voie en fonction des tronçons.

Sont principalement concernées la traversée de Mertzwiller et les habitations dans la zone d'activités de Gundershoffen.



Classement des voies par niveau de bruit

- catégorie 2 (largeur du secteur affecté 250 mètres)
- catégorie 3 (largeur du secteur affecté 100 mètres)
- catégorie 4 (largeur du secteur affecté 30 mètres)

SOURCES : Arrêté du 30 mai 1996 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit - IGN - OSM.

OCTOBRE 2016

0 1,5 3 km

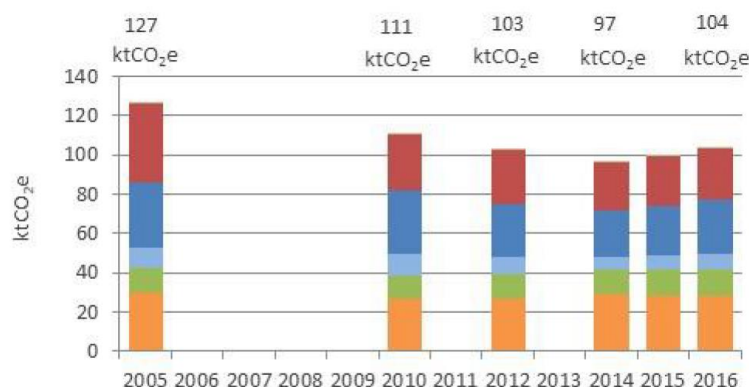


Classement des infrastructures routières

6.3. LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Elles représentent pour le Pays de Niederbronn-les-Bains 4 tonnes équivalent CO₂ par habitant et par an, soit moitié moins qu'en moyenne dans la région Grand Est.

Les transports routiers, le secteur résidentiel et l'industrie manufacturière sont les principaux émetteurs de GES sur le territoire.



CC du Pays de Niederbronn-Les-Bains

Evolution des émissions directes de GES (PRG 2013 - Format PCAET) - source ATMO Grand Est Invent'Air V2018

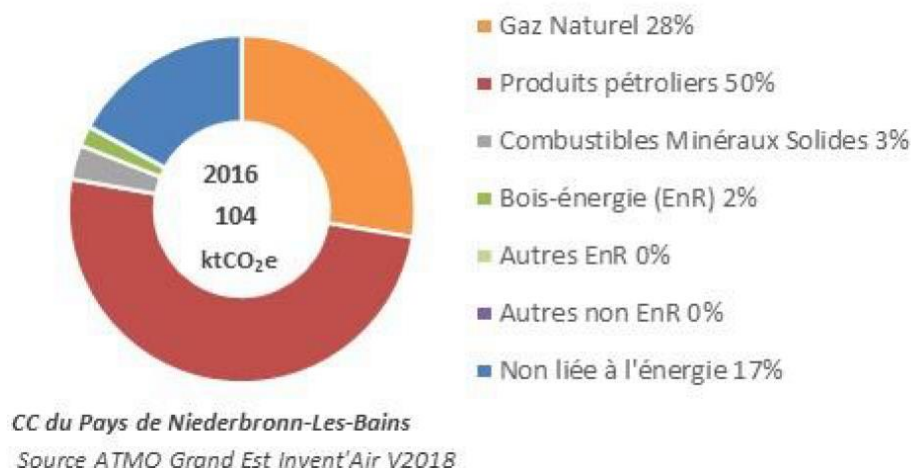
Secteurs	kt CO ₂ e						Evolution	
	2005	2010	2012	2014	2015	2016	2005/2016	2015/2016
Branche énergie	0,7	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	-8%	1,0%
Industrie manufacturière	40,3	28,6	27,7	24,6	25,6	26,1	-35%	1,9%
Résidentiel	33,4	32,1	27,4	23,7	25,6	28,0	-16%	9,5%
Tertiaire	10,6	10,9	8,2	6,4	6,7	7,2	-32%	7,6%
Agriculture	12,4	12,3	12,6	13,1	13,4	13,5	9%	0,8%
Transport routier	29,1	26,0	26,3	28,1	27,7	28,1	-3%	1,4%
Autres transports	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2	-20%	-25,6%
Déchets	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	-51%	-45,1%
Total	127	111	103	97	100	104	-18%	3,7%

CC du Pays de Niederbronn-Les-Bains

Evolution des émissions directes de GES (PRG 2013 - Format PCAET) - source ATMO Grand Est Invent'Air V2018

Hormis l'agriculture, tous les secteurs d'activités voient leurs émissions baissées entre 2005 et 2016.

Les émissions de GES sont essentiellement liées à la combustion de produits pétroliers et de gaz naturel.



6.4. RISQUES NATURELS

6.4.1. Le risque d'inondation¹³

L'élaboration du PPRI de la Moder et de la Zinsel du Nord a été prescrite le 17 juillet 2011. Les cartes d'aléas et d'enjeux sont disponibles, transmises sous forme d'un Porter à Connaissance aux collectivités concernées et doivent être prises en compte dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Lorsque le PPRI sera approuvé, il constituera une servitude d'utilité publique et s'imposera au PLUi.

Plusieurs communes sont soumises à un risque d'inondation :

- Niederbronn-les-Bains ;
- Reichshoffen ;
- Gundershoffen ;
- Gumbrechtshoffen ;
- Uttenhoffen ;
- Mietesheim ;
- Mertzwiller.

13

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

En application du PGRI et en dehors des parties actuellement urbanisées, toute nouvelle construction, à l'exception des constructions nécessaires aux infrastructures publiques, devra être interdite quel que soit le niveau de l'aléa, sauf dans les secteurs inondés uniquement par remontée de nappe.

Dans les parties actuellement urbanisées, soumises au risque inondation, les constructions pourront être autorisées dans les zones d'aléas moyen ou faible, sous conditions. Toutefois, quel que soit le niveau de l'aléa, les établissements particulièrement vulnérables ou sensibles (hôpital, prison, établissement pour personnes âgées dépendantes, crèche, centre de secours...), devront être interdits en zone inondable.



6.4.2. Les coulées d'eaux boueuses

L'aléa "coulée d'eaux boueuses" désigne les écoulements chargés de terres en suspension qui ont été détachées par les pluies ou le ruissellement. Le cumul de ces écoulements progresse vers l'aval et provoque des inondations.

L'érosion des sols, à l'origine de la coulée d'eaux boueuses, advient dans des conditions particulières, sous l'influence d'événements pluvieux localisés, intenses et souvent de courte durée, principalement sur des secteurs ruraux à sols limoneux battants¹⁴ ou des secteurs viticoles. Dans les secteurs de grande culture, ces phénomènes sont favorisés, en Alsace, au cours du printemps, période durant laquelle la couverture végétale des sols est faible du fait de l'assolement actuel dans notre région (forte proportion de cultures semées au printemps).

La formation de coulées d'eaux boueuses est due à la sensibilité des sols à l'érosion et à l'intensité des orages. Cependant, il faut retenir que pour des orages d'intensités très fortes, heureusement très exceptionnels (par exemple 50 mm tombés pendant l'orage), des coulées d'eaux boueuses peuvent se former sur des sols peu sensibles à l'érosion : il suffit d'un peu de pente, pour qu'un fort ruissellement se transforme en coulée d'eaux boueuses.

Le dossier départemental des risques majeurs identifie 7 communes comme étant soumises à un risque de coulées de boues, classé en zone Cb1¹⁵.

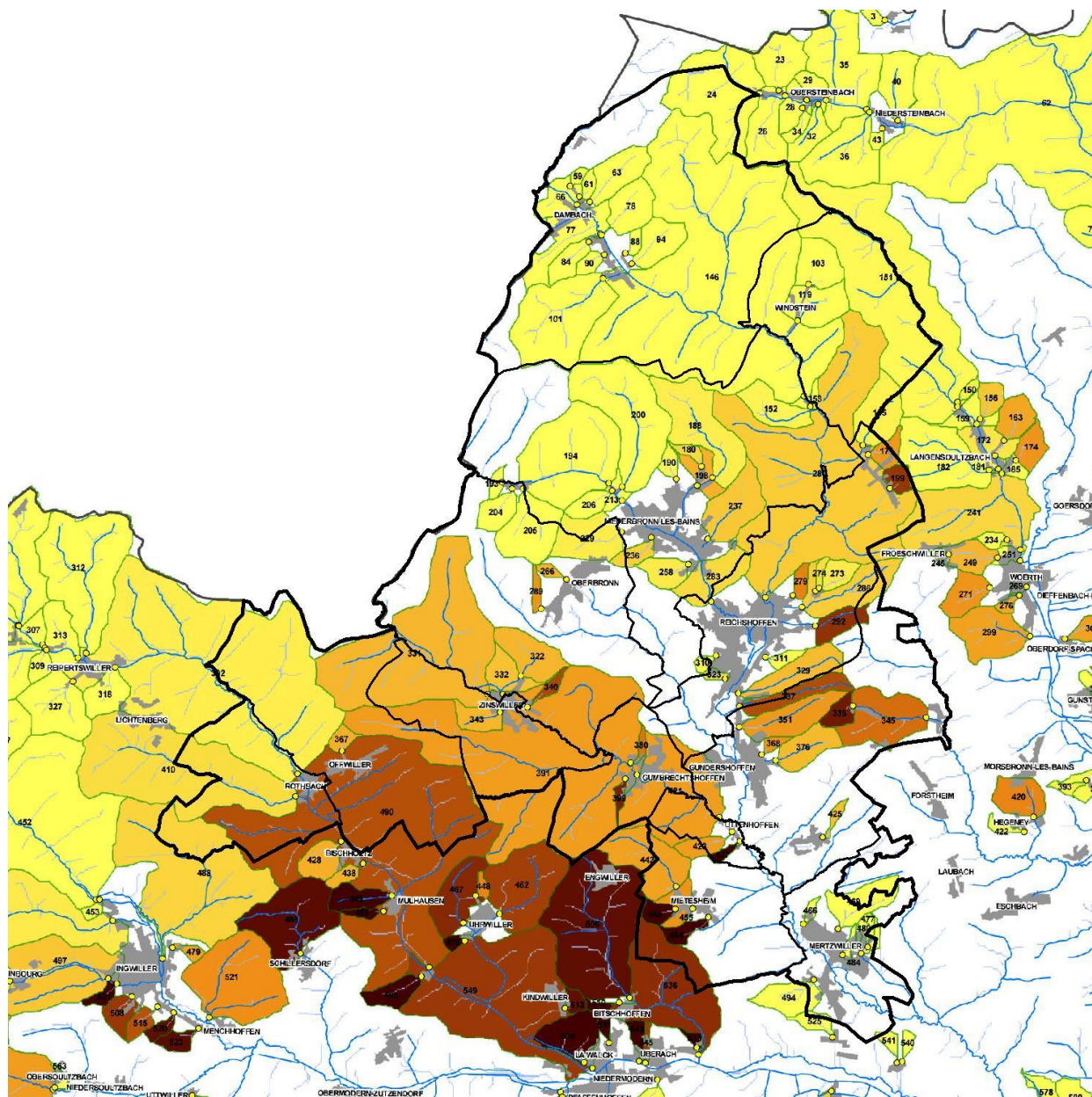
- Gumbrechtshoffen ;
- Gundershoffen ;
- Mietesheim ;
- Niederbronn-les-Bains ;
- Reichshoffen ;
- Uttenhoffen ;
- Zinswiller.

¹⁴ Battant : sensible à la formation de croûtes imperméables

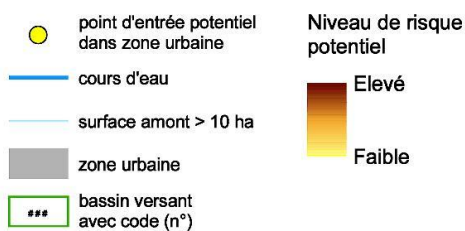
¹⁵

Cb1 : Il existe au moins un bassin versant directement en amont d'une zone urbaine de la commune (ou au moins un bassin versant alimentant un cours d'eau traversant une zone urbanisée de la commune) sensible à l'érosion des sols et la commune a connu au moins un événement de coulées d'eaux boueuses reconnu par arrêté ministériel comme catastrophe naturelle ;

Cb2 : la commune n'a jamais été reconnue en état de catastrophe naturelle pour un événement de coulées d'eaux boueuses mais il existe au moins un bassin versant directement en amont d'une zone urbaine de la commune (ou au moins un bassin versant alimentant un cours d'eau traversant une zone urbanisée de la commune) sensible à l'érosion des sols.



RISQUE POTENTIEL DE COULEES D'EAUX BOUEUSES PAR BASSIN VERSANT CONNECTE AUX ZONES URBAINES



SOURCES : ARAA - DDT - CONSEIL GENERAL.

AOÛT 2016

0 1 250 2 500
m

Zones sujettes à l'aléa coulées d'eaux boueuses

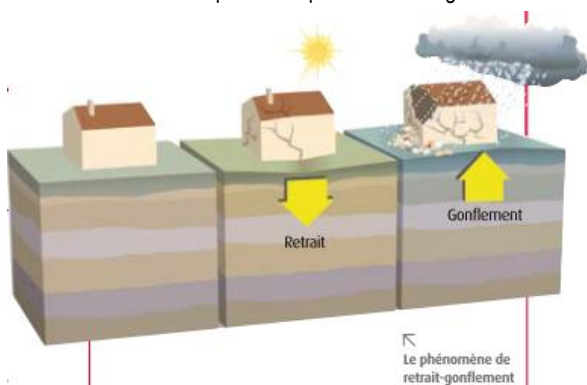
6.4.3. L'aléa retrait-gonflement d'argiles¹⁶

Le risque retrait-gonflement d'argile concerne l'ensemble du territoire à l'exception du massif vosgien. Le niveau d'aléa est faible pour 32,7% du territoire et moyen pour 20,7% du territoire. 0,2% du territoire est classé en zone d'aléa fort, il s'agit principalement des communes de Dambach et Mertzwiller.

16

DEFINITIONS

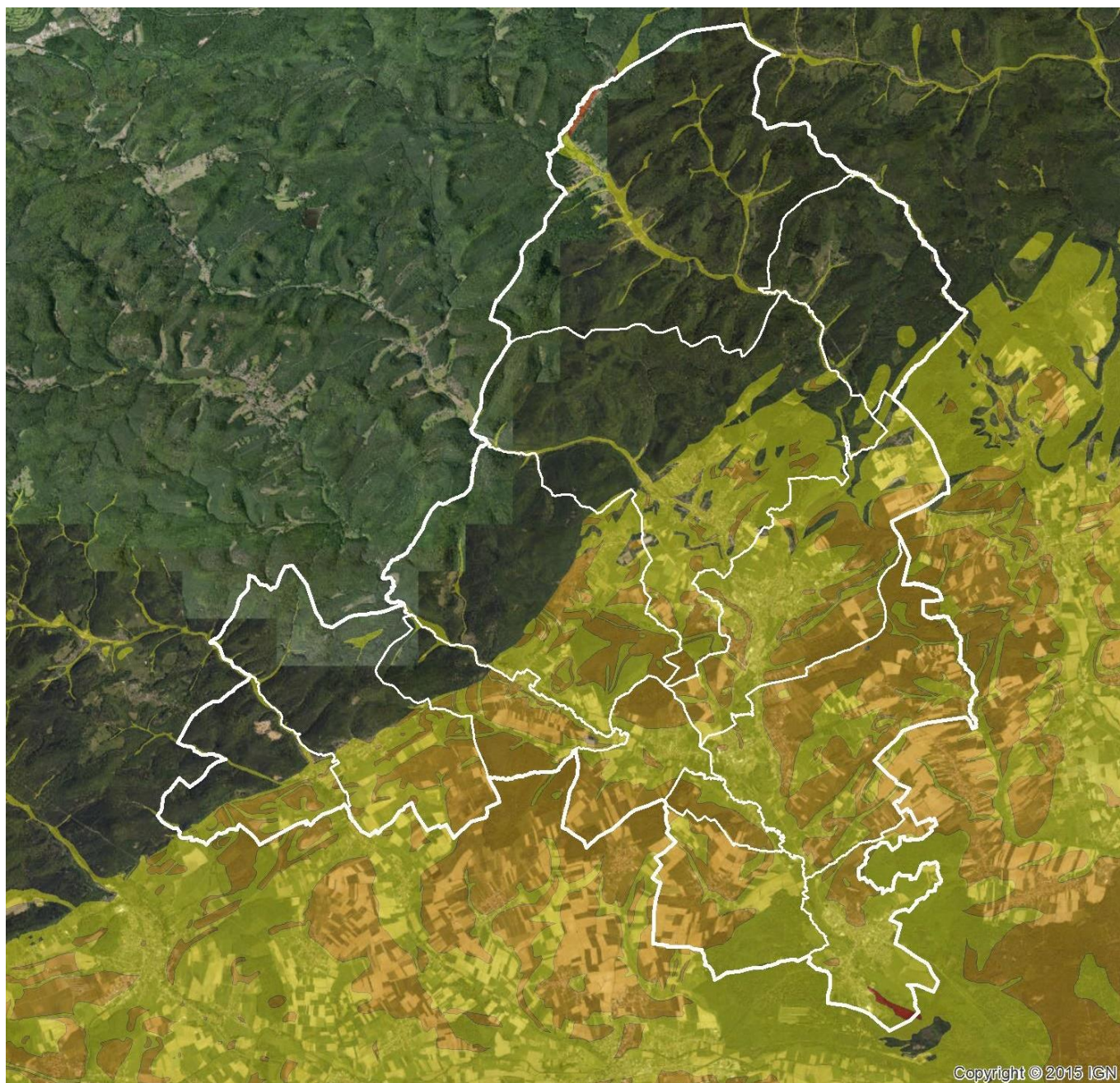
Le phénomène de retrait-gonflement se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations en eau contenue dans ces sols. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol argileux en surface : il y a retrait. À l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de gonflement.



Les bâtiments construits sur des fondations peu profondes, comme de nombreuses maisons individuelles, demeurent particulièrement sensibles à ce phénomène. Lors de périodes sèches, la différence de teneur en eau entre les façades du bâtiment (exposées à l'évaporation de l'eau dans le sol) et son centre (protégé de l'évaporation) entraîne un tassement différentiel du sol. L'hétérogénéité des tassements entre deux points du bâtiment peut conduire à une fissuration, voire à la rupture de sa structure.

La lenteur et la faible amplitude du phénomène de retrait-gonflement le rendent sans danger pour l'homme.

Néanmoins, l'apparition de tassements différentiels peut avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles, faisant de ce risque essentiellement un risque économique.



RETRAIT ET GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

- aléa faible
- aléa moyen
- aléa fort

SOURCE : BRGM.

AOÛT 2016

0 1 250 2 500
m



6.4.4. Le risque sismique

La sismicité de la France résulte de la convergence des plaques africaines et eurasiennes (à la vitesse de 2 cm par an). Cette sismicité est actuellement surveillée par un réseau national dont les données sont centralisées à l'Institut Physique du Globe de Strasbourg.

L'article R563-4 du Code de l'environnement (modifié par le décret du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique) détermine cinq zones de sismicité croissante (de très faible à forte).

La Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains est classée en zone de sismicité modérée. Les normes sismiques s'appliquent à l'ensemble des constructions si ce n'est celles dans lesquelles il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée.

6.4.5. Le risque radon¹⁷

Eu égard au contexte géologique local, les communes sont classées pour leur potentiel radon de la manière suivante :

- Niederbronn-les-Bains et Windstein sont en catégorie 3 ;
- Dambach, Oberbronn, Offwiller, Rothbach et Zinswiller sont en catégorie 2 ;
- Les autres communes sont en catégorie 1.

Le potentiel radon fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans les habitations, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur...).

17

DEFINITIONS

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches.

En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau. Le risque pour la santé résulte toutefois pour l'essentiel de sa présence dans l'air. La concentration en radon dans l'air est variable d'un lieu à l'autre. Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement faible : le plus souvent inférieure à une dizaine de Bq/m³. Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m³.

À partir de la connaissance de la géologie de la France, l'IRSN a établi une carte du potentiel radon des sols. Elle permet de déterminer les communes sur lesquelles la présence de radon à des concentrations élevées dans les bâtiments est la plus probable. Elle classe les communes en 3 catégories :

■ Catégorie 1

Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires (bassin parisien, bassin aquitain) et à des formations volcaniques basaltiques (massif central, Polynésie française, Antilles...).

Sur ces formations, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles.

■ Catégorie 2

Les communes à potentiel radon de catégorie 2 sont celles localisées sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.

Les communes concernées sont notamment celles recoupées par des failles importantes ou dont le sous-sol abrite des ouvrages miniers souterrains... Ces conditions géologiques particulières peuvent localement faciliter le transport du radon depuis la roche jusqu'à la surface du sol et ainsi augmenter la probabilité de concentrations élevées dans les bâtiments.

■ Catégorie 3

Les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. Les formations concernées sont notamment celles constitutives de massifs granitiques (massif armoricain, massif central, Guyane française...), certaines formations volcaniques (massif central, Polynésie française, Mayotte...) mais également certains grès et schistes noirs.

Sur ces formations plus riches en uranium, la proportion des bâtiments présentant des concentrations en radon élevées est plus importante que dans le reste du territoire.

Le fait qu'une habitation soit localisée dans une commune à potentiel radon de catégorie 3 ne signifie pas forcément qu'elle présente des concentrations en radon importantes. Elle a toutefois nettement plus de risque d'en présenter que la même maison située dans une commune à potentiel radon de catégorie 1. Les concentrations peuvent par ailleurs atteindre des niveaux très élevés pour des caractéristiques architecturales ou des conditions de ventilation défavorables. Compte-tenu du risque sur la santé associé au radon, il est dans ce cas important d'évaluer plus précisément l'exposition à laquelle est soumise chaque habitation.

Ce dépistage consiste à mesurer les concentrations du radon à l'aide de détecteurs (dosimètres radon).

Lorsque la concentration mesurée s'avère élevée, il est alors nécessaire de rechercher des solutions pour réduire l'exposition au radon. Ces solutions consistent à limiter l'entrée du radon dans le bâtiment, en renforçant l'étanchéité entre le sol et le bâtiment, et à éliminer le radon en favorisant le renouvellement de l'air intérieur (aération, ventilation).

6.5. RISQUES ANTHROPIQUES

6.5.1. Transport de matières dangereuses

a) PAR VOIES ROUTIERES

La communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains est traversée par des voies routières sur lesquelles le transport de matières dangereuses est autorisé. Elle est par conséquent soumise au risque consécutif à un accident qui pourrait survenir lors du transport de tels produits.

Les communes de Gumbrechtshoffen, Gundershoffen, Mertzwiller, Mietesheim, Niederbronn-les-Bains, Oberbronn, Reichshoffen, Uttenhoffen et Zinswiller sont concernés par ce risque.

b) CANALISATIONS

4 canalisations de transport de gaz concernent le territoire du Pays de Niederbronn-les-Bains :

- DN 80 Gumbrechtshoffen - Oberbronn ;
- DN80 Uhrwiller - Mertzwiller ;
- DN 100 Obermodern–Zutzendorf – Reichshoffen.
- DN 200 Schalkendorf – Forstfeld ;

Un poste de détente gaz est implanté à Mietesheim.

Ainsi, les communes de Gumbrechtshoffen, Gundershoffen (Griesbach), Mertzwiller, Mietesheim, Oberbronn et Reichshoffen sont soumises aux servitudes relatives à ces canalisations qui visent à restreindre la constructibilité dans les zones d'effets en cas d'accidents sur une canalisation :

Nom de la canalisation	PMS	DN	Longueur (m)	SUP1	SUP2	SUP3
DN100 – 1985 OBERMODERN – ZUTZENDORF – REICHSHOFFEN	67,7	100	3 696,7 m sur le ban de Gumbrechtshoffen 2 031,7 m sur le ban de Reichshoffen	25	5	5
DN80 – 1985 GUMBRECHTSHOFFEN – OBERBRONN (CI)	67,7	80	784,5 m sur le ban de Gumbrechtshoffen 2 991,7 m sur le ban d'Oberbronn	15	5	5
DN200 – 2000 SCHALKENDORF - FORSTFELD	67,7	200	1 587,5 m sur le ban de Gundershoffen 1 643,3 m sur le ban de Mertzwiller 3 040,4 m sur le ban de Mietesheim	55	5	5
DN80 - 1985 UHRWILLER - MERTZWILLER	67,7	80	796,4 m sur le ban de Mertzwiller 3 486,2 m sur le ban de Mietesheim	15	5	5
DN80 - 1986 MERTZWILLER - MERTZWILLER (DP)	67,7	80	146,6 m sur le ban de Mertzwiller	15	5	5
DN80 - 1985 MIETESHEIM - MIETESHEIM (CI)	67,7	50	2,5 m sur le ban de Mietesheim	15	5	5
DN80 - 1985 MIETESHEIM - MIETESHEIM (CI)	67,7	80	268 m sur le ban ce Mietesheim	15	5	5

PMS : Pression Maximale de Service en bar

DN : Diamètre Nominal en mm

SUP1 correspond à zone des effets létaux du phénomène dangereux de référence majorant en mètres

SUP2 correspond à zone des effets létaux du phénomène dangereux de référence réduit en mètres

SUP3 correspond à zone des effets létaux significatifs du phénomène dangereux de référence réduit en mètres

6.5.2. Sites et sols pollués

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

a) DONNEES BASOL

La base de données BASOL a été mise en place par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Elle répertorie les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics à titre curatif ou préventif.

5 sites sont inscrits dans la base de données des sites et sols pollués :

Localisation	Nom de l'entreprise	Description du site
Mertzwiller	De Dietrich Thermique	Usine de fabrication d'appareillages thermiques implantée sur le site depuis 1838 qui a accueilli de nombreuses décennies durant des installations de fonderie. L'usine repose partiellement sur environ 4 mètres de sables de fonderie. Une surveillance des eaux souterraines est réalisée depuis mars 2005, à fréquence semestrielle jusqu'en 2011, annuelle depuis.
Niederbronn-les-Bains	De Dietrich Thermique	Ce site accueille depuis de nombreuses décennies une fonderie de fonte
Reichshoffen	Astom	Ce site a accueilli durant plusieurs siècles des activités de fabrication de fer, métallurgie, construction ferroviaire.
Reichshoffen	STAL	La société de tréfilerie d'Alsace (STAL) fabrique du fil d'acier dur pour l'ameublement, l'automobile (pneumatiques). Certains traitements de surface de fils d'acier sont potentiellement dangereux pour l'environnement.
Zinswiller	De Dietrich Thermique	Ce site a accueilli durant de nombreuses décennies des installations de fonderie.

b) DONNEES BASIAS

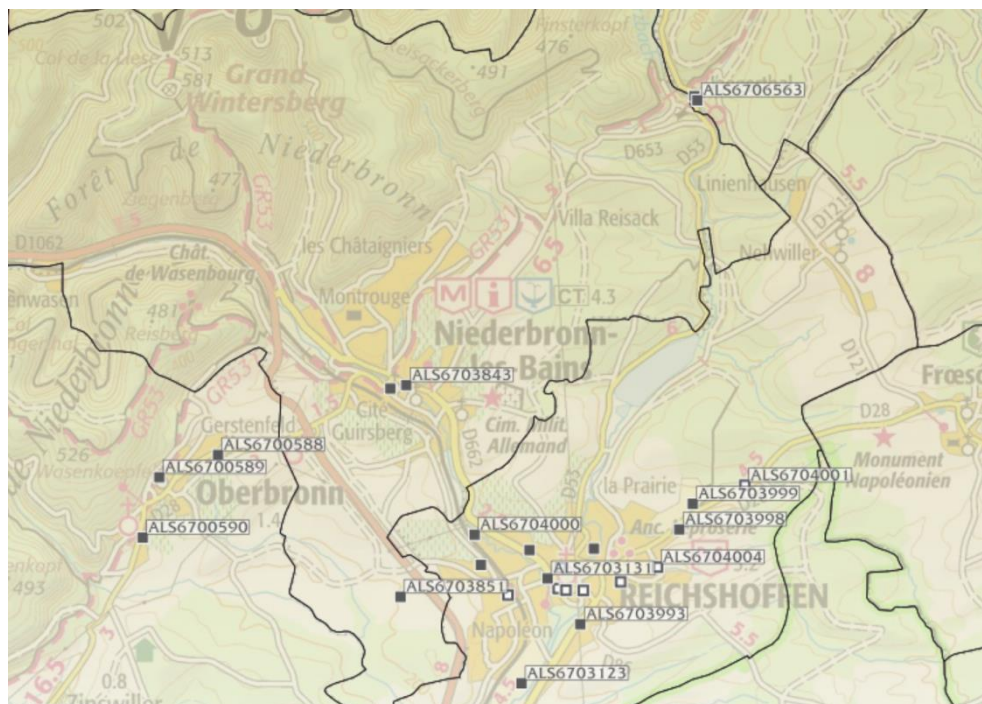
La base de données BASIAS est, elle-aussi, gérée par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Elle consiste en un inventaire historique de sites industriels et activités de service.

Les principaux objectifs sont de :

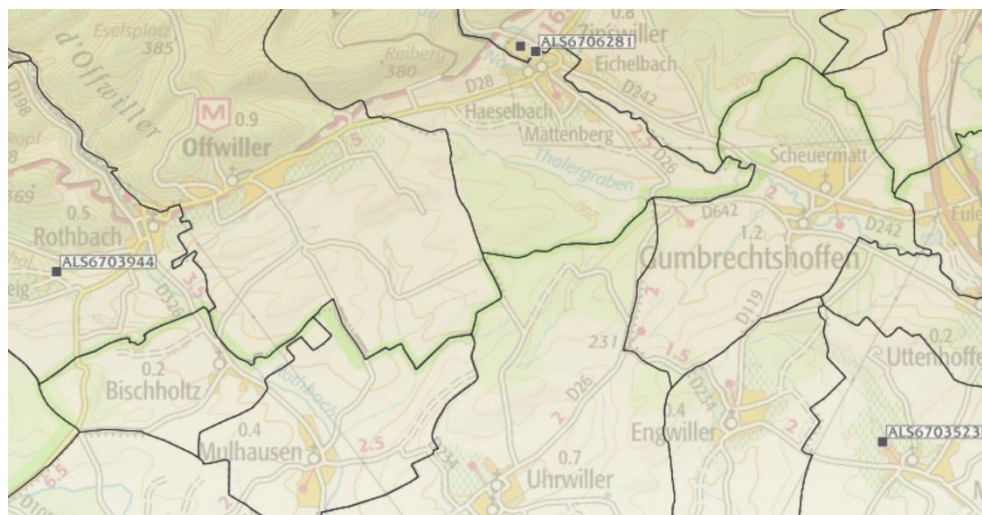
- recenser, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement ;
- conserver la mémoire de ces sites ;
- fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.

De nombreux sites sont répertoriés dans l'inventaire historique des sites industriels et activités de service (BASIAS) et doivent faire l'objet d'investigations en cas de travaux :

- Dambach-Neunhoffen (1) ;
- Gumbrechtshoffen (1) ;
- Gundershoffen (14) ;
- Mertzwiller (13) ;
- Mietesheim (6) ;
- Niederbronn-les-Bains (23) ;
- Oberbronn (8) ;
- Offwiller (1) ;
- Reichshoffen (22) ;
- Rothbach (1) ;
- Uttenhoffen (0) ;
- Windstein (3) ;
- Zinswiller (0).



Localisation des sites BASIAS sur les bans de Niederbronn-les-Bains, Oberbronn, Reichshoffen et Windstein



Localisation des sites BASIAS sur les bans de Zinswiller, Rothbach et Miesesheim

6.5.3. Installations Classées pour la protection de l'environnement

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

Le risque industriel peut ainsi se développer dans chaque établissement dangereux. Afin d'en limiter l'occurrence et les conséquences, l'État a répertorié les établissements les plus dangereux et les a soumis à réglementation.

On distingue :

- les installations soumises à déclaration ;
- les installations soumises à enregistrement ;
- les installations soumises à autorisation et devant faire l'objet d'études d'impact et de dangers ;
- les installations "Seveso".

Les installations suivantes sont soumises à autorisation et font l'objet de prescriptions d'exploitation spécifiques fixées par arrêté préfectoral :

- A Gundershoffen
 - ATRYA (ex TRYBA) pour l'emploi et le stockage de matières plastiques (AP du 14/02/2012) ;
 - Klipfel & Fils à Ingelshof pour le travail et le traitement du bois (AP du 14/11/1995) ;
- A Mertzwiller
 - De Dietrich Thermique pour le traitement des métaux et plastiques, l'application de peinture et le stockage de MDI (AP du 08/09/1988 et 07/05/2015) – zones de danger lié à un risque de surpression mais circonscrites aux limites de l'établissement ;
- A Oberbronn et Zinswiller
 - De Dietrich SAS pour le travail mécanique des métaux et les installations de réfrigération et de compression (AP du 18/04/2006)
- A Zinswiller
 - GAEC de la Moder pour un élevage de volailles
- A Niederbronn-les-Bains
 - CSP Technologies pour l'emploi et le stockage de matières plastiques et les installations de réfrigération et de compression (AP du 25/03/2004) ;
 - Fonderie de Niederbronn-les-Bains (AP du 10/05/2010) ;
 - SOTRAVEST pour le stockage de déchets d'amiante lié à des matériaux inertes (AP du 25/07/2016 annulé par le TA de Strasbourg – AP 17/09/2019) ;
- A Reichshoffen
 - ALSTOM Transports pour le travail mécanique des métaux, l'application de peinture, les installations de réfrigération et de compression et les bans d'essais de moteurs (AP du 30/04/1997 et du 28/12/2011)
 - STAL pour le traitement de surface des métaux et la galvanisation de métaux (AP du 18/06/1990 et du 02/05/2013)

■ A Rothbach

- Carrière Loegel (AP du 09/05/2015 pour une durée de 30 ans, un tonnage maximal annuel de 100 000 tonnes et tonnage maximal de 2 900 000 tonnes)
- Carrière Rauscher au lieudit Hirschtal (AP du 23/07/2001 pour une durée de 30 ans, un tonnage maximal annuel de 60 000 tonnes et tonnage maximal de 1 800 000 tonnes)
- Carrière Rauscher au lieudit Winkelberg (AP du 09/01/2002 pour une durée de 30 ans, un tonnage maximal annuel de 20 000 tonnes)

Trois sites sont soumis à enregistrement et sont soumis à des prescriptions génériques fixées par un arrêté ministériel :

■ A Gundershoffen

- BOEHLI pour la préparation de produits alimentaires (AP du 27/05/1999)

■ A Niederbronn-les-Bains

- Fonderie de Niederbronn-les-Bains pour le dépôt de sables de fonderie au Sandholz (AP du 16/07/2013)

■ A Reichshoffen

- Vossloh Cogifer pour le travail mécanique des métaux (AP du 08/04/2014)

Le territoire (Mertzwiller et Mietesheim) est également concerné par le PPRT et le polygone d'isolement du dépôt de munition de Neubourg.

6.6. AUTRES SERVITUDES

Le territoire est également concerné par :

- Des servitudes aéronautiques de dégagement qui concernent l'ensemble du territoire de la CCPN ;
- Des servitudes radioélectriques liées au centre radioélectrique de Niederbronn-les-Bains Guisberg ;
- Des servitudes liées à des lignes électriques haute-tension
 - Ligne ES entre Gundershoffen et Pfaffenhoffen qui concerne les bans communaux de Gumbrechtshoffen, Gundershoffen, Mietesheim et Uttenhoffen ;
 - Ligne ES entre Oberbronn et Gundershoffen (ligne 63 kVA exploitée en 20 kVA) qui concerne le ban communal de Niederbronn-les-Bains ;
 - Ligne ES entre Gundershoffen et Preuschkorf qui concerne le ban de Gundershoffen.
- Des servitudes de passage liées à une fibre optique d'Orange ;
- Des servitudes instaurées au voisinage des cimetières de Gumbrechtshoffen, Gundershoffen et Mertzwiller ;

7. Perspectives d'évolution de l'état initial de l'environnement et caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan

7.1. CARACTERISTIQUES DES ZONES SUSCEPTIBLES D'ETRE TOUCHEES DE MANIERE NOTABLE PAR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Les zones susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du plan sont principalement les secteurs de projets identifiés dans le cadre du PLUi :

- Extension de zones urbaines (U) ;
- Zones à urbaniser (AU) ;
- Emplacements réservés.

7.1.1. Présentation des zones à urbaniser (AU) et des extensions de zones urbaines (U)

Les différents secteurs envisagés pour être ouverts à l'urbanisation et les principales extensions de zones urbanisées sont récapitulées dans le tableau. Les caractéristiques de l'état initial de chaque zone sont détaillées pour chaque commune.

Commune	Libellé	Surfaces en ha et localisation		
DAMBACH	UB	0,81		
GUMBRECHTSHOFFEN	2AU	5,00	Dent creuse	3,37
			Ouest	1,63
GUNDERSHOFFEN	1AU	4,97	Schirlenhof	0,30
			Les Peupliers	1,83
			Griesbach	2,84
	2AU	1,83	Les Peupliers	
	UX1	4,59		

Commune	Libellé	Surfaces en ha et localisation		
MERTZWILLER	1AUa	2,38 dont 1,08 inscrit au plan de zonage		
	1AUb	0,76		
	1AUc	0,78		
	2AU	2,60		
	2AUX	4,04		
MIETESHEIM	1AU	0,34		
	2AU	2,69	Est	0,87
			Ouest (Cidou)	1,82
NIEDERBRONN-LES-BAINS	1AUE	2,55		
	1AUX	0,90		
	1AUZ	4,39		
	2AUT	6,46	Camping N	1,23
			Camping S	0,69
			(zone abandonnée)	
			Kalkoeffen*	4,54
			(zone abandonnée)	
	2AU	1,12		
2AUZ	6,97			
OBERBRONN	1AU	0,86		
	2AU	0,74		
OFFWILLER	1AU	1,11	Centre	
	2AU	1,80	Centre	1,14
			Ouest	0,66

Commune	Libellé	Surfaces en ha et localisation		
REICHSHOFFEN	1AUa	2,31		
	1AUb	1,31		
	1AUc	1,32		
	1AUd	1,53		
	1AUT	1,77		
	1AUX	7,50	Sud	4,75
			Est	2,75
	2AU	10,41	Rothen-Grund	1,2
			Sud	6,74
			Bruehl	2,50
	2AUE	6,04		
	2AUT	3,72		
ROTHBACH	1AU	1,16		
UTTENHOFFEN	1AU	0,59		
	2AU	0,38		
ZINSWILLER	2AU	2,62	Sud	2,11
			Centre	0,51
TOTAL		99,30		

Secteurs destinés à être ouverts à l'urbanisation et les principales extensions de zones urbanisées

Par chaque secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation ou zone d'extension, le niveau d'enjeu du point de vue de l'état initial de l'environnement a été hiérarchisé de la manière suivante :

Niveau d'enjeu	
	Enjeu faible
	Enjeu moyen
	Enjeu fort à très fort

a) DAMBACH-NEUNHOFFEN

Libellé	Surface en ha
UB (comblement d'une dent creuse)	0,81



SOURCES : BD ORTHO 2015, PLAN CADASTRAL INFORMATISE

FÉVRIER 2019

0 50 100
m

Zone de projet à Dambach-Neunhoffen

Zone UB	
Superficie	8 100 m ²
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	E2.1 PÂTURAGES PERMANENTS MÉSOTROPHES ET PRAIRIES DE POST-PÂTURAGE
Zone Humide	Zone Humide Remarquable surfacique : Friches du Schwarzbach – Dambach, Windstein L'inventaire des zones humides réalisé en novembre et décembre 2019 sur le site n'identifie aucune zone humide sur le site.
Périmètres d'inventaire ou de protection	En bordure du site Natura 2000 : ZSC La Moder et ses affluents (FR4201795) Réserve de Biosphère Transfrontalière : Vosges du Nord / Pfälzerwald, zone de transition
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu fort Pie-grièche grise
Fonctionnement écologique	/
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	Cours du Schwarzbach à 70 m
Risques naturels	Coulées d'eaux boueuses : risque très faible
Risques anthropiques et nuisances	Servitude : PT3 - Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques, zone d'exploitation en bordure de zone
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	-
Patrimoine bâti, culturel	-
Niveau d'enjeu retenu : MOYEN	

b) GUMBRECHTSHOFFEN

Libellé	Surface en ha
2AU	5,00



SOURCE : BD ORTHO, IGN 2018.

AOÛT 2020

0 4 8 m

Zones de projet à Gumbrechtshoffen

Dent creuse 2AU	
Superficie	33 700 m ² (20 600 + 13 000)
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	E2.222 PRAIRIES DE FAUCHE HYGROMÉSOPHILES PLANITIAIRES MÉDIO-EUROPÉENNES E5.4 LISIÈRES ET PRAIRIES HUMIDES OU MOUILLEUSES À GRANDES HERBACÉES G5.2 PETITS BOIS ANTHROPIQUES DE FEUILLUS CADUCIFOLIÉS I2.2 PETITS JARDINS ORNEMENTAUX ET DOMESTIQUES
Zone Humide	Zone à Dominante Humide en partie Est Habitats caractéristique de zones humides L'inventaire des zones humides réalisé en novembre et décembre 2019 sur le site a permis de délimiter des prairies humides sur une emprise totale de 5 250 m². Elle devra être prise en compte dans l'aménagement de la zone, voire être compensée.
Périmètres d'inventaire ou de protection	/
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu moyen Sonneur à ventre jaune ; enjeu fort Milan royal Criquet ensanglanté : NT sur Liste Rouge Alsace
Fonctionnement écologique	/
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	/
Risques naturels	Coulées d'eaux boueuses : risque faible
Risques anthropiques et nuisances	/
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : MOYEN (habitats naturels)	



Prairie de fauche de l'ensemble 1AU/2AU à Gumbrechtshoffen

Zone 2AU Ouest	
Superficie	16300 m ²
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	E2.22 PRAIRIES DE FAUCHE PLANITIAIRES SUBATLANTIQUES (6510) G1.D4 VERGERS D'ARBRES FRUITIERS
Zone Humide	/
Périmètres d'inventaire ou de protection	ZNIEFF de type II : Paysage de collines avec vergers du Pays de Hanau (42007051)
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu moyen Sonneur à ventre jaune ; enjeu moyen Pie-grièche à tête rousse ; enjeu fort Pie-grièche grise ; enjeu fort Milan royal Criquet ensanglanté : NT sur Liste Rouge Alsace
Fonctionnement écologique	/
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	/
Risques naturels	Coulées d'eaux boueuses : risque faible à moyen
Risques anthropiques et nuisances	Servitude : I4 - Lignes électriques, zone de passage traverse la zone
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : FAIBLE	



Prairie et petit verger de la zone 2AU Ouest

c) GUNDERSHOFFEN

Libellé	Surface en ha
UX1 (extension Tryba)	4,59
1AU	4,97
2AU	1,83



Zones de projet à Gundershoffen - Nord



SOURCE : BD ORTHO, IGN 2018.

AOÛT 2020

0 125 250 m

Zones de projet à Gundershoffen - Sud

Zone UX1 (extension Tryba)	
Superficie	45 900 m ²
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	E2.22 PRAIRIES DE FAUCHE PLANITIAIRES SUBATLANTIQUES (6510) I1.12 MONOCULTURES INTENSIVES DE TAILLE MOYENNE (1-25HA)
Zone Humide	Zone à dominante humide (partiellement) L'inventaire des zones humides réalisé en novembre et décembre 2019 sur le site a permis de délimiter deux zones humides d'une emprise totale de 400 m² : un fossé de drainage (aulnaie – 200 m²) et une petite phragmitaie (200 m²). Au regard de l'emprise totale de la zone, l'enjeu reste faible.
Périmètres d'inventaire ou de protection	ZNIEFF de type II : Massif forestier de Haguenau et ensemble de landes et prairies en lisière (420007059)
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu moyen Sonneur à ventre jaune ; enjeu fort Pie-grièche grise ; enjeu moyen Milan royal
Fonctionnement écologique	/
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	/
Risques naturels	/
Risques anthropiques et nuisances	Servitude : I4 - Lignes électriques, zone de passage traverse la zone UX
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : FAIBLE	

Zone 1AU Griesbach	
Superficie	28 400 m²
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	E2.1 PÂTURAGES PERMANENTS MÉSOTROPHES ET PRAIRIES DE POST-PÂTURAGE E2.61 PRAIRIES AMÉLIORÉES SÈCHES OU HUMIDES I1.13 PETITES MONOCULTURES INTENSIVES (< 1HA)
Zone Humide	/
Périmètres d'inventaire ou de protection	ZNIEFF de type II : Massif forestier de Haguenau et ensemble de landes et prairies en lisière (420007059)
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu moyen Sonneur à ventre jaune ; enjeu fort Pie-grièche grise ; enjeu moyen Milan royal
Fonctionnement écologique	/
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	/
Risques naturels	/
Risques anthropiques et nuisances	Servitude : I4 - Lignes électriques, zone de passage en bordure de la zone
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : FAIBLE	



Parcelles cultivées de l'ensemble 1AU à Griesbach

Zone 1AU/2AU Les Peupliers	
Superficie	36600 m²
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	E2.22 PRAIRIES DE FAUCHE PLANITIAIRES SUBATLANTIQUES (6510)
Zone Humide	/
Périmètres d'inventaire ou de protection	ZNIEFF de type II : Massif forestier de Haguenau et ensemble de landes et prairies en lisière (420007059) ZNIEFF de type I : Ensemble de prés-vergers à Gundershoffen (420030153)
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu fort Sonneur à ventre jaune ; enjeu moyen Pie-grièche à tête rousse (partiellement) ; enjeu fort Pie-grièche grise ; enjeu moyen Milan royal
Fonctionnement écologique	/
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	/
Risques naturels	/
Risques anthropiques et nuisances	Servitude : I4 - Lignes électriques, zone de passage traverse la zone
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : MOYEN (ZNIEFF 1)	

Zone 1AU Schirlenhof	
Superficie	3000 m²
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	I1.12 MONOCULTURES INTENSIVES DE TAILLE MOYENNE (1-25HA)
Zone Humide	Zone à dominante humide L'inventaire des zones humides réalisé en novembre et décembre 2019 sur le site n'identifie aucune zone humide sur le site.
Périmètres d'inventaire ou de protection	ZNIEFF de type II : Massif forestier de Haguenau et ensemble de landes et prairies en lisière (420007059)
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu moyen Sonneur à ventre jaune ; enjeu fort Pie-grièche grise ; enjeu moyen Milan royal
Fonctionnement écologique	Partiellement en réservoir de biodiversité des milieux de prés-vergers
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	Cours d'eau temporaire à 30 m
Risques naturels	Coulées d'eaux boueuses : risque moyen
Risques anthropiques et nuisances	/
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : MOYEN (risque naturel)	

d) MERTZWILLER

Libellé	Surface en ha
1AUa	1,08
1AUb	0,76
1AUn	0,78
2AU	2,60
2AUX	4,04



Zones de projet à Mertzwiller

Zone 1AUb	
Superficie	7 600 m ²
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	E2.22 PRAIRIES DE FAUCHE PLANITIAIRES SUBATLANTIQUES (6510) G5.2 PETITS BOIS ANTHROPIQUES DE FEUILLUS CADUCIFOLIÉS
Zone Humide	/
Périmètres d'inventaire ou de protection	ZNIEFF de type II : Massif forestier de Haguenau et ensemble de landes et prairies en lisière (420007059)
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu moyen Sonneur à ventre jaune ; enjeu fort Pie-grièche grise (partiellement) ; enjeu moyen Milan royal
Fonctionnement écologique	/
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	Petit affluent de la Zinsel à 50 m
Risques naturels	/
Risques anthropiques et nuisances	Servitude : I4 - Lignes électriques, zone de passage en bordure de la zone
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : FAIBLE	



Prairie et bosquet de la zone 1AUb

Zone 1AUn	
Superficie	7 800 m²
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	E2.61 PRAIRIES AMÉLIORÉES SÈCHES OU HUMIDES
Zone Humide	/
Périmètres d'inventaire ou de protection	ZNIEFF de type II : Massif forestier de Haguenau et ensemble de landes et prairies en lisière (420007059)
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu fort Pie-grièche grise (partiellement) ; enjeu moyen Milan royal
Fonctionnement écologique	/
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	/
Risques naturels	/
Risques anthropiques et nuisances	Servitudes : • AR3 - Magasin à poudre et explosifs, zone de prohibition sur l'ensemble de la zone • I4 - Lignes électriques, zone de passage en bordure de la zone
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : FAIBLE	

Zone 1AUa/2AU/2AUX	
Superficie	77 200 m ² (10 800 + 26 000 + 40 400)
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	E3.4 PRAIRIES EUTROPHES ET MÉSOTROPHES HUMIDES OU MOUILLEUSES
Zone Humide	Zone à dominante humide Fossé humide avec végétation de zones humides (Saules blancs) Présence d'une zone humide avérée à Joncs et Carex (2AUX) L'inventaire des zones humides réalisé en novembre et décembre 2019 sur le site conclut, eu égard au résultats des investigations, à la topographie plane et au sens d'écoulement des eaux, à un classement de la plus grande partie du site en zone humide à l'exception des bordures externes, les plus éloignées du ruisseau central. Cet inventaire a d'ores et déjà conduit à réduire de moitié la zone 1AUa passant de 2,38 ha à 1,08 ha.
Périmètres d'inventaire ou de protection	ZNIEFF de type II : Massif forestier de Haguenau et ensemble de landes et prairies en lisière (420007059)
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu moyen Sonneur à ventre jaune ; enjeu fort Pie-grièche grise ; enjeu moyen Milan royal
Fonctionnement écologique	/
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	Schmalzbach traversant l'ensemble
Risques naturels	/
Risques anthropiques et nuisances	Isolement acoustique : RD1062, catégorie 2 (250 m)
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : FORT (zone humide)	



Prairie humide et fossé de la zone 1AUa/2AU/2AUX

e) MIETESHEIM

Libellé	Surface en ha
1AU	0,34
2AU	2,69



SOURCES : BD ORTHO 2015, PLAN CADASTRAL INFORMATISE

FÉVRIER 2019

0 50 100
m

Zones de projet à Mietesheim

Zone 1AU	
Superficie	3 400 m²
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	E2.6 PRAIRIES AMÉLIORÉES, RÉENSEMENCÉES ET FORTEMENT FERTILISÉES G1.D4 VERGERS D'ARBRES FRUITIERS
Zone Humide	Zone à dominante humide L'inventaire des zones humides réalisé en novembre et décembre 2019 sur le site n'identifie aucune zone humide sur le site.
Périmètres d'inventaire ou de protection	ZNIEFF de type II : Paysage de collines avec vergers du Pays de Hanau (42007051)
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu moyen Sonneur à ventre jaune (partiellement) ; enjeu fort Pie-grièche à tête rousse ; enjeu moyen Pie-grièche grise ; enjeu moyen Milan royal
Fonctionnement écologique	/
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	/
Risques naturels	/
Risques anthropiques et nuisances	/
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : MOYEN (habitats naturels)	

Zone 2 AU Est	
Superficie	8700 m²
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	G1.D4 VERGERS D'ARBRES FRUITIERS
Zone Humide	Zone à dominante humide L'inventaire des zones humides réalisé en novembre et décembre 2019 sur le site n'identifie aucune zone humide sur le site.
Périmètres d'inventaire ou de protection	ZNIEFF de type II : Paysage de collines avec vergers du Pays de Hanau (42007051)
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu moyen Sonneur à ventre jaune ; enjeu fort Pie-grièche à tête rousse ; enjeu moyen Pie-grièche grise ; enjeu moyen Milan royal Arbres remarquables (présence d'une cavité à Pic)
Fonctionnement écologique	/
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	/
Risques naturels	/
Risques anthropiques et nuisances	/
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : MOYEN (habitats naturels)	



Verger de la zone 2AU Est

Zone 2 AU Ouest (friche CIDOU)	
Superficie	18200 m²
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	J1.5 CONSTRUCTIONS ABANDONNÉES DES VILLES ET DES VILLAGES
Zone Humide	Zone à dominante humide Eu égard au caractère déjà bâti du site, aucune investigation particulière n'a été réalisé sur le site.
Périmètres d'inventaire ou de protection	ZNIEFF de type II : Paysage de collines avec vergers du Pays de Hanau (42007051)
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu fort Pie-grièche à tête rousse ; enjeu moyen Pie-grièche grise ; enjeu moyen Milan royal
Fonctionnement écologique	/
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	Landgraben en bordure de site
Risques naturels	Coulées d'eaux boueuses : risque moyen
Risques anthropiques et nuisances	Servitudes en bordure de site : • I3 - Canalisations de gaz, zone de passage • I4 - Lignes électriques, zone de passage
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : MOYEN (risque naturel, canalisation gaz)	

f) NIEDERBRONN-LES-BAINS

Libellé	Surface en ha
1AUE	2,55
1AUX	0,90
1AUZ	4,39
2AUT	1,23
2AU	1,12
2AUZ	6,97



SOURCE : BD ORTHO, IGN 2018.

AOÛT 2020

0 150 300
m

Zones de projet à Niederbronn-les-Bains

Zone 1AUE	
Superficie	25 500 m ²
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	E2.22 PRAIRIES DE FAUCHE PLANITIAIRES SUBATLANTIQUES (6510) F3.11 FOURRÉS MÉDIO-EUROPÉENS SUR SOLS RICHES G1.C3 PLANTATIONS DE <i>ROBINIA</i>
Zone Humide	/
Périmètres d'inventaire ou de protection	Réserve de Biosphère Transfrontalière : Vosges du Nord / Pfälzerwald, zone de transition
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu moyen Sonneur à ventre jaune ; enjeu moyen Milan royal
Fonctionnement écologique	En bordure de réservoir de biodiversité des milieux forestiers
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	Périmètre de protection éloigné (partiellement)
Risques naturels	/
Risques anthropiques et nuisances	Servitudes : • AS1 - Protection des eaux, Périmètre de Protection Eloignée dans une partie de la zone • PT3 - Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques, zone d'exploitation en bordure de la zone
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : MOYEN (habitats naturels)	

Zone 1AUX	
Superficie	9 000 m ²
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	E5.1 VÉGÉTATIONS HERBACÉES ANTHROPIQUES
Zone Humide	/
Périmètres d'inventaire ou de protection	ZNIEFF de type II (partiellement) : Paysage de collines avec vergers du Pays de Hanau (42007051) Réserve de Biosphère Transfrontalière : Vosges du Nord / Pfälzerwald, zone de transition
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu moyen Sonneur à ventre jaune ; enjeu moyen Milan royal
Fonctionnement écologique	/
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	Falckensteinerbach à 30 m
Risques naturels	Coulées d'eaux boueuses : risque faible
Risques anthropiques et nuisances	/
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : FAIBLE	

Zones 1AUZ/2AUZ	
Superficie	43 946 m ² + 69 699 m ²
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	E2.221 PRAIRIES DE FAUCHE XÉROMÉSOPHILES PLANITIAIRES MÉDIO-EUROPÉENNES E2.6 PRAIRIES AMÉLIORÉES, RÉENSEMENCÉES ET FORTEMENT FERTILISÉES E2.7 PRAIRIES MÉSIQUES NON GÉRÉES E5.1 VÉGÉTATIONS HERBACÉES ANTHROPIQUES F3.11 FOURRÉS MÉDIO-EUROPÉENS SUR SOLS RICHES F3.111 FOURRÉS À PRUNELLIER ET RONCES G1.D4 VERGERS D'ARBRES FRUITIERS I1.12 MONOCULTURES INTENSIVES DE TAILLE MOYENNE (1-25HA)
Zone Humide	/
Périmètres d'inventaire ou de protection	Réserve de Biosphère Transfrontalière : Vosges du Nord / Pfälzerwald, zone de transition
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu moyen à fort Sonneur à ventre jaune ; enjeu fort Pie-grièche à tête rousse ; enjeu fort Pie-grièche grise ; enjeu moyen Milan royal
Fonctionnement écologique	Partiellement en réservoir de biodiversité des milieux de prés-vergers
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	/
Risques naturels	Coulées d'eaux boueuses : risque faible (partiellement 2AUZ)
Risques anthropiques et nuisances	Servitudes, partiellement dans la zone 1AUZ : - AC1 - Monuments historiques, périmètre de protection - PT2 - Télécommunications - protection contre les obstacles, zone secondaire de dégagement, zone spéciale de dégagement, secteur de dégagement Servitudes, partiellement dans la zone 2AUZ : - PT2 - Télécommunications - protection contre les obstacles, zone secondaire de dégagement, zone spéciale de dégagement, secteur de dégagement - PT3 - Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques, zone d'exploitation
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : FORT (habitats naturels, servitudes)	

Cette zone est incluse dans un périmètre de ZAC déjà créée.



Mosaïque de milieux de la zone 1AUZ



Prairie non gérée de la zone 2AUZ

Zone 2AU	
Superficie	11 200 m ²
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	I2.2 PETITS JARDINS ORNEMENTAUX ET DOMESTIQUES
Zone Humide	/
Périmètres d'inventaire ou de protection	Réserve de Biosphère Transfrontalière : Vosges du Nord / Pfälzerwald, zone de transition
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu moyen Sonneur à ventre jaune ; enjeu moyen Milan royal
Fonctionnement écologique	/
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	/
Risques naturels	/
Risques anthropiques et nuisances	/
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : FAIBLE	

Zones 2AUT Camping	
Superficie	12 300 m²
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	E2.22 PRAIRIES DE FAUCHE PLANITIAIRES SUBATLANTIQUES (6510) G1.D4 VERGERS D'ARBRES FRUITIERS
Zone Humide	/
Périmètres d'inventaire ou de protection	Réserve de Biosphère Transfrontalière : Vosges du Nord / Pfälzerwald, zone de transition
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu moyen Sonneur à ventre jaune ; enjeu fort Pie-grièche grise ; enjeu moyen Milan royal Arbres remarquables en bordure de zone
Fonctionnement écologique	En bordure de réservoir de biodiversité des milieux forestiers Milieu de transition entre le massif forestier et les milieux ouverts
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	En bordure de périmètre de protection éloigné
Risques naturels	/
Risques anthropiques et nuisances	/
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : MOYEN (habitats naturels)	



Prairie et vergers des zones 2AUT Camping

g) OBERBRONN

Libellé	Surface en ha
1AU	0,86
2AU	0,74



SOURCE : BD ORTHO, IGN 2018.

AOÛT 2020

0 50 100
m

Zone de projet à Oberbronn

Zone 1AU/2AU	
Superficie	16 000 m²
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	E2.22 PRAIRIES DE FAUCHE PLANITIAIRES SUBATLANTIQUES (6510) F3.111 FOURRÉS À PRUNELLIER ET RONCES G1.D4 VERGERS D'ARBRES FRUITIERS
Zone Humide	/
Périmètres d'inventaire ou de protection	ZNIEFF de type II : Paysage de collines avec vergers du Pays de Hanau (42007051) ZNIEFF de type I : Prés, vergers et vallons humides du piémont vosgien à Oberbronn et Niederbronn-les-bains (420030021) Réserve de Biosphère Transfrontalière : Vosges du Nord / Pfälzerwald, zone de transition
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu moyen à fort Sonneur à ventre jaune ; enjeu moyen Pie-grièche à tête rousse ; enjeu fort Pie-grièche grise ; enjeu moyen Milan royal Poirier remarquable
Fonctionnement écologique	Partiellement en réservoir de biodiversité des milieux de prés-vergers
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	/
Risques naturels	/
Risques anthropiques et nuisances	Servitude : AC1 - Monuments historiques, périmètre de protection de rayon de 500 mètres
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : MOYEN (ZNIEFF I, habitats naturels)	



Prairie de la zone 1AU/2AU

h) OFFWILLER

Libellé	Surface en ha
1AU	1,11
2AU	1,80



SOURCE : BD ORTHO, IGN 2018.

AOÛT 2020

0 50 100
m

Zones de projet à Offwiller

Zone 1AU/2AU Centre	
Superficie	22 400 m ² (11 100 m ² + 11 400 m ²)
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	E2.1 PÂTURAGES PERMANENTS MÉSOTROPHES ET PRAIRIES DE POST-PÂTURAGE G1.D4 VERGERS D'ARBRES FRUITIERS
Zone Humide	Zone à dominante humide au Sud de la zone L'inventaire des zones humides réalisé en novembre et décembre 2019 sur le site a permis de délimiter une zone humide en partie Sud du site sur une emprise d'environ 1 200 m². Elle a été reclassée en zone naturelle
Périmètres d'inventaire ou de protection	En bordure du site Natura 2000 : ZSC La Moder et ses affluents (FR4201795) ZNIEFF de type II : Paysage de collines avec vergers du Pays de Hanau (42007051) Réserve de Biosphère Transfrontalière : Vosges du Nord / Pfälzerwald, zone de transition
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu moyen Sonneur à ventre jaune ; enjeu moyen Pie-grièche à tête rousse ; enjeu fort Pie-grièche grise ; enjeu fort Milan royal Criquet ensanglanté : NT sur Liste Rouge Alsace
Fonctionnement écologique	En réservoir de biodiversité de prés-vergers
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	Westermatt à 70 m
Risques naturels	Coulées d'eaux boueuses : risque moyen
Risques anthropiques et nuisances	Servitude : I4 - Lignes électriques, zone de passage en bordure de la zone
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : MOYEN (habitats naturels, risques naturels)	



Pâturages et verger de la zone 1AU Centre

Zone 2AU Ouest	
Superficie	6 600 m²
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	E2.22 PRAIRIES DE FAUCHE PLANITIAIRES SUBATLANTIQUES (6510)
Zone Humide	/
Périmètres d'inventaire ou de protection	ZNIEFF de type II (partiellement) : Paysage de collines avec vergers du Pays de Hanau (42007051) Réserve de Biosphère Transfrontalière : Vosges du Nord / Pfälzerwald, zone tampon
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu moyen Sonneur à ventre jaune ; enjeu moyen Pie-grièche à tête rousse ; enjeu fort Pie-grièche grise ; enjeu fort Milan royal
Fonctionnement écologique	En réservoir de biodiversité de prés-vergers
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	/
Risques naturels	Coulées d'eaux boueuses : risque moyen
Risques anthropiques et nuisances	Servitude : I4 - Lignes électriques, zone de passage en bordure de la zone
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : MOYEN (habitats naturels, risques naturels)	

Cette zone doit être aménagée dans le prolongement de la zone 1AU de Rothbach.

i) REICHSHOFFEN

Libellé	Surface en ha
1AUa	2,31
1AUb	1,31
1AUc	1,32
1AUd	1,53
1AUT	1,77
1AUX	7,50
2AU	10,41
2AUE	6,04
2AUT	3,72



SOURCES : BD ORTHO 2015, PLAN CADASTRAL INFORMATISE

FÉVRIER 2019

0 50 100
m

Zones de projet à Reichshoffen – secteur Nord (Nehwiller)



Zones de projet à Reichshoffen – secteur Centre



SOURCE : BD ORTHO 2015

MAI 2019

0 100 200
m

Zones de projet à Reichshoffen - secteur Sud

Zones 1AUa/2AU	
Superficie	90 500 m ² (23 100 + 67 400)
Milieus naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	E2.1 x E2.22 PÂTURAGES PERMANENTS x PRAIRIES DE FAUCHE G5.2 PETITS BOIS ANTHROPIQUES DE FEUILLUS CADUCIFOLIÉS I2.2 PETITS JARDINS ORNEMENTAUX ET DOMESTIQUES
Zone Humide	Zone à dominante humide en 1AUa (partiellement) L'inventaire des zones humides réalisé en novembre et décembre 2019 sur le site a permis de délimiter une zone humide sur une emprise limitée (160 m²) sur le site. Elle pourra être prise en compte dans l'aménagement de la zone.
Périmètres d'inventaire ou de protection	ZNIEFF de type II : Paysage de collines avec vergers du Pays de Hanau (42007051) Réserve de Biosphère Transfrontalière : Vosges du Nord / Pfälzerwald, zone de transition
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu moyen Sonneur à ventre jaune ; enjeu fort Pie-grièche à tête rousse (2AU et 1AUa partiellement) ; enjeu fort Pie-grièche grise ; enjeu moyen Milan royal
Fonctionnement écologique	En réservoir de biodiversité de prés-vergers
Milieus physiques	
Réseau hydrographique	Ruisseau en bordure de la zone 1AUa
Risques naturels	/
Risques anthropiques et nuisances	/
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : MOYEN (habitats naturels)	



Pâturage et bois de l'ensemble 1AUa/2AU

Zone 1AUb	
Superficie	13 100 m ²
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	11.12 MONOCULTURES INTENSIVES DE TAILLE MOYENNE (1-25HA)
Zone Humide	/
Périmètres d'inventaire ou de protection	Réserve de Biosphère Transfrontalière : Vosges du Nord / Pfälzerwald, zone de transition
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu fort Sonneur à ventre jaune ; enjeu moyen Pie-grièche à tête rousse (partiellement) ; enjeu moyen Pie-grièche grise ; enjeu moyen Milan royal
Fonctionnement écologique	/
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	/
Risques naturels	Coulées d'eaux boueuses : risque faible
Risques anthropiques et nuisances	/
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : FAIBLE	

Zone 1AUc	
Superficie	13 200 m ²
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	E2.22 PRAIRIES DE FAUCHE PLANITIAIRES SUBATLANTIQUES (6510)
Zone Humide	Zone à dominante humide L'inventaire des zones humides réalisé en novembre et décembre 2019 sur le site a permis de délimiter une zone humide en partie Nord du site le long du ruisseau d'une emprise d'environ 1 000 m². Elle sera prise en compte dans l'aménagement de la zone.
Périmètres d'inventaire ou de protection	ZNIEFF de type II : Paysage de collines avec vergers du Pays de Hanau (42007051) Réserve de Biosphère Transfrontalière : Vosges du Nord / Pfälzerwald, zone de transition
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu moyen Sonneur à ventre jaune ; enjeu moyen Milan royal
Fonctionnement écologique	/
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	Ruisseau en bordure de site
Risques naturels	/
Risques anthropiques et nuisances	/
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : MOYEN (habitat naturel)	



Prairie et fourrés du secteur 1AUc

Zone 1AUd	
Superficie	15 300 m²
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	E5.1 VÉGÉTATIONS HERBACÉES ANTHROPIQUES
Zone Humide	/
Périmètres d'inventaire ou de protection	ZNIEFF de type II (partiellement) : Paysage de collines avec vergers du Pays de Hanau (42007051) Réserve de Biosphère Transfrontalière : Vosges du Nord / Pfälzerwald, zone de transition
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu moyen Sonneur à ventre jaune ; enjeu fort Pie-grièche grise ; enjeu moyen Milan royal
Fonctionnement écologique	/
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	/
Risques naturels	/
Risques anthropiques et nuisances	/
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : FAIBLE	



Friche du secteur 1AUd

Zone 1AUT	
Superficie	17 700 m ²
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	G1.21 FORÊTS RIVERAINES À FRAXINUS ET ALNUS, SUR SOLS INONDÉS PAR LES CRUES MAIS DRAINÉS AUX BASSES EAUX I1.13 PETITES MONOCULTURES INTENSIVES (<1HA)
Zone Humide	Zone à dominante humide Habitats de zones humides (Aulnaie-frênaie) le long du Schwarzbach – ils ne seront pas concernés par l'aménagement de la zone. Zone humide remarquables linéaire : Schwarzbach
Périmètres d'inventaire ou de protection	Réserve de Biosphère Transfrontalière : Vosges du Nord / Pfälzerwald, zone de transition
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu fort Sonneur à ventre jaune ; enjeu moyen Milan royal
Fonctionnement écologique	En bordure d'un corridor écologique des milieux humides à préserver
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	Cours du Schwarzbach en bordure de zone
Risques naturels	Zone inondable (partiellement) Coulées d'eaux boueuses : risque faible
Risques anthropiques et nuisances	/
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : MOYEN (en tenant compte que la partie du terrain inondable et zone humide remarquable le long du Schwarzbach ne sera pas aménagé)	

Zone 1AUX Sud	
Superficie	47 500 m²
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	E2/E3 PRAIRIES MÉSIQUES OU HUMIDE G1 FORÊTS DE FEUILLUS CADUCIFOLIÉS
Zone Humide	Zone à dominante humide
Périmètres d'inventaire ou de protection	ZNIEFF de type II : Paysage de collines avec vergers du Pays de Hanau (42007051) Réserve de Biosphère Transfrontalière : Vosges du Nord / Pfälzerwald, zone de transition
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu moyen Sonneur à ventre jaune ; enjeu moyen Milan royal
Fonctionnement écologique	Partiellement en réservoir de biodiversité des milieux de prés-vergers
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	Cours du Falkensteinerbach en bordure de zone
Risques naturels	Zones inondables (partiellement)
Risques anthropiques et nuisances	Servitude : I4 - Lignes électriques, zone de passage traverse la zone
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : FORT (partiellement inondable)	

Zone 1 AUX Est	
Superficie	27 500 m ²
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	E2.22 PRAIRIES DE FAUCHE PLANITIAIRES SUBATLANTIQUES (6510) I1.13 PETITES MONOCULTURES INTENSIVES (< 1HA) G5.2 PETITS BOIS ANTHROPIQUES DE FEUILLUS CADUCIFOLIÉS
Zone Humide	/
Périmètres d'inventaire ou de protection	Réserve de Biosphère Transfrontalière : Vosges du Nord / Pfälzerwald, zone de transition
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu faible, moyen à fort Sonneur à ventre jaune ; enjeu moyen Pie-grièche à tête rousse (partiellement) ; enjeu fort Pie-grièche grise ; enjeu moyen Milan royal
Fonctionnement écologique	/
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	/
Risques naturels	Coulées d'eaux boueuses : risque faible à moyen
Risques anthropiques et nuisances	/
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : FAIBLE	

Zone 2AU BUEHL	
Superficie	25 000 m²
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	E2.22 PRAIRIES DE FAUCHE PLANITIAIRES SUBATLANTIQUES (6510)
Zone Humide	Zone à dominante humide L'inventaire des zones humides réalisé en novembre et décembre 2019 sur le site a identifié la présence effective d'une zone humide dans cette zone. Elle devra être prise en compte dans l'aménagement de la zone, voire faire l'objet de compensations.
Périmètres d'inventaire ou de protection	ZNIEFF de type II : Paysage de collines avec vergers du Pays de Hanau (42007051) Réserve de Biosphère Transfrontalière : Vosges du Nord / Pfälzerwald, zone de transition
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu moyen Sonneur à ventre jaune ; enjeu fort Pie-grièche à tête rousse (partiellement) ; enjeu moyen Milan royal
Fonctionnement écologique	/
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	/
Risques naturels	/
Risques anthropiques et nuisances	/
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : MOYEN (habitat naturel)	

Zone 2AU ROTHEN-GRUND	
Superficie	12 000 m ²
Part publique	12,27%
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	G1.D4 VERGERS D'ARBRES FRUITIERS
Zone Humide	/
Périmètres d'inventaire ou de protection	ZNIEFF de type I (partiellement) : Prés et vergers du piémont vosgien à Niederbronn et Reichshoffen (420030017) ZNIEFF de type II : Paysage de collines avec vergers du Pays de Hanau (42007051) Réserve de Biosphère Transfrontalière : Vosges du Nord / Pfälzerwald, zone de transition
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu moyen Sonneur à ventre jaune ; enjeu fort Pie-grièche à tête rousse ; enjeu fort Pie-grièche grise (partiellement) ; enjeu moyen Milan royal
Fonctionnement écologique	Partiellement en réservoir de biodiversité des milieux de prés-vergers
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	/
Risques naturels	/
Risques anthropiques et nuisances	/
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : MOYEN (ZNIEFF 1)	



Vergers du secteur 2AU

Zone 2AUE	
Superficie	60 400 m ²
Part publique	20,01%
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	G1.D4 VERGERS D'ARBRES FRUITIERS I1.12 MONOCULTURES INTENSIVES DE TAILLE MOYENNE (1-25HA)
Zone Humide	/
Périmètres d'inventaire ou de protection	ZNIEFF de type II : Paysage de collines avec vergers du Pays de Hanau (42007051) Réserve de Biosphère Transfrontalière : Vosges du Nord / Pfälzerwald, zone de transition
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu moyen Sonneur à ventre jaune ; enjeu fort Pie-grièche grise (partiellement) ; enjeu moyen Milan royal
Fonctionnement écologique	/
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	/
Risques naturels	/
Risques anthropiques et nuisances	Isolement acoustique : RD1062, catégorie 3 (100 m)
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : FAIBLE	

Zone 2AUT	
Superficie	37 200 m ²
Part publique	30,54%
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	E2/E3 PRAIRIES MÉSIQUES OU HUMIDE I1.13 PETITES MONOCULTURES INTENSIVES (< 1HA)
Zone Humide	Zone à dominante humide (partiellement) L'inventaire des zones humides réalisé en novembre et décembre 2019 sur le site a permis de délimiter une prairie humide bien délimitée par la végétation en bas de pente (environ 690 m²). Elle sera prise en compte dans l'aménagement de la zone.
Périmètres d'inventaire ou de protection	ZNIEFF de type I : Prés et vergers du piémont vosgien à Niederbronn et Reichshoffen (420030017) ZNIEFF de type II : Paysage de collines avec vergers du Pays de Hanau (42007051) Réserve de Biosphère Transfrontalière : Vosges du Nord / Pfälzerwald, zone de transition
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu fort Sonneur à ventre jaune ; enjeu fort Pie-grièche grise ; enjeu moyen Milan royal
Fonctionnement écologique	En réservoir de biodiversité de prés-vergers
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	/
Risques naturels	Coulées d'eaux boueuses : risque faible
Risques anthropiques et nuisances	/
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : MOYEN (ZNIEFF 1)	

j) ROTHBACH

Libellé	Surface en ha
1AU	1,16



SOURCES : BD ORTHO 2015, PLAN CADASTRAL INFORMATISE

FÉVRIER 2019

0 50 100
m

Zone de projet à Rothbach

Zone 1AU	
Superficie	11 600 m ²
Part publique	100%
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	E2.22 PRAIRIES DE FAUCHE PLANITIAIRES SUBATLANTIQUES (6510) F3.11 FOURRÉS MÉDIO-EUROPÉENS SUR SOLS RICHES
Zone Humide	/
Périmètres d'inventaire ou de protection	ZNIEFF de type II (partiellement) : Paysage de collines avec vergers du Pays de Hanau (42007051) Réserve de Biosphère Transfrontalière : Vosges du Nord / Pfälzerwald, zone tampon
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu moyen Sonneur à ventre jaune ; enjeu moyen Pie-grièche à tête rousse ; enjeu fort Pie-grièche grise ; enjeu fort Milan royal
Fonctionnement écologique	En réservoir de biodiversité de prés-vergers
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	/
Risques naturels	Coulées d'eaux boueuses : risque moyen
Risques anthropiques et nuisances	Servitude : I4 - Lignes électriques, zone de passage en bordure de la zone
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : MOYEN (habitats naturels, risque naturel)	

k) UTTENHOFFEN

Libellé	Surface en ha
1AU	0,59
2AU	0,38



SOURCES : BD ORTHO 2015, PLAN CADASTRAL INFORMATISE

FÉVRIER 2019

0 50 100
m

Zones de projet à Uttenhoffen

Zone 1AU/2AU	
Superficie	9 700 m ² (5900 + 3800)
Part publique	3,69% / 0%
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	E2.22 PRAIRIES DE FAUCHE PLANITIAIRES SUBATLANTIQUES (6510)
Zone Humide	Zone à dominante humide L'inventaire des zones humides réalisé en novembre et décembre 2019 sur le site n'identifie aucune zone humide sur le site. Une petite zone humide a été identifiée en limite Sud (en surplomb) due à une couche argileuse de surface.
Périmètres d'inventaire ou de protection	ZNIEFF de type II : Paysage de collines avec vergers du Pays de Hanau (42007051)
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu fort Sonneur à ventre jaune ; enjeu fort Pie-grièche grise ; enjeu moyen Milan royal
Fonctionnement écologique	Partiellement en réservoir de biodiversité des milieux de prés-vergers
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	/
Risques naturels	/
Risques anthropiques et nuisances	/
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : MOYEN (habitat naturel)	

l) WINDSTEIN

Aucun secteur ouvert à l'urbanisation n'est prévu dans le territoire de Windstein.

m) ZINSWILLER

Libellé	Surface en Ha
2AU	2,62



SOURCE : BD ORTHO, IGN 2018.

AOÛT 2020

0 50 100
m

Zones de projet à Zinswiller

Zone 2AU Sud	
Superficie	21 100 m ²
Part publique	5,42%
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	E2.1 PÂTURAGES PERMANENTS MÉSOTROPHES ET PRAIRIES DE POST-PÂTURAGE E2.22 PRAIRIES DE FAUCHE PLANITIAIRES SUBATLANTIQUES (6510) G1.D4 VERGERS D'ARBRES FRUITIERS
Zone Humide	/
Périmètres d'inventaire ou de protection	ZNIEFF de type I : Prairies, vergers et vallons humides du piémont vosgien à Rothbach, Offwiller et Zinswiller (420030045) ZNIEFF de type II : Paysage de collines avec vergers du Pays de Hanau (42007051) Réserve de Biosphère Transfrontalière : Vosges du Nord / Pfälzerwald, zone de transition
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu moyen Sonneur à ventre jaune ; enjeu moyen Pie-grièche à tête rousse ; enjeu fort Pie-grièche grise ; enjeu fort Milan royal
Fonctionnement écologique	Partiellement en réservoir de biodiversité des milieux de prés-vergers
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	/
Risques naturels	Coulées d'eaux boueuses : risque faible
Risques anthropiques et nuisances	/
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : MOYEN (habitats naturels, ZNIEFF 1)	



Prairie et vergers du secteur 1AU

Zone 2AU Centre	
Superficie	5 100 m²
Part publique	24,21%
Milieux naturels	
Habitats EUNIS (Natura 2000)	I2.2 PETITS JARDINS ORNEMENTAUX ET DOMESTIQUES
Zone Humide	Zone à dominante humide L'inventaire des zones humides réalisé en novembre et décembre 2019 sur le site n'identifie aucune zone humide sur le site.
Périmètres d'inventaire ou de protection	En bordure du site Natura 2000 : ZSC La Moder et ses affluents (FR4201795) ZNIEFF de type II : Paysage de collines avec vergers du Pays de Hanau (42007051) Réserve de Biosphère Transfrontalière : Vosges du Nord / Pfälzerwald, zone de transition
Faune et flore locale	Espèces PNA : enjeu moyen à fort Sonneur à ventre jaune ; enjeu fort Milan royal
Fonctionnement écologique	/
Milieux physiques	
Réseau hydrographique	Cours de la Zinsel à 40 m
Risques naturels	Coulées d'eaux boueuses : risque faible
Risques anthropiques et nuisances	/
Contexte urbain et paysager	
Patrimoine paysager	
Patrimoine bâti, culturel	
Niveau d'enjeu retenu : FAIBLE	



Fonds de jardins du secteur 2AU

7.1.2. Emplacements réservés

COMMUNE	N°	VOCATION	BENEFICIAIRE	SURFACE (ha)
DAMBACH	DAM01	Aménagement d'un chemin d'accès	Commune	0,03
	DAM02	Aménagement d'un chemin d'accès	Commune	0,03
	DAM03	Création d'une réserve incendie	Commune	0,10
GUMBRECHTSHOFFEN	GUM01	Desserte de la zone 2AU	Commune	0,10
	GUM02	Aménagement d'un chemin d'accès	Commune	0,07
GUNDERSHOFFEN	GUN01	Elargissement de l'impasse Loehl	Commune	0,05
	GUN02	Bassin de rétention	Commune	0,08
	GUN03	Aménagement d'un dépôt	CD67	0,69
	GUN04	Aménagement d'une liaison douce	Commune	0,21
	GUN05	Création d'un parking	Commune	0,09
	GUN06	Aménagement d'un chemin d'accès	Commune	0,09
MERTZWILLER	MER01	Aménagement d'une liaison douce entre l'impasse du Vignoble et la rue du Docteur A. Schweitzer	Commune	0,01
	MER02	Aménagement de l'intersection de la Rue des Jardins et de la Rue du Lin	Commune	0,02
	MER03	Bassin d'orage (rue des Jardins)	Commune	0,02
	MER04	Rétablissement dans le domaine communal d'une ligne électrique enterrée	Commune	0,01
	MER05	Contournement de Mertzwiller	CD67	19,92
	MER06	Aménagement d'une intersection sur la rue de Neubourg	Commune	0,00
	MER07	Aménagement d'une liaison douce	Commune	0,02
	MER08	Création d'une voie publique	Commune	0,04
	MER09	Aménagement de l'intersection entre la route de Bitche et la route d'Eschbach	Commune	0,00
	MER10	Rétablissement dans le domaine communal d'une conduite d'eau pluviale	Commune	0,13
	MER11	Création d'une voie de liaison vers la RD 1062	Commune	0,23
	MER12	Aménagement d'une liaison douce entre l'impasse du Vignoble et la rue du Colonel Leclerc	Commune	0,03
MIETESHEIM	MIE01	Aménagement d'un parking (cimetière)	Commune	0,12
	MIE02	Bouclage de la rue de l'Ecole avec la rue Cidou	Commune	0,33

COMMUNE	N°	VOCATION	BENEFICIAIRE	SURFACE (ha)
NIEDERBRONN-LES-BAINS	NIE01	Voie de désenclavement de la caserne des pompiers	Commune	0,06
	NIE02	Aménagement d'un accès latéral au cimetière militaire	Commune	0,02
	NIE03	Elargissement de la rue des Jardins	Commune	0,01
	NIE04	Elargissement de la rue des Jardins	Commune	0,001
	NIE05	Aménagement d'une liaison douce entre la rue du Soleil et la Z.A.C. du Gries	Commune	0,01
	NIE06	Elargissement de la rue des Primevères	Commune	0,02
	NIE07	Aménagement d'une liaison douce entre la rue du Montrouge et la rue de la République	Commune	0,005
	NIE08	Elargissement de la rue des Perdreux	Commune	0,02
	NIE09	Aménagement d'une liaison douce entre la rue de la Vallée et la rue du Nord	Commune	0,02
	NIE10	Création d'une voie de desserte de la Z.A.C. du Gries	Commune	0,18
	NIE11	Aménagement d'une liaison entre la rue des Sœurs et la zone d'équipement	Commune	0,02
OBERBRONN	OBE01	Elargissement de la rue des Fontaines	Commune	0,01
	OBE02	Aménagement de l'entrée de la commune	Commune	0,46
	OBE03	Aménagement d'un équipement public (scolaire et/ou periscolaire)	Commune	0,46
OFFWILLER	OFF01	Aire de retournement	Commune	0,01
	OFF02	Aire de retournement	Commune	0,01
REICHSHOFFEN	REI01	Aménagement de l'entrée de ville rue d'Oberbronn	Commune	0,11
	REI02	Voie de desserte de la zone 1AUa à partir de la route de Strasbourg	Commune	0,04
	REI03	Voie de desserte de la zone 1AUe à partir de la rue Mac Mahon	Commune	0,06
	REI04	Voie de desserte de la zone 1AUC à partir de la rue des Zouaves	Commune	0,03
	REI05	Voie de desserte de la zone 1AUC à partir de la rue Mac Mahon	Commune	0,05
	REI06	Création d'une voie de liaison entre la rue d'Altkirch et la rue des Prés	Commune	0,02
	REI07	Création d'une voie (rue de la Mésange)	Commune	0,05
	REI08	Voie de desserte de la zone 2AU à partir de la route de Strasbourg	Commune	0,04
	REI09	Elargissement de la rue de l'Aubépine	Commune	0,09
	REI10	Elargissement d'un chemin rural (rue des Myosotis)	Commune	0,02
	REI11	Liaison douce vers la zone 1AUC à partir de la rue Mac Mahon	Commune	0,04

COMMUNE	N°	VOCATION	BENEFICIAIRE	SURFACE (ha)
	REI12	Liaison douce	Commune	0,03
	REI13	Aménagement d'un espace public (rue de Woerth)	Commune	0,20
	REI14	Elargissement du chemin des Passeurs	Commune	0,02
	REI15	Aménagement d'un espace public (rue Kandel)	Commune	0,06
	REI16	Aménagement d'un espace public (place de la Castine)	Commune	0,09
	REI17	Voie de desserte de la zone 2AU à partir de la route de Strasbourg	Commune	0,08
	REI18	Voie de desserte de la zone 1AU à partir de la route de Strasbourg	Commune	0,08
	REI19	Créatin d'une voie (rue des Tilleuls)	Commune	0,05
	REI20	Aménagement de l'extrémité de la rue des Sapins	Commune	0,04
	REI21	Voie de desserte de la zone 1AUX à partir de la rue des Forges	Commune	0,14
	REI22	Aménagement d'un carrefour rue des Lanciers	Commune	0,003
	REI23	Elargissement de la rue des Hêtres (Nehwiller)	Commune	0,06
	REI24	Aire de retournement (rue des Hêtres à Nehwiller)	Commune	0,02
	REI25	Elargissement de la rue des Chênes (Nehwiller)	Commune	0,05
	REI26	Aménagement de l'entrée de Nehwiller	Commune	0,25
	REI27	Création d'un chemin d'accès	Commune	0,07
	REI28	Voie de desserte de la zone 1AUB et aménagement d'un espace public rue d'Alsace (Nehwiller)	Commune	0,10
	REI29	Liaison douce vers la zone 1AUB	Commune	0,01
	REI30	Aire de retournement (rue des Lièvres)	Commune	0,02
	REI31	Aire de retournement (rue du Château d'Eau)	Commune	0,02
	REI32	Elargissement de la rue du Château d'Eau	Commune	0,02
	REI33	Aire de retournement (rue des Chevreuils)	Commune	0,03
	REI34	Aire de retournement (rue des Vignes)	Commune	0,02
	REI35	Aire de retournement (Vossloh)	Commune	0,02
	REI36	Aménagement de la rue d'Oberbronn	Commune	0,03
	REI37	Elargissement de la rue des Noisetiers	Commune	0,003
	REI38	Aire de retournement (rue des Noisetiers)	Commune	0,05
	REI39	Aménagement d'un carrefour (rue des Prés)	Commune	0,03
	REI40	Aire de retournement (rue du Marais)	Commune	0,02
	REI41	Elargissement de la rue des Pruniers	Commune	0,02
	REI42	Aire de retournement (rue des Cerisiers à Nehwiller)	Commune	0,02

COMMUNE	N°	VOCATION	BENEFICIAIRE	SURFACE (ha)
	REI43	Liaison douce (rue des Lièvres)	Commune	0,02
	REI44	Création d'une voie (rue du Sanglier)	Commune	0,04
ROTHBACH	ROT01	Elargissement de la rue du Château	Commune	0,004
	ROT02	Extension du cimetière	Commune	0,21
	ROT03	Liaison douce et coulée verte en entrée Sud de la commune	Commune	0,53
WINDSTEIN	WIN01	Parking public	Commune	0,08
	WIN02	Elargissement de la rue du Nagelsthal	Commune	0,04
	WIN03	Aménagement de l'extrémité de la rue du Nagelsthal	Commune	0,03
	WIN04	Aire de retournement	Commune	0,01
ZINSWILLER	ZIN01	Parking	Commune	0,21
	ZIN02	Elargissement de la rue des Romains	Commune	0,02
	ZIN03	Aire de retournement	Commune	0,01
	ZIN04	Aire de retournement	Commune	0,01

Liste des emplacements réservés

Les différents emplacements réservés ont principalement pour objet la création de voies routières pour relier les secteurs urbains existants ou projetés. Ces emplacements réservés occupent des surfaces très réduites et majoritairement dans des secteurs déjà urbanisés ou artificialisés.

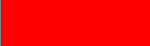
Seul un ER occupe une superficie très importante : il s'agit du projet de contournement routier à Mertzwiller, porté par le Conseil départemental. Cet axe routier traverse des secteurs principalement à dominante agricole. Il fait l'objet d'études environnementales spécifiques, notamment d'un diagnostic écologique et d'une évaluation environnementale. Les impacts de ce projet ne sont donc pas étudiés et développés dans le cadre du projet de PLUi.



Emplacement réservé lié au projet de contournement routier à Mertzwiller

7.2. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'ETAT INITIAL

L'ensemble des compartiments environnementaux décrits dans l'état initial de l'environnement sont repris ci-dessous et hiérarchisé selon les niveaux d'enjeu suivant :

Niveau d'enjeu	
	Enjeu faible
	Enjeu moyen
	Enjeu fort à très fort

De plus, le scénario de référence présente, pour chacune de ces thématiques environnementales, l'évolution potentielle avec et sans réalisation du projet :

Evolution supposée avec ou sans mise en œuvre du projet	
	Amélioration probable
	Pas de différences significatives
	Détérioration probable

Thématique		Niveau d'enjeu	Evolution de l'état initial		
			Sans PLUi	Avec PLUi	Paramètre influent du PLUi
Consommation d'espace	Forestier				Limitation du développement des hameaux et des constructions isolées aux seules évolutions des constructions existantes
	Agricole			 	Augmentation des surfaces constructibles en zones agricoles Mais réduction des surfaces de développement (-60 ha) et diminution des surfaces agricoles impactées par le développement du territoire (-29 ha)
Paysage	Paysage local			 	Impact potentiel des secteurs de projet Mais préservation du patrimoine bâti traditionnel Et préservation des lignes de crêtes de toute constructibilité en zone agricole
Biodiversité et milieux naturels	Habitats naturels (forêts, vergers, zones humides...)				Augmentation des surfaces constructibles en zones naturelles Réduction des surfaces de développement dans les zones humides
	Milieux naturels protégés et objets d'inventaires				Protections réglementaires
	Milieux naturels objets d'inventaires			 	Impact potentiel des secteurs de projet Mais protection des secteurs de vergers à Mietesheim et Reichshoffen
	Faune et flore locales				Impact potentiel des secteurs de projet
	Trames vertes et bleues				Règles d'urbanisme pour le maintien de la TVB (recul par rapport aux berges des cours d'eau)
Gestion des ressources	Ressources géologiques				Pas de nouvelle carrière sur le territoire
	Captages d'eau potable				Risque potentiel selon les secteurs mais limité aux secteurs déjà bâtis et aux constructions isolées
	Protection des rivières				Règlements d'urbanisme adapté
	Ressources énergétiques				Possibilité de valoriser les énergies renouvelables (solaire et petit éolien)
	Changement climatique				Développement urbain principalement dans les communes desservies par la voie ferrée et à proximité des zones d'emplois

Thématique		Niveau d'enjeu	Evolution de l'état initial		
			Sans PLUi	Avec PLUi	Paramètre influent du PLUi
Nuisances et risques	Gestion des déchets		😊	😊	
	Qualité de l'air		😊	😞	Développement du territoire, des activités, de la population
	Bruit		😊	😊	
	Risques naturels		😊	😊	Maîtrise de la construction dans les zones inondables
	Risques anthropiques		😊	😊	

F

Analyse des incidences notables de la mise en œuvre du PLUi sur l'environnement

1. Effets et incidences notables

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Niederbronn-les-Bains pourra avoir d'une manière générale les incidences suivantes sur l'environnement :

- Ouverture de nouveaux secteurs à l'urbanisation (1AU et 2AU) et extensions de zones existantes (UB, UX) ;
- Fermeture de secteurs à l'urbanisation pour les réserver en milieux agricoles ou naturels (zones A et N inconstructibles) ;
- Création d'emplacements réservés pour des aménagements, par exemple des voiries.

1.1. IMPACT SUR LES MILIEUX, LES ESPECES ET LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

1.1.1. Incidence sur les milieux naturels, la faune et la flore locales

a) SYNTHESE DES SURFACES IMPACTEES

Le PLUi du Pays de Niederbronn-les-Bains aura une incidence sur plusieurs types de milieux naturels, semi-naturels ou anthropisés, qui sont récapitulés dans le tableau ci-après.

L'ensemble des secteurs de projet, à savoir les zones nouvellement urbanisables et certaines zones d'extension UB et UX, s'élève à environ 103,75 ha répartis en 35,24 ha en zone 1AU, 51,21 ha en zone 2AU et 5,4 en extension de zone U, soit 0,50% du territoire.

Les zones déjà urbanisées / artificialisées (secteurs U hors extension) s'étendent quant à elles sur environ 1560 ha au sein du Pays de Niederbronn-les-Bains.

Commune	Libellé	Surfaces en ha et localisation			E2/E3 prairies mésiques ou humide	E2.1 pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	E2.22 prairies de fauche planitairiales subatlantiques	E2.221 prairies de fauche xéromésophiles planitairiales médio-européennes	E2.222 prairies de fauche hygromésophiles planitairiales médio-européennes	E2.6 prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées	E2.61 prairies améliorées sèches ou humides	E2.7 prairies mésiques non gérées	E3.4 prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses	E5.1 végétations herbacées anthropiques	E5.4 lisères et prairies humides ou mouilleuses à grandes herbacées	F3.11 fourrés médio-européens sur sols riches	F3.111 fourrés à prunellier et ronces	G1 forêts de feuillus caducifoliés	G1.21 forêts riveraines à <i>Fraxinus</i> et <i>Alnus</i> , sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux	G1.c3 plantations de <i>robinia</i>	G1.d4 vergers d'arbres fruitiers	G5.2 petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	I1.12 monocultures intensives de taille moyenne (1-25ha)	I1.13 petites monocultures intensives (< 1ha)	I2.2 petits jardins ornementaux et domestiques	J1.5 constructions abandonnées des villes et des villages
DAMBACH	UB	0,81				0,81																				
GUMBRECHTSHOFFEN	2AU	5,00	Dent creuse	3,37				1,92							0,05							0,97			0,46	
			Ouest	1,63			1,50														0,13					
GUNDERSHOFFEN	1AU	4,97	Schirlenhof	0,3																			0,3			
			Les Peupliers	1,83			1,83																			
			Griesbach	3,14		0,45					0,65													1,74		
	2AU	1,83	Les Peupliers				1,83																			
	UX1	4,59					3,98																0,61			
MERTZWILLER	1AUa	1,08											1,08													
	1AUb	0,76					0,56															0,2				
	1AUn	0,78									0,78															
	2AU	2,60											2,6													
	2AUX	4,04											4,04													
MIETESHEIM	1AU	0,34								0,18											0,16					
	2AU	2,69	Est	0,87																	0,87					
			Ouest (Cidou)	1,82																						1,82

Commune	Libellé	Surfaces en ha et localisation			E2/E3 prairies mésiques ou humide	E2.1 pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	E2.22 prairies de fauche planitairies subatlantiques	E2.221 prairies de fauche xéromésophiles planitairies médio-européennes	E2.222 prairies de fauche hygromésophiles planitairies médio-européennes	E2.6 prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées	E2.61 prairies améliorées sèches ou humides	E2.7 prairies mésiques non gérées	E3.4 prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses	E5.1 végétations herbacées anthropiques	E5.4 lisières et prairies humides ou mouilleuses à grandes herbacées	F3.11 fourrés médio-européens sur sols riches	F3.111 fourrés à prunellier et ronces	G1 forêts de feuillus caducifoliés	G1.21 forêts riveraines à <i>Fraxinus</i> et <i>Alnus</i> , sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux	G1.c3 plantations de <i>robinia</i>	G1.d4 vergers d'arbres fruitiers	G5.2 petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	I1.12 monocultures intensives de taille moyenne (1-25ha)	I1.13 petites monocultures intensives (< 1ha)	I2.2 petits jardins ornementaux et domestiques	J1.5 constructions abandonnées des villes et des villages	
NIEDERBRONN-LES-BAINS	1AUE	2,55					0,74									1,01				0,8							
	1AUX	0,90												0,90													
	1AUZ/2AUZ	11,36	1AUZ	4,39				3,08		0,45		0,97		2,46		1,83	0,35				0,96		1,27				
			2AUZ	6,97																							
	2AU	1,12																							1,12		
2AUT	1,23	Camping				1,07															0,16						
OBERBRONN	1AU	0,86					1,28										0,22				0,1						
	2AU	0,74																									
OFFWILLER	1AU	1,11	Centre			1,58														0,7							
	2AU	1,80	Centre	1,14																							
					Ouest	0,66			0,66																		
REICHSHOFFEN	1AUa	2,38				1,01	1,02																		0,35		
	1AUb	1,31																					1,31				
	1AUc	1,32					1,32																				
	1AUd	1,53												1,53													
	1AUT	1,77																		1,06				0,71			
	1AUX	7,50	Sud	4,75	1,29														3,46								
			Est	2,75			1,02																0,22		1,51		

Commune	Libellé	Surfaces en ha et localisation			E2/E3 prairies mésiques ou humide	E2.1 pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	E2.22 prairies de fauche planitaires subatlantiques	E2.221 prairies de fauche xéromésophiles planitaires médio-européennes	E2.222 prairies de fauche hygromésophiles planitaires médio-européennes	E2.6 prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées	E2.61 prairies améliorées sèches ou humides	E2.7 prairies mésiques non gérées	E3.4 prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses	E5.1 végétations herbacées anthropiques	E5.4 lisières et prairies humides ou mouilleuses à grandes herbacées	F3.11 fourrés médio-européens sur sols riches	F3.111 fourrés à prunellier et ronces	G1 forêts de feuillus caducifoliés	G1.21 forêts riveraines à <i>Fraxinus</i> et <i>Alnus</i> , sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux	G1.c3 plantations de <i>robinia</i>	G1.d4 vergers d'arbres fruitiers	G5.2 petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	I1.12 monocultures intensives de taille moyenne (1-25ha)	I1.13 petites monocultures intensives (< 1ha)	I2.2 petits jardins ornementaux et domestiques	J1.5 constructions abandonnées des villes et des villages
REICHSHOFFEN (suite)	2AU	10,41	Rothen-Grund	1,2																	1,2					
			Sud	6,74			6,24															0,5				
			Bruehl	2,50			2,50																			
	2AUE	6,04																		0,1		5,94				
2AUT	3,72			3,22																			0,5			
ROTHBACH	1AU	1,16					0,97									0,19										
UTTENHOFFEN	1AU	0,59					0,59																			
	2AU	0,38					0,38																			
ZINSWILLER	2AU	2,62	Sud	2,11		0,51	1,15														0,45					
			Centre	0,51																					0,51	
TOTAL		93,04			4,51	4,33	28,6	3,08	1,92	0,63	1,43	0,97	7,72	4,90	0,05	3,03	0,57	3,46	1,06	0,80	4,80	3,01	9,43	4,46	2,44	1,82



b) INCIDENCE SUR LES PRAIRIES DE FAUCHE ET LES PATURAGES

Le PLUi de la CCPN prévoit l'ouverture à l'urbanisation d'un total de 68,2 ha de milieux herbacés, dont 33,7 ha de prairies de fauche, 4,3 ha de pâturages, des prairies améliorées et quelques prairies humides.

La plupart de ces milieux seront destinés à des extensions de zones habitables (zones 1AU et zones 2AU) ou de zones d'activités.

Les prairies de fauche sont visées à l'annexe I de la directive européenne "Habitats-Faune-Flore" :

- 6510 – Prairies de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*).

Les pâturages ne figurent pas, quant à eux, sur la liste des milieux naturels menacés ou d'intérêt patrimonial. Ces dernières pâtures sont plus fréquemment enrichies en nutriments et plus pauvres en termes de diversité.

Notons que les prairies ayant fait l'objet de relevé de terrain sont dépourvues de Sanguisorbe officinale, une des espèces qui caractérise les prairies d'intérêt communautaire et qui lui confère un intérêt entomologique.

L'artificialisation de ces prairies se fera à des rythmes variables ; certains secteurs, classés en zones 2AU ne pourront être urbanisables qu'à l'issue d'une modification du PLUi. D'autres, incluses dans des zones UB, UX ou 1AU pourront être urbanisables à plus courtes échéances.

La superficie totale des prairies et pâtures permanentes du Pays de Niederbronn-les-Bains s'élève à 2 827 ha¹⁸. L'impact global du PLUi concernera environ 1,4% des prairies de fauche et pâturages du territoire (environ 38 ha).

A l'échelle du territoire, cette superficie relative impactée reste peu significative.

Les cahiers d'habitats Natura 2000 rappellent les menaces potentielles pesant sur les prairies de fauche : "Habitat souvent menacé par les modifications de ses usages, traitement en pâture, retournement et plantation de maïs, boisement, mais aussi exploitation en gravière des alluvions grossières."

Bien que l'urbanisation soit également une menace potentielle, l'effet de celle-ci reste très faible en comparaison des retournements de prairies qui sont autorisés dans le cadre de l'exploitation agricole.

Le PLUi du Pays de Niederbronn-les-Bains prévoit néanmoins le classement de la plupart des prairies et de pâturages en zones A et N inconstructibles. Notons que malgré ce classement, ces milieux ne sont pas protégés des pratiques agricoles intensives et du retournement.

Il est attendu une diminution des surfaces d'alimentation de certaines espèces animales, telles l'Alouette des champs, le Tarier pâtre, la Pie-grièche écorcheur ou les rapaces (Buse variable, Faucon crécerelle).

Cependant, la perte de zones d'alimentation herbacées ne constitue pas un facteur limitant pour l'avifaune du fait du grand nombre de milieux agricoles herbacés sur le territoire.

¹⁸ Source surfaces : RPG 2017

L'incidence globale du PLUi du Pays de Niederbronn-les-Bains sur la faune, la flore et les milieux naturels est jugée :

- **Très faible, indirecte et permanente pour la perte des pâturages ;**
 - **Faible, indirecte et permanente pour la perte des prairies de fauche ;**
 - **Faible, indirecte et permanente pour la diminution des surfaces d'alimentation de certaines espèces d'oiseaux ;**
 - **Moyen, indirecte et permanente pour les risques de destruction d'individus d'oiseaux nicheurs protégés en cas d'artificialisation des cultures à la mauvaise saison (mars à juillet).**
- Responsabilité des porteurs de projets.

c) INCIDENCE SUR LES VERGERS

L'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs sur le territoire du Pays de Niederbronn-les-Bains va mener, à terme, à l'artificialisation de près de 5 ha de vergers de hautes tiges.

Il s'agit ici d'une estimation majorante dans le sens où si les ensembles de vergers pourront être impactés, certains arbres fruitiers pourront être conservés dans les aménagements.

La plupart des vergers de hautes tiges présentent une végétation typique des prairies de fauche mésophiles. Les principales différences entre les différents vergers sont dues à la typicité des communautés végétales en place, qui sont appauvries dans le cas des vergers les plus intensément gérés (recouvrement en graminées très élevé), ainsi qu'à l'âge des arbres impactés.

Les quelques secteurs de vergers impactés sont principalement localisés à Mietesheim (1 ha), Niederbronn-les-Bains (1 ha), Offwiller (0,7 ha) et Reichshoffen (1,3 ha).

Dans certains secteurs, des arbres à enjeux ont été localisés (soit en particulier les arbres à cavités mobilisables pour la faune et les arbres de haute taille) :

- à Mietesheim dans la zone 2AU Est : quelques arbres remarquables, présence d'une cavité à Pic ;
- à Oberbronn dans la zone 1AU : un Poirier remarquable.



Noyer à cavité à Mietesheim



Poirier remarquable à Oberbronn

Le Poirier remarquable observé à Oberbronn sera préservé dans le cadre de l'aménagement des zones 1AU et 2AU et a été pris en compte dans l'OAP définie pour ce secteur :



OAP à Oberbronn

-  Espace vert à créer
-  Arbre remarquable à préserver dans le domaine public

Dans les autres communes concernées par l'ouverture à l'urbanisation de vergers, il apparaît que seuls des vergers de tailles très réduites seront ouverts à l'urbanisation, souvent en situation de dent creuse ou d'extension de zone urbaine.

Tout comme pour les prairies, les principales menaces pesant sur les vergers sont liées aux pratiques agricoles : soit à l'intensification agricole qui mène au retournement des vergers, soit à la déprise agricole qui mène à leur enrichissement (avec un impact écologique toutefois moins élevé que pour l'intensification).

A l'exception des 5 ha qui seront impactés à termes pour l'urbanisation, l'ensemble des vergers traditionnels sont classés en zones inconstructibles agricoles-A et naturelles-N.

Par ailleurs, de vastes surfaces de vergers sont identifiées comme étant des éléments remarquables du paysage dans le règlement graphique du PLUi. Ces secteurs localisés à Mietesheim et à Reichshoffen sont présentées sur les illustrations ci-après.



Secteurs de vergers protégés à Mietesheim



Secteurs de vergers protégés à Reichshoffen

Ces éléments sont protégés par l'obligation d'obtenir une autorisation préalable à toute modification. Ainsi, le règlement de ces communes impose de compenser la perte d'arbres fruitiers :

Prescriptions visant à protéger, conserver, restaurer et mettre en valeur ou requalifier le patrimoine bâti et paysager identifié

- 2.2.3. L'abattage et le dessouchage des arbres des vergers identifiés au titre des éléments de paysage à protéger doivent faire l'objet d'une compensation par une plantation équivalente ; les coupes ou tailles d'entretien sont autorisées ;

Enfin, les quelques vergers identifiés au RPG 2017 sont classés en zone naturelle-N dans les règlements graphiques des communes.

Ainsi, les incidences du PLUi sur les vergers sont jugées :

- **Impact jugé faible, indirecte et permanente sur la perte de vergers** compte-tenu de la faible surface impactée et des parcelles de vergers encore disponibles dans le territoire et préservées ;
 - **Impact jugé moyen, indirecte et permanente sur les arbres "à enjeux"** qui peuvent servir de support pour la faune (alimentation, repos, perchoir) ;
 - **Impact jugé moyen, indirecte et permanente sur l'avifaune cavernicole** (mésanges, picidés), certains mammifères et insectes, qui pourraient être impactée par les projets en cas de destruction durant la mauvaise saison.
- ➔ Responsabilité des porteurs de projets.

d) INCIDENCE SUR LES MILIEUX BOISES

L'incidence du PLUi sur les milieux boisés est évaluée au 7,2 ha pour l'ensemble du Pays de Niederbronn-les-Bains.

Les boisements sont nombreux dans le territoire du PLUi, mais restent très majoritairement cantonnés à la partie Ouest du territoire où ils occupent plusieurs milliers d'hectares d'un seul tenant. Au total, les forêts totalisent 10 750 ha, soit 58% du territoire.

Les zones boisées nouvellement ouvertes à l'urbanisation sont surtout composées de petits reliquats de boisements qui présentent un intérêt écologique limité. Un bosquet à Niederbronn-les-Bains en zone 1AUE (0,8 ha) est par exemple issu d'une recolonisation par des Robiniers faux-acacias qui ont créé un jeune boisement monospécifique.

L'ensemble du massif forestier des Vosges du Nord sur le territoire du Pays de Niederbronn-les-Bains est classé en zone N inconstructible, avec de rares inclusions de zones NC (carrières), NF (maisons forestières privées), NH (constructions isolées), UBa (secteurs non desservis par le réseau d'assainissement), UX1 (Usine Celtic), toutes existantes mais dans lesquelles seules des extensions limitées sont autorisées.

Les zones boisées ouvertes à l'urbanisation représentent moins de 0,1% des massifs forestiers du territoire.

A Reichshoffen, la mise en place d'un EBC sur le massif forestier a pour effet :

- de soumettre à autorisation préalable toute coupe ou abattage d'arbres ;
- d'interdire tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements ;
- d'entraîner le rejet de plein droit de toute demande d'autorisation de défrichement.

Enfin, dans la délimitation de certaines zones ou dans des règlements écrits, un recul de 30 mètres par rapport aux lisières forestières a été intégré.

Ainsi, les incidences du PLUi sur les espaces forestiers sont jugées :

- **Très faible, indirecte et permanente sur les boisements** du Pays de Niederbronn-les-Bains qui sont très largement préservés, et particulièrement les vieux boisements présents dans le massif ;
- **Faible, indirecte et permanente sur l'avifaune et la mammalofaune cavernicole** (picidés, mésanges, chouettes, Ecureuils) pour lesquelles quelques gîtes seront détruits ou qui pourraient être impactés en cas de travaux à la mauvaise période, mais dont la très grande majorité des habitats favorables sont préservés dans la moitié Ouest du territoire intercommunal ;

→ Responsabilité des porteurs de projets.

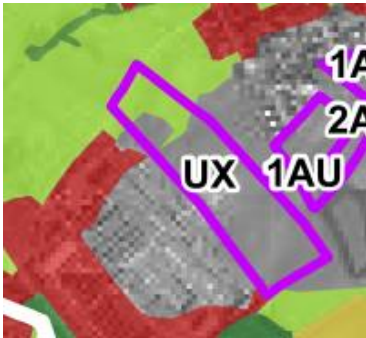
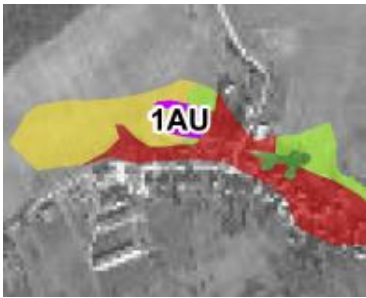
e) INCIDENCES SUR LES MILIEUX POTENTIELLEMENT HUMIDES¹⁹

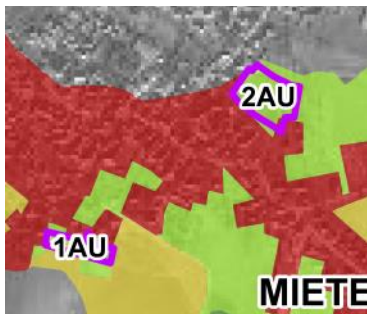
Plusieurs secteurs ouverts à l'urbanisation sont localisés dans des Zones à Dominante Humide (ZDH). Les prospections de terrain ("flore" et "milieux naturels") ont permis de valider la présence potentielle de milieux humides, par exemple du fait de la présence de boisements hygrophiles tels des Saulaies riveraines ou des aulnaies-frênaies qui laissent peu de doute sur la présence de zones humides.

Dans plusieurs cas, les zones humides observables (bois alluviaux en particulier) ont été retirées des zones potentiellement urbanisables et reclassées en zones N (cf. Mesures d'évitement).

Pour la plupart des zones 1AU et 2AU, il n'a pas été possible de délimiter ces zones humides sur les seuls critères "flore" et "milieux naturels" (annexe IIa et IIb de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié). Une expertise approfondie des zones humides locales (critère pédologique notamment) a été réalisée entre l'arrêt et l'approbation du PLUi (le rapport correspondant est annexé au rapport de présentation). Dans certains cas le zonage a été modifié (Offwiller, zone 1AUa à Mertzwiller) ou les zones ne sont pour l'heure pas ouvertes à l'urbanisation. Dans d'autres cas (principalement à Reichshoffen), les OAP des zones concernées par des zones humides intègrent l'objectif de préservation ou de compensation des zones humides. Aussi avant toute délivrance d'autorisation d'urbanisme dans les secteurs concernés, le dépôt d'un dossier de déclaration (ou d'autorisation) au titre des IOTA a minima au titre de la rubrique 3.3.1.0. sera nécessaire.

¹⁹ Les recommandations de l'administration concernant la prise en compte de ces milieux sont données dans le document "Guide de prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme dans la région Grand Est : Un levier pour préserver la ressource en eau et limiter les impacts des inondations ou des sécheresses" (DREAL Grand-Est SEBP 2018). Ce document préconise notamment la réalisation d'un pré-diagnostic qui peut être fait lors des relevés écologiques sur site. Aucun sondage pédologique n'a été réalisé dans le cadre de la présente analyse, il s'agit d'un pré-diagnostic sur critères "flore" et "milieux naturels" de l'Arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Commune	Secteur de projet	Superficie totale	Type de milieux présents	ZDH / ZH 24/06/08	Impact sur la ZDH	
Gumbrechtshoffen	2AU	2,1 ha	E2.222 prairies de fauche hygromésophiles planitiales médio-européennes E5.4 lisières et prairies humides ou mouilleuses à grandes herbacées G5.2 petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés I2.2 petits jardins ornementaux et domestiques		Habitats caractéristiques de zones humides 0,53 ha de zone humide délimitée (zone fermée à l'urbanisation – 2AU)	Moyen
Gundershoffen	UX1 (extension)	4,59 ha	E2.22 prairies de fauche planitiales subatlantiques I1.12 monocultures intensives de taille moyenne (1-25ha)		Pas d'habitat caractéristique Faible surface concernée 400 m² de zone humide délimitée	Potentiellement faible si zone humide pédologique
	1AU (Schirlenhof)	0,3 ha	I1.12 monocultures intensives de taille moyenne (1-25ha)		Pas d'habitat caractéristique Faible surface concernée	Potentiellement faible si zone humide pédologique

Commune	Secteur de projet	Superficie totale	Type de milieux présents	ZDH / ZH 24/06/08	Impact sur la ZDH	
Mertzwiller	Ensemble 1AUa/2AU/2AUX	9,02 ha	E3.4 prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses		Fossé humide avec végétation de zones humides (Saules blancs) Présence d'une zone humide avérée à Joncs et Carex (réduction de la zone 1AUa pour limiter l'impact sur la zone humide et zone fermée à l'urbanisation pour le reste de la zone humide)	Moyen
Mietesheim	1AU 2AU (centre)	0,34 ha 0,87 ha	E2.6 prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées G1.d4 vergers d'arbres fruitiers		Pas d'habitat caractéristique Pas de zone humide identifiée	Potentiellement faible si zone humide pédologique
	2AU (CIDOU)	1,82 ha	J1.5 constructions abandonnées des villes et des villages		Pas d'habitat caractéristique Pas de zone humide identifiée	Potentiellement faible si zone humide pédologique
Offwiller	1AU	2,6 ha	E2.1 pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage G1.d4 vergers d'arbres fruitiers		Pas d'habitat caractéristique Faible surface concernée 0,12 ha de zone humide délimitée (réduction de la zone 1AU et reclassement en zone N de la partie délimitée en zone humide)	Potentiellement faible si zone humide pédologique

Commune	Secteur de projet	Superficie totale	Type de milieux présents	ZDH / ZH 24/06/08	Impact sur la ZDH	
Reichshoffen	1AUa	2,38 ha	E2.1 x E2.2 pâturages permanents x prairies de fauche G5.2 petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés		Pas d'habitat caractéristique Faible surface concernée 160 m² de zone humide identifiée (mention dans l'OAP)	Potentiellement faible si zone humide pédologique
	1AUc et 2AU	2,5 ha 1,32 ha	E2.1 pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage E2.22 prairies de fauche planitiales subatlantiques G1.d4 vergers d'arbres fruitiers F3.111 fourrés à prunellier et ronces		Pas d'habitat caractéristique Zone humide identifiée au bord du ruisseau (0,1 ha) dans la zone AUc (mention dans l'OAP) Zone 2AU identifiée comme zone humide (zone fermée à l'urbanisation)	Potentiellement faible si zone humide pédologique
	1AUT et 2AUT	1,77 ha 3,72 ha	E2/E3 prairies mésiques ou humide G1.21 forêts riveraines à fraxinus et alnus, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux I1.13 petites monocultures intensives (<1ha)		Habitats de zones humides (Aulnaie-frênaie) le long du Schwarzbach Zones humides identifiées en partie basse des terrains (zone fermée à l'urbanisation)	Moyen
	1AUX Sud	4,75 ha	E2/E3 prairies mésiques ou humide G1 forêts de feuillus caducifoliés		Secteurs inondable et très probablement humide	Moyen

Commune	Secteur de projet	Superficie totale	Type de milieux présents	ZDH / ZH 24/06/08	Impact sur la ZDH
Uttenhoffen	Ensemble 1AU/2AU	0,97 ha	E2.22 prairies de fauche planitiaires subatlantiques		Pas d'habitat caractéristique Pas de zone humide identifiée Potentiellement faible si zone humide pédologique
Zinswiller	2AU	0,51 ha	I2.2 petits jardins ornementaux et domestiques		Pas d'habitat caractéristique Faible surface concernée Pas de zone humide identifiée Potentiellement faible si zone humide pédologique

Ainsi, les incidences du PLUi sur les milieux potentiellement humides sont jugées :

■ **Impact jugé faible à moyen, indirecte et permanente sur les habitats humides** du territoire, compte tenu de la probabilité variable de présence de zones humides

➔ Responsabilité des porteurs de projets.

■ **Impact jugé faible, indirecte et permanente** sur les espèces de ces milieux potentiellement humides, en l'absence d'enjeux spécifiques identifiés

f) INCIDENCE SUR LES MILIEUX AQUATIQUES

Quelques secteurs potentiellement urbanisable concernent directement des cours d'eau temporaires ou permanents :

- Mertzwiller : le cours du Schmalzbach traverse l'ensemble du secteur 1AUa/N/2AU/2AUX
- Mietesheim : le cours du Landrgraben en bordure de zone 2AU (ex CIDOU)
- Reichshoffen : des ruisseaux bordent les zones 1AUa et 1AUe ; le Schwarzbach bordure la zone 1AUT Est ; le Falkensteinerbach coule en limite de zone 1AUX Sud ;

Les autres secteurs de projet sont éloignés de plus de 30 mètres des cours d'eau ou points d'eau.

Des Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles (OAP) ont été définies pour le secteur 1AUa/N/2AU/2AUX du Murbruch à Mertzwiller :

"L'espace paysager central sera aménagé en parc de part et d'autre du cours d'eau Schmalzbach, avec une largeur de 30 mètres minimum (15 mètres de chaque côté du cours d'eau). Cela permettra de valoriser un espace de promenade et de garantir le bon développement de la biodiversité et la bonne circulation des espèces."



Extrait du schéma de principe de l'OAP du secteur 1AUa/2AU/2AUX – Murbruch à Mertzwiller

A Mietesheim, la zone 2AU est destinée à la réalisation d'un projet d'aménagement ou de construction à vocation d'habitation. Le règlement sera adapté lors de l'ouverture de cette zone et prendra en compte la présence du cours d'eau.

A Reichshoffen, le règlement prescrit des distances des constructions par rapport aux cours d'eau dans les zones 1AU, permettant de préserver les milieux aquatiques :

Article 2.1.- 1AU - VOLUMETRIE ET IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

- 2.1.1. Toute construction, activité, usage ou affectation du sol s'implantera en respectant **un recul de 10 mètres par rapport aux berges des cours d'eau** ; ce recul est ramené à 6 mètres pour les annexes ;
- 2.1.2. Toute construction, activité, usage ou affectation du sol s'implantera en respectant **un recul de 6 mètres par rapport aux fossés** ;
- 2.1.3. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux aménagements, transformations, extensions ou surélévations des constructions existantes, non conformes aux prescriptions des présents alinéas, dans la mesure où il n'en résultera pas une aggravation de la situation existante telle que définie au lexique ;

Article 2.1.- 1AUT - VOLUMETRIE ET IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

- 2.1.1. Toute construction, activité, usage ou affectation du sol s'implantera en respectant **un recul de 10 mètres par rapport aux berges des cours d'eau et 30 mètres par rapport aux lisières forestières** ;
- 2.1.2. Toute construction, activité, usage ou affectation du sol s'implantera en respectant **un recul de 6 mètres par rapport aux fossés** ;
- 2.1.3. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux aménagements, transformations, extensions ou surélévations des constructions existantes, non conformes aux prescriptions des présents alinéas, dans la mesure où il n'en résultera pas une aggravation de la situation existante telle que définie au lexique ;

Article 2.1.- 1AUX - VOLUMETRIE ET IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

- 2.1.1. Toute construction, activité, usage ou affectation du sol s'implantera en respectant **un recul de 10 mètres par rapport aux berges des cours d'eau** ; cette disposition ne s'applique pas aux aménagements, transformations, extensions ou surélévations des constructions existantes, non conformes aux prescriptions des présents alinéas, dans la mesure où il n'en résultera pas une aggravation de la situation existante telle que définie au lexique ;

Ainsi, les incidences du PLUi sur les milieux aquatiques sont jugées :

- **Impact jugé faible, indirecte et permanente sur les milieux aquatiques**, compte tenu des distances à respecter par rapport aux berges ;
- **Impact jugé très faible, indirecte et permanente sur les espèces aquatiques**, grâce à l'obligation de traitement des rejets d'eau et de la gestion des eaux pluviales.

g) INCIDENCE SUR LES MILIEUX CULTIVES

L'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs sur le territoire du Pays de Niederbronn-les-Bains va mener, à terme, à l'artificialisation d'environ **13,9 ha** de milieux agricoles intensifs (Code EUNIS I1.1).

Les milieux agricoles intensifs, essentiellement cultivés en céréales (maïs, blé, seigle) ou en oléagineux (colza), constituent un type agricole assez fréquent sur le territoire du Pays de Niederbronn-les-Bains.

Néanmoins, à l'inverse de nombreuses communes de plaine, ces cultures ne sont pas majoritaires à l'échelle du Pays de Niederbronn-les-Bains (mais localement majoritaires en partie Est du territoire).

Un secteur 2AU (Sud) à Reichshoffen sera en particulier implanté sur une importante zone agricole. Cette dernière comprend près de 6 ha de cultures céréalières intensives. Quelques autres secteurs agricoles dans la même commune occupent des parcelles avoisinant 1 ha. Au total, près de 10 ha de terres cultivées sont situées en zone AU à Reichshoffen, représentant **72%** des secteurs projets du Pays de Niederbronn-les-Bains occupés par des milieux agricoles.

Les grandes cultures concernées ne présentent pas d'intérêt particulier en termes de biodiversité, notamment en termes de diversité floristique qui se réduit généralement à des communautés d'adventices rudérales et nitrophiles. Aucune espèce messicole menacée ou protégée n'a été répertoriée dans ces cultures.

Les grandes cultures sont néanmoins des supports d'alimentation pour la faune (oiseaux, mammifères, plus rarement insectes, y compris en hiver pour l'avifaune et les mammifères), et parfois de nidification pour l'avifaune (par exemple pour l'Alouette des champs).

Le PLU prévoit le classement de 3 270 hectares de milieux agricoles en tant que zones A inconstructibles qui permettront leur préservation de manière efficace. 1 085 ha supplémentaires ne sont constructibles que pour les exploitations agricoles.

A l'échelle du territoire, les grandes cultures restent des milieux semi-naturels assez communs.

Ainsi, les incidences du PLUi sur les milieux agricoles sont jugées :

- **Impact jugé négligeable, indirecte et permanente sur les espèces végétales** du fait de l'absence d'espèces à enjeux ;
- **Impact jugé faible sur la nidification de la faune** (avifaune du cortège des milieux cultivés notamment) ;
 - Responsabilité des porteurs de projets.
- **Impact jugé faible, indirecte et permanente** sur la diminution de **zones d'alimentation de la faune** (mammifères et avifaune).
 - Responsabilité des porteurs de projets.

h) INCIDENCES SUR LES HAIES ET LES MILIEUX ARBUSTIFS

Les milieux arbustifs sont relativement peu concernés par les opérations d'urbanisation.

Les zones arbustives et peu boisées, et en particulier les fourrés à essences variées (F3.11) et les fourrés à Prunelliers et à Ronces (F3.111) peuvent présenter un intérêt pour l'entomofaune, l'herpétofaune et l'avifaune du cortège des milieux semi-ouverts qui affectionnent les alternances de fourrés denses et de milieux herbacés. Néanmoins, les superficies impactées restent globalement très peu étendues, totalisant 3,6 ha soit 0,02% à l'échelle du territoire.

La formation à Robiniers faux-acacias qui sera impactée à Niederbronn-les-Bains ne présente quant à elle qu'un intérêt très réduit du fait de l'occupation monospécifique de cette espèce végétale invasive. De plus, celle-ci est susceptible de s'étendre en l'absence d'une gestion adaptée.

Ainsi, les incidences du PLUi sur les milieux haies et milieux arbustifs sont jugées :

- **Impact jugé très faible sur la perte de milieux naturels arbustifs** compte tenu des faibles surfaces impactées ;
 - **Impact jugé faible, indirecte et permanente sur les espèces animales** des milieux semi-ouverts thermophiles ;
- ➔ Responsabilité des porteurs de projets.

1.1.2. Incidences sur la faune commune

Le projet de PLUi du Pays de Niederbronn-les-Bains n'engendrera pas d'incidences directes sur la faune. Néanmoins, ce PLUi va rendre certains secteurs constructibles et ainsi permettre le lancement d'opérations de chantier : défrichements, terrassements, constructions.

La quasi-totalité des incidences sur la faune a alors lieu au moment des opérations suivantes :

- Passage d'engins de chantier et entreposage de matériaux de construction directement sur les milieux naturels (écrasement des individus, des nids...) ;
- Défrichement/débroussaillage : avifaune en particulier lors de la période allant de la période de reproduction (mars) à l'émancipation des jeunes (au plus tard en août), mais également certains mammifères arboricoles comme les Loirs gris ;
- Terrassement : mammalofaune (hérisson par exemple), herpétofaune (Lézard des souches/murailles).

Selon la période à laquelle les travaux sont réalisés, la mortalité de certaines espèces peut être attendue.

1.1.3. Incidences sur les continuités écologiques

a) BOISEMENTS

L'ensemble des principaux massifs a été intégré au réservoir de biodiversité des milieux forestiers totalisant environ 10 174 ha, et sont classés en zone N inconstructible dans le règlement du PLUi.

En dehors des quelques secteurs spécifiquement identifiés, les massifs forestiers restent inconstructibles.

Dans certains secteurs, des reculs de 30 mètres doivent être respectés pour les nouvelles constructions, par rapport aux lisières forestières.

Le projet de PLUi permet de préserver les continuités forestières du territoire.

b) PRAIRIES DE FAUCHE, PATURAGES ET VERGERS

La diversité culturelle du territoire du Pays de Niederbronn-les-Bains sera préservée en conservant les vergers à hautes tiges et les prairies permanentes. Les haies, bosquets et arbres isolés doivent être conservés dans l'espace agricole. Des transitions progressives sont assurées entre l'espace bâti et l'espace agricole grâce à la préservation des ceintures de vergers.

Les réservoirs de biodiversité des milieux de prés-vergers représentent une superficie de 3 316 ha et sont en grande majorité classés en zone A inconstructible dans le règlement du PLUi.

Quelques secteurs ouverts à l'urbanisation sont localisés au sein de ce type de réservoir. Cependant, ils occupent environ 63 ha dans les réservoirs, soit une faible proportion de 1,9% des réservoirs de prés-vergers du territoire.

Une augmentation de la part des prairies permanentes pourra y être recherchée dans les secteurs intégrés aux réservoirs de biodiversité des milieux de prés-vergers.

De plus, la plantation d'arbres isolées et de haies pourra être encouragée, en particulier en limite des chemins agricoles.

Le projet de PLUi permet de préserver les continuités de prés-vergers du territoire.

c) MILIEUX HUMIDES

Les réservoirs de biodiversité des milieux humides totalisent un peu moins de 1 000 ha et sont partiellement protégés grâce aux sites Natura 2000 de la Moder et de la Sauer.

Dans le règlement du PLUi, ces secteurs sont majoritairement classés en zone N ; la fonctionnalité des milieux humides est donc réservée.

1.1.4. Synthèse des incidences les milieux naturels, les espèces et les continuités écologiques

Compartiments impactés Milieux / espèces		Incidence	
		Détail	Niveau
Prairies de fauche et pâturages	Avifaune des "ouverts" cortège milieux	Perte de 34 ha de prairies de fauches, soit 1,2% des milieux prairiaux du territoire	Faible Négative Indirecte Permanente Négative
		Diminution des surfaces d'alimentation de certaines espèces d'oiseaux	Faible Négative Indirecte Permanente
		Destruction d'individus d'oiseaux nicheurs protégés en cas d'artificialisation des cultures à la mauvaise saison	Moyen Négative Indirecte Permanente
		Perte de 4,3 ha de pâtures soit 0,1% des milieux prairiaux du territoire	Très faible Négative Indirecte Permanente
Vergers	Avifaune cavernicole et des milieux ouverts, semi-ouverts, mammifères, insectes	Perte de 4,8 ha de vergers (notamment quelques arbres à enjeux)	Faible Négative Indirecte Permanente
		Présence d'arbres à enjeux (cavités)	Moyen Négative Indirecte Permanente
		Destruction d'individus d'oiseaux cavernicoles, d'insectes et mammifères protégés en cas de coupe des arbres et d'artificialisation à la mauvaise saison	Moyen Négative Indirecte Permanente
Milieux boisés	Avifaune cavernicole et des milieux boisés, mammifères, insectes	Perte de 7,2 ha de boisements soit moins de 0,1% des milieux boisés du territoire	Très faible Négative Indirecte Permanente
		Destruction d'individus d'oiseaux cavernicoles, d'insectes et mammifères protégés en cas de coupe des arbres et d'artificialisation à la mauvaise saison,	Faible Négative Indirecte Permanente

Compartiments impactés Milieux / espèces		Incidence	
		Détail	Niveau
Milieux humides et potentiellement humides	Flore hygrophile, amphibiens, insectes	Perte potentielle ou destruction de zones humides	Moyen Négative Indirecte Permanente
		Destruction d'espèces aquatiques ou inféodés aux milieux humides	Faible Négative Indirecte Permanente
Milieux aquatiques	Faune piscicole, crustacés, entomofaune	Perte de fonctionnalité des milieux aquatiques	Faible Négative Indirecte Permanente
		Atteinte des espèces aquatiques	Très faible Négative Indirecte Permanente
Milieux cultivés	Avifaune nicheuse en milieux cultivés, mammifères	Destruction directe d'espèces végétale	Très faible Négative Indirecte Permanente
		Perturbation lors de la nidification de l'avifaune des milieux cultivés	Faible Négative Indirecte Permanente
		Diminution de zones d'alimentation de la faune	Faible Négative Indirecte Permanente
Milieux arbustifs, haies	Avifaune, Reptiles (Lézard), Insectes	Perte de milieux naturels arbustifs	Très faible Négative Indirecte Permanente
		Destruction directe ou perturbation d'espèces animales	Faible Négative Indirecte Permanente

Synthèse des incidences sur la faune, la flore et les milieux naturels

1.2. PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL

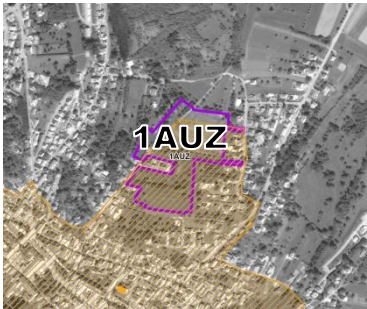
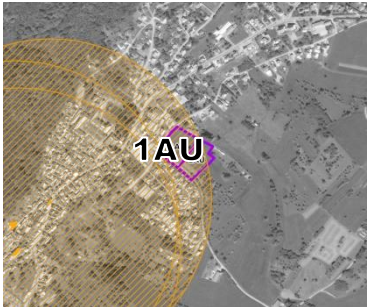
1.2.1. Monuments historiques

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Niederbronn-les-Bains va permettre l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs. Les évolutions du bâti existant seront également rendus possibles dans le respect des prescriptions du règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Le territoire du Pays de Niederbronn-les-Bains compte plusieurs monuments historiques, notamment à Reichshoffen (château et église), à Windstein (ruines du château) et à Niederbronn-les-Bains (ruines du château).

Dans le périmètre de protection des monuments historiques, les projets de construction et de modification sont soumis à l'avis d'un Architecte des Bâtiments de France. Cet avis est garant du respect des enjeux paysagers et historiques des monuments concernés.

Deux zones ouvertes à l'urbanisation sont concernés par des périmètres de protection :

Commune	Secteur de projet	Superficie totale	Type de protection	Zonage	Impact du PLUi	
Niederbronn-les-Bains	1AUZ	6,52 ha	Servitude AC1 - Monuments historiques, périmètre de protection		Avis ABF	Impact faible
Oberbronn	1AU	1,60 ha	Servitude AC1 - Monuments historiques, périmètre de protection de 500 m		Avis ABF	Impact faible

La majeure partie des monuments historiques est située dans les bourgs et parties anciennes et préservées des villages, qui sont également presque intégralement mobilisées au niveau foncier.

Aussi, les extensions, et plus particulièrement les grandes emprises, sont-elles situées en périphérie des villages ou sur des surfaces très restreintes.

Compartiments impactés	Incidence	
	Détail	Niveau
Monuments historiques	Compatibilité des projets de construction/modification visibles examinée au cas-par-cas par un Architecte des Bâtiments de France	Faible Indirecte Permanente Négative

1.2.2. Patrimoine archéologique

Aucune zone de sensibilité archéologique n'est répertoriée sur le territoire du Pays de Niederbronn-les-Bains d'après les données de l'INRAP.

Le territoire de la CCPN est concerné par une zone de présomption de prescriptions archéologiques établies sur le ban communal de Niederbronn-les-Bains.

La plupart des secteurs concernés sont largement inconstructibles car situés en zones forestières ou éloignées de la zone urbaine.

Seul le secteur 746 - agglomération gallo-romaine, situé dans le centre historique de Niederbronn-les-Bains est classé en zone urbaine dans le règlement graphique : zone UA1 (parties du centre ancien en fond de vallée ou vallon).

Au sein de ces secteurs à fort potentiel archéologique, les projets d'aménagement affectant le sous-sol doivent faire l'objet de mesures d'archéologie préventive préalablement à leur réalisation.

Compartiments impactés	Incidence	
	Détail	Niveau
Patrimoine archéologique	Absence de zone AU en zone de présomption de prescriptions archéologiques à Niederbronn-les-Bains	Négligeable Indirecte Permanente Négative

1.3. CONTEXTE ECONOMIQUE

Le PLUi du CCPN prévoit des extensions à vocation économique, pour répondre aux besoins de développement des activités implantées sur le territoire et permettre l'accueil ou le développement de nouvelles activités.

Plusieurs secteurs UX/1AUX/2AUX sont définis dans le territoire, en particulier à Gundershoffen, Mertzwiller, Niederbronn-les-Bains et Reichshoffen.

Au total, les zones à vocation économique du territoire (toutes zones confondues) s'étendent sur une superficie totale de 285 ha, dont 12,44 ha de zones AUX, soit une augmentation d'environ 4,3% de ces zones.

Dénomination des zones	Superficies concernées
1AUX	8,40 ha
2AUX	4,04 ha
UX	164,67 ha
UX1	41,36 ha
UX2	46,82 ha
UXp	1,30 ha
UZ	10,39 ha
UZ1	5,33 ha
UZ2	2,24 ha

Superficie des zones à vocations économiques

Les zones à vocation économique accueillent aujourd'hui des grandes entreprises qui occupent des emprises importantes et qui doivent pouvoir assurer leur développement localement. Elles accueillent par ailleurs des activités industrielles, artisanales et commerciales qui permettent une diversification des activités.

La vocation économique du territoire permet à plus de la moitié de la population active qui habite le territoire de limiter ses déplacements pour travailler.

Le choix de développement des zones économiques doit permettre de développer l'économie locale parallèlement à l'augmentation de population envisagée et ainsi de conserver l'équilibre entre emploi local et migrations pendulaires. Il devrait donc avoir une incidence positive sur le contexte économique local ; il semble toutefois difficile de chiffrer l'incidence potentielle pour le territoire en l'absence de projets industriels et artisanaux définis.

Compartiments impactés	Incidence	
	Détail	Niveau
Contexte économique	Extension de zones d'activités Création probable d'emplois	Faible Indirecte Permanente Positive

1.4. CONTEXTE AGRICOLE

Les incidences sur l'économie agricole concernent deux volets distincts :

- La préservation des terres agricoles à des fins d'exploitation ;
- La capacité pour les exploitations agricoles de se développer, voire l'implantation d'une nouvelle exploitation agricole.

Le PLUi découpe l'ensemble du territoire en différentes zones. Le zonage a été croisé avec les données issues du Registre Parcellaire Graphique 2017 pour estimer l'impact du zonage sur les terrains cultivés par les agriculteurs.

Type de zone	Libellé	Surface totale (ha)	Surface déclarée RPG 2017 (ha)	Part de la zone occupée par le RPG
Zones agricoles	A	3 271,15	2722,32	83,22%
	AB	0,96	0,37	38,59%
	AC1	154,42	93,63	60,63%
	AC2	1 031,44	963,90	93,45%
	TOTAL A	4 457,98	3780,22	84,80%
Zones naturelles et forestières	N	12 221,64	905,36	7,41%
	NC	33,07	0,00	
	NE	5,35	0,01	0,23%
	NF	1,60	0,00	
	NH	28,27	0,85	2,99%
	NJ	1,14	0,00	
	NL/NL1	11,36	3,32	29,26%
	NR	24,60	0,00	
	TOTAL N	12 327,04	909,54	7,38%

Type de zone	Libellé	Surface totale (ha)	Surface déclarée RPG 2017 (ha)	Part de la zone occupée par le RPG
Zones urbaines	UA	252,04	2,17	0,86%
	UA1	28,83	0,28	0,96%
	UAa	0,66	0,00	
	UAp	4,27	0,20	4,79%
	UAr	1,57	0,00	
	UAz	11,07	0,00	
	UB	528,21	17,13	3,24%
	UB1	39,04	1,07	2,73%
	UB2	2,61	0,00	
	UBa	37,56	1,50	4,00%
	UBx	3,45	0,00	
	UC	162,00	3,78	2,33%
	UC1	11,29	0,39	3,44%
	UCt	0,39	0,00	
	UD	10,22	0,18	1,80%
	UD1	21,43	1,84	8,59%
	UE	114,44	6,46	5,65%
	UE1	5,43	0,00	
	UG	1,05	0,00	
	UJ	43,23	4,75	10,99%
	UT	13,83	0,15	1,08%
	UX	164,67	9,32	5,66%
	UX1	41,36	10,01	24,30%
	UX2	46,82	6,90	14,74%
	UXp	1,30	1,23	94,29%
	UZ	10,39	0,00	
	UZ1	5,33	0,06	1,12%
	UZ2	2,24	0,00	
	TOTAL U	1 564,76	67,42	4,31%

Type de zone	Libellé	Surface totale (ha)	Surface déclarée RPG 2017 (ha)	Part de la zone occupée par le RPG
Zones à urbaniser	1AU	9,03	7,39	81,96%
	1AUa	3,39	2,30	67,83%
	1AUb	2,07	1,56	75,26%
	1AUc	1,32	1,09	82,71%
	1AUd	1,53	0,02	1,45%
	1AUh	0,78	0,00	
	1AUE	2,55	0,00	
	1AUT	1,77	0,00	
	1AUX	8,40	2,02	24,02%
	1AUZ	4,39	3,13	71,27%
	2AU	29,20	17,94	61,42%
	2AUE	6,04	3,62	60,02%
	2AUT	4,95	4,46	90,01%
	2AUX	4,04	3,94	97,45%
	2AUZ	6,97	2,18	31,27%
	TOTAL AU	91,85	49,66	54,06%

Sur les 18 440 ha du territoire de la CCPN, le PLUi prévoit l'inscription en zone agricole de plus de 4 450 ha représentant 24% du territoire.

Près de 85% des parcelles inscrites en zone A dans le règlement du PLUi sont déclarées au RPG 2017.

Dans les zones urbaines, les espaces agricoles résiduels sont peu importants et ne représentent que 4,3% des zones urbaines. Ce sont principalement les extensions des sites d'activités existant et des dents creuses ou des extensions ponctuelles des zones UB et UX qui impactent des terrains agricoles.

Concernant les secteurs de projet, les zones destinées au développement de l'habitat (1AU/2AU) impacteront le plus les terrains agricoles cultivés.

Le PLUi du Pays de Niederbronn-les-Bains va ainsi conduire à une diminution des surfaces agricoles de l'ordre de 117 ha (zones U et AU). Cette diminution est répartie sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Il convient de noter que dans la mise en œuvre des documents d'urbanisme en vigueur, entre 2005 et 2017, à peine 44% des surfaces agricoles inscrites en zone urbaine et à urbaniser a effectivement été impactée.

En 2017, la superficie exploitée s'élevait à environ 4 800 ha. Le PLUi aura donc au maximum une incidence sur 2,4% de la surface agricole exploitée.

Dans les plans de zonage en vigueur (POS, PLU et carte communale), ce sont plus de 145 ha de surfaces agricoles qui étaient inscrits en zones urbaines ou à urbaniser. Le PLUi contribue donc à une réduction significative de l'impact sur les surfaces agricoles avec une réduction de 29 ha de surfaces impactées.

Répartie à l'échelle des 13 communes du territoire, la perte d'environ 117 ha de surface agricole due aux zones constructibles et urbanisables du PLUi peut donc être jugée faible.

En 2010, le Pays de Niederbronn-les-Bains comptait 88 exploitations agricoles. Ce nombre a subi des baisses importantes depuis plusieurs dizaines d'années (perte de 115 sièges d'exploitations en 22 ans). La surface agricole utile a quant à elle progressée, même si les infrastructures et l'urbanisation en ont réduit la superficie. La principale raison de la perte en nombre d'exploitations semble donc essentiellement due au regroupement parcellaire.

Le PLUi inscrit deux types de zones agricoles :

- les zones AC1 correspondant aux exploitations agricoles existantes et leurs besoins d'extension. Le règlement y permet :
 - Les constructions à destination agricole ;
 - Les constructions nécessaires au stockage et à l'entretien du matériel agricole (coopératives) ;
 - Les locaux accessoires à l'exploitation agricole : logement de personnes, accueil des tâches administratives liées à l'exploitation, hébergement hôtelier et touristique, locaux commerciaux destinés à la vente directe.
- les zones AC2 qui, dans les secteurs non contraints environnementalement ou paysagèrement, permet l'implantation de nouvelles structures agricoles de tailles limitées en cohérence avec l'objectif politique du PADD de développer une agriculture à taille humaine.

Le PLUi de la CCPN prévoit donc de soutenir les activités agricoles par le biais d'un règlement adapté qui permettra de contrebalancer la perte de surfaces agricoles. L'incidence globale du projet sur le contexte agricole local est jugée faible.

Compartiments impactés	Incidence	
	Détail	Niveau
Contexte agricole	Faible perte de surfaces agricoles à l'échelle du territoire Création de secteurs agricoles constructibles	Faible Indirecte Permanente Positive

1.5. PAYSAGE

Les enjeux paysagers du territoire de la CCPN sont liés aux principaux éléments suivants :

■ Points de vue :

- L'absence d'urbanisation sur les lignes de crêtes dans les zones de forte visibilité ;
- La préservation de points de vue emblématiques du territoire ;

■ Milieux naturels :

- Le maintien des systèmes de prés-vergers sur le piémont ;
- La préservation de paysages ouverts permettant une visibilité sur la plaine et sur le massif forestier ;

■ Histoire et patrimoine :

- La mise en valeur du patrimoine historique et culturel du territoire ;
- La mise en valeur des cours d'eau : conservation et mise en place de ripisylves continues ou discontinues / arborées ou arbustives, pour donner une dimension supplémentaire au paysage ;

■ Forêt : l'évitement des coupes à blanc dans le massif forestier qui sont potentiellement visibles depuis des communes éloignées ;

■ Agriculture :

- Maintien du patrimoine bâti agricole ;
- Le maintien de zones agricoles extensives (vergers, prairies, pâturages, petites cultures, haies) joue favorablement sur le paysage, à l'inverse des grandes cultures de maïs qui tendent à créer des "déserts" en hiver ;
- Une implantation encadrée des structures agricoles qui évite leur prégnance visuelle ;

■ Grandes emprises : les grandes emprises constructives sont susceptibles d'avoir une incidence plus élevée que les petites zones ouvertes à l'urbanisation.

Les secteurs nouvellement ouverts à l'urbanisation ont fait l'objet d'une analyse pour limiter leur empreinte sur le paysage local, dont dépend notamment une part de l'activité économique du territoire.

1.5.1. Lignes de crêtes

Les lignes de crêtes ont intégralement été exclues des zones potentiellement urbanisables. Ces lignes de crêtes et leurs abords sont classées en tant que zones naturelles-N ou agricoles-A où les possibilités constructives sont limitées aux locaux techniques et industriels des administrations publiques.

Les lignes de crêtes, particulièrement visibles depuis les points hauts et bas du territoire, sont préservées de toute constructibilité, même agricole.

Les cours d'eau, qui sont un repère important du paysage, sont préservés par le **maintien en dehors des zones urbanisées d'un recul par rapport aux berges de 30 m minimum** des constructions, activités, usages ou affectations du sol.

Les cours d'eau sont préservés par un recul important des usages du sol.

1.5.2. Maintien des prés-vergers

Le maintien à long terme des prés-vergers est l'un des principaux enjeux identifiés pour les communes du piémont, notamment parce que ces milieux figurent parmi les plus en diminution depuis plus de 50 ans.

Le PLUi du Pays de Niederbronn-les-Bains **impacte un total d'environ 4,8 ha de vergers**. Ces derniers présentent un intérêt paysager variable qui est du à l'aspect (et l'âge) des arbres. Aussi, dans ces 4,8 ha de vergers, seul un nombre réduit présente un intérêt paysager. La perte de certains de ces vergers n'induirait pas une modification significative de la perception du territoire dans la mesure où la plupart des vergers seront préservés, voire protégés par leur identification en éléments remarquables du paysage (à Mietesheim et Reichshoffen).

Les faibles surfaces de vergers impactées ne remettront pas en cause la qualité paysagère du Pays de Niederbronn-les-Bains et notamment l'enjeu lié à la présence de vergers. De plus la CCPN accompagne les particuliers dans la replantation d'arbres fruitiers et leur valorisation.

1.5.3. Grandes emprises bâties et constructibles

Le PLUi du Pays de Niederbronn-les-Bains identifie un nombre restreint de grandes emprises (> 5 ha d'un seul tenant).

Trois zones sont principalement concernées :

- La ZAC du Gries à Niederbronn-les-Bains (secteur 1AUZ de 4,39 ha et 2AUZ de 6,97 ha) ;
- La zone de développement Sud à Reichshoffen (secteur 1AUa de 2,31 ha et 2AU de 6,73 ha) ;
- La zone 1AUX à Reichshoffen (4,75 ha).

L'encadrement de la hauteur des constructions et leur intégration dans la pente pour les secteurs de développement de l'habitat (inscrite dans les OAP) contribueront à limiter l'impact paysager de ces zones.

Quant à la zone 1AUX, sa localisation en fond de vallée et son inscription dans le prolongement direct de grandes emprises industrielles en limiteront l'exposition paysagère. Les ripisylves et les boisements périphériques à la zone participeront également de son intégration paysagère.

1.5.4. Les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et la préservation du paysage

Le PLUi de la CCPN prévoit de nombreuses OAP sur les différents secteurs ouverts à l'urbanisation. Ces OAP ont, entre-autres, des vocations naturelles et paysagères :

- Préservation des arbres remarquables ;
- Espace tampon périphériques ;
- Préservation de vues remarquables ;
- Préservation ou reconstitution d'espaces de vergers ;
- Aménagement de parcs urbains.

1.6. GESTION DES RESSOURCES

1.6.1. Gestion de la ressource en eau potable

Le Pays de Niederbronn-les-Bains est concernée par la présence de plusieurs captages souterrains ou de sources sur son territoire, essentiellement dans la moitié Ouest du territoire.

Commune	Type de périmètre de protection	Zonage du règlement graphique
Dambach	Eloignée	N, NF A, AC1 UB
	Rapprochée	N A UE
Offwiller	Rapprochée	N
Oberbronn	Eloignée	N, NH
	Rapprochée	N UE
Niederbronn-les-Bains	Eloignée	N, NH UE, UX, UX1, UB1 1AUE (cf. illustrations ci-après)
	Rapprochée	N, NH
Rothbach	Rapprochée	N, NC
Reichshoffen	Rapprochée	N, NC, NH A UE
Windstein	Eloignée	N, NH A, AC1
	Rapprochée	N, NH A

La quasi-totalité des périmètres de protection éloignée et rapprochée est classée en zones A et N à constructibilité limitée.

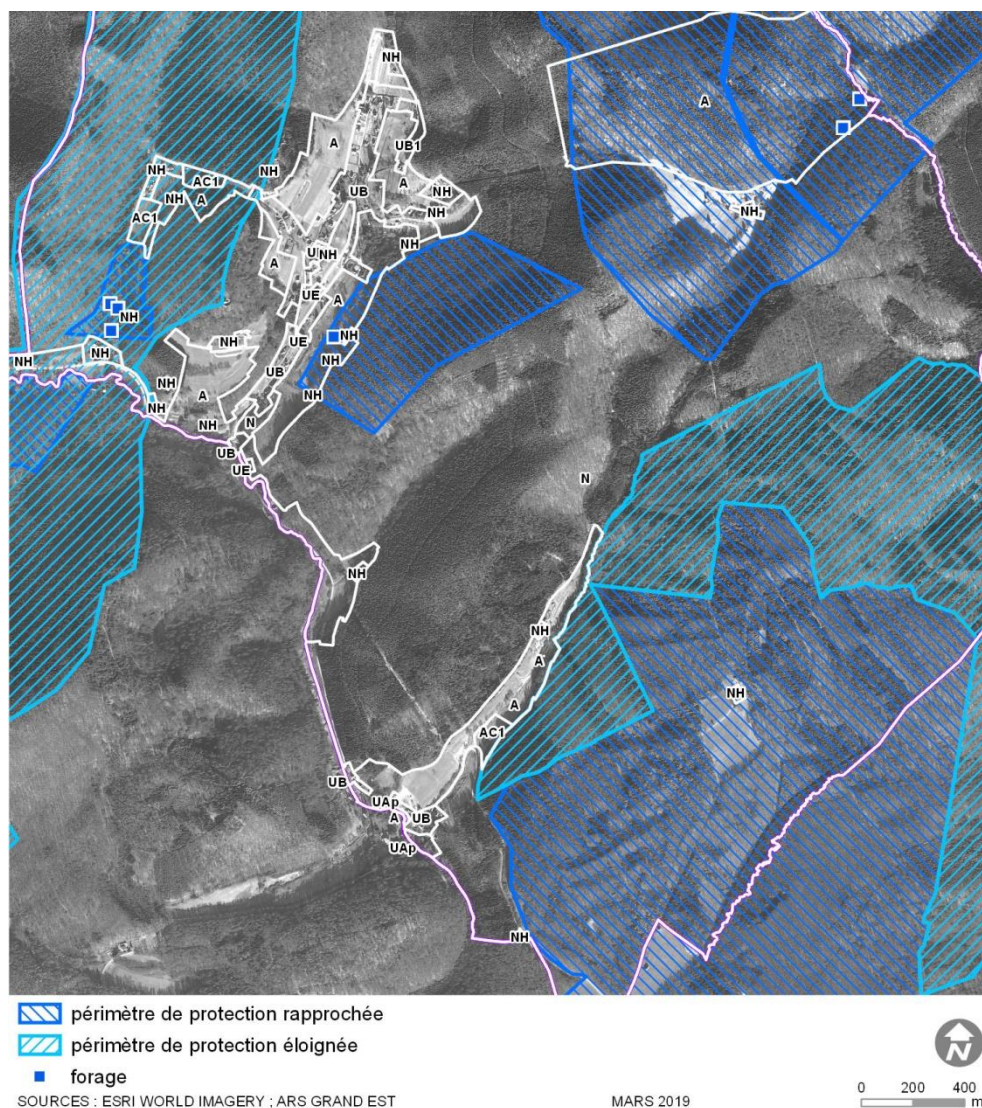
Dans ces zones, l'agriculture et la sylviculture restent les deux activités dominantes. Une partie de ces zones A et N n'est pas exploitée activement.



Périmètres de protection de captages d'eau potable à Dambach – secteur centre



Périmètres de protection de captages d'eau potable à Niederbronn-les-Bains



Périmètres de protection de captages d'eau potable à Windstein

Des secteurs situés au sein de périmètres de protection sont directement liés à l'exploitation de la ressource en eau :

- zone UX1 à Niederbronn-les-Bains : usine Celtique ;
- zones UE : stations de pompage.

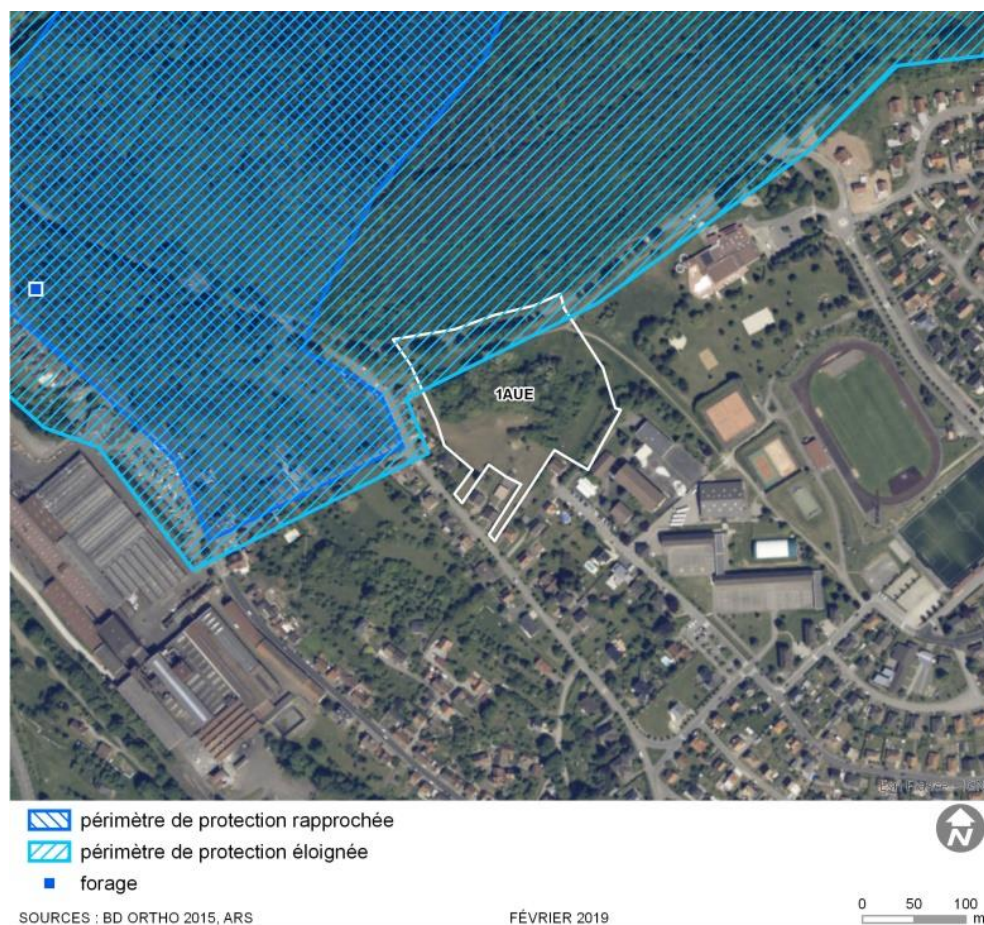
Quelques petits secteurs NH sont localisés au sein de périmètres de protection rapprochée. Les possibilités d'évolution y sont limitées puisque seules les extensions de l'existant et les annexes sont autorisées par le PLUi. Aucune construction nouvelle n'est admise.

Compte tenu de la situation actuelle et de l'absence de solution alternative, l'assainissement autonome est autorisée en zone NH et donc dans certains périmètres de protection. Afin d'éviter tout risque d'atteinte de la ressource en eau, les contrôles des installations autonomes seront renforcés dans secteurs de périmètres.

Les occupations du sol autorisées dans les zones UE et NH ne sont pas susceptibles de mettre en péril la ressource en eau.

Les zones NC correspondent aux carrières, qui sont classées ICPE et font donc l'objet de contrôles administratifs.

A Niederbronn-les-Bains, seul un secteur de projet (1AUE) est partiellement situé en périmètre de protection éloignée :



Cette zone est destinée au développement des équipements publics ou d'intérêt général.

Ces occupations du sol sont compatibles avec la préservation de la ressource en eau dans les périmètres de protection éloignés des captages d'eau potable.

Par ailleurs, cet enjeu sera pris en compte lors des projets aménagement.

Compartiments impactés	Incidence	
	Détail	Niveau
Ressource en eau potable	Périmètres de protection des captages d'eau potable en grande majorité en zones N	Faible Indirecte Permanente Négative

1.6.2. Gestion du cycle de l'eau et qualité de l'eau

La gestion de la ressource en eau est principalement assurée directement par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle ou avec sa collaboration.

Le traitement des effluents du territoire est actuellement assuré par 7 ouvrages d'épuration répartis à Dambach, Mietesheim, Niederbronn-les-Bains, Reichshoffen, Oberbronn, Zinswiller et Offwiller. Un ouvrage devra être envisagé pour assurer le traitement des effluents issus des communes associées à Gundershoffen (excepté Griesbach qui est raccordée à la STEP de Mietesheim).

La commune de Windstein est entièrement traitée en Assainissement Non Collectif (ANC). Certaines communes disposent également de secteurs d'Assainissement Non Collectif.

L'augmentation des usages en eau reste fortement indépendante de l'occupation possible des sols définie au PLUi du CCPN, mais une estimation des augmentations de volumes attendus est néanmoins calculable.

En 2015, la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains comptait 23 304 habitants.

Pour 2035, l'évolution de la population a été estimée globalement à +0,5% par an, soit 25 370 habitants.

La consommation annuelle en eau potable par an est estimée à 52,2 m³ par habitant²⁰.

Année	Population	Volume d'eau consommée	Evolution du volume d'eau consommée
2015	23 304	1,22 M m ³	-
2035	25 370	1,32 M m ³	+ 107 800 m ³

Estimation de l'augmentation de la consommation en eau potable

L'augmentation projetée sera absorbable par les stations d'épuration existantes pour la prochaine décennie, dans la mesure où ces ouvrages seront régulièrement entretenus et feront l'objet de programmations de travaux en cas de rendements épuratoires insuffisants.

Les ressources en eau disponible couplées aux économies réalisées en matière de consommation d'eau grâce notamment au recyclage des eaux pluviales, limiteront les besoins supplémentaires en eau potable. Le PLUi de la CCPN est sans effet notable sur la consommation et la gestion de l'eau.

Compartiments impactés	Incidence	
	Détail	Niveau
Gestion du cycle de l'eau	Augmentation de la population	Faible Indirecte Permanente Négative

²⁰ Données : SISPEA (Onema) - DDT(M) - 2014 / Source : Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement - Panorama des services et de leur performance en 2014, 2017

1.6.3. Climat et émissions de gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES) sont générés par les activités humaines. Les principaux gaz responsables de l'effet de serre sont :

- Le dioxyde de carbone (CO₂) ;
- La vapeur d'eau (H₂O) ;
- Le méthane (CH₄) ;
- Le protoxyde d'azote (N₂O),
- Les halocarbures (ou "CFC").

Les estimations annuelles d'émissions de GES en France sont estimées à environ 5 t par habitant²¹.

Compte tenu de l'augmentation estimée de la population, l'évolution des émissions de GES a été calculée :

Année	Population	Emissions de GES	Evolution des émissions de GES
2015	23 304	116 520 t	-
2035	25 370	123 850 t	+ 10 300 t

Estimation de l'augmentation des gaz à effet de serre

Divers axes du PADD permettent indirectement de réduire les émissions de gaz à effet de serre :

- Objectif 6. Développer la multi-modalité des déplacements sur le territoire :
 - 1 - Valoriser les réseaux de cheminements piétonniers et cyclables
 - 2 - Assurer une proximité entre habitat et emplois
 - 5 - Favoriser des mobilités innovantes (déployer un réseau de bornes de rechargement des véhicules électriques, encourager l'auto-partage, devenir un territoire d'expérimentation de nouvelles formes de mobilité en lien avec les entreprises du territoire)
- Objectif 8. Réduire la dépendance énergétique du territoire :
 - 1 - Favoriser l'exploitation des apports solaires passifs
 - 2 - Développer les énergies renouvelables en garantissant leur intégration paysagère et écologique
 - 3 - Soutenir le développement de réseaux de chauffage
 - 4 - Améliorer l'intégration et la sécurité des réseaux d'énergie
 - 5 - Exploiter les ressources énergétiques du territoire dans le respect de l'environnement

²¹ http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/Datalab/2016/chiffres-cles-du-climat-edition2017-2016-12-05-fr.pdf

Compartiments impactés	Incidence	
	Détail	Niveau
Emission de gaz à effet de serre	Augmentation de la population Développement de la multi-modalité des déplacements Réduction de la dépendance énergétique	Négligeable Indirecte Permanente Négative

1.6.4. Consommation énergétique

La consommation énergétique est directement liée au nombre d'habitants du territoire et aux usages actuels qui sont relativement élevés. L'augmentation du nombre de résidents du Pays de Niederbronn-les-Bains est peu dépendante du PLUi en lui-même. Il reste possible d'estimer l'augmentation attendue de la consommation, exprimée ci-après en tonnes équivalent pétrole (tep).

En France, la consommation d'énergie est estimée à 2,5 tonnes équivalent pétrole (tep) par habitant et par an²².

Compte tenu de l'augmentation estimée de la population, l'évolution de la consommation énergétique a été calculée :

Année	Population	Consommation d'énergie	Evolution de la consommation d'énergie
2015	23 304	58 260 tep	-
2035	25 370	63 425 tep	+ 5 165 tep

Evolution attendue de la consommation énergétique du territoire

La valorisation des ressources énergétiques du territoire (énergies renouvelables) doit permettre de limiter les consommations d'énergie fossile.

Dans le PADD, un objectif porte spécifiquement sur la réduction de la dépendance énergétique du territoire.

En effet, le territoire de la CCPN assure d'ores et déjà une production d'énergie à partir de sources renouvelables significatives mais elle reste insuffisante pour répondre aux objectifs du SRCAE. De plus, afin de limiter les consommations énergétiques, un travail sur l'exploitation des apports solaires passifs doit être envisagé.

Aussi, le territoire souhaite poursuivre la maîtrise de consommation énergétique et le développement des productions d'énergie renouvelable pour limiter sa dépendance aux énergies fossiles et le PLUi doit faciliter l'émergence de projets en ce sens tout en s'inscrivant dans le respect des qualités paysagères et environnementales du territoire.

²² <http://multimedia.ademe.fr/catalogues/chiffres-cles-climat-air-energie-2014/data/catalogue.pdf>

8. Réduire la dépendance énergétique du territoire



- 1 - Favoriser l'exploitation des apports solaires passifs
- 2 - Développer les énergies renouvelables en garantissant leur intégration paysagère et écologique
Bois, solaire, petit éolien, hydraulique (moulin de Mertzwiller, plan d'eau de Reichshoffen), géothermie, méthanisation, ...
- 3 - Soutenir le développement de réseaux de chauffage
- 4 - Améliorer l'intégration et la sécurité des réseaux d'énergie
- 5 - Exploiter les ressources énergétiques du territoire dans le respect de l'environnement

Extrait du PADD du PLUi

Ces objectifs ont été traduits dans le réglementa de la manière suivante :

- OAP des secteurs de développement ;
- Règlement qui permet la valorisation des ENR ;
- Zones UJ avec des possibilités de construire notamment des abris à bois.

Compartiments impactés	Incidence	
	Détail	Niveau
Consommation énergétique	Augmentation de la population Objectifs de développement d'énergies renouvelables définis dans le PADD	Faible Indirecte Permanente Positive

1.6.5. Ressources géologiques

Le territoire du PLUi dispose de ressources géologiques qui comprennent notamment des grès, des argiles, des alluvions vosgiennes et des sables fins et argiles.

Trois exploitations de grès sont autorisées à Rothbach et plusieurs anciennes carrières sont également identifiées sur le territoire.

Le PLUi ne prévoit l'ouverture d'aucune nouvelle zone carriérable.

Compartiments impactés	Incidence	
	Détail	Niveau
Ressources géologiques	Absence de nouvelle zone carriérable	Négligeable Indirecte Permanente Négative

1.7. RISQUES ET NUISANCES

1.7.1. Gestion des déchets

La gestion des déchets a été déléguée par la communauté de communes au SMICTOM (Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères) de l'Alsace du Nord qui assure la collecte, l'élimination et la valorisation des déchets ménagers.

On estime qu'une personne produit annuellement environ 360 kg de déchets²³. Compte tenu de l'augmentation estimée de la population, l'évolution de la production de déchets a été calculée :

Année	Population	Production de déchets	Evolution de la production de déchets
2015	23 304	8 389 t	-
2035	25 370	9 133 t	+ 744 t

Cependant, rappelons que depuis 2002, la CCPN a mis en place une redevance incitative afin de facturer le service en fonction des déchets produits. Le SMICTOM de l'Alsace du Nord sera apte à traiter cet apport complémentaire de déchets.

Un des objectifs du PADD concerne la gestion des déchets :

■ Objectif 10. Préserver un environnement de qualité et sécuriser :

6 - Améliorer la gestion des déchets du territoire

- ↳ Améliorer le tri à la source pour une meilleure valorisation ;
- ↳ Admettre la transformation et/ou le stockage de déchets liés aux activités des entreprises du territoire, mais avec des garanties quant au respect de la qualité de l'environnement.

Compartiments impactés	Incidence	
	Détail	Niveau
Gestion des déchets	Redevance incitative Objectif d'amélioration de gestion des déchets	Négligeable Indirecte Permanente Négative

²³ Estimations concordantes ADEME <https://www.ademe.fr> et CNIID <http://www.cniid.org>

1.7.2. Qualité de l'air

La qualité de l'air est intrinsèquement liée à la densité d'activités et de population d'un territoire. L'évolution de la population de la CCPN a été estimée à un peu plus de 2000 personnes entre 2015 et 2035.

De plus, des zones d'activités vont se développer, en particulier à Mertzwiller et Reichshoffen avec l'ouverture des zones 1AUX.

Cette augmentation de la densité de population va nécessairement mener à une augmentation du nombre de véhicules utilisés sur le territoire, et ainsi à une émission supplémentaire de polluants : COx, NOx, PM₁₀, PM₅.

Il n'est pas possible aujourd'hui de préjuger des rejets des futures entreprises qui s'implanteront. En cas d'activités dites "polluantes" ou "à risque industriel potentiel", ces entreprises seront soumises à la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Cette réglementation doit assurer aux populations riveraines une qualité de l'air optimale.

Cependant, plusieurs objectifs du PADD permettent indirectement d'améliorer la qualité de l'air du territoire :

- Objectif 1. Renouer avec une dynamique démographique positive :
 - 3 - Améliorer l'accessibilité du territoire
 - ↳ Promouvoir le renforcement du réseau ferroviaire
 - ↳ Mailler le réseau cyclable de la CCPN avec les territoires voisins
- Objectif 6. Développer la multi-modalité des déplacements sur le territoire :
 - 1 - Valoriser les réseaux de cheminements piétonniers et cyclables
 - 2 - Assurer une proximité entre habitat et emplois
 - 5 - Favoriser des mobilités innovantes (déployer un réseau de bornes de rechargement des véhicules électriques, encourager l'auto-partage, devenir un territoire d'expérimentation de nouvelles formes de mobilité en lien avec les entreprises du territoire)
- Objectif 8. Réduire la dépendance énergétique du territoire :
 - 1 - Favoriser l'exploitation des apports solaires passifs
 - 2 - Développer les énergies renouvelables en garantissant leur intégration paysagère et écologique
 - 3 - Soutenir le développement de réseaux de chauffage
 - 4 - Améliorer l'intégration et la sécurité des réseaux d'énergie
 - 5 - Exploiter les ressources énergétiques du territoire dans le respect de l'environnement

Ces orientations se sont notamment traduites par les éléments suivants :

- Emplacements réservés pour renforcer les infrastructures de déplacement (automobile, piétonne et cyclable) ;
- Développement urbain plus important dans les bourgs, desservis par la voie ferrée ;
- Liaisons piétonnes dans les OAP ;
- Inscription de la voie ferrée en zone N au-delà de la gare de Niederbronn-les-Bains pour en préserver une valorisation comme infrastructure de déplacement à long terme ;
- OAP des secteurs de développement afin de promouvoir les énergies renouvelables ;
- Règlement qui permet la valorisation des ENR.

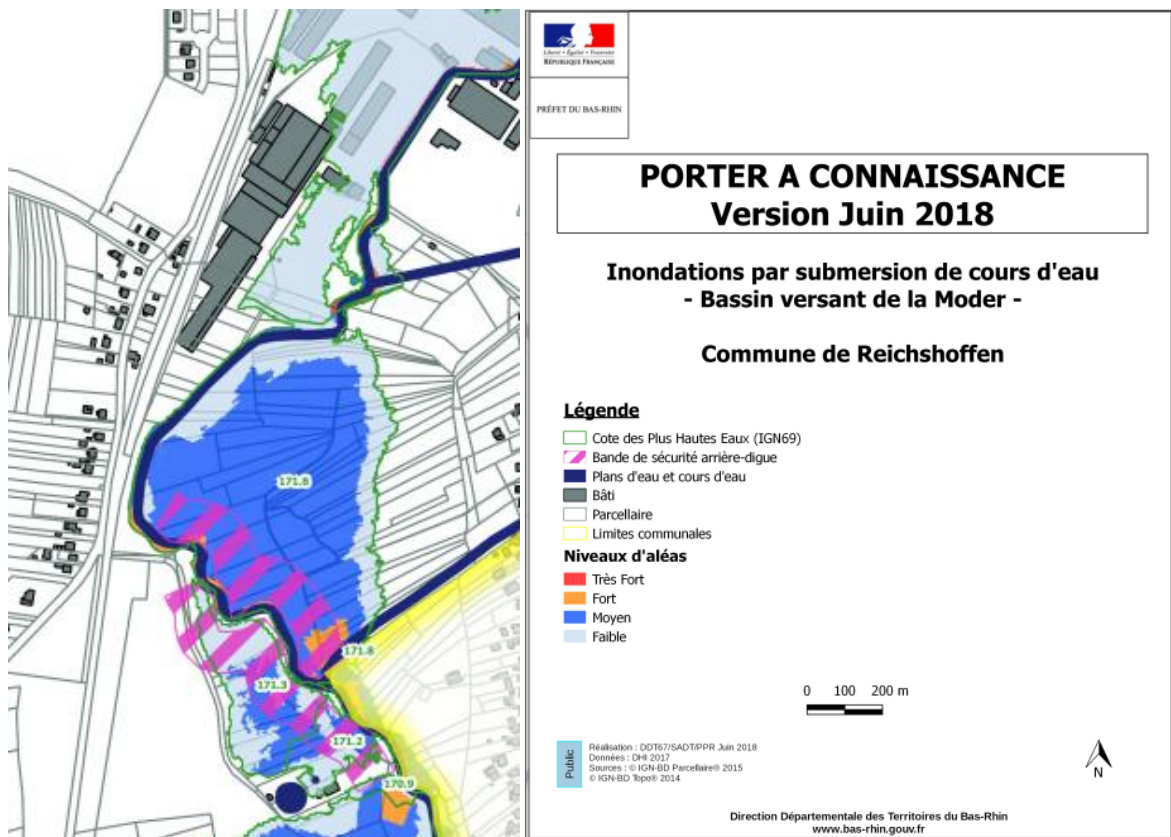
Compartiments impactés	Incidence	
	Détail	Niveau
Qualité de l'air	Ouverture à l'urbanisation de zones destinées à l'habitat (augmentation de la population) et de zones d'activités (implantation de nouvelles industries)	Faible Indirecte Permanente Négative

1.7.3. Risques naturels

a) RISQUE INONDATION

Plusieurs communes sont soumises à un risque d'inondation. Lorsque le PPRI de la Moder et de la Zinsel du Nord sera approuvé, il constituera une servitude d'utilité publique et s'imposera au PLUi.

D'après les cartes d'aléas, version juin 2018, réalisées notamment pour les communes de Gundershoffen, Gumbrechtshoffen, Mertzwiller, Mietesheim, Niederbronn-les-Bains, Reichshoffen et Uttenhoffen, aucune zone ouverture à l'urbanisation - AU n'est située en zone inondable excepté une zone à Reichshoffen : **la zone 1AUX est située en aléa « moyen ».**



Extrait de la carte d'aléa provisoire du PPRI - Reichshoffen

Dans ce secteur, la Communauté de communes a demandé un classement en zone stratégique afin de pouvoir développer les activités, après mise en place de compensations.

Dans les autres secteurs, le règlement interdit toute nouvelle construction, comme présenté dans l'extrait suivant.

Dans l'attente de l'approbation d'un PPRi, dans les zones concernées par le risque d'inondation et figurant dans le Porter à Connaissance annexé au PLU, s'appliquent outre le règlement, les dispositions suivantes :

• **Dans les secteurs à aléa fort ou très fort :**

Dans toutes les zones, toute nouvelle construction est interdite. Des extensions limitées à 20 m² pour les habitations existantes et à 20% de l'emprise au sol existante pour les autres bâtiments peuvent être autorisées. La cote du plancher du premier niveau de ces extensions doit être fixée à un niveau supérieur ou égal à la Cote des Plus Hautes Eaux (CPHE), assortie d'une marge de sécurité de 0,30 m ;

• **Dans les secteurs à aléa faible ou moyen :**

– Dans les zones déjà urbanisées au sens du PGRI, les constructions, à l'exception des établissements sensibles, peuvent être autorisées sous réserve de respecter la CPHE assortie d'une marge de sécurité de 0,30 m ;

– En dehors des zones déjà urbanisées et dans les zones naturelles et agricoles, toute nouvelle construction (sauf les constructions nécessaires à l'activité agricole) est interdite. Les extensions limitées à 20 m² pour les habitations existantes et à 20% de l'emprise au sol existante pour les autres bâtiments peuvent être autorisées. La cote du plancher du premier niveau de ces extensions doit être fixée à un niveau supérieur ou égal à la Cote des Plus Hautes Eaux (CPHE), assortie d'une marge de sécurité de 0,30 m.

Extrait du règlement du PLUi

Compartiments impactés	Incidence	
	Détail	Niveau
Zone inondable	Prise en compte du projet de PPRi de la Moder Classement en zone stratégique d'un secteur AUX	Faible Indirecte Permanente Négative

b) RISQUE DE COULEES D'EAUX BOUEUSES

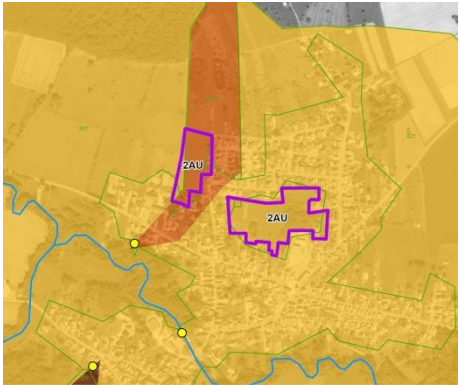
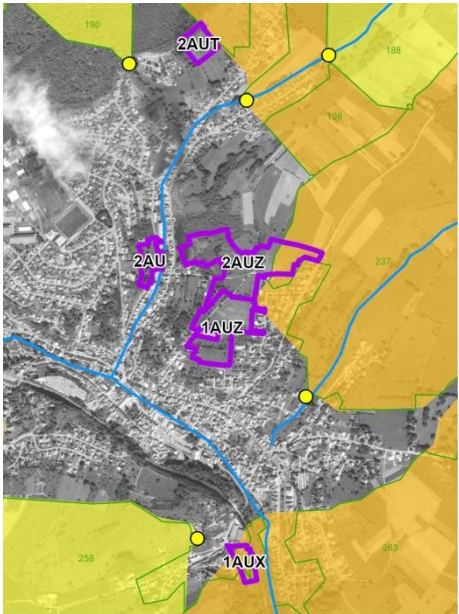
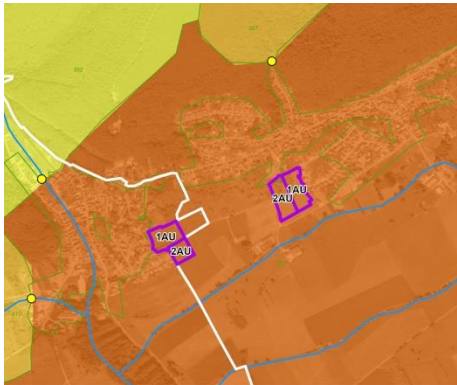
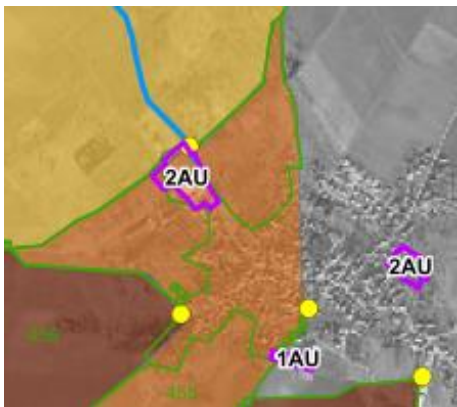
Le dossier départemental des risques majeurs identifie 7 communes comme étant soumises à un risque de coulées de boues, classé en zone Cb1 (cf. état initial de l'environnement).

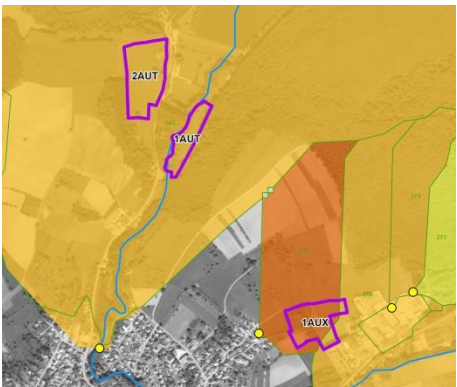
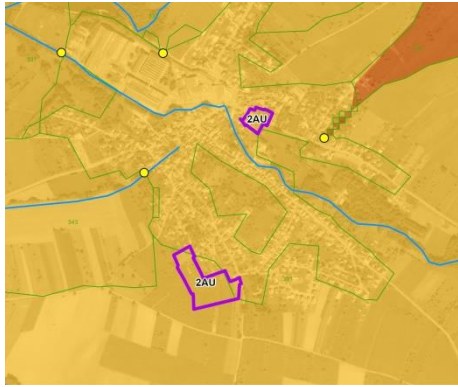
Les communes où le risque est le plus élevé sont en particulier Offwiller, Rothbach, et quelques parcelles à Miesheim.

Certaines zones AU sont concernées par cet aléa à des niveaux de risques variables (cf. tableau ci-après), selon le zonage suivant :

Niveau de risque potentiel :



Commune	Zone AU et risque de coulées d'eaux boueuses	Commune	Zone AU et risque de coulées d'eaux boueuses
Gumbrechtshoffen		Gundershoffen	
Niederbronn-les-Bains		Offwiller / Rothbach	
		Mietesheim	

Commune	Zone AU et risque de coulées d'eaux boueuses	Commune	Zone AU et risque de coulées d'eaux boueuses
Reichshoffen	 	Zinswiller	

Aucune zone AU n'est concernée par un risque élevé de coulées d'eaux boueuses. Les secteurs ouverts à l'urbanisation où le risque est le plus important sont localisés à Gundershoffen, Offwiller, Mietesheim et Rothbach.

Ce risque sera pris en compte lors de l'aménagement des différentes zones.

Compartiments impactés	Incidence	
	Détail	Niveau
Risque de coulées d'eaux boueuses	Risque pris en compte Pas de zones AU en secteur à risque élevé	Négligeable Indirecte Permanente Négative

c) RISQUES SISMIQUE

Le territoire de la CCPN est concerné par un risque sismique modéré. Ce niveau de risque implique le respect de normes anti-sismiques "classiques" qui sont imposables sur la plupart du territoire alsacien et français.

Le PLUi du Pays de Niederbronn-les-Bains est sans effet notable sur l'exposition au risque sismique.

Compartiments impactés	Incidence	
	Détail	Niveau
Risque sismique	Normes applicables	Négligeable Indirecte Permanente Négative

d) ALÉA RETRAIT-GONFLEMENT D'ARGILES

Une petite partie du territoire de la CCPN est classé en zone d'aléa fort ; il s'agit principalement des communes de Dambach et Mertzwiller.

Aucune zone de projet n'est concernée par cet aléa fort. L'ensemble des secteurs concernés est classé en zone N dans le règlement graphique du PLUi.



RETRAIT ET GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

- aléa fort
- aléa moyen
- aléa faible
- aléa a priori nul

SOURCES : GEORISQUES ; ESRI WORLD IMAGERY

MAI 2019



Aléa retrait-gonflement d'argiles (risque fort) et zonage du PLUi

Le PLUi est sans effet notable sur l'exposition à l'aléa retrait-gonflement d'argiles.

Compartiments impactés	Incidence	
	Détail	Niveau
Retrait gonflement d'argiles	Absence de projet en zone d'aléa fort	Négligeable Indirecte Permanente Négative

1.7.4. Risques anthropiques

a) TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Les communes de Gumbrechtshoffen, Gundershoffen, Mertzwiller, Mietesheim, Niederbronn-les-Bains, Oberbronn, Reichshoffen, Uttenhoffen et Zinswiller sont concernés par le risque de transport de matières dangereuses par voies routières.

Les communes de Gumbrechtshoffen, Gundershoffen (Griesbach), Mertzwiller, Mietesheim, Oberbronn et Reichshoffen sont soumises aux servitudes relatives à aux canalisations de gaz qui visent à restreindre la constructibilité dans les zones d'effets en cas d'accidents sur une canalisation.

A Mietesheim, la zone 2AU (ancien site CIDOU) est située à proximité d'une canalisation de transport de gaz ayant fait l'objet d'une servitude (cf. Plan des SUP). Au plus près, cette canalisation se situe à 8 m de la zone 2AU. Cette servitude vise à restreindre la constructibilité dans les zones d'effets en cas d'accidents sur la canalisation :

- SUP1 (zone des effets létaux du phénomène dangereux de référence majorant : 15 m ;
- SUP2 (zone des effets létaux du phénomène dangereux de référence réduit) : 5 m ;
- SUP3 (zone des effets létaux significatifs du phénomène dangereux de référence réduit) : 5 m.

Cependant, il est important de rappeler que la canalisation de gaz n'est plus utilisée depuis la cessation d'activité du site industriel et sera probablement démantelée avec suppression de la servitude avant ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU.

Compartiments impactés	Incidence	
	Détail	Niveau
Transport de matières dangereuses	Existante de servitudes liées au transport de matières dangereuses (canalisation gaz, par route)	Faible Indirecte Permanente Négative

b) SITES ET SOLS POLLUES

Le territoire de la CCPN est concerné 5 sites inscrits dans la base de données des sites et sols pollués BASOL. Ces sites industriels en activité font l'objet de suivi de la qualité des sols.

Certaines sites ont déjà fait l'objet d'opérations de dépollution et d'autres font également l'objet de restrictions d'usage.

Aucune zone ouverte à l'urbanisation à vocation d'habitat n'est située en bordure de sites industriels, excepté à Reichshoffen où la zone 1AUd est limitrophe au site Alstom.

La zone 1AUd se situe sur un talus et présente une importante différence de niveau (environ 3 mètres de hauteur) entre la rue des Forges à l'Est et le secteur à urbaniser. Ainsi, les activités actuelles et anciennes de l'usine ne sont pas susceptibles de générer de pollution dans les sols de la zone 1AUd.

Dans les zones 1AUX, les activités potentiellement polluantes sont soumises à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Compartiments impactés	Incidence	
	Détail	Niveau
Sites et sols pollués	Sites industriels en activités	Négligeable Indirecte Permanente Négative

c) INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les ICPE sont des installations règlementées. Les sites soumis à Déclaration, Enregistrement ou Autorisation au titre du Code de l'environnement sont soumises au respect des prescriptions des Arrêtés ministériels et préfectoraux qui réglementent leur fonctionnement et leurs rejets. Ces installations font l'objet de contrôles réguliers par les services de l'Etat ou par des sociétés privées d'entretien.

En 2019, 19 installations classées sont soumises à autorisation et font l'objet de prescriptions d'exploitation spécifiques fixées par arrêté préfectoral.

La présence d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est possible dans les zones industrielles et artisanales classées UX ou 1AUX au plan de zonage du PLUi. Elle est également possible dans les autres zones urbaines, mais pour des activités compatibles avec la proximité d'habitations.

Les zones UX et 1AUX du territoire sont majoritairement délimitées en périphérie des zones urbaines de Gundershoffen, Mertzwiller, Niederbronn-les-Bains, Oberbronn, Reichshoffen et Zinswiller

Le territoire (Mertzwiller et Mietesheim) est également concerné par le PPRT du dépôt de munition de Neubourg. Aucune zone AU n'est située dans ce secteur (cf. plan des servitudes).

Compartiments impactés	Incidence	
	Détail	Niveau
Risques industriels	Sites industriels en activités Pas de sur-exposition des populations	Négligeable Indirecte Permanente Négative

2. Conséquences du PLU sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement

Le territoire de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains est concerné par la présence des milieux naturels remarquables, protégés ou inventoriés :

- Site Natura 2000 ;
- Arrêté préfectoral de protection de biotope ;
- Réserve naturelle régionale ;
- Zone humide remarquable ;
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique ;
- Réserve de Biosphère Transfrontalière.

2.1. INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000

2.1.1. Rappel des principales caractéristiques du projet

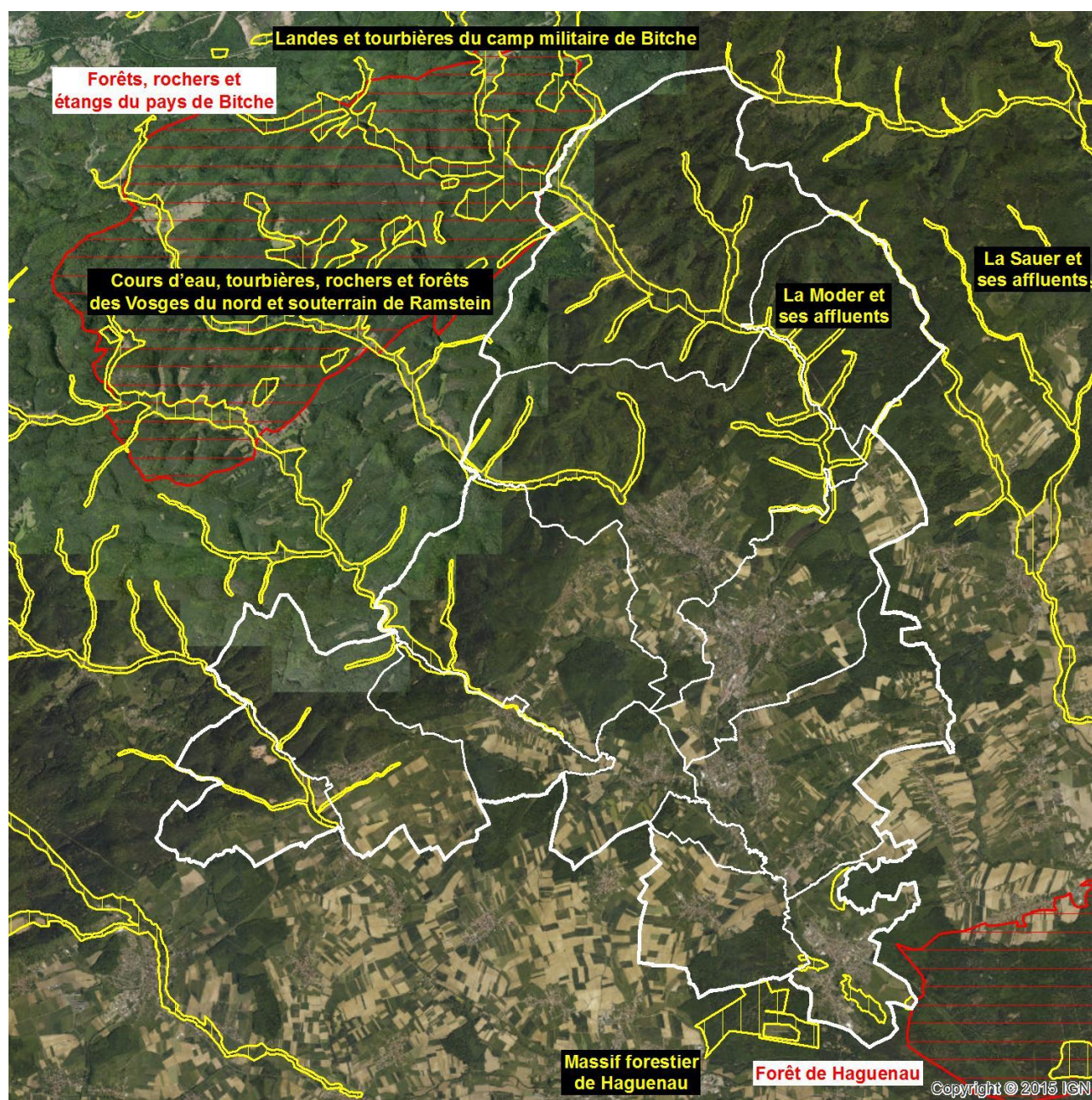
Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Niederbronn-les-Bains va définir l'usage des sols sur le territoire.

2.1.2. Présentation des sites Natura 2000 concernés

a) LOCALISATION DES SITES NATURA 2000

Le territoire de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains est concerné par la présence de 2 sites Natura 2000 sur son territoire. 3 autres sites Natura 2000 s'étendent en limite immédiate du territoire.

Type	Nom	Code	Bans communaux concernés
Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Directive "Habitats"	La Moder et ses affluents	FR4201795	Dambach – Oberbronn – Niederbronn-les-Bains – Reichshoffen – Windstein – Zinswiller
	Massif forestier de Haguenau	FR4201798	Mertzwiller – Mietesheim
	La Sauer et ses affluents	FR4201794	Dambach - Windstein
	Cours d'eau, tourbières, rochers et forêts des Vosges du Nord et souterrain de Ramstein	FR4100208	En bordure des bans communaux de Dambach – Niederbronn-les-Bains – Oberbronn – Offwiller - Rothbach
Zone de Protection Spéciale (ZPS) Directive "Oiseaux"	Forêt de Haguenau	FR4211790	En bordure du ban communal de Mertzwiller
	Forêts, rochers et étangs du pays de Bitché	FR4112006	En bordure du ban communal de Dambach



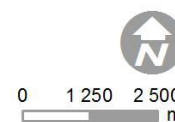
NATURA 2000

 Directive Oiseaux (Zone de Protection Spéciale (ZPS))

 Directive Habitat (Zone Spéciale de Conservation (ZSC))

SOURCE : INPN.

AOÛT 2016



Localisation des sites Natura 2000

b) DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000

Voir Etat Initial de l'Environnement

2.1.3. Analyse préliminaire des incidences sur les sites Natura 2000

a) ANALYSE PRELIMINAIRE SUR SITES NATURA 2000 DES VOSGES DU NORD

Les ZSC de "La Moder et ses affluents" et "La Sauer et ses affluents" sont localisées dans les fonds de vallées du massif forestier des Vosges et concerne les communes de Dambach, Windstein, Niederbronn-les-Bains, Oberbronn, Zinswiller, Offwiller et Rothbach.

Sur le territoire de ces 7 communes, les abords de la Moder et de ses affluents ont déjà fait l'objet d'opérations d'aménagement, parfois de longues dates.

Les ZSC "Cours d'eau, tourbières, rochers et forêts des Vosges du Nord et souterrain de Ramstein" et "Forêts, rochers et étangs du pays de Bitche" sont également situées dans le même massif forestier, mais bordent le territoire de la CCPN.

La grande majorité de ces sites Natura 2000 est classée au PLUi en zones naturelles-N inconstructible ou à constructibilité limitée.

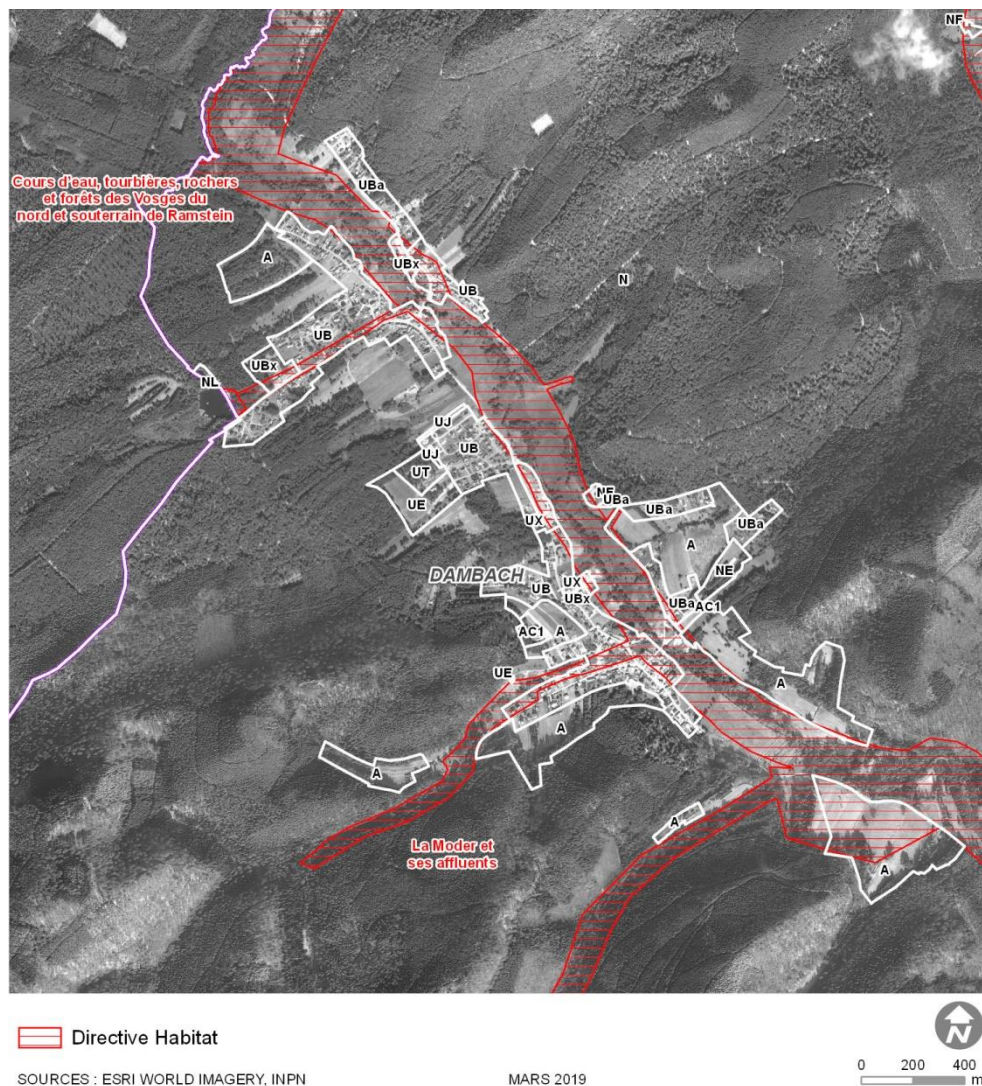
Quelques secteurs sont classés en zones agricoles-A, également inconstructible.

Dans le règlement, différentes prescriptions permettent de préserver les abords des sites Natura 2000 :

- Intégration dans la délimitation des zones ou dans le règlement écrit, d'un recul de 30 mètres par rapport aux lisières forestières ;
- Inscription des ripisylve des cours d'eau en zone N et d'un recul compris entre 6 et 30 mètres par rapport aux berges des cours d'eau (en fonction des zones).

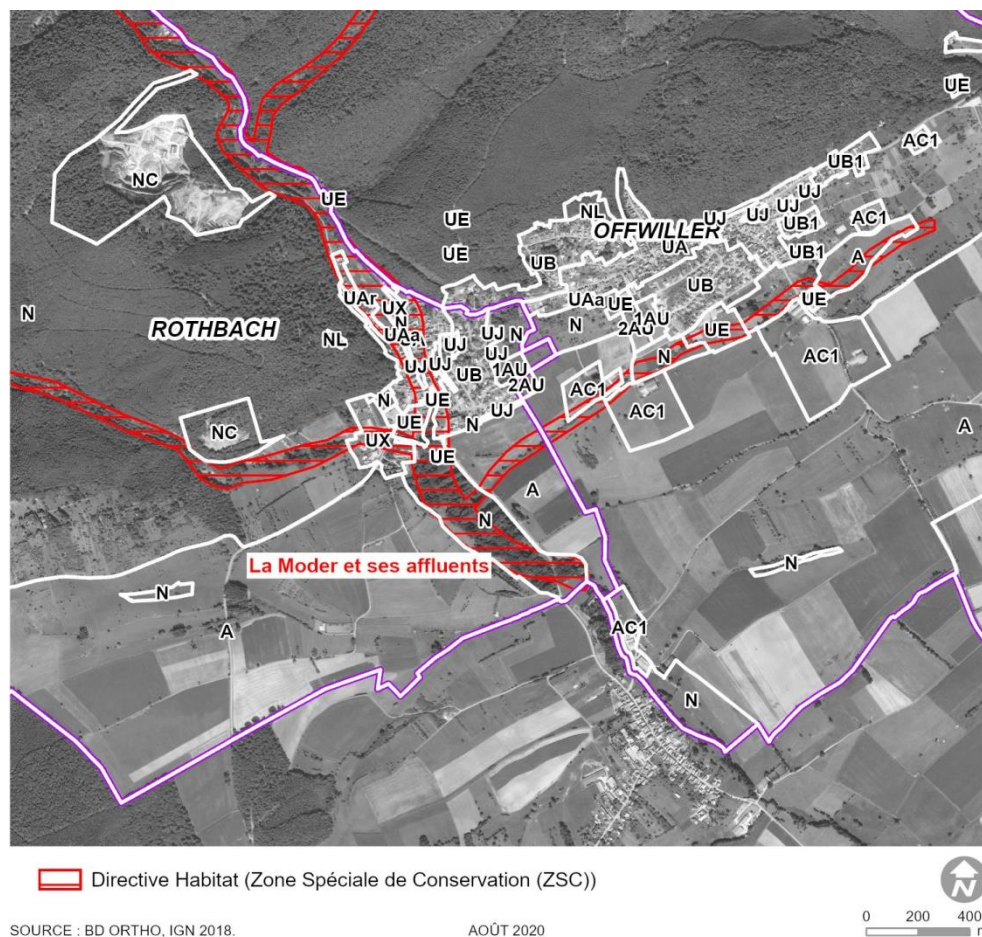
Une faible minorité (petits secteurs déjà bâtis) est classée dans des zones urbaines-U ou dans des secteurs NH ou AC où certaines activités ou usages peuvent être admis.

A Dambach (cf. illustration ci-dessous), on recense quelques secteurs urbanisés (UB, UBa, UBx, UE et UX) mais ils représentent une proportion très faible par rapport au classement en zone naturelle-N du site Natura 2000 de "La Moder et ses affluents". De plus, ces secteurs sont en grande partie urbanisés et les possibilités d'extension sont très limitées. Aucune zone ouverte à l'urbanisation-AU n'est localisée dans le périmètre de la ZSC.



Zonage et Natura 2000 à Dambach – secteur centre

A Rothbach et Offwiller (cf. illustration suivante), le site Natura 2000 de la Moder est classé dans le règlement graphique du PLUi en zone naturelle-N dans le massif forestier ainsi qu'en en zone agricole-A.



Zonage et Natura 2000 à Rothbach et Offwiller

La ZSC traverse le territoire urbanisé de Rothbach ; c'est pourquoi plusieurs secteurs urbanisés-U (UAa, UE, UX, UJ) et déjà construits sont situés dans le périmètre du site Natura 2000.

Dans la zone UX (cf. illustration ci-après), environ 0,18 ha de boisements sont localisés dans le site Natura 2000. Ces bois longent le cours du Weinbaechel. Le règlement du PLUi impose un recul de 6 mètres par rapport aux berges des cours d'eau pour toute construction, activité, usage ou affectation du sol. Ainsi, les possibilités d'aménagement sont très limitées et n'impacteront pas la fonctionnalité du site Natura 2000. Par ailleurs, la zone N a été étendue entre la zone UX et la zone UE, permettant d'assurer une continuité écologique le long du cours d'eau. En zone UE, une dizaine d'arbres au maximum sont intégrés au site Natura 2000 et sont également localisés en bordure de cours d'eau. Le règlement du PLUi impose de la même manière, un recul de 6 mètres par rapport aux berges des cours d'eau. Ces quelques bois ne sont donc pas susceptibles d'être impactés par la mise en œuvre du PLUi.



Zonage et Natura 2000 à au centre de Rothbach

A Offwiller, la ZSC traverse une zone UE existante, composée de terrains de sport enherbés. Cette occupation semi-naturelle permet de maintenir une certaine connectivité des habitats constituant le site Natura 2000.

Aucune zone ouverte à l'urbanisation-AU n'est localisée dans le périmètre de la ZSC.

A Windstein (cf. illustration ci-après) le périmètre du site de "La Sauer et ses affluents" est intégralement classé en secteur inconstructible A ou N.

La ZSC de "La Moder et ses affluents" traverse le centre du village où de nombreux secteurs NH sont inscrits dans le règlement graphique de PLUi. Cette zone correspond aux hameaux et constructions isolées où ne sont autorisées que :

- l'extension des bâtiments principaux à destination de logement ;
- la construction d'annexes à un bâtiment principal à destination de logement à condition que l'annexe se situe à moins de 30 mètres du bâtiment principal à destination de logement.

Ces constructions ne sont pas de nature à remettre en cause l'intégrité du site Natura 2000.

Le reste du périmètre de la ZSC, soit la grande majorité de sa superficie, est classé en zones N et A inconstructibles dans le PLUi.



Zonage et Natura 2000 à Windstein

SOURCE : BD ORTHO. IGN 2018.

AOÛT 2020

Zonage et Natura 2000 à Zinswiller et Oberbonn

A Niederbronn-les-Bains, le site de "La Moder et ses affluents" se situe dans le massif forestier et est en quasi-totalité classé en zone N dans le PLUi.

Une zone UX1 est inscrite dans le périmètre de la ZSC ; il s'agit de l'usine de production d'eau minérale Celtic. En l'absence de projet ou de nouvelles constructions possibles, cet établissement autorisé à exploiter ses activités, n'aura pas d'incidence supplémentaire sur le site Natura 2000.

Quelques zones urbaines-U existantes et des constructions isolées-NH sont également concernées par la ZSC. Cependant, les extensions possibles y sont très limitées.

Le secteur UAp "secteur patrimonial de Jaerherthal" est situé en grande partie dans le site Natura 2000. L'emprise au sol des constructions est très limitée dans ce secteur : le règlement du PLUi autorise uniquement les extensions de 50 m² et les annexes de 30 m², soit au maximum 80 m² par unité foncière déjà bâtie.

De plus, le règlement du PLUi impose un recul de 6 mètres par rapport aux berges des cours d'eau pour toute construction, activité, usage ou affectation du sol. Ainsi, la ripisylve du Schwarzbach sera préservée.

Ces quelques constructions dispersées ne vont pas impacter de manière notable la fonctionnalité du site Natura 2000 de "La Moder et ses affluents".



Zonage et Natura 2000 à Niederbronn-les-Bains, secteur Jaerherthal

Considérant que :

- La majorité des sites Natura 2000 ZSC-FR4201795 et ZSC-FR4201794 est classée en zone N à constructibilité limitée ;
- Les rares secteurs NH qui sont disséminés dans le massif pourront au mieux étendre de manière limitée les superficies bâties ou leurs activités, mais sans remettre en cause la biodiversité locale compte tenu de leurs faibles emprises ;
- Les zones urbaines traversées sont existantes ;
- Les occupations du sol autorisées dans ces zones N ne sont pas en contradiction avec la proximité de certaines activités humaines comme l'habitation, la restauration ou le sport ;
- Aucun emplacement réservé n'est localisé dans l'emprise des sites Natura 2000, excepté une partie du contournement de Mertzwiller qui fait l'objet d'une étude Natura 2000 spécifique ;
- Les cours d'eau et leurs bergers, qui abritent une piscifaune, entomofaune et avifaune remarquables, sont préservés grâce au recul de 6 à 30 m pour les nouvelles constructions, activité, usage ou affectation du sol imposé dans les règlements des différentes communes ;
- L'intégration dans la délimitation des zones ou dans le règlement écrit d'un recul de 30 mètres par rapport aux lisières forestières ;
- La plupart du massif reste suffisamment isolé des activités humaines pour permettre une bonne résilience de la faune, de la flore et des écosystèmes en général ;

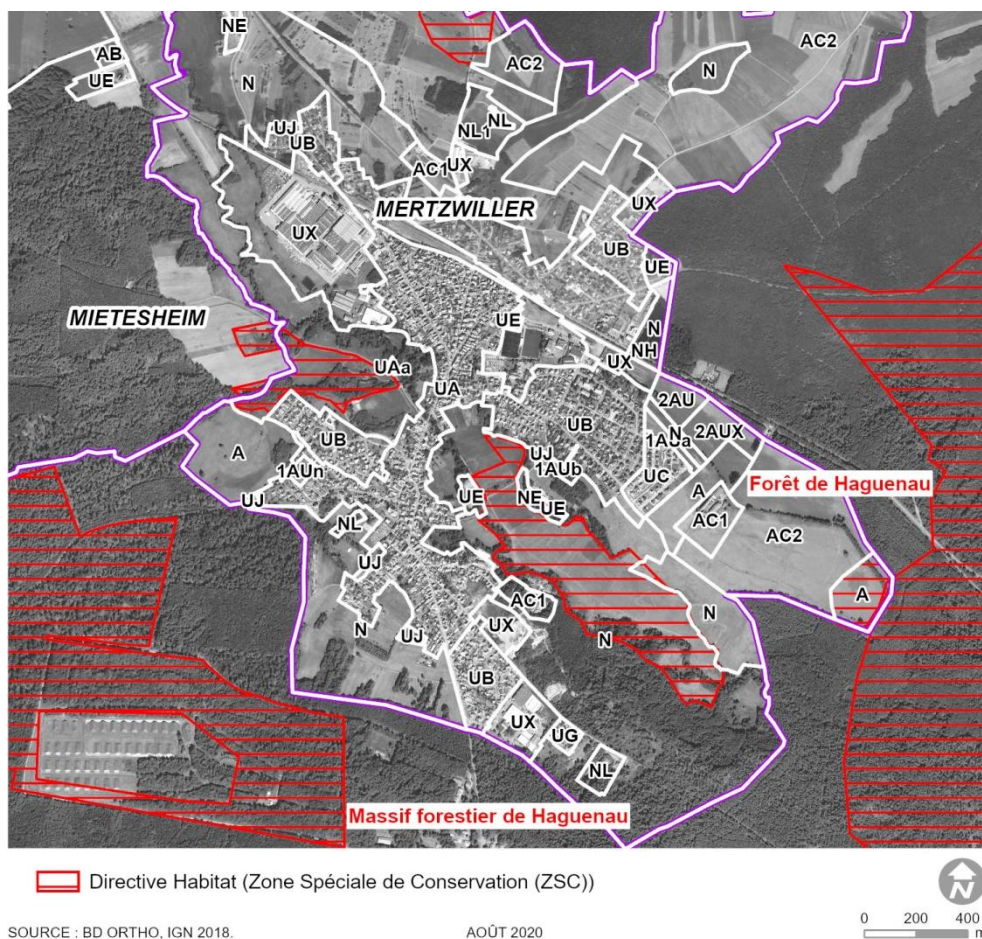
Il apparaît que le PLUi du Pays de Niederbronn-les-Bains ne semble pas susceptible de remettre en cause l'intégrité des sites Natura 2000, ZPS et ZSC, "Vosges du Nord", ni d'impacter les espèces d'intérêt communautaire présentes.

En conséquence, il n'est pas nécessaire de réaliser une analyse des incidences approfondie des incidences, ou de justifier de l'intérêt majeur du projet.

b) ANALYSE PRELIMINAIRE SUR LE SITE NATURA 2000 DU MASSIF FORESTIER DE HAGUENAU

Majoritairement forestier, la Zone Spéciale de Conservation du Massif forestier de Haguenau (FR4201798) abrite une grande diversité de milieux : forêts, prairies, tourbières, marais, cours d'eau, pelouses sèches, steppes, dunes sableuses continentales... Deux milieux forestiers prédominent, il s'agit des hêtraies-chênaies acidiphiles et des vieilles chênaies acidophiles. Les milieux naturels les plus remarquables sont les dunes continentales, les tourbières acidophiles et les aulnaies-frênaies. Ce site héberge plusieurs espèces protégées dont les plus emblématiques sont le Crapaud sonneur à ventre jaune et les chauves-souris, notamment le Murin à oreilles échancrées à l'aire de répartition limitée.

Seule la commune de Mertzwiller et quelques parcelles à Mietesheim sont concernées par ce site.



Zonage et site Natura 2000 à Mertzwiller

La quasi-totalité de ces parcelles est classée au PLUi en zones naturelles-N à constructibilité limitée.

A Mertzwiller, deux secteurs étaient localisés en zone agricole AC2 correspondant aux zones de développement des exploitations agricoles, et ont été reclassés en zone A.

Les incidences des éventuelles constructions sur les habitats et les espèces du site Natura 2000 sont donc très limitées.

Le PLUi aura un impact faible sur les espèces et les habitats de la ZSC du "Massif forestier de Haguenau".

En conséquence, il n'est pas nécessaire de réaliser une analyse des incidences approfondie des incidences, ou de justifier de l'intérêt majeur du projet.

Compartiments impactés	Incidence	
	Détail	Niveau
Sites Natura 2000	Classement majoritairement en zone N	Faible Indirecte Permanente Négative
	Préservation des berges et lisières forestières	
	Possibilités d'extension très limitées	

2.2. INCIDENCES SUR LES ARRETES DE PROTECTION DU BIOTOPE

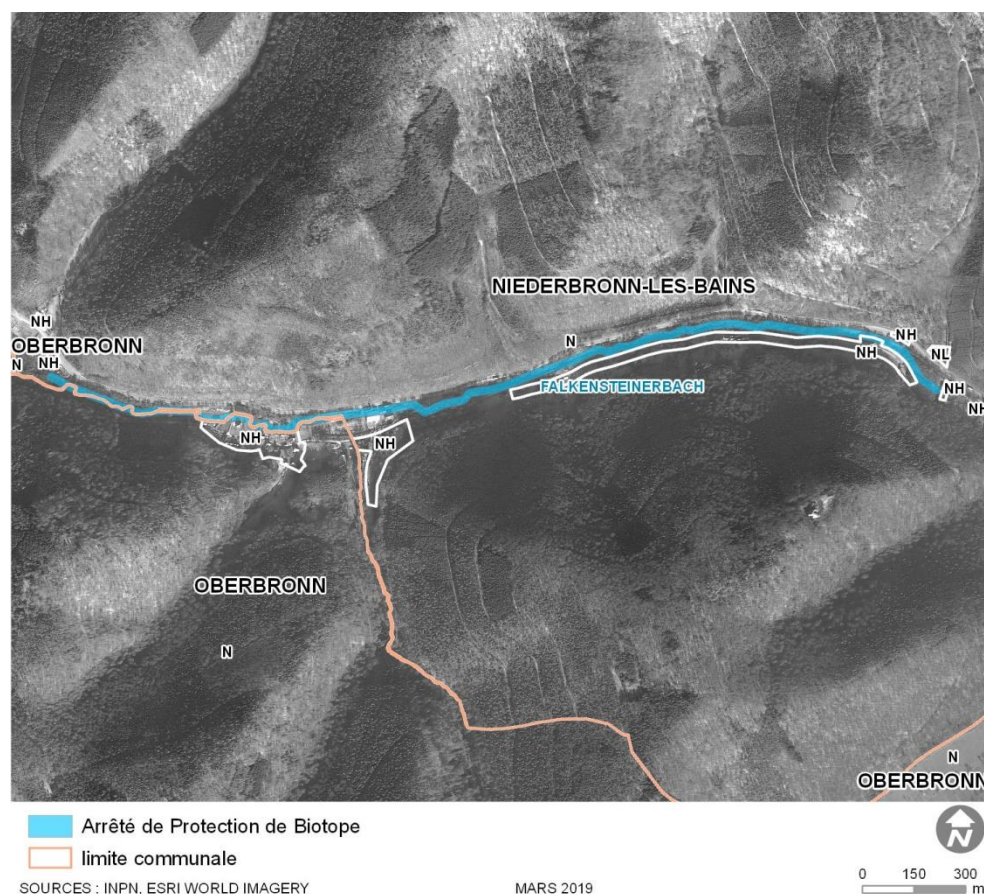
L'APPB du Falkensteinerbach concerne un tronçon de rivière et a pour objectif de préserver une plante aquatique remarquable.

Le règlement de la commune de Niederbronn-les-Bains classe ce site en zone naturelle-N inconstructible.

L'article 2.1.1 du règlement de la commune précise :

« A l'exception des secteurs NH et NL, toute construction, activité, usage ou affectation du sol s'implantera en respectant un recul de 30 mètres par rapport aux berges des cours d'eau et aux lisières forestières »

La protection de l'APPB du Falkensteinerbach est ainsi assurée dans le cadre du projet de PLUi.



Arrêté de Protection de Biotope à Niederbronn-les-Bains

L'APPB des Combles de l'église de Dambach permet de préserver un gîte estival à Chiroptères. Il est localisé au centre du village, en zone urbaine-UB. Le PLUi n'a aucune incidence particulière sur ce site protégé.



Arrêté de Protection de Biotope à Dambach

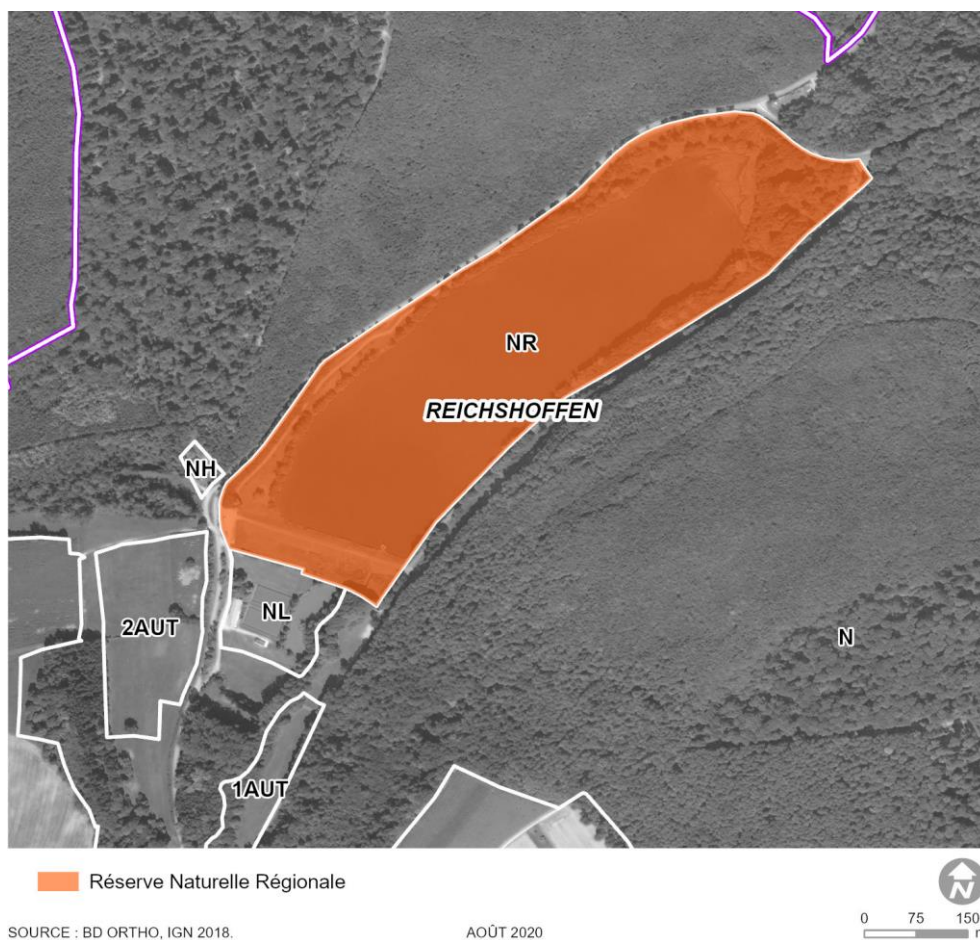
Compartiments impactés	Incidence	
	Détail	Niveau
Arrêté de Protection de Biotope	Zonage adapté, absence de projets	Négligeable Indirecte Permanente Négative

2.3. INCIDENCE SUR LA RESERVE NATURELLE REGIONALE

La réserve naturelle de Reichshoffen couvre une superficie de plus de 24 hectares à proximité du lieu-dit Wolfahrtshoffen.

Ce site est intégralement classé en zone NR dans le règlement graphique de la commune de Reichshoffen.

Tous les usages et affectations du sol y sont interdits à l'exception des aménagements et travaux nécessaires à la sauvegarde, l'entretien, la gestion et la mise en valeur de la réserve naturelle.



Réserve Naturelle Régionale à Reichshoffen

Compartiments impactés	Incidence	
	Détail	Niveau
Réserve Naturelle Régionale	Zonage adapté, absence de projets	Faible Indirecte Permanente Positive

2.4. INCIDENCES SUR LES ZONES HUMIDES REMARQUABLES

La communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains compte un total de 11 Zones Humides Remarquables.

a) DAMBACH

Le cours du Schwarzbach et ses abords sont identifiés comme zones humides remarquables.

La majorité est classée en zone naturelle-N inconstructible.

Quelques petits secteurs urbanisés (UB, UBx et UX) sont également partiellement situés dans cette ZHR ; cependant ils représentent une proportion très faible par rapport au classement en zone naturelle-N de la zone humide, ces secteurs sont en grande partie urbanisés et les possibilités d'extension sont très limitées.



Zones humides remarquables à Dambach

A Dambach, 0,11 ha sont directement impacté par l'extension de la zone UB :



Extension zone UB à Dambach

Les sondages réalisés en novembre/décembre 2019 n'ont identifié aucune zone humide dans le périmètre de la zone UB (voir rapport en annexe)
 Par ailleurs, cette zone de projet ne présente pas de végétation caractéristique de zones humides.

En effet, la délimitation de cette zone humide remarquable surfacique du Schwarzbach n'est pas très précise et comprend notamment des secteurs urbanisés, des parcelles imperméabilisées de la scierie, des routes... La zone humide est en contrebas de la route Principale RD853 et de la parcelle d'extension UB.

Une Orientation du SDAGE Rhin-Meuse 2016-2021 précise dans le "Tome 4 Orientations fondamentales et dispositions" :

Orientation T3 - 07.3 (modifiée)

Pour les zones humides remarquables, les actions suivantes doivent être engagées, selon les méthodologies validées ou à valider :

- *La délimitation plus précise des zones humides remarquables identifiées.*

Ainsi, l'extension de la zone UB n'est donc pas susceptible de porter atteinte à la zone humide su Schwarzbach.

b) REICHSHOFFEN

Une zone 1AUT à Reichshoffen est localisée en bordure de la zone humide remarquable linéaire du Schwarzbach.



Rappelons que le règlement de la zone 1AUT impose un recul des constructions par rapport aux berges :

Article 2.1.- 1AUT - VOLUMETRIE ET IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

- 2.1.1. Toute construction, activité, usage ou affectation du sol s'implantera en respectant **un recul de 10 mètres par rapport aux berges des cours d'eau et 30 mètres par rapport aux lisières forestières** ;

De plus la zone aménageable se situe sur des terrains remblayés et ne côtoie pas la zone humide remarquable.

De plus, l'alimentation en eau potable et l'assainissement de la zone doit être assurée par les réseaux, si possible :

Article 3.2.- 1AUT - DESSERTE PAR LES RESEAUX

Conditions de desserte des terrains par les réseaux publics d'eau

- 3.2.1. Toute construction, activité, usage ou affectation du sol qui requiert l'alimentation en eau potable doit être raccordée au réseau collectif de distribution d'eau potable ;

Conditions de desserte des terrains par les réseaux publics d'assainissement

- 3.2.2. Toute construction, activité, usage ou affectation du sol doit évacuer ses eaux usées domestiques par branchement au réseau collectif d'assainissement ;
- 3.2.3. Lorsque le raccordement au réseau collectif d'assainissement n'est pas possible, le traitement des eaux usées domestiques doit être réalisé par un dispositif d'assainissement autonome conforme à la réglementation en vigueur ;

Ainsi, la zone humide remarquable linéaire du Schwarzbach sera peu impactée par l'urbanisation de la zone 1AUT à Reichshoffen qui a par ailleurs vocation à accueillir des hébergements touristiques qui s'intègrent au site.

Compartiments impactés	Incidence	
	Détail	Niveau
Zones humides remarquables	Absence de zone AU en ZHR Recul des constructions par rapport aux berges	Faible Indirecte Permanente Positive

2.5. INCIDENCES SUR LES ZNIEFF

Commune	Secteur de projet	Superficie totale	ZNIEFF impactée	Zone AU et ZNIEFF	Impact sur la ZNIEFF	
Gundershoffen	1AU/2AU (Les Peupliers)	36600 m ²	Prés-vergers à Gundershoffen		Absence de vergers Prairies de fauche très présentes dans le territoire de la CCPN	Impact faible
Mietesheim	2AU (CIDOU)	18200 m ²	Prés-vergers à Mietesheim et Uttenhoffen		Friche industrielle, absence de prés et vergers	Impact négligeable
Oberbronn	1AU/2AU	16000 m ²	Prés, vergers et vallons humides du piémont vosgien à Oberbronn et Niederbronn-les-bains		Quelques arbres fruitiers et prairie de fauche	Impact moyen

Commune	Secteur de projet	Superficie totale	ZNIEFF impactée	Zone AU et ZNIEFF	Impact sur la ZNIEFF	
Reichshoffen	2AUT	37200 m ²	Prés et vergers du piémont vosgien à Niederbronn et Reichshoffen		Absence de prairie de fauche et vergers	Impact faible
	2AU (Rothen-Grund)	12000 m ²	Prés et vergers du piémont vosgien à Niederbronn et Reichshoffen		Présence de vergers	Impact moyen
Zinswiller	2AU	21100 m ²	Prairies, vergers et vallons humides du piémont vosgien à Rothbach, Offwiller et Zinswiller		Présence de pâturages, de prairie de fauche et de vergers	Impact moyen

Plusieurs secteurs ouverts à l'urbanisation sont identifiés comme pouvant avoir des impacts moyens sur les ZNIEFF à Oberbronn, Reichshoffen et Zinswiller.

Compartiments impactés	Incidence	
	Détail	Niveau
Inventaires ZNIEFF	Zonage adapté, prise en compte des milieux Plusieurs secteurs de projet en ZNIEFF	Moyen Indirecte Permanente Négative